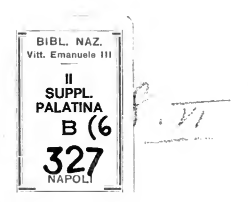






QUESTIONS

SUR

L'ENCYCLOPÉDIE.

QUESTIONS

SUR

L'ENCYCLOPÉDIE,

PAR M. VOLTAIRE.

NOUVELLE ÉDITION,

AVEC DES NOTES ET DES OBSERVATIONS CRITIQUES,

PAR M. PALISSOT.



TOME SIXIÈME.

A PARIS,

CHEZ STOUPE, IMPRIMEUR.

1792.

QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPÉDIE.

L.

LOI SALIQUE.

Celui qui a dit que la loi ſalique fut écrite avec une plume des aîles de l'aigle à deux têtes, par l'aumônier de Pharamond, au dos de la donation de Conſtantin, pourrait bien ne s'être pas trompé.

C'eſt la loi fondamentale de l'empire français, diſent de braves juriſconſultes. Le grand Jérôme Bignon, dans ſon livre de l'*Excellence de la France*, dit (1) que cette loi vient de la loi naturelle ſelon le grand Ariſtote, parce que « dans les familles, c'était le père » qui gouvernait, & qu'on ne donnait point de dot » aux filles, comme il ſe lit des père, mère & frères » de Rebecca. »

Il aſſure (2) que le royaume de France eſt ſi excellent, qu'il a conſervé précieuſement cette loi recommandée par Ariſtote & par l'ancien Teſtament. Et pour prouver cette excellence de la France, il remarque que l'empereur Julien trouvait le vin de Surène admirable.

Mais pour démontrer l'excellence de la loi ſalique,

(1) Page 288. & ſuiv. (2) Page 9.

il s'en rapporte à Froissard, selon lequel « les douze » pairs de France disent que le royaume de France est » de si grande noblesse qu'il ne doit mie par succession » aller à femelle. »

On doit avouer que cette décision est fort incivile pour l'Espagne, pour l'Angleterre, pour Naples, pour la Hongrie, sur-tout pour la Russie qui a vu sur son trône quatre impératrices de suite.

Le royaume de France est de grande noblesse, d'accord : mais celui d'Espagne, du Mexique & du Pérou, est aussi de grande noblesse; & grande noblesse est aussi en Russie.

On a allégué qu'il est dit dans la sainte Écriture *que les lis ne filent point :* on en a conclu que les femmes ne doivent pas régner en France. C'est encore puissamment raisonner : mais on a oublié que les léopards, qui sont (on ne sait pourquoi) les armoiries d'Angleterre, ne filent pas plus que les lis qui sont (on ne sait pourquoi) les armoiries de France. En un mot, de ce qu'on n'a jamais vu filer un lis, il n'est pas démontré que l'exclusion des filles soit une loi fondamentale des Gaules.

Des lois fondamentales.

LA loi fondamentale de tout pays est qu'on sème du bled si l'on veut avoir du pain ; qu'on cultive le lin & le chanvre si on veut avoir de la toile ; que chacun soit le maître dans son champ, soit que ce champ appartienne à un garçon ou à une fille ; que le Gaulois demi-barbare tue tout autant de Francs

entièrement barbares, qui viendront, des bords du Mein qu'ils ne savent pas cultiver, ravir ses moissons & ses troupeaux; sans quoi le Gaulois deviendra serf du Franc, ou sera assassiné par lui.

C'est sur ce fondement que porte l'édifice. L'un bâtit son fondement sur un roc, & la maison dure; l'autre sur du sable, & elle s'écroule: mais une loi fondamentale, née de la volonté changeante des hommes, & en même temps irrévocable, est une contradiction dans les termes, un être de raison, une chimère, une absurdité: qui fait les lois peut les changer. La bulle d'or fut appelée *loi fondamentale de l'empire*. Il fut ordonné qu'il n'y aurait jamais que sept électeurs tudesques, par la raison péremptoire qu'un certain chandelier juif n'avait eu que sept branches, & qu'il n'y a que sept dons du S. Esprit. Cette loi fondamentale fut qualifiée d'*éternelle* par la toute-puissance & certaine science de Charles IV. Dieu ne trouva pas bon que le parchemin de Charles prît le nom d'*éternel*. Il a permis que d'autres empereurs germains, par leur toute-puissance & certaine science, ajoutassent deux branches au chandelier, & deux présens aux sept dons du S. Esprit. Ainsi les électeurs sont au nombre de neuf.

C'était une loi très-fondamentale que les disciples du Seigneur Jésus n'eussent rien en propre. Ce fut ensuite une loi plus fondamentale que les évêques de Rome fussent très-riches, & que le peuple les choisît. La dernière loi fondamentale est qu'ils sont souverains, & élus par un petit nombre d'hommes,

vêtus d'écarlate, qui étaient absolument inconnus du temps de Jésus. Si l'empereur roi des Romains, toujours auguste, était maître de Rome de fait comme il l'est par le style de sa chancellerie, le pape serait son grand aumônier, en attendant quelque autre loi irrévocable à toujours, qui serait détruite par une autre.

Je suppose (ce qui peut très-bien arriver) qu'un empereur d'Allemagne n'ait qu'une fille, & qu'il soit un bon homme, n'entendant rien à la guerre ; je suppose que si Catherine II ne détruit pas l'empire Turc, qu'elle a fort ébranlé dans l'an 1771 où j'écris ces rêveries, le Turc vienne attaquer mon bon prince chéri des neuf électeurs ; que sa fille se mette à la tête des troupes avec deux jeunes électeurs amoureux d'elle, qu'elle batte les Ottomans, comme Débora battit le capitaine Sizara & ses trois cent mille soldats, & ses trois mille chars de guerre dans un petit champ pierreux aux pieds du mont Thabor ; que ma princesse chasse les musulmans jusque par-delà Andrinople ; que son père meure de joie ou autrement ; que les deux amans de ma princesse engagent leurs sept confrères à la couronner ; que tous les princes de l'empire & des villes y consentent ; que deviendra la loi fondamentale & éternelle qui porte que le saint empire romain ne peut tomber de lance en quenouille, que l'aigle à deux têtes ne file point, & qu'on ne peut sans culotte s'asseoir sur le trône impérial ? on se moquera de cette vieille loi, & ma princesse régnera très-glorieusement.

Comment la loi salique s'est établie.

On ne peut contester la coutume passée en loi, qui veut que les filles ne puissent hériter de la couronne de France tant qu'il reste un mâle du sang royal. Cette question est décidée depuis long-temps, le sceau de l'antiquité y est apposé. Si elle était descendue du ciel, elle ne serait pas plus révérée de la nation française. Elle s'accommode mal avec la galanterie de cette nation; mais c'est qu'elle était en vigueur avant que cette nation fût galante.

Le président Hénault répète dans sa *Chronique* ce qu'on avait dit au hasard avant lui, que Clovis rédigea la loi salique en 511, l'année même de sa mort. Je veux croire qu'il avait rédigé cette loi, & qu'il savait lire & écrire, comme je veux croire qu'il avait quinze ans lorsqu'il se mit à conquérir les Gaules; mais je voudrais qu'on me montrât, à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés ou de Saint-Martin, ce cartulaire de la loi salique signé Clovis; ou Clodvic, ou Hildovic; par-là du moins on apprendrait son véritable nom que personne ne sait.

Nous avons deux éditions de cette loi salique; l'une par un nommé Hérold, l'autre par François Pithou; & toutes deux sont différentes, ce qui n'est pas un bon signe. Quand le texte d'une loi est rapporté différemment dans deux écrits, non-seulement il est clair que l'un des deux est faux, mais il est fort probable qu'ils le sont tous deux. Aucune coutume des Francs ne fut écrite dans nos premiers siècles; il serait bien

étrange que la loi des Saliens l'eût été. Cette loi eſt en latin; & il n'y a pas d'apparence que ni Clovis, ni ſes prédéceſſeurs parlaſſent latin dans leurs marais entre les Suaves & les Bataves.

On ſuppoſe que cette loi peut regarder les rois de France, & tous les ſavans conviennent que les Sicambres, les Francs, les Saliens, n'avaient point de rois, ni même aucun chef héréditaire.

Le titre de la loi ſalique commence par ces mots: *In Chriſti nomine.* Elle a donc été faite hors des terres ſaliques, puiſque le Chriſt n'était pas plus connu de ces barbares que du reſte de la Germanie & de tous les pays du Nord.

On fait rédiger cette loi ſalique par quatre grands juriſconſultes francs; ils s'appellent dans l'édition de Hérold, Viſogaſt, Harogaſt, Salogaſt & Vindogaſt. Dans l'édition de Pithou, ces noms ſont un peu différens. Il ſe trouve malheureuſement que ces noms ſont les vieux noms déguiſés de quelques cantons d'Allemagne.

> Nôtre magot prend pour ce coup
> Le nom d'un port pour un nom d'homme.

En quelque temps que cette loi ait été rédigée en mauvais latin, on trouve dans l'article touchant les aleus, *que nulle portion de terre ſalique ne paſſe à la femme.* Il eſt clair que cette prétendue loi ne fut point ſuivie. Premièrement, on voit par les formules de *Marculphe*, qu'un père pouvait laiſſer ſes aleus à ſa fille, en renonçant *à certaine loi ſalique, impie & abominable.*

Secondement, ſi on applique cette loi aux fiefs, il eſt clair que les rois d'Angleterre, qui n'étaient pas la race normande, n'avaient eu tous leurs grands fiefs en France que par les filles.

Troiſièmement, ſi on prétend qu'il eſt néceſſaire qu'un fief ſoit entre les mains d'un homme, parce qu'il doit ſe battre pour ſon ſeigneur, cela prouve que la loi ne pouvait être entendue des droits au trône. Tous les ſeigneurs de fief ſe ſeroient battus tout auſſi bien pour une reine que pour un roi. Une reine n'était point obligée d'endoſſer une cuiraſſe, de ſe garnir de cuiſſarts & de braſſarts, & d'aller au trot à l'ennemi ſur un grand cheval de charrette, comme ce fut long-temps la mode.

Il eſt donc clair qu'originairement la loi ſalique ne pouvait regarder en rien la couronne, ni comme aleu, ni comme fief dominant.

Mézerai dit que *l'imbécillité du ſexe ne lui permet pas de régner.* Mézerai ne parle ni en homme d'eſprit, ni en homme poli. L'hiſtoire le dément aſſez. La reine Anne d'Angleterre, qui humilia Louis XIV; l'impératrice reine de Hongrie qui réſiſta au roi Louis XV, à Frédéric *le grand*, à l'électeur de Bavière, & à tant d'autres princes; Éliſabeth d'Angleterre qui empêcha notre grand Henri de ſuccomber; l'impératrice de Ruſſie, dont nous avons déjà parlé, font aſſez voir que Mézerai n'eſt pas plus véridique qu'honnête. Il devoit ſavoir que la reine Blanche avait trop régné en France ſous le nom de ſon fils, & Anne de Bretagne ſous Louis XII.

Véli, dernier écrivain de l'hiſtoire de France, devrait, par cette raiſon même, être le meilleur; puiſqu'il avait tous les matériaux de ſes devanciers; mais il n'a pas toujours ſu profiter de ſes avantages. Il s'emporte en invectives contre le ſage & profond Rapin de Thoyras; il veut lui prouver que jamais aucune princeſſe n'a ſuccédé à la couronne tant qu'il y a eu des mâles capables de ſuccéder. On le ſait bien, & jamais Thoyras n'a dit le contraire.

Dans ce long âge de la barbarie, lorſqu'il ne s'agiſſait dans l'Europe que d'uſurper & de ſoutenir ſes uſurpations, il faut avouer que les rois étaient fort ſouvent des chefs de bandits, ou des guerriers armés contre ces bandits; il n'était pas poſſible de ſe ſoumettre à une femme; quiconque avait un grand cheval de bataille ne voulait aller à la rapine & au meurtre que ſous le drapeau d'un homme monté comme lui ſur un grand cheval. Un bouclier ou un cuir de bœuf ſervait de trône. Les califes gouvernaient par l'Alcoran, les papes étaient cenſés gouverner par l'Evangile. Le midi ne vit aucune femme régner juſqu'à Jeanne de Naples, qui ne dut ſa couronne qu'à la tendreſſe des peuples pour le roi Robert ſon grand-père, & à leur haine pour André ſon mari. Cet André était à la vérité du ſang royal, mais né dans la Hongrie, alors barbare. Il révolta les Napolitains par ſes mœurs groſſières, par ſon ivrognerie & par ſa crapule. Le bon roi Robert fut obligé de contredire l'uſage immémorial, & de déclarer Jeanne ſeule reine par ſon teſtament approuvé de la nation.

On ne voit dans le Nord aucune femme régner de son chef jusqu'à Marguerite de Valdemar, qui gouverna quelques mois en son propre nom vers l'an 1377.

L'Espagne n'eut aucune reine de son chef jusqu'à l'habile Isabelle en 1461.

En Angleterre, la cruelle & superstitieuse Marie, fille de Henri VIII, est la première qui hérita du trône, de même que la faible & coupable Marie Stuart en Ecosse au seizième siècle.

Le vaste pays de la Russie n'eut jamais de souveraine jusqu'à la veuve de Pierre *le grand*.

Toute l'Europe, que dis-je, toute la terre était gouvernée par des guerriers au temps où Philippe de Valois soutint son droit contre Édouard III. Ce droit d'un mâle qui succédait à un mâle, semblait la loi de toutes les nations. Vous êtes petit-fils de Philippe *le Bel* par votre mère, disait Valois à son compétiteur; mais comme je l'emporterais sur la mère, je l'emporte à plus forte raison sur le fils. Votre mère n'a pu vous transmettre un droit qu'elle n'avait pas.

Il fut donc reconnu en France que le prince du sang le plus éloigné serait l'héritier de la couronne au préjudice de la fille du roi. C'est une loi sur laquelle personne ne dispute aujourd'hui. Les autres nations ont adjugé depuis le trône à des princesses. La France a conservé l'ancien usage. Le temps a donné à cet usage la force de la loi la plus sainte. En quelque temps que la loi salique ait été ou faite, ou interprétée, il n'importe; elle existe, elle est respectable, elle est utile; & son utilité l'a rendue sacrée.

Examen si les filles, dans tous les cas, sont privées de toute hérédité par cette loi salique.

J'AI déjà donné l'empire à une fille malgré la bulle d'or. Je n'aurai pas de peine à gratifier une fille du royaume de France. Je suis plus en droit de disposer de cet État que le pape Jules II, qui en dépouilla Louis XII, & le transféra de son autorité privée à l'empereur Maximilien. Je suis plus autorisé à parler en faveur des filles de la maison de France que le pape Grégoire XIII & le cordelier Sixte-Quint ne l'étaient à exclure du trône nos princes du sang, sous prétexte, disaient ces bons prêtres, que Henri IV & les princes de Condé étaient *race bâtarde & détestable de Bourbon*; belles & saintes paroles, dont il faut se souvenir à jamais, pour être convaincu de ce qu'on doit aux évêques de Rome. Je puis donner ma voix dans les états-généraux, & aucun pape n'y peut avoir de suffrage. Je donne donc ma voix sans difficulté dans trois ou quatre cents ans, à une fille de France qui resterait seule descendante en droite ligne de Hugues Capet. Je la fais reine pourvu qu'elle soit bien élevée, qu'elle ait l'esprit juste & qu'elle ne soit point bigotte. J'interprète en sa faveur cette loi qui dit *que fille ne doit mie succéder*. J'entends qu'elle n'héritera mie tant qu'il y aura mâle. Mais dès que mâles défaillent, je prouve que le royaume est à elle par nature qui l'ordonne, & pour le bien de la nation.

J'invite tous les bons Français à montrer le même

respect pour le sang de tant de rois. Je crois que c'est l'unique moyen de prévenir les factions qui démembreraient l'Etat. Je propose qu'elle règne de son chef, & qu'on la marie à quelque bon prince, qui prendra le nom & les armes, & qui par lui-même pourra posséder quelque canton, lequel sera annexé à la France ; ainsi qu'on a conjoint Marie-Thérèse de Hongrie & François, duc de Lorraine, le meilleur prince du monde.

Quel est le welche qui refusera de la reconnaître ; à moins qu'on ne déterre quelque autre belle princesse issue de Charlemagne, dont la famille fut chassée par Hugues Capet, malgré la loi salique; ou bien qu'on ne trouve quelque princesse plus belle encore, qui descende évidemment de Clovis, dont la famille fut précédemment chassée par son domestique Pepin, & toujours en dépit de la loi salique ?

Je n'aurai certainement nul besoin d'intrigues pour faire sacrer ma princesse dans Reims, ou dans Chartres, ou dans la chapelle du louvre, car tout cela est égal ; ou même pour ne la point faire sacrer du tout ; car on règne tout aussi bien non sacré que sacré. Les rois, les reines d'Espagne n'observent point cette cérémonie.

Parmi toutes les familles des secrétaires du roi, il ne se trouve personne qui dispute le trône à cette princesse capétienne. Les plus illustres maisons sont si jalouses l'une de l'autre, qu'elles aiment bien mieux obéir à la fille des rois qu'à un de leurs égaux.

Reconnue aisément de toute la France, elle reçoit

l'hommage de tous ſes ſujets avec une grace majeſtueuſe qui la fait aimer autant que révérer ; & tous les poëtes font des vers en l'honneur de ma princeſſe (1).

LOIS.

SECTION PREMIÈRE.

Il eſt difficile qu'il y ait une ſeule nation qui vive ſous de bonnes lois. Ce n'eſt pas ſeulement parce qu'elles ſont l'ouvrage des hommes, car ils ont fait de très-bonnes choſes ; & ceux qui ont inventé & perfectionné les arts pouvaient imaginer un corps de juriſprudence tolérable. Mais les lois ont été établies dans preſque tous les Etats par l'intérêt du légiſlateur, par le beſoin du moment, par l'ignorance, par la ſuperſtition. On les a faites à meſure, au hafard, irrégulierement, comme on bâtiſſait les villes. Voyez à Paris le quartier des Halles, de Saint-Pierre-aux-bœufs, la rue Briſe-miche, celle du Pet-au-diable, contraſter avec le Louvre & les Tuileries ; voilà l'image de nos lois.

Londres n'eſt devenue digne d'être habitée que depuis qu'elle fut réduite en cendres. Les rues, depuis cette époque, furent élargies & alignées ; Londres fut une ville pour avoir été brûlée. Voulez-vous avoir de bonnes lois ? brûlez les vôtres, & faites-en de nouvelles.

Les Romains furent trois cents années ſans lois fixes. Ils furent obligés d'en aller demander aux

(1) Voyez le *Commentaire sur l'Esprit des lois.*

Athéniens,

Athéniens, qui leur en donnèrent de si mauvaises que bientôt elles furent presque toutes abrogées. Comment Athènes elle-même aurait-elle eu une bonne législation ? on fut obligé d'abolir celle de Dracon ; et celle de Solon périt bientôt.

Votre coutume de Paris est interprétée différemment par vingt-quatre commentaires ; donc il est prouvé vingt-quatre fois qu'elle est mal conçue. Elle contredit cent-quarante autres coutumes, ayant toutes force de loi chez la même nation, & toutes se contredisant entre elles. Il est donc dans une seule province de l'Europe, entre les Alpes & les Pyrénées, plus de quarante petits peuples qui s'appellent *compatriotes*, & qui sont réellement étrangers les uns pour les autres, comme le Tunquin l'est pour la Cochinchine.

Il en est de même dans toutes les provinces de l'Espagne. C'est bien pis dans la Germanie ; personne n'y sait quels sont les droits du chef, ni des membres. L'habitant des bords de l'Elbe ne tient au cultivateur de la Suabe que parce qu'ils parlent à-peu-près la même langue, laquelle est un peu rude.

La nation anglaise a plus d'uniformité ; mais n'étant sortie de la barbarie & de la servitude que par intervalles & par secousses, & ayant dans sa liberté conservé plusieurs lois promulguées autrefois par de grands tyrans qui disputaient le trône, ou par de petits tyrans qui envahissaient des prélatures, il s'en est formé un corps assez robuste, sur lequel on apperçoit encore beaucoup de blessures couvertes d'emplâtres.

L'esprit de l'Europe a fait de plus grands progrès depuis cent ans, que le monde entier n'en avait fait depuis Brama, Fohi, Zoroastre, & le Thaut de l'Égypte. D'où vient que l'esprit de législation en a fait si peu ?

Nous fûmes tous sauvages depuis le cinquième siècle. Telles sont les révolutions du globe ; brigands qui pillaient, cultivateurs pillés, c'étoit-là ce qui composait le genre humain du fond de la mer Baltique au détroit de Gibraltar ; & quand les Arabes parurent au Midi, la désolation du bouleversement fut universelle.

Dans notre coin d'Europe, le petit nombre étant composé de hardis ignorans vainqueurs & armés de pied en cap, & le grand nombre d'ignorans esclaves désarmés, presque aucun ne sachant ni lire ni écrire, pas même Charlemagne, il arriva très-naturellement que l'Église romaine, avec sa plume & ses cérémonies, gouverna ceux qui passaient leur vie à cheval, la lance en arrêt & le morion en tête.

Les descendans des Sicambres, des Bourguignons, des Ostrogoths, Visigoths, Lombards, Hérules, &c. sentirent qu'ils avaient besoin de quelque chose qui ressemblât à des lois. Ils en cherchèrent où il y en avait. Les évêques de Rome en savaient faire en latin. Les barbares les prirent avec d'autant plus de respect qu'ils ne les entendaient pas. Les décrétales des papes, les unes véritables, les autres effrontément supposées, devinrent le code des nouveaux regas, des leuds, des barons, qui avaient partagé les terres. Ce furent des loups qui se laissèrent enchaîner par

des renards. Ils gardèrent leur férocité; mais elle fut subjuguée par la crédulité, & par la crainte que la crédulité produit. Peu-à-peu l'Europe, excepté la Grèce & ce qui appartenait encore à l'Empire d'Orient, se vit sous l'empire de Rome; de sorte qu'on peut dire une seconde fois :

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

(1) Presque toutes les conventions étant accompagnées d'un signe de croix, & d'un serment qu'on faisoit souvent sur des reliques, tout fut du ressort de l'Église. Rome, comme la métropole, fut juge suprême des procès de la Chersonnèse Cimbrique & de ceux de la Gascogne. Mille seigneurs féodaux joignant leurs usages au droit canon, il en résulta cette jurisprudence monstrueuse dont il reste encore tant de vestiges.

Lequel eût le mieux valu, de n'avoir point du tout de lois ou d'en avoir de pareilles ?

Il a été avantageux à un empire plus vaste que l'empire romain d'être long-temps dans le chaos; car tout étant à faire, il était plus aisé de bâtir un édifice que d'en réparer un dont les ruines seraient respectées.

La Thesmophore du Nord assembla, en 1767, des députés de toutes les provinces, qui contenaient environ douze cent mille lieues quarrées. Il y avait des païens, des mahométans d'Ali, des mahométans d'Omar, des chrétiens d'environ douze sectes différentes. On proposait chaque loi à ce nouveau synode,

(1) Voyez *appel comme d'abus.*

& si elle paroissoit convenable à l'intérêt de toutes les provinces, elle recevait alors la sanction de la souveraine & de la nation.

La première loi qu'on porta fut la tolérance, afin que le prêtre grec n'oubliât jamais que le prêtre latin est homme; que le musulman supportât son frère le païen, & que le romain ne fût pas tenté de sacrifier son frère le presbytérien.

La souveraine écrivit de sa main dans ce grand conseil de législation : « Parmi tant de croyances » diverses, la faute la plus nuisible serait l'into- » lérance. »

On convint unanimement qu'il n'y a qu'une puissance (1), qu'il faut dire toujours puissance civile, & discipline ecclésiastique, & que l'allégorie des deux glaives est le dogme de la discorde.

Elle commença par affranchir les serfs de son domaine particulier.

Elle affranchit tous ceux du domaine ecclésiastique; ainsi elle créa des hommes.

Les prélats & les moines furent payés du trésor public.

Les peines furent proportionnées aux délits, & les peines furent utiles; les coupables, pour la plupart, furent condamnés aux travaux publics, attendu que les morts ne servent à rien.

La torture fut abolie, parce que c'est punir avant de connaître, & qu'il est absurde de punir pour connaître; parce que les Romains ne mettaient à la torture

(1) Voyez *Puissance*.

que les eſclaves; parce que la torture eſt le moyen de ſauver le coupable & de perdre l'innocent.

On en était là quand Mouſtapha III, fils de Mahmoud, força l'impératrice d'interrompre ſon code pour le battre.

SECTION II.

J'AI tenté de découvrir quelque rayon de lumière dans les temps mythologiques de la Chine qui précèdent Fohi, & j'ai tenté en vain.

Mais en m'en tenant à Fohi, qui vivoit environ trois mille ans avant l'ère nouvelle & vulgaire de notre Occident ſeptentrional, je vois déjà des lois douces & ſages établies par un roi bienfaiſant. Les anciens livres des cinq Kings, conſacrés par le reſpect de tant de ſiècles, nous parlent de ſes inſtitutions d'agriculture, de l'économie paſtorale, de l'économie domeſtique, de l'aſtronomie ſimple qui règle les ſaiſons, de la muſique qui, par des modulations différentes, appelle les hommes à leurs fonctions diverſes. Ce Fohi vivait inconteſtablement il y cinq mille ans. Jugez de quelle antiquité devait être un peuple immenſe qu'un empereur inſtruiſait ſur tout ce qui pouvait faire ſon bonheur. Je ne vois dans ces lois rien que de doux, d'utile & d'agréable.

On me montre enſuite le code d'un petit peuple qui arrive, deux mille ans après, d'un déſert affreux ſur les bords du Jourdain, dans un pays ſerré & hériſſé de montagnes. Ses lois ſont parvenues juſqu'à

nous : on nous les donne tous les jours comme le modèle de la sagesse. En voici quelques-unes.

« De ne jamais manger d'onocrotal, ni de charadre, » ni de griffon, ni d'ixion, ni d'anguille, ni de lièvre, » parce que le lièvre rumine & qu'il n'a pas le pied » fendu.

» De ne point coucher avec sa femme quand elle » a ses règles, sous peine d'être mis à mort l'un & » l'autre.

» D'exterminer sans miséricorde tous les pauvres » habitans du pays de Canaan, qui ne les connaissaient pas; d'égorger tout, de massacrer tout, » hommes, femmes, vieillards, enfans, animaux, » pour la plus grande gloire de Dieu.

» D'immoler au Seigneur tout ce qu'on aura voué » en anathème au Seigneur, & de le tuer sans pou- » voir le racheter.

» De brûler les veuves qui n'ayant pu être rema- » riées à leurs beaux-frères, s'en seraient consolées » avec quelqu'autre juif sur le grand chemin ou » ailleurs, &c. &c. &c. (1). »

Un jésuite, autrefois missionnaire chez les Cannibales, dans le temps que le Canada appartenait encore au roi de France, me contait qu'un jour, comme il

(1) C'est ce qui arriva à Thamar qui, étant voilée, coucha sur le grand chemin avec son beau-père Juda, dont elle fut méconnue. Elle devint grosse. Juda la condamna à être brûlée. L'arrêt était d'autant plus cruel que s'il eût été exécuté, notre Sauveur, qui descend en droite ligne de ce Juda & de cette Thamar, ne serait pas né, à moins que tous les événemens de l'univers n'eussent été mis dans un autre ordre.

expliquoit ces lois juives à ses néophytes, un petit français imprudent, qui assistait au catéchisme, s'avisa de s'écrier : « Mais voilà des lois de Cannibales». Un des citoyens lui répondit : « Petit drôle, apprends » que nous sommes d'honnêtes gens : nous n'avons » jamais eu de pareilles lois. Et si nous n'étions pas » gens de bien, nous te traiterions en citoyen de Canaan, pour t'apprendre à parler. »

Il appert, par la comparaison du premier code chinois & du code hébraïque, que les lois suivent assez les mœurs des gens qui les ont faites. Si les vautours & les pigeons avaient des lois, elles seraient sans doute différentes.

SECTION III.

Les moutons vivent en société fort doucement, leur caractère passe pour très-débonnaire, parce que nous ne voyons pas la prodigieuse quantité d'animaux qu'ils dévorent. Il est à croire même qu'ils les mangent innocemment & sans le savoir, comme lorsque nous mangeons d'un fromage de Sassenage. La république des moutons est l'image fidelle de l'âge d'or.

Un poulailler est visiblement l'État monarchique le plus parfait. Il n'y a point de roi comparable à un coq. S'il marche fièrement au milieu de son peuple, ce n'est point par vanité. Si l'ennemi approche, il ne donne point d'ordre à ses sujets d'aller se faire tuer pour lui en vertu de sa certaine science & pleine puissance ; il y va lui-même, range ses poules derrière lui & combat jusqu'à la mort. S'il est vainqueur, c'est

lui qui chante le *Te Deum*. Dans la vie civile, il n'y a rien de ſi galant, de ſi honnête, de ſi déſintéreſſé. Il a toutes les vertus. A-t-il dans ſon bec royal un grain de blé, un vermiſſeau, il le donne à la première de ſes ſujettes qui ſe préſente. Enfin Salomon, dans ſon ſérail, n'approchait pas d'un coq de baſſe-cour.

S'il eſt vrai que les abeilles ſoient gouvernées par une reine à qui tous ſes ſujets font l'amour, c'eſt un gouvernement plus parfait encore.

Les fourmis paſſent pour une excellente démocratie. Elle eſt au-deſſus de tous les autres États, puiſque tout le monde y eſt égal, & que chaque particulier y travaille pour le bonheur de tous.

La république des caſtors eſt encore ſupérieure à celle des fourmis, du moins ſi nous en jugeons par leurs ouvrages de mâçonnerie.

Les ſinges reſſemblent plutôt à des bâteleurs qu'à un peuple policé; & ils ne paraiſſent pas être réunis ſous des lois fixes & fondamentales, comme les eſpèces précédentes.

Nous reſſemblons plus aux ſinges qu'à aucun autre animal, par le don de l'imitation, par la légèreté de nos idées, & par notre inconſtance qui ne nous a jamais permis d'avoir des lois uniformes & durables.

Quand la nature forma notre eſpèce, & nous donna quelques inſtincts; l'amour-propre pour notre conſervation, la bienveillance pour la conſervation des autres, l'amour qui eſt commun avec toutes les eſpèces, & le don inexplicable de combiner plus d'idées que tous les animaux enſemble; après nous

avoir ainſi donné notre lot, elle nous dit : Faites comme vous pourrez.

Il n'y a aucun bon code dans aucun pays. La raiſon en eſt évidente, les lois ont été faites à meſure, ſelon le temps, les lieux, les beſoins, &c.

Quand les beſoins ont changé, les lois qui ſont demeurées ſont devenues ridicules. Ainſi la loi qui défendait de manger du porc & de boire du vin, était très-raiſonnable en Arabie, où le porc & le vin ſont pernicieux ; elle eſt abſurde à Conſtantinople.

La loi qui donne tout le fief à l'aîné eſt fort bonne dans un temps d'anarchie & de pillage. Alors l'aîné eſt le capitaine du château que des brigands aſſailliront tôt ou tard ; les cadets ſeront ſes premiers officiers, les laboureurs ſes ſoldats. Tout ce qui eſt à craindre, c'eſt que le cadet n'aſſaſſine ou n'empoiſonne le ſeigneur ſalien ſon aîné, pour devenir à ſon tour le maître de la maſure ; mais ces cas ſont rares, parce que la nature a tellement combiné nos inſtincts & nos paſſions, que nous avons plus d'horreur d'aſſaſſiner notre frère aîné, que nous n'avons d'envie d'avoir ſa place. Or cette loi, convenable à des poſſeſſeurs de donjons du temps de Chilpéric, eſt déteſtable quand il s'agit de partager des rentes dans une ville.

A la honte des hommes, on ſait que les lois du jeu ſont les ſeules qui ſoient par-tout juſtes, claires, inviolables, & exécutées. Pourquoi l'indien qui a donné les règles du jeu d'échecs, eſt-il obéi de bon gré dans toute la terre, & que les décrétales des papes, par exemple, ſont aujourd'hui un objet d'horreur &

de mépris? c'eſt que l'inventeur des échecs combina tout avec juſteſſe pour la ſatisfaction des joueurs, & que les papes, dans leurs décrétales, n'eurent en vue que leur ſeul avantage. L'indien voulut exercer également l'eſprit des hommes & leur donner du plaiſir; les papes ont voulu abrutir l'eſprit des hommes. Auſſi le fond du jeu des échecs a ſubſiſté le même depuis cinq mille ans; il eſt commun à tous les habitans de la terre; & les décrétales ne ſont connues qu'à Spolète, à Orviette, à Lorette, où le plus mince juriſconſulte les déteſte & les mépriſe en ſecret.

SECTION IV.

Du temps de Veſpaſien & de Tite, pendant que les Romains éventraient les juifs, un iſraélite fort riche, qui ne voulait point être éventré, s'enfuit avec tout l'or qu'il avait gagné à ſon métier d'uſurier & emmena vers Éziongaber toute ſa famille, qui conſiſtait en ſa vieille femme, un fils & une fille; il avait dans ſon train deux eunuques, dont l'un ſervait de cuiſinier, l'autre était laboureur & vigneron. Un bon eſſénien, qui ſavait par cœur le Pentateuque, lui ſervait d'aumônier: tout cela s'embarqua dans le port d'Éziongaber, traverſa la mer qu'on nomme Rouge, & qui ne l'eſt point, & entra dans le golfe perſique, pour aller chercher la terre d'Ophir, ſans ſavoir où elle était. Vous croyez bien qu'il ſurvint une horrible tempête, qui pouſſa la famille hébraïque vers les côtes des Indes; le vaiſſeau fit naufrage à une des îles Maldives,

nommée aujourd'hui Padrabranca, laquelle était alors déſerte.

Le vieux Richard & la vieille ſe noyèrent ; le fils, la fille, les deux eunuques & l'aumônier, ſe ſauvèrent ; on tira comme on put quelques proviſions du vaiſſeau, on bâtit de petites cabanes dans l'île, & on y vécut aſſez commodémenr. Vous ſavez que l'île de Padrabranca eſt à cinq degrés de la ligne, & qu'on y trouve les plus gros cocos & les meilleurs ananas du monde ; il était fort doux d'y vivre dans le temps qu'on égorgeait ailleurs le reſte de la nation chérie : mais l'eſſénien pleurait en conſidérant que peut-être il ne reſtait plus qu'eux de juifs ſur la terre, & que la ſemence d'Abraham allait finir.

Il ne tient qu'à vous de la reſſuſciter, dit le jeune juif ; épouſez ma ſœur. Je le voudrais bien, dit l'aumônier, mais la loi s'y oppoſe. Je ſuis eſſénien, j'ai fait vœu de ne me jamais marier, la loi porte qu'on doit accomplir ſon vœu ; la race juive finira ſi elle veut, mais certainement je n'épouſerai point votre ſœur, toute jolie qu'elle eſt.

Mais deux eunuques ne peuvent pas lui faire d'enfans, reprit le juif : je lui en ferai donc, s'il vous plaît ; & ce ſera vous qui bénirez le mariage.

J'aimerais mieux cent fois être éventré par les ſoldats romains, dit l'aumônier, que de ſervir à vous faire commettre un inceſte : ſi c'était votre ſœur de père, encore paſſe, la loi le permet ; mais elle eſt votre ſœur de mère, cela eſt abominable.

Je conçois bien, répondit le jeune homme, que ce

ferait un crime à Jérufalem, où je trouverais d'autres filles; mais dans l'île de Padrabranca, où je ne vois que des cocos, des ananas & des huîtres, je crois que la chofe eft très-permife. Le juif époufa donc fa fœur, & en eût une fille, malgré les proteftations de l'effénien; ce fut l'unique fruit d'un mariage que l'un croyait très-légitime, & l'autre abominable.

Au bout de quatorze ans, la mère mourut; le père dit à l'aumônier : Vous êtes-vous enfin défait de vos anciens préjugés? voulez-vous époufer ma fille? Dieu m'en préferve, dit l'effénien. Oh bien, je l'épouferai donc moi, dit le père, il en fera ce qui pourra; mais je ne veux pas que la femence d'Abraham foit réduite à rien. L'effénien, épouvanté de cet horrible propos, ne voulut plus demeurer avec un homme qui manquait à la loi, & s'enfuit. Le nouveau marié avait beau lui crier : Demeurez, mon ami, j'obferve la loi naturelle, je fers la patrie, n'abandonnez pas vos amis; l'autre le laiffait crier, ayant toujours la loi dans la tête, & s'enfuit à la nage dans l'île voifine.

C'était la grande île d'Attole, très-peuplée & très-civilifée; dès qu'il aborda on le fit efclave. Il apprit à balbutier la langue d'Attole; il fe plaignit très-amèrement de la façon inhofpitalière dont on l'avait reçu, on lui dit que c'était la loi, & que depuis que l'île avait été fur le point d'être furprife par les habitans de celle d'Ada, on avait fagement réglé que tous les étrangers qui aborderaient dans Attole feraient mis en fervitude. Ce ne peut être une loi, dit l'effénien, car elle n'eft pas dans le Pentateuque; on lui

répondit qu'elle était dans le digeste du pays, & il demeura esclave; il avait heureusement un très-bon maître fort riche, qui le traita bien, & auquel il s'attacha beaucoup.

Des assassins vinrent un jour pour tuer le maître & pour voler ses trésors; ils demandèrent aux esclaves s'il était à la maison, & s'il avait beaucoup d'argent. Nous vous jurons, dirent les esclaves, qu'il n'a point d'argent & qu'il n'est point à la maison; mais l'essénien dit: La loi ne permet pas de mentir; je vous jure qu'il est à la maison & qu'il a beaucoup d'argent: ainsi le maître fut volé & tué. Les esclaves accusèrent l'essénien devant les juges, d'avoir trahi son patron; l'essénien dit qu'il ne voulait mentir, & qu'il ne mentirait pour rien au monde; & il fut pendu.

On me contait cette histoire & bien d'autres semblables dans le dernier voyage que je fis des Indes en France. Quand je fus arrivé, j'allai à Versailles pour quelques affaires; je vis passer une belle femme suivie de plusieurs belles femmes. Quelle est cette belle femme, dis-je à mon avocat en parlement qui était venu avec moi? car j'avais un procès en parlement à Paris, pour mes habits qu'on m'avait faits aux Indes; & je voulais toujours avoir mon avocat à mes côtés. C'est la fille du roi, dit-il; elle est charmante & bienfaisante; c'est bien dommage que dans aucun cas elle ne puisse jamais être reine de France. Quoi! lui dis-je, si on avait le malheur de perdre tous ses parens & les princes du sang, (ce qu'à Dieu ne plaise!) elle ne pourrait hériter du royaume de son père?

Non, dit l'avocat, la loi salique s'y oppose formellement. Et qui a fait cette loi salique ? dis-je à l'avocat. Je n'en sais rien, dit-il; mais on prétend que chez un ancien peuple nommé les Saliens, qui ne savaient ni lire ni écrire, il y avait une loi écrite qui disait qu'en terre salique fille n'héritait pas d'un aleu, & cette loi a été adoptée en terre non salique. Et moi, lui dis-je, je la casse ; vous m'avez assuré que cette princesse est charmante & bienfaisante, donc elle aurait un droit incontestable à la couronne, si le malheur arrivait qu'il ne restât qu'elle du sang royal: ma mère a hérité de son père; & je veux que cette princesse hérite du sien.

Le lendemain mon procès fut jugé en une chambre du parlement, & je perdis tout d'une voix ; mon avocat me dit que je l'aurais gagné tout d'une voix en une autre chambre. Voilà qui est bien comique ! lui dis-je ; ainsi donc chaque chambre, chaque loi. Oui, dit-il, il y a vingt-cinq commentaires sur la coutume de Paris ; c'est-à-dire, on a prouvé vingt-cinq fois que la coutume de Paris est équivoque, & s'il y avait vingt-cinq chambres de juges, il y aurait vingt-cinq jurisprudences différentes. Nous avons, continua-t-il, à quinze lieues de Paris, une province nommée Normandie, où vous auriez été tout autrement jugé qu'ici. Cela me donna envie de voir la Normandie. J'y allai avec un de mes frères : nous rencontrâmes à la première auberge un jeune homme qui se désespérait ; je lui demandai quelle était sa disgrace : il me répondit que c'était d'avoir un frère

aîné. Où eſt donc ce grand malheur d'avoir un frère? lui dis-je; mon frère eſt mon aîné, & nous vivons très-bien enſemble. Hélas! monſieur, me dit-il, la loi donne tout ici aux aînés, & ne laiſſe rien aux cadets. Vous avez raiſon, lui dis-je, d'être fâché; chez nous on partage également; & quelquefois les frères ne s'aiment pas mieux.

Ces petites aventures me firent faire de belles & profondes réflexions ſur les lois, & je vis qu'il en eſt d'elles comme de nos vêtemens; il m'a fallu porter un doliman à Conſtantinople, & un juſtaucorps à Paris.

Si toutes les lois humaines ſont de convention, diſais-je, il n'y a qu'à bien faire ſes marchés. Les bourgeois de Dehli & d'Agra diſent qu'ils ont fait un très-mauvais marché avec Tamerlan: les bourgeois de Londres ſe félicitent d'avoir fait un très-bon marché avec le roi Guillaume d'Orange. Un citoyen de Londres me diſait un jour: c'eſt la néceſſité qui fait les lois, & la force les fait obſerver. Je lui demandai ſi la force ne faiſait pas auſſi quelquefois des lois, & ſi Guillaume le bâtard & le conquérant ne leur avait pas donné des ordres ſans faire de marché avec eux. Oui, dit-il, nous étions des bœufs alors, Guillaume nous mit un joug, & nous fit marcher à coups d'aiguillon; nous avons depuis été changés en hommes, mais les cornes nous ſont reſtées, & nous en frappons quiconque veut nous faire labourer pour lui & non pas pour nous.

Plein de toutes ces réflexions, je me complaiſais

à penser qu'il y a une loi naturelle indépendante de toutes les conventions humaines : le fruit de mon travail doit être à moi ; je dois honorer mon père & ma mère ; je n'ai nul droit sur la vie de mon prochain, & mon prochain n'en a point sur la mienne, &c. Mais quand je songeai que depuis Cordolaomor jusqu'à Mentzel, colonel de housards, chacun tue loyalement & pille son prochain avec une patente dans sa poche, je fus très-affligé.

On me dit que parmi les voleurs il y avait des lois, & qu'il y en avait aussi à la guerre. Je demandai ce que c'était que ces lois de la guerre. C'est, me dit-on, de pendre un brave officier qui aura tenu dans un mauvais poste sans canon contre une armée royale ; c'est de faire pendre un prisonnier, si on a pendu un des vôtres ; c'est de mettre à feu & à sang les villages qui n'auront pas apporté toute leur subsistance au jour marqué, selon les ordres du gracieux souverain du voisinage. Bon, dis-je, voilà l'*Esprit des lois*.

Après avoir été bien instruit, je découvris qu'il y a de sages lois par lesquelles un berger est condamné à neuf ans de galères pour avoir donné un peu de sel étranger à ses moutons. Mon voisin a été ruiné par un procès pour deux chênes qui lui appartenaient, qu'il avait fait couper dans son bois, parce qu'il n'avait pu observer une formalité qu'il n'avait pu connaître : sa femme est morte dans la misère, & son fils traîne une vie plus malheureuse. J'avoue que ces lois sont justes, quoique leur exécution soit un peu dure ; mais

je

je fais mauvais gré aux lois qui autorisent cent mille hommes à aller loyalement égorger cent mille voisins. Il m'a paru que la plupart des hommes ont reçu de la nature assez de sens commun pour faire des lois; mais que tout le monde n'a pas assez de justice pour faire de bonnes lois.

Assemblez d'un bout de la terre à l'autre les simples & tranquilles agriculteurs, ils conviendront tous aisément qu'il doit être permis de vendre à ses voisins l'excédant de son blé, & que la loi contraire est inhumaine & absurde; que les monnaies représentatives des denrées ne doivent pas plus être altérées que les fruits de la terre; qu'un père de famille doit être le maître chez soi; que la religion doit rassembler les hommes pour les unir, & non pour en faire des fanatiques & des persécuteurs; que ceux qui travaillent ne doivent pas se priver du fruit de leurs travaux pour en doter la superstition & l'oisiveté : ils feront en une heure trente lois de cette espèce, toutes utiles au genre humain.

Mais que Tamerlan arrive & subjugue l'Inde, alors vous ne verrez plus que des lois arbitraires. L'une accablera une province pour enrichir un publicain de Tamerlan; l'autre fera un crime de lèse-majesté d'avoir mal parlé de la maîtresse du premier valet de chambre d'un raïa; une troisième ravira la moitié de la récolte de l'agriculteur, & lui contestera le reste; il y aura enfin des lois par lesquelles un appariteur tartare viendra saisir vos enfans au berceau, fera du plus robuste un soldat, & du plus faible un eunuque,



& laiſſera le père & la mère ſans ſecours & ſans conſolation.

Or lequel vaut le mieux d'être le chien de Tamerlan ou ſon ſujet ? Il eſt clair que la condition de ſon chien eſt fort ſupérieure.

LOIS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

On a trouvé dans les papiers d'un juriſconſulte ces notes qui méritent peut-être un peu d'examen.

Que jamais aucune loi eccléſiaſtique n'ait de force que lorſqu'elle aura la ſanction expreſſe du gouvernement. C'eſt par ce moyen qu'Athènes & Rome n'eurent jamais de querelles religieuſes.

Ces querelles ſont le partage des nations barbares, ou devenues barbares.

Que le magiſtrat ſeul puiſſe permettre ou prohiber le travail les jours de fête, parce qu'il n'appartient pas à des prêtres de défendre à des hommes de cultiver leurs champs.

Que tout ce qui concerne les mariages dépende uniquement du magiſtrat, & que les prêtres s'en tiennent à l'auguſte fonction de les bénir.

Que le prêt à intérêt ſoit purement un objet de la loi civile, parce qu'elle ſeule préſide au commerce.

Que tous les eccléſiaſtiques ſoient ſoumis en tous les cas au gouvernement, parce qu'ils ſont ſujets de l'État.

Que jamais on n'ait le ridicule honteux de payer à un prêtre étranger la première année du revenu

d'une terre que des citoyens ont donnée à un prêtre concitoyen.

Qu'aucun prêtre ne puiſſe jamais ôter à un citoyen la moindre prérogative, ſous prétexte que ce citoyen eſt pécheur, parce que le prêtre pécheur doit prier pour les pécheurs & non les juger.

Que les magiſtrats, les laboureurs & les prêtres paient également les charges de l'Etat, parce que tous appartiennent également à l'État.

Qu'il n'y ait qu'un poids, une meſure, une coutume.

Que les ſupplices des criminels ſoient utiles. Un homme pendu n'eſt bon à rien, & un homme condamné aux ouvrages publics, ſert encore la patrie, & eſt une leçon vivante.

Que toute loi ſoit claire, uniforme & préciſe : l'interpréter, c'eſt preſque toujours la corrompre.

Que rien ne ſoit infame que le vice.

Que les impôts ne ſoient jamais que proportionnels.

Que la loi ne ſoit jamais en contradiction avec l'uſage : car ſi l'uſage eſt bon, la loi ne vaut rien (1).

LOIS CRIMINELLES.

Il n'y a point d'année où quelques juges de province ne condamnent à une mort affreuſe quelque père de famille innocent, & cela tranquillement, gaiement même, comme on égorge un dindon dans ſa baſſecour. On a vu quelquefois la même choſe à Paris (2).

(1) Voyez le *Poëme de la loi naturelle.*

(2) Voyez ſur cette matière la *Mépriſe d'Arras.*

IL eût été à desirer que, de tous les livres faits sur les lois, par Bodin, Hobbes, Grotius, Puffendorf, Montesquieu, Barbeirac, Burlamaqui, il en eût résulté quelque loi utile, adoptée dans tous les tribunaux de l'Europe, soit sur les successions, soit sur les contrats, sur les finances, sur les délits, &c. Mais ni les citations de Grotius, ni celles de Puffendorf, ni celles de l'*Esprit des lois*, n'ont jamais produit une sentence du châtelet de Paris, ou de l'*old baili* de Londres. On s'appesantit avec Grotius, on passe quelques momens agréablement avec Montesquieu; & si on a un procès, on court chez son avocat.

On a dit que la lettre tuait et que l'esprit vivifiait; mais, dans le livre de Montesquieu, l'esprit égare, & la lettre n'apprend rien.

*Des citations fausses dans l'*Esprit des lois, *des conséquences fausses que l'auteur en tire, & de plusieurs erreurs qu'il est important de découvrir.*

IL fait dire à Denis d'Halycarnasse que, selon Isocrate, « Solon ordonna qu'on choisirait les juges » dans les quatre classes des Athéniens ».

Denis d'Halycarnasse n'en a pas dit un seul mot; voici ses paroles : « Isocrate, dans sa harangue, rap- » porte que Solon & Clistène n'avaient donné aucune » puissance aux scélérats, mais aux gens de bien ». Qu'importe d'ailleurs ce qu'Isocrate a pu dire dans une déclamation?

« A Gênes, la banque de Saint-George est

» gouvernée par le peuple, ce qui lui donne une » grande influence ». Cette banque est gouvernée par six classes de nobles appelées *magistratures*.

« On sait que la mer, qui semble vouloir couvrir » la terre, est arrêtée par les moindres herbes & par » les moindres graviers ».

On ne sait point cela; on sait que la mer est arrêtée par les lois de la gravitation, qui ne sont ni gravier ni herbe.

« Les Anglais, pour favoriser la liberté, ont ôté » toutes les puissances intermédiaires qui formaient » leur monarchie ».

Au contraire, ils ont consacré la prérogative de la chambre haute, & conservé la plupart des anciennes jurisdictions qui forment des puissances intermédiaires.

« L'établissement d'un visir est dans un État despotique une loi fondamentale ».

Un critique judicieux a remarqué que c'est comme si on disait que l'office des maires du palais était une loi fondamentale. Constantin était plus que despotique, & n'eut point de grand-visir. Louis XIV était un peu despotique, & n'eut point de premier ministre. Les papes sont assez despotiques, & en ont rarement. Il n'y en a point dans la Chine, que l'auteur regarde comme un empire despotique. Il n'y en eut point chez le czar Pierre I, & personne ne fut plus despotique que lui. Le turc Amurat II n'avait point de grand-visir. Gengis-kan n'en eut jamais.

« La vénalité des charges est bonne dans les États

» monarchiques, parce qu'elle fait faire comme un » métier de famille ce qu'on ne voudrait pas entre» prendre pour la vertu ».

Eſt-ce Monteſquieu qui a écrit ces lignes honteuſes? quoi! parce que les folies de François I avaient dérangé ſes finances, il fallait qu'il vendît à de jeunes ignorans le droit de décider de la fortune, de l'honneur & de la vie des hommes! Quoi! cet opprobre devient *bon* dans la monarchie? & la place de magiſtrat devient un métier de famille? ſi cette infamie était ſi bonne, elle aurait au moins été adoptée par quelqu'autre monarchie que la France. Il n'y a pas un ſeul Etat ſur la terre qui ait oſé ſe couvrir d'un tel opprobre. Ce monſtre eſt né de la prodigalité d'un roi devenu indigent, & de la vanité de quelques bourgeois dont les pères avaient de l'argent. On a toujours attaqué cet infame abus par des cris impuiſſans, parce qu'il eût fallu rembourſer les offices qu'on avait vendus. Il eût mieux valu mille fois, dit un grand juriſconſulte, vendre le tréſor de tous les couvens & l'argenterie de toutes les égliſes, que de vendre la juſtice. Lorſque François I prit la grille d'argent de Saint Martin, il ne fit tort à perſonne; Saint-Martin ne ſe plaignit point; il ſe paſſe très-bien de ſa grille: mais vendre la place de juge, & faire jurer à ce juge qu'il ne l'a pas achetée, c'eſt une baſſeſſe ſacrilège.

Plaignons Monteſquieu d'avoir déshonoré ſon ouvrage par de tels paradoxes; mais pardonnons lui. Son oncle avait acheté une charge de préſident en

province, & il la lui laiſſa. On retrouve l'homme par-tout. Nul de nous n'eſt ſans faibleſſe.

« Pour les vertus, Ariſtote ne peut croire qu'il y » en ait de propres aux eſclaves ».

Ariſtote dit en termes exprès : « Il faut qu'ils » aient les vertus néceſſaires à leur état, la tempé- » rance & la vigilance ». De la républiq. Liv. I, chap. XIII.

« Je trouve dans Strabon, que quand à Lacédé- » mone une ſœur épouſait ſon frère, elle avait » pour sa dot la moitié de la portion de ſon frère ».

Strabon parle ici des Crétois, & non des Lacédémoniens.

Il fait dire à Xénophon, que « dans Athènes, un » homme riche ſerait au déſeſpoir qu'on crût qu'il » dépendît du magiſtrat ».

Xénophon, en cet endroit, ne parle point d'Athènes. Voici ſes paroles : « Dans les autres villes, les » puiſſans ne veulent pas qu'on les ſoupçonne de » craindre les magiſtrats ».

« Les lois de Veniſe défendent aux nobles le com- » merce ».

Les anciens fondateurs de notre république & nos légiſlateurs eurent grand ſoin de nous exercer dans les voyages & le trafic de mer. La première nobleſſe avait coutume de naviger, ſoit pour exercer le commerce, ſoit pour s'inſtruire (1).

Sagredo dit la même choſe.

Les mœurs & non les lois font qu'aujourd'hui les

(1) Voyez l'*Histoire de Veniſe* par le noble Peruta.

nobles en Angleterre & à Venise ne s'adonnent presque point au commerce.

« Voyez avec quelle industrie le gouvernement moscovite cherche à sortir du despotisme, &c. ».

Est-ce en abolissant le patriarchat et la milice entière des strélitz; en étant le maître absolu des troupes, des finances & de l'Église, dont les desservans ne sont payés que du trésor impérial; & enfin en faisant des lois qui rendent cette puissance aussi sacrée que forte? Il est triste que, dans tant de citations & dans tant d'axiomes, le contraire de ce que dit l'auteur soit presque toujours le vrai. Quelques lecteurs instruits s'en sont apperçus: les autres se sont laissé éblouir, & on dira pourquoi.

« Le luxe de ceux qui n'auront pas le nécessaire sera
» égal à zéro. Celui qui aura le double du nécessaire,
» aura un luxe égal à un. Celui qui aura le double
» de ce dernier, aura un luxe égal à trois, &c. ».

Il aura trois au-delà du nécessaire de l'autre, mais il ne s'ensuit pas qu'il ait trois de luxe; car il peut avoir trois d'avarice; il peut mettre ce trois dans le commerce; il peut le faire valoir pour marier ses filles. Il ne faut pas soumettre de telles propositions à l'arithmétique: c'est une charlatanerie misérable.

« A Venise, les lois forcent les nobles à la mo-
» destie; ils sont tellement accoutumés à l'épargne,
» qu'il n'y a que les courtisanes qui puissent les forcer
» à donner de l'argent ».

Quoi! l'esprit des lois à Venise serait de ne dépenser qu'en filles! Quand Athènes fut riche, il y

eut beaucoup de courtifanes. Il en fut de même à Venife & à Rome, aux quatorze, quinze & feizième fiècles. Elles y sont moins en crédit aujourd'hui, parce qu'il y a moins d'argent. Eft-ce là l'efprit des lois ?

« Les Suions, nation germanique, rendent hon-
» neur aux richeffes, ce qui fait qu'ils vivent fous le
» gouvernement d'un feul. Cela fignifie bien que le
« luxe eft fingulièrement propre aux monarchies, &
» qu'il n'y faut point de lois fomptuaires ».

Les Suions, felon Tacite, étaient des habitans d'une île de l'Océan au-delà de la Germanie. *Suinonum hinc civitates in ipfo Oceano.* Guerriers valeureux & bien armés, ils ont encore des flottes. *Præter viros armaque claffibus valent.* Les riches y font confidérés. *Eft & opibus honos.* Ils n'ont qu'un chef; *eofque unus imperitat.*

Ces barbares que Tacite ne connoiffait point, qui, dans leur petit pays, n'avaient qu'un feul chef, & qui préféraient le poffeffeur de cinquante vaches à celui qui n'en avait que douze, ont-ils le moindre rapport avec nos monarchies et nos lois fomptuaires ?

« Les Samnites avaient une belle coutume, &
» qui devait produire d'admirables effets. Le jeune
» homme, déclaré le meilleur, prenait pour fa
» femme la fille qu'il voulait. Celui qui avait les
» fuffrages après lui, choififfait encore, et ainfi de
» fuite ».

L'auteur a pris les Sunites, peuple de Scythie, pour les Samnites voifins de Rome. Il cite Nicolas

de Damas, qui cite Stobée; & on ſait d'ailleurs que Stobée n'eſt pas un bon garant. Cette belle coutume d'ailleurs ſerait très-préjudiciable dans tout État policé; car ſi le garçon, déclaré le meilleur, avait trompé les juges, ſi la fille ne voulait pas de lui, s'il n'avait pas de bien, s'il déplaiſait au père & à la mère, que d'inconvéniens et que de ſuites funeſtes!

« Si on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite ſur » les mœurs des Germains, on verra que c'eſt d'eux » que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouverne- » ment politique. Ce beau ſyſtême a été trouvé dans » les bois ».

La chambre des pairs et celle des communes, la cour d'équité, trouvées dans les bois! on ne l'aurait pas deviné. Sans doute les Anglais doivent auſſi leurs eſcadres et leur commerce aux mœurs des Germains; & les ſermons de Tillotſon à ces pieuſes ſorcières germaines qui ſacrifiaient les priſonniers, & qui jugeaient du ſuccès d'une campagne par la manière dont leur ſang coulait. Il faut croire auſſi qu'ils doivent leurs belles manufactures à la louable coutume des Germains qui aimaient mieux vivre de rapine que de travailler, comme le dit Tacite.

« Ariſtote met au rang des monarchies l'empire » des Perſes & Lacédémone. Mais qui ne voit que » l'une était un État deſpotique, & l'autre une répu- » blique » ?

Qui ne voit, au contraire, que Lacédémone eut un ſeul roi pendant quatre cents ans, enſuite deux rois

jusqu'à l'extinction de la race des Héraclides, ce qui fait une période d'environ mille années? On sait bien que nul roi n'était despotique de droit, pas même en Perse; mais tout prince dissimulé, hardi, & qui a de l'argent, devient despotique en peu de temps en Perse & à Lacédémone; & voilà pourquoi Aristote distingue des républiques tout État qui a des chefs perpétuels & héréditaires.

« Un ancien usage des Romains défendait de faire » mourir les filles qui n'étaient pas nubiles ».

Il se trompe. *More tradito nefas virgines strangulari;* défense d'étrangler les filles, nubiles ou non.

« Tibère trouva l'expédient de les faire violer par » le bourreau ».

Tibère n'ordonna point au bourreau de violer la fille de Séjan. Et s'il est vrai que le bourreau de Rome ait commis cette infamie dans la prison, il n'est nullement prouvé que ce fût sur une lettre de cachet de Tibère. Quel besoin avait-il d'une telle horreur?

« En Suisse on ne paie point de tributs, mais on » en fait la raison particulière. Dans ces montagnes » stériles, les vivres sont si chers & le pays si peuplé, » qu'un suisse paie quatre fois plus à la nature qu'un » turc ne paie au sultan ».

Tout cela est faux. Il n'y a aucun impôt en Suisse; mais chacun paie les dîmes, les cens, les lods & ventes qu'on payait aux ducs de Zéringue & aux moines. Les montagnes, excepté les glacières, sont de fertiles pâturages; elles sont la richesse du pays. La viande de boucherie est environ la moitié moins chère qu'à

Paris. On ne fait ce que l'auteur entend quand il dit qu'un fuiffe paie quatre fois plus à la nature qu'un turc au fultan. Il peut boire quatre fois plus qu'un turc; car il a le vin de la Côte, & l'excellent vin de la Vaux.

« Les peuples des pays chauds font timides comme » les vieillards, ceux des pays froids font courageux » comme les jeunes gens ».

Il faut bien fe garder de laiffer échapper de ces propofitions générales. Jamais on n'a pu faire aller à la guerre un lapon, un famoïède ; & les Arabes conquirent en quatre-vingts ans plus de pays que n'en poffédait l'empire romain. Les Efpagnols en petit nombre battirent, à la bataille de Mulberg, les foldats du nord de l'Allemagne. Cet axiome de l'auteur eft auffi faux que tous ceux du climat (1).

« Lopez de Gama avoue que le droit fur lequel » les Efpagnols ont fondé l'efclavage des Américains, » eft qu'ils trouvèrent près de Sainte-Marthe des pa- » niers où les habitans avaient mis quelques denrées, » comme des cancres, des limaçons, des fauterelles. » Les vainqueurs en firent un crime aux vaincus, » outre qu'ils fumaient du tabac, & qu'ils ne fe » faifaient pas la barbe à l'efpagnole ».

Il n'y a rien dans Lopez de Gama qui donne la moindre idée de cette fottife. Il eft trop ridicule d'inférer dans un ouvrage férieux de pareils traits qui ne feraient pas fupportables même dans les *Lettres perfannes*.

(1) Voyez *Climat*.

« C'eſt ſur l'idée de la religion que les Eſpagnols » fondèrent le droit de rendre tant de peuples eſ- » claves, car ces brigands, qui voulaient abſolument » être brigands & chrétiens, étaient fort dévots ».

Ce n'eſt donc pas ſur ce que les Américains ne ſe faiſaient pas la barbe à l'eſpagnole, & qu'ils fumaient du tabac ; ce n'eſt donc point parce qu'ils avaient quelques paniers de limaçons & de ſauterelles.

Ces contradictions fréquentes coûtent trop peu à l'auteur.

« Louis XIII ſe fit une peine extrême de la loi qui » rendait eſclaves les nègres de ſes colonies ; mais » quand on lui eut bien mis dans l'eſprit que c'était » la voie la plus ſûre de les convertir, il y conſentit ».

Où l'imagination de l'auteur a-t-elle pris cette anecdote ? La première conceſſion, pour la traite des nègres, eſt du 11 novembre 1673. Louis XIII était mort en 1643. Cela reſſemble au refus de François I d'écouter Chriſtophe Colomb qui avait découvert les îles Antilles avant que François I naquit.

« Perry dit que les Moſcovites ſe vendent très- » aiſément : j'en ſais bien la raiſon, c'eſt que leur » liberté ne vaut rien ».

Nous avons déjà remarqué, à l'article *Eſclavage*, que Perry ne dit pas un mot de tout ce que l'auteur de l'*Eſprit des lois* lui fait dire.

» C'eſt à Achem que tout le monde cherche à » ſe vendre ».

Nous avons remarqué encore que rien n'eſt plus faux. Tous ces exemples pris au haſard chez les

peuples d'Achem, de Bantam, de Ceylan, de Borneo, des îles Moluques, des Philippines, tous copiés d'après des voyageurs très-mal inftruits, & tous falfifiés, fans en excepter un feul, ne devaient pas affurément entrer dans un livre où l'on promet de nous développer les lois de l'Europe.

« Dans les États mahométans, on eft non-feulement maître de la vie & des biens des femmes » efclaves, mais encore de ce qu'on appelle leur vertu » & leur honneur ».

Où a-t-il pris cette étrange affertion qui eft de la plus grande fauffeté ? Le fura, ou chapitre XXIV de l'Alcoran, intitulé *la Lumière*, dit expreffément : « Traitez bien vos efclaves, & fi vous voyez en eux » quelque mérite, partagez avec eux les richeffes que » Dieu vous a données. Ne forcez pas vos femmes » efclaves à fe proftituer à vous, &c. ».

A Conftantinople, on punit de mort le maître qui a tué fon efclave, à moins qu'il ne foit prouvé que l'efclave a levé la main fur lui. Une femme efclave qui prouve que fon maître l'a violée eft déclarée libre avec des dédommagemens.

« A Patane, la lubricité des femmes eft fi grande » que les hommes font obligés de fe faire certaines » garnitures pour fe mettre à l'abri de leurs entre- » prifes ».

Peut-on rapporter férieufement cette impertinente extravagance ? Quel eft l'homme qui ne pourrait fe défendre des affauts d'une femme débauchée fans s'armer d'un cadenas ? quelle pitié ! & remarquez que le

voyageur nommé Sprinkel, qui seul a fait ce conte absurde, dit en propres mots, « que les maris à Patane sont extrêmement jaloux de leurs femmes, & » qu'ils ne permettent pas à leurs meilleurs amis de » les voir, elles ni leurs filles ».

Quel esprit des lois, que de grands garçons qui cadenassent leurs hauts-de-chausses, de peur que les femmes ne viennent y fouiller dans la rue!

« Les Carthaginois, au rapport de Diodore, trouvèrent tant d'argent dans les Pyrénées, qu'ils en » forgèrent les ancres de leurs vaisseaux ».

L'auteur cite le sixième livre de Diodore, & ce sixième livre n'existe pas. Diodore au cinquième parle des Phéniciens, & non pas des Carthaginois.

« On n'a jamais remarqué de jalousie aux Romains » sur le commerce. Ce fut comme nation rivale, » & non comme commerçante, qu'ils attaquèrent » Carthage ».

Ce fut comme nation commerçante & guerrière, ainsi que le prouve le savant Huet dans son traité sur le commerce des anciens. Il prouve que long-temps avant la première guerre punique les Romains s'étaient adonnés au commerce.

« On voit dans le traité qui finit la première » guerre punique, que Carthage fit principalement » attention à garder l'empire de la mer, & Rome » celui de la terre ».

Ce traité est de l'an 510 de Rome. Il y est dit que les Carthaginois ne pourraient naviger vers aucune île près de l'Italie, & qu'ils évacueraient la Sicile.

Ainsi les Romains eurent l'empire de la mer, pour lequel ils avaient combattu. Et Montesquieu a précisément pris le contre-pied d'une vérité historique la mieux constatée.

« Hannon, dans la négociation avec les Romains, » déclara que les Carthaginois ne souffriraient pas » que les Romains se lavassent les mains dans les » mers de Sicile ».

L'auteur fait ici un anachronisme de vingt-deux ans. La négociation d'Hannon est de l'an 488 de Rome, & le traité de paix dont il est question est de 510 (1).

« Il ne fut pas permis aux Romains de naviger » au-delà du beau promontoire. Il leur fut défendu » de trafiquer en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, » excepté à Carthage ».

L'auteur fait ici un anachronisme de deux cent soixante & cinq ans. C'est d'après Polybe que l'auteur rapporte ce traité conclu l'an de Rome 245, sous le consulat de Junius Brutus, immédiatement après l'expulsion des rois; encore les conditions ne sont-elles pas fidellement rapportées. *Carthaginem verò & in cætera Africæ loca quæ cis-promontorium erant; item in Sardiniam atque Siciliam ubi Carthaginenses imperabant navigare mercimonii causâ licebat.* Il fut permis aux Romains de naviger pour leur commerce à Carthage, sur toutes les côtes de l'Afrique en deçà du promontoire, de même que sur les côtes de la Sardaigne & de la Sicile qui obéissaient aux Carthaginois.

(1) Voyez *Polybe*.

Ce

Ce mot seul *mercimonii causâ, pour raison de leur commerce*, démontre que les Romains étaient occupés des intérêts du commerce dès la naissance de la république.

N. B. Tout ce que dit l'auteur sur le commerce ancien & moderne, est extrêmement erroné.

Je passe un nombre prodigieux de fautes capitales sur cette matière, quelque importantes qu'elles soient, parce qu'un des plus célèbres négocians de l'Europe s'occupe à les relever dans un livre qui sera très-utile.

« La stérilité du terrain d'Athènes y établit le gou-
» vernement populaire, & la fertilité de celui de
» Lacédémone le gouvernement aristocratique. »

Où a-t-il pris cette chimère? Nous tirons encore aujourd'hui d'Athènes esclave, du coton, de la soie, du riz, du blé, de l'huile, des cuirs; & du pays de Lacédémone rien. Athènes était vingt fois plus riche que Lacédémone. A l'égard de la bonté du sol, il faut y avoir été pour l'apprécier. Mais jamais on n'attribua la forme d'un gouvernement au plus ou au moins de fertilité d'un terrain. Venise avait très-peu de blé quand les nobles gouvernèrent. Gênes n'a pas assurément un sol fertile, & c'est une aristocratie. Genève tient plus de l'État populaire, & n'a pas de son crû de quoi se nourrir quinze jours. La Suède pauvre a été long-temps sous le joug de la monarchie, tandis que la Pologne fertile fut une aristocratie. Je ne conçois pas comment on peut ainsi établir de prétendues règles continuellement démenties par l'expérience. Presque

tout le livre, il faut l'avouer, eſt fondé ſur des ſuppoſitions que la moindre attention détruirait.

« La féodalité eſt un événement arrivé une fois » dans le monde, & qui n'arrivera peut-être ja» mais, &c. »

Nous trouvons la féodalité, les bénéfices militaires établis ſous Alexandre Sévère, ſous les rois lombards, ſous Charlemagne, dans l'empire ottoman, en Perſe, dans le Mogol, au Pégu, & en dernier lieu Catherine II, impératrice de Ruſſie, a donné en fief, pour quelque temps, la Moldavie, que ſes armes ont conquiſe.

« Chez les Germains il y avait des vaſſaux & non » pas des fiefs. Les fiefs étaient des chevaux de ba» taille, des armes, des repas. »

Quelle idée ! il n'y a point de vaſſalité ſans terre. Un officier à qui ſon général aura donné à ſouper, n'eſt pas pour cela ſon vaſſal.

« Du temps du roi Charles IX, il y avait vingt » millions d'hommes en France. »

Il donne Puffendorf pour garant de cette aſſertion; Puffendorff va juſqu'à vingt-neuf millions, & il avait copié cette exagération d'un de nos auteurs qui ſe trompait d'environ quatorze à quinze millions. La France ne comptait point alors au nombre de ſes provinces la Lorraine, l'Alſace, la Franche-Comté, la moitié de la Flandre, l'Artois, le Cambreſis, le Rouſſillon, le Béarn ; & aujourd'hui qu'elle poſsède tous ces pays, elle n'a pas vingt millions d'habitans, ſuivant le dénombrement des feux exactement fait

en 1751. Cependant elle n'a jamais été si peuplée, & cela est prouvé par la quantité de terrains mis en valeur depuis Charles IX.

« En Europe les empires n'ont jamais pu subsister. »

Cependant l'empire romain s'y est maintenu cinq cents ans, & l'empire turc y domine depuis l'an 1453.

« La cause de la durée des grands empires en Asie, » c'est qu'il n'y a que de grandes plaines. »

Il ne s'est pas souvenu des montagnes qui traversent la Natolie & la Syrie, du Caucase, du Taurus, de l'Ararat, de l'Immaüs, du Saron, dont les branches couvrent l'Asie.

« En Espagne on a défendu les étoffes d'or & » d'argent. Un pareil décret serait semblable à celui » que feraient les États de Hollande, s'ils défen- » daient la consommation de la canelle. »

On ne peut faire une comparaison plus fausse, ni dire une chose moins politique. Les Espagnols n'avaient point de manufactures; ils auraient été obligés d'acheter ces étoffes de l'étranger. Les Hollandais, au contraire, sont les seuls possesseurs de la canelle. Ce qui était raisonnable en Espagne eût été absurde en Hollande.

Je n'entrerai point dans la discussion de l'ancien gouvernement des Francs, vainqueurs des Gaulois; dans ce chaos de coutumes toutes bizarres, toutes contradictoires; dans l'examen de cette barbarie, de cette anarchie qui a duré si long-temps, & sur lesquelles il y autant de sentimens différens que nous en avons en théologie. On n'a perdu que trop

de temps à descendre dans ces abymes de ruines. Et l'auteur de l'*Esprit des lois* a dû s'y égarer comme les autres.

Je viens à la grande querelle entre l'abbé Dubos, digne secrétaire de l'académie française, & le président de Montesquieu, digne membre de cette académie. Le membre se moque beaucoup du secrétaire, & le regarde comme un visionnaire ignorant. Il me paraît que l'abbé Dubos est très-savant & très-circonspect; il me paraît sur-tout que Montesquieu lui fait dire ce qu'il n'a jamais dit, & cela selon sa coutume de citer au hasard & de citer faux.

Voici l'accusation portée par Montesquieu contre Dubos.

« M. l'abbé Dubos veut ôter toute espèce d'idée » que les Francs soient entrés dans les Gaules en » conquérans. Selon lui nos rois, appelés par les » peuples, n'ont fait que se mettre à la place & » succéder aux droits des empereurs romains. »

Un homme plus instruit que moi a remarqué avant moi que jamais Dubos n'a prétendu que les Francs fussent partis du fond de leur pays pour venir se mettre en possession de l'empire des Gaules, par l'aveu des peuples, comme on va recueillir une succession. Dubos dit tout le contraire : il prouve que Clovis employa les armes, les négociations, les traités & même les concessions des empereurs romains, résidans à Constantinople, pour s'emparer d'un pays abandonné. Il ne le ravit point aux empereurs romains, mais aux barbares, qui sous Odoacre avaient détruit l'empire.

Dubos dit que dans quelque partie des Gaules voiſines de la Bourgogne, on deſirait la domination des Francs : mais c'eſt préciſément ce qui eſt atteſté par Grégoire de Tours. *Cum jam terror Francorum reſonaret in his partibus, & omnes eos amore deſiderabili cuperent regnare, ſanctus Aprunculus Lingonicæ civitatis epiſcopus apud Burgundiones cæpit haberi ſuſpectus; cumque odium de die in diem creſceret, juſſum eſt ut clam gladio feriretur.* Greg. Tur. hiſt. lib. 2, cap. 23.

Monteſquieu reproche à Dubos qu'il ne ſaurait montrer l'exiſtence de la république armorique : cependant Dubos l'a prouvée inconteſtablement par pluſieurs monumens; & ſur-tout par cette citation exacte de l'hiſtorien Zozime, liv. 6. *Totus tractus armorichus cæteræque Gallorum provinciæ Britannos imitatæ, conſimili ſe modo liberârunt, ejectis magiſtratibus romanis, & ſibi quâdam republicâ pro arbitrio conſtitutâ.*

Monteſquieu regarde comme une grande erreur dans Dubos d'avoir dit que Clovis ſuccéda à Childéric ſon père, dans la dignité de maître de la milice romaine en Gaule : mais jamais Dubos n'a dit cela. Voici ſes paroles : « Clovis parvint à la couronne des » Francs à l'âge de ſeize ans, & cet âge ne l'empêcha » point d'être revêtu, peu de temps après, des dignités militaires de l'empire romain que Childéric » avait exercées, & qui étaient, ſelon l'apparence, » des emplois dans la milice ». Dubos ſe borne ici à une conjecture qui ſe trouve enſuite appuyée ſur des preuves évidentes.

En effet, les empereurs étaient accoutumés depuis long-temps à la triste nécessité d'opposer des barbares à d'autres barbares, pour tâcher de les exterminer les uns par les autres. Clovis même eut à la fin la dignité de consul : il respecta toujours l'empire romain, même en s'emparant d'une de ses provinces. Il ne fit point frapper de monnaie en son propre nom : toutes celles que nous avons de Clovis, sont de Clovis II ; & les nouveaux rois francs ne s'attribuèrent cette marque de puissance indépendante, qu'après que Justinien, pour se les attacher à lui, & pour les employer contre les Ostrogoths d'Italie, leur eut fait une cession des Gaules en bonne forme.

Montesquieu condamne sévèrement l'abbé Dubos sur la fameuse lettre de Remi, évêque de Rheims, qui s'entendit toujours avec Clovis & qui le baptisa depuis. Voici cette lettre importante.

« Nous apprenons de la renommée que vous vous » êtes chargé de l'administration des affaires de la » guerre, & je ne suis pas surpris de vous voir être » ce que vos pères ont été. Il s'agit maintenant de » répondre aux vues de la Providence, qui récompense votre modération, en vous élevant à une » dignité si éminente. C'est la fin qui couronne » l'œuvre. Prenez donc pour vos conseillers des » personnes dont le choix fasse honneur à votre discernement. Ne faites point d'exactions dans votre » bénéfice militaire. Ne disputez point la préséance » aux évêques dont les diocèses se trouvent dans » votre département, & prenez leurs conseils dans les

» occaſions. Tant que vous vivrez en bonne intelli-
» gence avec eux, vous trouverez toutes ſortes de
» facilités dans l'exercice de votre emploi, &c. »

On voit évidemment par cette lettre, que Clovis, jeune roi des Francs, était officier de l'empereur Zénon; qu'il était grand-maître de la milice impériale, charge qui répond à celle de notre colonel général; que Remi voulait le ménager, ſe liguer avec lui, le conduire, & s'en ſervir comme d'un protecteur contre les prêtres euſébiens de la Bourgogne, & que par conſéquent Monteſquieu a grand tort de ſe moquer tant de l'abbé Dubos, & de faire ſemblant de le mépriſer. Mais enfin il vient un temps où la vérité s'éclaircit.

Après avoir vu qu'il y a des erreurs comme ailleurs dans l'*Eſprit des lois*, après que tout le monde eſt convenu que ce livre manque de méthode, qu'il n'y a nul plan, nul ordre, & qu'après l'avoir lu on ne ſait guère ce qu'on a lu, il faut rechercher quel eſt ſon mérite, & quelle eſt la cauſe de ſa grande réputation.

C'eſt premièrement qu'il eſt écrit avec beaucoup d'eſprit, & que tous les autres livres ſur cette matière ſont ennuyeux. C'eſt pourquoi nous avons déjà remarqué qu'une dame qui avait autant d'eſprit que Monteſquieu, diſait que ſon livre était *de l'eſprit ſur les lois*. On ne l'a jamais mieux défini.

Une raiſon beaucoup plus forte encore, c'eſt que ce livre, plein de grandes vues, attaque la tyrannie, la ſuperſtition & la maltôte, trois choſes que les hommes

déteftent. L'auteur confole des efclaves en plaignant leurs fers, & les efclaves le béniffent.

Ce qui lui a valu les applaudiffemens de l'Europe, lui a valu auffi les invectives des fanatiques.

Un de fes plus acharnés & de fes plus abfurdes ennemis, qui contribua le plus, par fes fureurs, à faire refpecter le nom de Montefquieu dans l'Europe, fut le gazetier des convulfionnaires. Il le traita de *fpinofifte* & de *déifte*, c'eft-à-dire, il l'accufa de ne pas croire en Dieu, & de croire en Dieu.

Il lui reproche d'avoir eftimé Marc-Aurèle, Epictète & les ftoïciens, & de n'avoir jamais loué Janfenius, l'abbé de S. Cyran & le père Quefnel.

Il lui fait un crime irrémiffible d'avoir dit que Bayle eft un grand homme.

Il prétend que l'*Efprit des lois* eft un de ces ouvrages monftrueux, dont la France n'eft inondée que depuis la bulle *Unigenitus*, qui a corrompu toutes les confciences.

Ce gredin, qui de fon grenier tirait au moins trois cents pour cent de fa gazette eccléfiaftique, déclama comme un ignorant contre l'intérêt de l'argent au taux du roi. Il fut fecondé par quelques cuiftres de fon efpèce; ils finirent par reffembler aux efclaves qui font aux pieds de la ftatue de Louis XIV; ils font écrafés, & ils fe mordent les mains.

Montefquieu a prefque toujours tort avec les favans, parce qu'il ne l'était pas: mais il a toujours raifon contre les fanatiques & contre les promoteurs de l'efclavage. L'Europe lui en doit d'éternels remercîmens.

On nous demande pourquoi donc nous avons relevé tant de fautes dans son ouvrage. Nous répondons : c'est parce que nous aimons la vérité, à laquelle nous devons les premiers égards. Nous ajoutons que les fanatiques ignorans qui ont écrit contre lui avec tant d'amertume & d'insolence, n'ont connu aucune de ses véritables erreurs, & que nous révérons avec les honnêtes gens de l'Europe tous les passages après lesquels ces dogues du cimetière de S. Médard ont aboyé.

LUXE.

SECTION PREMIÈRE.

DANS un pays où tout le monde allait pieds nus, le premier qui se fit faire une paire de souliers avait-il du luxe ? n'était-ce pas un homme très-sensé & très-industrieux ?

N'en est-il pas de même de celui qui eut la première chemise ? pour celui qui la fit blanchir & repasser, je le crois un génie plein de ressources, & capable de gouverner un État.

Cependant ceux qui n'étaient pas accoutumés à porter des chemises blanches, le prirent pour un riche efféminé qui corrompait la nation.

Gardez-vous du luxe, disait Caton aux Romains; vous avez subjugué la province du Phase, mais ne mangez jamais de faisans. Vous avez conquis le pays où croît le coton, couchez sur la dure. Vous avez volé à main armée l'or, l'argent & les pierreries de vingt nations ; ne soyez jamais assez sots pour vous en

ſervir. Manquez de tout après avoir tout pris. Il faut que les voleurs de grand chemin ſoient vertueux & libres.

Lucullus lui répondit : Mon ami, ſouhaite plutôt que Craſſus, Pompée, Céſar & moi nous dépenſions tout en luxe. Il faut bien que les grands voleurs ſe battent pour le partage des dépouilles. Rome doit être aſſervie, mais elle le ſera bien plutôt & bien plus sûrement par l'un de nous, ſi nous faiſons valoir comme toi notre argent, que ſi nous le dépenſons en ſuperfluités & en plaiſirs. Souhaite que Pompée & Céſar s'appauvriſſent aſſez pour n'avoir pas de quoi ſoudoyer des armées.

Il n'y a pas long-temps qu'un homme de Norvége reprochait le luxe à un hollandais. Qu'eſt devenu, diſait-il, cet heureux temps où un négociant partant d'Amſterdam pour les grandes Indes, laiſſait un quartier de bœuf fumé dans ſa cuiſine, & le retrouvait à ſon retour ? Où ſont vos cuillers de bois & vos fourchettes de fer ? n'eſt-il pas honteux pour un ſage hollandais de coucher dans un lit de damas ?

Va-t'en à Batavia, lui répondit l'homme d'Amſterdam ; gagne comme moi dix tonnes d'or ; & vois ſi l'envie ne te prendra pas d'être bien vêtu, bien nourri & bien logé.

Depuis cette converſation on a écrit vingt volumes ſur le luxe, & ces livres ne l'ont ni diminué, ni augmenté.

SECTION II.

On a déclamé contre le luxe depuis deux mille ans, en vers & en prose, & on l'a toujours aimé.

Que n'a-t-on pas dit des premiers Romains, quand ces brigands ravagèrent & pillèrent les moissons, quand, pour augmenter leur pauvre village, ils détruisirent les pauvres villages des Volsques & des Samnites? c'étaient des hommes désintéressés & vertueux; ils n'avaient pu encore voler ni or, ni argent, ni pierreries, parce qu'il n'y en avait point dans les bourgs qu'ils saccagèrent. Leurs bois ni leurs marais ne produisaient ni perdrix, ni faisans, & on loue leur tempérance.

Quand de proche en proche ils eurent tout pillé, tout volé du fond du golfe Adriatique à l'Euphrate, & qu'ils eurent assez d'esprit pour jouir du fruit de leurs rapines; quand ils cultivèrent les arts, qu'ils goûtèrent tous les plaisirs, & qu'ils les firent même goûter aux vaincus, ils cessèrent alors, dit-on, d'être sages & gens de bien.

. Toutes ces déclamations se réduisent à prouver qu'un voleur ne doit jamais ni manger le dîner qu'il a pris, ni porter l'habit qu'il a dérobé, ni se parer de la bague qu'il a volée. Il fallait, dit-on, jeter tout cela dans la rivière, pour vivre en honnêtes gens; dites plutôt qu'il ne fallait pas voler. Condamnez les brigands quand ils pillent, mais ne les traitez pas d'insensés quand ils jouissent (1). De bonne foi,

(1) Le pauvre d'esprit que nous avons déjà cité, ayant lu ce passage dans une mauvaise édition où il y avait un point après

lorſqu'un grand nombre de marins anglais ſe sont enrichis à la priſe de Pondicheri & de la Havane, ont-ils eu tort d'avoir enſuite du plaiſir à Londres, pour prix de la peine qu'ils avaient eue au fond de l'Aſie & de l'Amérique ?

Les déclamateurs voudraient qu'on enfouît les richeſſes qu'on aurait amaſſées par le ſort des armes, par l'agriculture, par le commerce & par l'induſtrie. Ils citent Lacédémone ; que ne citent-ils auſſi la république de Saint-Marin ? Quel bien Sparte fit-elle à la Grèce ? eut-elle jamais des Démoſthènes, des Sophocles, des Apelles & des Phidias ? Le luxe d'Athènes a fait de grands hommes en tout genre ; Sparte a eu quelques capitaines, & encore en moins grand nombre que les autres villes. Mais à la bonne heure qu'une auſſi petite république que Lacédémone conſerve ſa pauvreté. On arrive à la mort auſſi bien en manquant de tout, qu'en jouiſſant de ce qui peut rendre la vie agréable. Le ſauvage du Canada ſubſiſte & atteint la vieilleſſe comme le citoyen d'Angleterre qui a cinquante mille guinées de revenu. Mais qui comparera jamais le pays des Iroquois à l'Angleterre ?

Que la république de Raguſe & le canton de Zug faſſent des lois ſomptuaires, ils ont raiſon, il faut que le pauvre ne dépenſe point au-delà de ſes forces ; mais j'ai lu quelque part :

> Sachez ſur-tout que le luxe enrichit
> Un grand État, s'il en perd un petit.

ce mot *bonne foi*, crut que l'auteur voulait dire que les voleurs jouiſſaient de bonne foi. Nous ſavons bien que ce pauvre d'eſprit eſt méchant, mais de bonne foi il ne peut être dangereux.

Si par luxe vous entendez l'excès, on ſait que l'excès eſt pernicieux en tout genre, dans l'abſtinence comme dans la gourmandiſe, dans l'économie comme dans la libéralité. Je ne ſais comment il eſt arrivé que dans mes villages où la terre eſt ingrate, les impôts lourds, la défenſe d'exporter le blé qu'on a ſemé, intolérable, il n'y a guère pourtant de colon qui n'ait un bon habit de drap, & qui ne ſoit bien chauffé & bien nourri. Si ce colon laboure avec ſon bel habit, avec du linge blanc, les cheveux friſés & poudrés, voilà certainement le plus grand luxe, & le plus impertinent; mais qu'un bourgeois de Paris ou de Londres paraiſſe au ſpectacle vêtu comme ce payſan, voilà la léſine la plus groſſière & la plus ridicule.

Eſt modus in rebus; ſunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit conſiſtere rectum.

Lorſqu'on inventa les ciſeaux, qui ne ſont certainement pas de l'antiquité la plus haute, que ne dit-on pas contre les premiers qui ſe rognèrent les ongles, & qui coupèrent une partie des cheveux qui leur tombaient ſur le nez? On les traita ſans doute de petits-maîtres & de prodigues, qui achetaient chèrement un inſtrument de la vanité, pour gâter l'ouvrage du Créateur. Quel péché énorme d'accourcir la corne que Dieu fait naître au bout de nos doigts! C'était un outrage à la Divinité. Ce fut bien pis quand on inventa les chemiſes & les chauſſons. On ſait avec quelle fureur les vieux conſeillers qui n'en avaient jamais porté, crièrent contre les jeunes magiſtrats qui donnèrent dans ce luxe funeſte.

M.

MAHOMÉTANS.

Je vous le dis encore, ignorans imbécilles, à qui d'autres ignorans ont fait accroire que la religion mahométane est voluptueuse & sensuelle, il n'en est rien ; on vous a trompés sur ce point comme sur tant d'autres.

Chanoines, moines, curés même, si on vous imposait la loi de ne manger ni boire depuis quatre heures du matin jusqu'à dix du soir, pendant le mois de juillet, lorsque le carême arriverait dans ce temps; si on vous défendait de jouer à aucun jeu de hasard sous peine de damnation ; si le vin vous était interdit sous la même peine; s'il vous fallait faire un pélerinage dans des déserts brûlans; s'il vous était enjoint de donner au moins deux & demi pour cent de votre revenu aux pauvres; si accoutumés à jouir de dix-huit femmes on vous en retranchait tout d'un coup quatorze; en bonne foi oseriez-vous appeler cette religion sensuelle ?

Les chrétiens latins ont tant d'avantages sur les musulmans, je ne dis pas en fait de guerre, mais en fait de doctrine; les chrétiens grecs les ont tant battus en dernier lieu depuis 1769 jusqu'à 1773, que ce n'est pas la peine de se répandre en reproches injustes sur l'islamisme.

Tâchez de reprendre sur les mahométans tout ce qu'ils ont envahi; mais il est plus aisé de les calomnier.

Je hais tant la calomnie que je ne veux pas même

qu'on impute des sottises aux Turcs, quoique je les déteste comme tyrans des femmes & ennemis des arts.

Je ne sais pourquoi l'historien du bas-empire prétend (1) que Mahomet parle dans son Koran de son voyage dans le ciel : Mahomet n'en dit pas un mot : nous l'avons prouvé.

Il faut combattre sans cesse. Quand on a détruit une erreur, il se trouve toujours quelqu'un qui la ressuscite (2).

MAITRE.

SECTION PREMIÈRE.

Que je suis malheureux d'être né ! disait Ardassan Ougli, jeune icoglan du grand padisha des Turcs. Encore si je ne dépendais que du grand padisha ; mais je suis soumis au chef de mon oda, au capigi bachi ; & quand je veux recevoir ma paye, il faut que je me prosterne devant un commis du tefterdar, qui m'en retranche la moitié. Je n'avais pas sept ans que l'on me coupa, malgré moi, en cérémonie, le bout de mon prépuce, & j'en fus malade quinze jours. Le derviche qui nous fait la prière est mon maître ; un iman est encore plus mon maître ; le molla l'est encore plus que l'iman. Le cadi est un autre maître ; le cadilesquier l'est davantage ; le muphti l'est beaucoup plus que tous ceux-là ensemble. Le kiaïa du grand-visir peut d'un mot me faire jeter dans le canal ; & le grand visir enfin peut me faire serrer le cou à son

(1) XII[e] vol, pag. 209.

(2) Voyez *Arot* & *Marot*.

plaiſir, & empailler la peau de ma tête, ſans que perſonne y prenne ſeulement garde.

Que de maîtres, grand Dieu! quand j'aurais autant de corps & autant d'ames que j'ai de devoirs à remplir, je n'y pourrais pas ſuffire. O Allah! que ne m'as-tu fait chat-huant! je vivrais libre dans mon trou, & je mangerais des ſouris à mon aiſe, ſans maîtres & ſans valets. C'eſt aſſurément la vraie deſtinée de l'homme; il n'a des maîtres que depuis qu'il eſt perverti. Nul homme n'était fait pour ſervir continuellement un autre homme. Chacun aurait charitablement aidé ſon prochain, ſi les choſes étaient dans l'ordre. Le clairvoyant aurait conduit l'aveugle; le diſpos aurait ſervi de béquilles au cul-de-jatte. Ce monde aurait été le paradis de Mahomet, & il eſt l'enfer, qui ſe trouve préciſément ſous le pont-aigu.

Ainſi parlait Ardaſſan Ougli, après avoir reçu les étrivières de la part d'un de ſes maîtres.

Ardaſſan Ougli, au bout de quelques années, devint bacha à trois queues. Il fit une fortune prodigieuſe; & il crut fermement que tous les hommes, excepté le grand-turc & le grand-viſir, étaient nés pour le ſervir, & toutes les femmes pour lui donner du plaiſir ſelon ſes volontés.

SECTION II.

COMMENT un homme a-t-il pu devenir le maître d'un autre homme? & par quelle eſpèce de magie incompréhenſible a-t-il pu devenir le maître de

plusieurs

pluſieurs autres hommes? On a écrit ſur ce phénomène un grand nombre de bons volumes; mais je donne la préférence à une fable indienne parce qu'elle eſt courte, & que les fables ont tout dit.

Adimo, le père de tous les Indiens, eut deux fils & deux filles de ſa femme Procriti. L'aîné était un géant vigoureux, le cadet était un petit boſſu, les deux filles étaient jolies. Dès que le géant ſentit ſa force, il coucha avec ſes deux ſœurs, & ſe fit ſervir par le petit boſſu. De ſes deux ſœurs l'une fut ſa cuiſinière, l'autre ſa jardinière. Quand le géant voulait dormir il commençait par enchaîner à un arbre ſon petit frère le boſſu; & lorſque celui-ci s'enfuyait, il le rattrapait en quatre enjambées, & lui donnait vingt coups de nerf de bœuf.

Le boſſu devint ſoumis & le meilleur ſujet du monde. Le géant ſatisfait de le voir remplir ſes devoirs de ſujet, lui permit de coucher avec une de ſes ſœurs dont il était dégoûté. Les enfans qui vinrent de ce mariage ne furent pas tout-à-fait boſſus; mais ils eurent la taille aſſez contrefaite. Ils furent élevés dans la crainte de Dieu & du géant. Ils reçurent une excellente éducation; on leur apprit que leur grand-oncle était géant de droit divin, qu'il pouvait faire de toute ſa famille ce qui lui plaiſait; que s'il avait quelque jolie nièce, ou arrière-nièce, c'était pour lui ſeul ſans difficulté, & que perſonne ne pouvait coucher avec elle que quand il n'en voudrait plus.

Le géant étant mort, ſon fils, qui n'était pas à beaucoup près ſi fort ni ſi grand que lui, crut



cependant être géant comme ſon père de droit divin. Il prétendit faire travailler pour lui tous les hommes, & coucher avec toutes les filles. La famille ſe ligua contre lui, il fut aſſommé, & on ſe mit en république.

Les Siamois, au contraire, prétendaient que la famille avait commencé par être républicaine, & que le géant n'était venu qu'après un grand nombre d'années & de diſſentions; mais tous les auteurs de Bénarès & de Siam conviennent que les hommes vécurent une infinité de ſiècles avant d'avoir l'eſprit de faire des lois; & ils le prouvent par une raiſon ſans réplique, c'eſt qu'aujourd'hui même où tout le monde ſe pique d'avoir de l'eſprit, on n'a pas trouvé encore le moyen de faire une vingtaine de lois paſſablement bonnes.

C'eſt encore, par exemple, une queſtion inſoluble dans l'Inde, ſi les républiques ont été établies avant ou après les monarchies, ſi la confuſion a dû paraître aux hommes plus horrible que le deſpotiſme. J'ignore ce qui eſt arrivé dans l'ordre des temps; mais dans celui de la nature il faut convenir que les hommes naiſſant tous égaux, la violence & l'habileté ont fait les premiers maîtres; les lois ont fait les derniers.

MALADIE (MÉDECINE).

Je ſuppoſe qu'une belle princeſſe qui n'aura jamais entendu parler d'anatomie, ſoit malade pour avoir trop mangé, trop danſé, trop veillé, trop fait tout ce que font pluſieurs princeſſes; je ſuppoſe que ſon médecin lui diſe : Madame, pour que vous vous

portiez bien il faut que votre cerveau & votre cervelet distribuent une moëlle alongée, bien conditionnée, dans l'épine de votre dos jusqu'au bout du croupion de votre altesse, & que cette moëlle alongée aille animer également quinze paires de nerfs à droite, & quinze paires à gauche. Il faut que votre cœur se contracte & se dilate avec une force toujours égale, & que tout votre sang, qu'il envoie à coups de piston dans vos artères, circule dans toutes ces artères & dans toutes les veines environ six cents fois par jour.

Ce sang, en circulant avec cette rapidité que n'a point le fleuve du Rhône, doit déposer sur son passage de quoi former & abreuver continuellement la lymphe, les urines, la bile, la liqueur spermatique de votre altesse, de quoi fournir à toutes ses sécrétions, de quoi arroser insensiblement votre peau douce, blanche & fraîche, qui, sans cela, serait d'un jaune grisâtre, sèche & ridée comme un vieux parchemin.

LA PRINCESSE.

Eh bien ! monsieur, le roi vous paie pour me faire tout cela : ne manquez pas de mettre toutes choses à leur place, & de me faire circuler mes liqueurs de façon que je sois contente. Je vous avertis que je ne veux jamais souffrir.

LE MÉDECIN.

Madame, adressez vos ordres à l'auteur de la nature. Le seul pouvoir qui fait courir des milliars de planètes & de comètes autour des millions de soleils, a dirigé la course de votre sang.

LA PRINCESSE.

Quoi! vous êtes médecin, & vous ne pouvez rien me donner?

LE MÉDECIN

Non, madame, nous ne pouvons que vous ôter. On n'ajoute rien à la nature. Vos valets nettoient votre palais, mais l'architecte l'a bâti. Si votre altesse a mangé goulument, je puis déterger ses entrailles avec de la casse, de la manne & des follicules de sené; c'est un balai que j'y introduis, & je pousse vos matières. Si vous avez un cancer, je vous coupe un teton, mais je ne puis vous en rendre un autre. Avez-vous une pierre dans la vessie, je puis vous en délivrer au moyen d'un dilatoire; & je vous fais beaucoup moins de mal qu'aux hommes: je vous coupe un pied gangrené, & vous marchez sur l'autre. En un mot, nous autres médecins nous ressemblons parfaitement aux arracheurs de dents; ils vous délivrent d'une dent gâtée sans pouvoir vous en substituer une qui tienne, quelque charlatans qu'ils puissent être.

LA PRINCESSE.

Vous me faites trembler. Je croyais que les médecins guérissaient tous les maux.

LE MÉDECIN.

Nous guérissons infailliblement tous ceux qui se guérissent d'eux-mêmes. Il en est généralement, & à peu d'exceptions près, des maladies internes comme des plaies extérieures. La nature seule vient à bout de celles qui ne sont pas mortelles. Celles qui le sont ne trouvent dans l'art aucune ressource.

LA PRINCESSE.

Quoi! tous ces ſecrets pour purifier le ſang dont m'ont parlé mes dames de compagnie! ce baume de vie du ſieur le Lièvre, ces ſachets du ſieur Arnoud, toutes ces pillules vantées par leurs femmes de chambre? .....

LE MÉDECIN.

Autant d'inventions pour gagner de l'argent & pour flatter les malades pendant que la nature agit ſeule.

LA PRINCESSE.

Mais il y a des ſpécifiques.

LE MÉDECIN.

Oui, madame, comme il y a l'eau de Jouvence dans les romans.

LA PRINCESSE.

En quoi donc conſiſte la médecine?

LE MÉDECIN.

Je vous l'ai déjà dit, à débarraſſer, à nettoyer, à tenir propre la maiſon qu'on ne peut rebâtir.

LA PRINCESSE.

Cependant il y a des choſes ſalutaires, d'autres nuiſibles.

LE MÉDECIN.

Vous avez deviné tout le ſecret. Mangez, & modérément, ce que vous ſavez par expérience vous convenir. Il n'y a de bon pour le corps que ce qu'on digère. Quelle médecine vous fera digérer? l'exercice. Quelle réparera vos forces? le ſommeil. Quelle diminuera des maux incurables? la patience. Qui peut

changer une mauvaiſe conſtitution? rien. Dans toutes les maladies violentes nous n'avons que la recette de Molière, *ſeignare, purgare*, &, ſi l'on veut, *cliſterium donare*. Il n'y en a pas une quatrième. Tout cela n'eſt autre choſe, comme je vous l'ai dit, que nettoyer une maiſon à laquelle nous ne pouvons pas ajouter une cheville. Tout l'art conſiſte dans l'à-propos.

LA PRINCESSE.

Vous ne fardez point votre marchandiſe. Vous êtes honnête homme. Si je ſuis reine, je veux vous faire mon premier médecin.

LE MÉDECIN.

Que votre premier médecin ſoit la nature. C'eſt elle qui fait tout. Voyez tous ceux qui ont pouſſé leur carrière juſqu'à cent années, aucun n'était de la faculté. Le roi de France a déjà enterré une quarantaine de ſes médecins, tant premiers médecins que médecins de quartier & conſultans.

LA PRINCESSE.

Vraiment, j'eſpère bien vous enterrer auſſi.

MARIAGE.

SECTION PREMIÈRE.

J'AI rencontré un raiſonneur qui diſait : Engagez vos ſujets à ſe marier le plutôt qu'il ſera poſſible ; qu'ils ſoient exempts d'impôt la première année, & que leur impôt ſoit réparti ſur ceux qui, au même âge, ſeront dans le célibat.

Plus vous aurez d'hommes mariés, moins il y aura de crimes. Voyez les regiſtres affreux de vos greffes criminels ; vous y trouvez cent garçons de pendus, ou de roués, contre un père de famille.

Le mariage rend l'homme plus vertueux & plus ſage. Le père de famille ne veut pas rougir devant ſes enfans. Il craint de leur laiſſer l'opprobre pour héritage.

Mariez vos ſoldats, ils ne déſerteront plus. Liés à leur famille, ils le feront à leur patrie. Un ſoldat célibataire n'eſt ſouvent qu'un vagabond, à qui il ſerait égal de ſervir le roi de Naples & le roi de Maroc.

Les guerriers romains étaient mariés ; ils combattaient pour leurs femmes & pour leurs enfans ; & ils firent eſclaves les femmes & les enfans des autres nations.

Un grand politique italien, qui d'ailleurs était fort ſavant dans les langues orientales, choſe très-rare chez nos politiques, me diſait dans ma jeuneſſe : *Caro figlio*, ſouvenez-vous que les Juifs n'ont jamais eu qu'une bonne inſtitution, celle d'avoir la virginité en horreur. Si ce petit peuple de courtiers ſuperſtitieux n'avait pas regardé le mariage comme la première loi de l'homme, s'il y avait eu chez lui des couvens de religieuſes, il était perdu ſans reſſource.

SECTION II.

Le mariage eſt un contrat du droit des gens, dont les catholiques romains ont fait un ſacrement.

Mais le ſacrement & le contrat ſont deux choſes

bien différentes; à l'un sont attachés les effets civils, à l'autre les graces de l'Église.

Ainsi, lorsque le contrat se trouve conforme au droit des gens, il doit produire tous les effets civils. Le défaut de sacrement ne doit opérer que la privation des graces spirituelles.

Telle a été la jurisprudence de tous les siècles & de toutes les nations, excepté des Français. Tel a été même le sentiment des pères de l'Eglise les plus accrédités.

Parcourez les codes théodosien & justinien, vous n'y trouverez aucune loi qui ait proscrit les mariages des personnes d'une autre croyance, lors même qu'ils avaient été contractés avec des catholiques.*

Il est vrai que Constance, ce fils de Constantin, aussi cruel que son père, défendit aux Juifs, sous peine de mort, de se marier avec des femmes chrétiennes (1), & que Valentinien, Théodose, Arcade, firent la même défense, sous les mêmes peines, aux femmes juives. Mais ces lois n'étaient déjà plus observées sous l'empereur Marcien; & Justinien les rejeta de son code. Elles ne furent faites d'ailleurs que contre les Juifs; & jamais on ne pensa de les appliquer aux mariages des païens ou des hérétiques avec les sectateurs de la religion dominante.

Consultez Saint-Augustin (2), il vous dira que, de son temps, on ne regardait pas comme illicites les mariages des fidèles avec les infidèles, parce que

(1) Code théod. tit. *de judæis*, loi VI.

(2) *Lib. de fide et operib.* cap. XIX, n. 35.

aucun texte de l'Evangile ne les avait condamnés. *Quæ matrimonia cum infidelibus, nostris temporibus, jam non putantur esse peccata ; quoniam in novo Testamento, nihil inde præceptum est, & ideò aut licere creditum est, aut velut dubium derelictum.*

Augustin dit même, que ces mariages opèrent souvent la conversion de l'époux infidèle. Il cite l'exemple de son propre père, qui embrassa la religion chrétienne, parce que sa femme Monique professait le christianisme. Clotilde par la conversion de Clovis, & Théodelinde par celle d'Agiluf, roi des Lombards, furent plus utiles à l'Eglise que si elles eussent épousé des princes orthodoxes.

Consultez la déclaration du pape Benoît XIV, du 4 novembre 1741, vous y lirez ces propres mots: *Quod verò spectat ad ea conjugia quæ, absque formâ à Tridentino statuâ, contrahuntur à catholicis cum hæreticis, sive catholicus vir hæreticam fœminam ducat, sive catholica fœmina hæretico viro nubat ; si hujusmodi matrimonium sit contractum aut in posterum contrahi contingat, Tridentini formâ non servatâ, declarat sanctitas sua, alio non concurrente impedimento, validum habendum esse, sciens conjux catholicus se istius matrimonii vinculo perpetuo ligatum.*

Par quel étonnant contraste les lois françaises sont-elles sur cette matière plus sévères que celle de l'Église ? La première loi qui ait établi ce rigorisme en France, est l'édit de Louis XIV du mois de novembre 1680. Cet édit mérite d'être rapporté.

« Louis, &c. Les canons des conciles ayant

» condamné les mariages des catholiques avec les
» hérétiques comme un ſcandale public & une pro-
» fanation du ſacrement, nous avons eſtimé d'autant
» plus néceſſaire de les empêcher à l'avenir, que nous
» avons reconnu que la tolérance de ces mariages
» expoſe les catholiques à une tentation continuelle
» de ſa perverſion, &c. A ces cauſes, &c., voulons
» & nous plaît qu'à l'avenir nos ſujets de la religion
» catholique, apoſtolique & romaine, ne puiſſent,
» ſous quelque prétexte que ce ſoit, contracter ma-
» riage avec ceux de la religion prétendue réformée,
» déclarant tels mariages non valablement contrac-
» tés, & les enfans qui en viendront illégitimes. »

Il eſt bien ſingulier que l'on ſe ſoit fondé ſur les lois de l'Égliſe pour annuller des mariages que l'Égliſe n'annulla jamais. Vous voyez dans cet édit le ſacrement confondu avec le contrat civil; c'eſt cette confuſion qui a été la ſource des étranges lois de France ſur le mariage.

S. Auguſtin approuvoit les mariages des orthodoxes avec les hérétiques, parce qu'il eſpérait que l'époux fidèle convertirait l'autre; & Louis XIV les condamne dans la crainte que l'hétérodoxe ne pervertiſſe le fidèle.

Il exiſte en Franche-Comté une loi plus cruelle; c'eſt un édit de l'archiduc Albert & de ſon épouſe Iſabelle, du 20 décembre 1599, qui fait défenſe aux catholiques de ſe marier à des hérétiques, à peine de confiſcation de corps & de biens (1).

(1) Anciennes ordonnances de la Franche-Comté, liv. V, tit. XVIII.

Le même édit prononce la même peine contre ceux qui feront convaincus d'avoir mangé du mouton le vendredi ou le famedi. Quelles lois, & quels légiflateurs!

A quels maîtres, grand Dieu, livrez-vous l'univers!

SECTION III.

Si nos lois réprouvent les mariages des catholiques avec les perfonnes d'une religion différente, accordent-elles au moins les effets civils aux mariages des français proteftans avec des français de la même fecte?

On compte aujourd'hui dans le royaume un million de proteftans (1), & cependant la validité de leur mariage eft encore un problême dans les tribunaux.

C'eft encore ici un des cas où notre jurifprudence fe trouve en contradiction avec les décifions de l'Églife, & avec elle-même.

Dans la déclaration papale citée dans la précédente fection, Benoît XIV décide que les mariages des proteftans, contractés fuivant leurs rites, ne font pas moins valables que s'ils avaient été faits fuivant les formes établies par le concile de Trente, & que l'époux qui devient catholique, ne peut rompre ce lien pour en former un autre avec une perfonne de fa nouvelle religion (2).

(1) Cela eft exagéré.

(2) *Quod attinet ad matrimonia ab hæreticis inter se celebrata, non observatâ formâ à Tridentino præscriptâ, quæque in posterum contrahentur, dum modo non aliud obstiterit canonicum impedimentum, sanctitas sua statuit pro validis habenda esse; adeòque si contingat*

Barac Levi, juif de naiſſance, & originaire d'Haguenau, s'y était marié avec Mendel-Cerf, de la même ville, & de la même religion.

Ce juif vint à Paris en 1752, & ſe fit baptiſer le 13 mai 1754. Il envoya ſommer ſa femme à Haguenau, de venir le joindre à Paris. Dans une autre ſommation, il conſentit que cette femme, en venant le joindre, continuât de vivre dans ſa ſecte juive.

A ces ſommations, Mendel-Cerf répondit qu'elle ne voulait point retourner avec lui, & qu'elle le requérait de lui envoyer, ſuivant les formes du judaïſme, un libelle de divorce, pour qu'elle pût ſe marier à un autre juif.

Cette réponſe ne contentait pas Levi; il n'envoya point de libelle de divorce, mais il fit aſſigner ſa femme devant l'official de Strasbourg, qui, par une ſentence du 7 ſeptembre 1754, le déclara libre de ſe marier en face de l'Egliſe avec une femme catholique.

Muni de cette ſentence, le juif chriſtianiſé vient dans le diocèſe de Soiſſons, & y contracte des promeſſes de mariage avec une fille de Villeneuve. Le curé refuſe de publier les bans. Levi lui fait ſignifier les ſommations qu'il avait faites à ſa femme, & la ſentence de l'official de Strasbourg, & un certificat du ſecrétaire de l'évêché de la même ville, qui atteſtait que, dans tous les temps, il avait été permis dans le diocèſe, aux juifs baptisés, de ſe remarier à

utrumque conjugem ad catholicæ ecclesiæ sinum se recipere, eodem quo anteà conjugali vinculo ipsos omninò teneri, etiam si mutuus consensus coram parocho catholico non renovetur.

des catholiques, & que cet uſage avait été conſtamment reconnu par le conſeil ſouverain de Colmar.

Mais ces pièces ne parurent point ſuffiſantes au curé de Villeneuve. Levi fut obligé de l'aſſigner devant l'official de Soiſſons.

Cet official ne penſa pas comme celui de Straſbourg, que le mariage de Levi avec Mendel-Cerf fût nul ou diſſoluble. Par ſa ſentence du 5 février 1756, il déclara le juif non-recevable. Celui-ci appela de cette ſentence au parlement de Paris, où il n'eut pour contradicteur que le miniſtère public; mais par arrêt du 2 janvier 1758, la ſentence fut confirmée; & il fut défendu de nouveau à Levi de contracter aucun mariage pendant la vie de Mendel-Cerf.

Voilà donc un mariage contracté entre des français juifs ſuivant les rites juifs, déclaré valable par la première cour du royaume.

Mais quelques années après, la même queſtion fut jugée différemment dans un autre parlement, au ſujet d'un mariage contracté entre deux français proteſtans qui avaient été mariés en préſence de leurs parens par un miniſtre de leur communion. L'époux proteſtant avait changé de religion comme l'époux juif; & après avoir paſſé à un ſecond mariage avec une catholique, le parlement de Grenoble confirma ce ſecond mariage, & déclara nul le premier.

Si de la juriſprudence nous paſſons à la légiſlation, nous la trouverons obſcure ſur cette matière importante comme ſur tant d'autres.

Par un arrêt du conſeil, du 15 ſeptembre 1685,

il fut dit « que les proteſtans (1) pourraient ſe faire
» marier, pourvu toutefois que ce fût en préſence du
» principal officier de juſtice, & que les publications
» qui devaient précéder ces mariages, ſe feraient au
» ſiége royal le plus prochain du lieu de la demeure
» de chacun des proteſtans qui ſe voudraient marier,
» & ſeulement à l'audience. »

Cet arrêt ne fut point révoqué par l'édit qui, trois ſemaines après, ſupprima l'édit de Nantes.

Mais depuis la déclaration du 14 mai 1724, minutée par le cardinal de Fleuri, les juges n'ont plus voulu préſider aux mariages des proteſtans, ni permettre dans leurs audiences la publication de leurs bans.

L'article XV de cette loi veut que les formes preſcrites par les canons ſoient obſervées dans les mariages, tant des nouveaux convertis que de tous les autres ſujets du roi.

On a cru que cette expreſſion générale, *tous les autres ſujets*, comprenait les proteſtans comme les catholiques, & ſur cette interprétation on a annullé les mariages des proteſtans qui n'avaient pas été revêtus des formes canoniques.

Cependant il ſemble que les mariages des proteſtans ayant été autoriſes autrefois par une loi expreſſe, il faudrait aujourd'hui, pour les annuller, une loi expreſſe qui portât cette peine. D'ailleurs, le terme

(1) N'eſt-il pas bien plaiſant qu'en France le conſeil même ait donné aux proteſtans le nom de *religionnaires*, comme ſi eux ſeuls avaient eu de la religion, & que les autres n'euſſent été que des papiſtes gouvernés par des arrêts & par des bulles?

de *nouveaux convertis*, mentionné dans la déclaration, paraît indiquer que le terme qui ſuit n'eſt relatif qu'aux catholiques. Enfin, quand la loi civile eſt obſcure ou équivoque, les juges ne doivent-ils pas juger ſuivant le droit naturel & le droit des gens?

Ne réſulte-t-il pas de ce qu'on vient de lire, que ſouvent les lois ont beſoin d'être réformées, & les princes de conſulter un conſeil plus inſtruit, de n'avoir point de miniſtre prêtre, & de ſe défier beaucoup des courtiſans en ſoutane qui ont le titre de leurs confeſſeurs?

MARIE MAGDELÈNE.

J'AVOUE que je ne ſais pas où l'auteur de l'hiſtoire critique de Jéſus-Chriſt (1), a trouvé que Sainte-Marie Magdelène avait eu des *complaiſances criminelles* pour le Sauveur du monde. Il dit, page 130, ligne 11 de la note, que c'eſt une prétention des Albigeois. Je n'ai jamais lu cet horrible blaſphême, ni dans l'hiſtoire des Albigeois, ni dans leurs profeſſions de foi. Cela eſt dans le grand nombre des choſes que j'ignore. Je ſais que les Albigeois avaient le malheur funeſte de ne pas être catholiques romains; mais il me ſemble que d'ailleurs ils avaient le plus profond reſpect pour la perſonne de Jéſus.

Cet auteur de l'hiſtoire critique de Jéſus-Chriſt renvoie à la Chriſtiade, eſpèce de poëme en proſe,

(1) Hiſtoire critique de Jéſus Chriſt, ou Analyſe raiſonnée des évangiles, page 130, note 3.

ſuppoſé qu'il y ait des poëmes en proſe. J'ai donc été obligé de conſulter l'endroit de cette Chriſtiade où cette accuſation eſt rapportée. C'eſt au chant ou livre IV, page 335, note 1; le poète de la Chriſtiade ne cite perſonne. On peut, à la vérité, dans un poëme épique, s'épargner les citations; mais il faut de grandes autorités en proſe, quand il s'agit d'un fait auſſi grave, & qui fait dreſſer les cheveux à la tête de tout chrétien.

Que les Albigeois aient avancé ou non une telle impiété, il en réſulte ſeulement que l'auteur de la Chriſtiade ſe joue dans ſon chant IVᵉ ſur le bord du crime. Il imite un peu le fameux ſermon de Menot. Il introduit ſur la ſcène Marie Magdelène, ſœur de Marthe & de Lazare, brillante de tous les charmes de la jeuneſſe & de la beauté, brûlante de tous les deſirs, & plongée dans toutes les voluptés. C'eſt, ſelon lui, une dame de la cour; ſes richeſſes égalent ſa naiſſance, ſon frère Lazare était comte de Béthanie, & elle marquiſe de Magdalet. Marthe eut un grand apanage, mais il ne nous dit pas où étaient ſes terres. « Elle avait, dit le chriſtiadier, cent domeſtiques & » une foule d'amans; elle eût attenté à la liberté de » tout l'univers. Richeſſes, dignités, grandeurs am» bitieuſes, vous ne fûtes jamais ſi chères à Magdelène » que la ſéduiſante erreur qui lui fit donner le ſurnom » de péchereſſe. Telle était la beauté dominante dans » la capitale, quand le jeune & divin héros y arriva » des extrémités de la Galilée (1). Ses autres paſſions

(1) Il n'y avait pas bien loin.

» calmées

» calmées cèdent à l'ambition de soumettre le héros
» dont on lui a parlé. »

Alors le christiadier imite Virgile. La marquise de Magdalet conjure sa sœur l'apanagée de faire réussir ses desseins coquets auprès de son jeune héros, comme Didon employa sa sœur Anne auprès du pieux Enée.

Elle va entendre le sermon de Jésus dans le temple, quoiqu'il n'y prêchât jamais (1). « Son » cœur vole au-devant du héros qu'elle adore; elle » n'attend qu'un regard favorable pour en triom- » pher, & faire de ce maître des cœurs un captif » soumis. »

Enfin elle va le trouver chez Simon le lépreux, homme fort riche, qui lui donnait un grand souper, quoique jamais les femmes n'entrassent ainsi dans les festins, & sur-tout chez les pharisiens. Elle lui répand un grand pot de parfums sur les jambes, les essuie avec ses beaux cheveux blonds, & les baise.

Je n'examine pas si la peinture que fait l'auteur des saints transports de Magdelène, n'est pas plus mondaine que dévote; si les baisers donnés sont exprimés avec assez de retenue; si ses beaux cheveux blonds, dont elle essuie les jambes de son héros, ne ressemblent pas un peu trop à Trimalcion, qui à dîner s'essuyait les mains aux cheveux d'un jeune & bel esclave. Il faut qu'il ait pressenti lui-même qu'on pourrait trouver ses peintures trop lascives. Il va au-devant de la critique, en rapportant quelques

(1) Page 10, tome III.

morceaux d'un ſermon de Maſſillon ſur la Magdelène. En voici un paſſage :

« Magdelène avait ſacrifié ſa réputation au monde (1) ; » ſa pudeur & ſa naiſſance la défendirent d'abord » contre les premiers mouvemens de ſa paſſion, & il » eſt à croire qu'aux premiers traits qui la frappèrent, » elle oppoſa la barrière de ſa pudeur & de ſa fierté : » mais lorſqu'elle eut prêté l'oreille au ſerpent, & » conſulté ſa propre ſageſſe, ſon cœur fut ouvert à » tous les traits de la paſſion. Magdelène aimait le » monde, & dès-lors il n'eſt rien qu'elle ne ſacrifie à » cet amour ; ni cette fierté qui vient de la naiſſance, » ni cette pudeur qui fait l'ornement du ſexe, ne » ſont épargnées dans ce ſacrifice ; rien ne peut la » retenir, ni les railleries des mondains, ni les infidélités de ſes amans inſenſés à qui elle veut plaire, » mais de qui elle ne peut ſe faire eſtimer, car il n'y » a que la vertu qui ſoit eſtimable ; rien ne peut lui » faire honte ; & comme cette femme proſtituée de » l'Apocalypſe, elle portait ſur ſon front le nom de » *myſtère*, c'eſt-à-dire, qu'elle avait levé le voile, & » qu'on ne la connaiſſait plus qu'au caractère de ſa » folle paſſion. »

J'ai cherché ce paſſage dans les ſermons de Maſſillon ; il n'eſt certainement pas dans l'édition que j'ai. J'oſe même dire plus, il n'eſt pas de ſon ſtyle.

Le chriſtiadier aurait dû nous informer où il a pêché cette rapſodie de Maſſillon, comme il aurait dû nous apprendre où il a lu que les Albigeois oſaient

(1) Chriſtiade, tome II, page 321, note 1.

imputer à Jésus une intelligence indigne de lui avec Magdelène.

Au reste il n'est plus question de la marquise dans le reste de l'ouvrage. L'auteur nous épargne son voyage à Marseille avec le Lazare, & le reste de ses aventures.

Qui a pu induire un homme savant, & quelquefois éloquent, tel que le paraît l'auteur de la Christiade, à composer ce prétendu poëme? c'est l'exemple de Milton, il nous le dit lui-même dans sa préface; mais on sait combien les exemples sont trompeurs. Milton qui d'ailleurs n'a point hasardé ce faible monstre d'un poëme en prose; Milton qui a répandu de très-beaux vers blancs dans son Paradis perdu, parmi la foule de vers durs & obscurs dont il est plein, ne pouvait plaire qu'à des wighs fanatiques, comme a dit l'abbé Grécourt:

> En chantant l'univers perdu pour une pomme,
> Et Dieu, pour le damner, créant le premier homme.

Il a pu réjouir des presbytériens en faisant coucher le Péché avec la Mort, en tirant dans le ciel du canon de vingt-quatre, en faisant combattre le sec & l'humide, le froid & le chaud, en coupant en deux des anges qui se rentraïent sur-le-champ, en bâtissant un pont sur le chaos, en représentant le Messiah qui prend dans une armoire du ciel un grand compas pour circonscrire la terre, &c. &c. &c. Virgile & Horace auraient peut-être trouvé ces idées un peu étranges. Mais si elles ont réussi en Angleterre, à

l'aide de quelques vers très-heureux, le chriſtiadier s'eſt trompé quand il a eſpéré du ſuccès de ſon roman, ſans le ſoutenir par de beaux vers, qui en vérité ſont très-difficiles à faire.

Mais, dit l'auteur, un Jérôme Vida, évêque d'Albe, a fait jadis une très-importante Chriſtiade en vers latins, dans laquelle il a tranſcrit beaucoup de vers de Virgile. Eh bien! mon ami, pourquoi as tu fait la tienne en proſe françaiſe? que n'imitais-tu Virgile auſſi?

Mais feu M. d'Eſcorbiac, touloufain, a fait auſſi une Chriſtiade. Ah! malheureux, pourquoi t'es-tu fait le ſinge de feu M. d'Eſcorbiac?

Mais Milton a fait auſſi ſon roman du nouveau Teſtament, ſon Paradis reconquis, en vers blancs, qui reſſemblent ſouvent à la plus mauvaiſe proſe. Va, va, laiſſe Milton mettre toujours aux priſes Sathan avec Jéſus. C'eſt à lui qu'il appartient de faire conduire en grands vers, dans la Galilée, un troupeau de deux mille cochons par une légion de diables, c'eſt-à-dire, par ſix mille ſept cents diables qui s'emparent de ces cochons (à trois diables & ſept vingtièmes par cochon), & qui les noient dans un lac. C'eſt à Milton qu'il ſied bien de faire propoſer à Dieu, par le diable, de faire enſemble un bon ſouper (1). Le diable, dans Milton, peut à ſon aiſe couvrir la table d'ortolans, de perdrix, de ſoles, d'eſturgeons, & faire ſervir à

(1) Allons donc, fils de Dieu, mets-toi à table, & mange.
What doubt'st thou, son of God? set down and eat.
Paradise regain'd, book II.

boire par Hébé & par Ganymède à Jésus-Christ. Le diable peut emporter Dieu sur une petite montagne, du haut de laquelle il lui montre le capitole, les îles Moluques, & la ville des Indes où naquit la belle Angélique qui fit tourner la tête à Roland ; après quoi le diable offre à Dieu de lui donner tout cela, pourvu que Dieu veuille l'adorer. Mais Milton a eu beau faire, on s'est moqué de lui; on s'est moqué du pauvre frère Berruyer le jésuite ; on se moque de toi, prends la chose en patience.

MARTYRS.

SECTION PREMIÈRE.

MARTYR, témoin; *martyrion*, témoignage. La société chrétienne naissante donna d'abord le nom de *martyrs* à ceux qui annonçaient nos nouvelles vérités devant les hommes, qui rendaient témoignage à Jésus, qui confessaient Jésus, comme on donna le nom de *saints* aux presbytes, aux surveillans de la société, et aux femmes leurs bienfaitrices; c'est pourquoi S. Jérôme appelle souvent dans ses lettres son affiliée Paule, *sainte Paule*. Et tous les premiers évêques s'appelaient *saints*.

Le nom de *martyrs* dans la suite ne fut plus donné qu'aux chrétiens morts ou tourmentés dans les supplices, & les petites chapelles qu'on leur érigea depuis reçurent le nom de *martyrion*.

C'est une grande question pourquoi l'empire romain autorisa toujours dans son sein la secte juive, même après les deux horribles guerres de Titus &

d'Adrien, pourquoi il toléra le culte iſiaque à pluſieurs repriſes, & pourquoi il perſécuta ſouvent le chriſtianiſme. Il eſt évident que les Juifs qui payaient chèrement leurs ſynagogues, dénonçaient les chrétiens leurs ennemis mortels, & ſoulevaient les peuples contre eux. Il eſt encore évident que les Juifs, occupés du métier de courtiers & de l'uſure, ne prêchaient point contre l'ancienne religion de l'empire, & que les chrétiens, tous engagés dans la controverſe, prêchaient contre le culte public, voulaient l'anéantir, brûlaient ſouvent les temples, briſaient les ſtatues conſacrées, comme firent S. Théodore dans Amaſée, & S. Polyeucte dans Mitylène.

Les chrétiens orthodoxes étant sûrs que leur religion était la ſeule véritable, n'en toléraient aucune autre. Alors on ne les toléra guère. On en ſupplicia quelques-uns qui moururent pour la foi, & ce furent les martyrs.

Ce nom eſt ſi reſpectable qu'on ne doit pas le prodiguer; il n'eſt pas permis de prendre le nom & les armes d'une maiſon dont on n'eſt pas. On a établi des peines très-graves contre ceux qui oſent se décorer de la croix de Malte ou de Saint-Louis, ſans être chevaliers de ces ordres.

Le ſavant Dodwell, l'habile Midleton, le judicieux Blondel, l'exact Tillemont, le ſcrutateur Launoy, & beaucoup d'autres, tous zélés pour la gloire des vrais martyrs, ont rayé de leur catalogue une multitude d'inconnus à qui l'on prodiguait ce grand nom. Nous avons obſervé que ces ſavans avaient pour eux l'aveu

formel d'Origène qui, dans sa *Réfutation de Celse*, avoue qu'il y a peu de martyrs & encore de loin à loin, & qu'il est facile de les compter.

Cependant le bénédictin Ruinart, qui s'intitule dom Quinart, quoiqu'il ne soit pas espagnol, a combattu tant de savans personnages. Il nous a donné avec candeur beaucoup d'histoires de martyrs qui ont paru fort suspectes aux critiques. Plusieurs bons esprits ont douté de quelques anecdotes concernant les légendes rapportées par dom Ruinart, depuis la première jusqu'à dernière.

1°. *Sainte Symphorose, & ses sept enfans.*

Les scrupules commencent par Sainte Symphorose & ses sept enfans martyrisés avec elle, ce qui paraît d'abord trop imité des sept Machabées. On ne sait pas d'où vient cette légende, & c'est déja un grand sujet de doute.

On y rapporte que l'empereur Adrien voulut interroger lui-même l'inconnue Symphorose, pour savoir si elle n'était pas chrétienne. Les empereurs se donnaient rarement cette peine. Cela serait encore plus extraordinaire que si Louis XIV avait fait subir un interrogatoire à un huguenot. Vous remarquerez encore qu'Adrien fut le plus grand protecteur des chrétiens, loin d'être leur persécuteur.

Il eut donc une très-longue conversation avec Symphorose; & se mettant en colère, il lui dit: *Je te sacrifierai aux dieux*, comme si les empereurs romains sacrifiaient des femmes dans leurs dévotions. Ensuite

il la fit jeter dans l'Anio, ce qui n'était pas un facrifice ordinaire. Puis il fit fendre un de fes fils par le milieu du front jufqu'au pubis, un fecond par les deux côtés; on roua un troifième, un quatrième ne fut que percé dans l'eftomac, un cinquième droit au cœur, un fixième à la gorge; le feptième mourut d'un paquet d'aiguilles enfoncées dans la poitrine. L'empereur Adrien aimait la variété. Il commanda qu'on les enfevelît auprès du temple d'Hercule, quoiqu'on n'enterrât perfonne dans Rome, encore moins près des temples, & que c'eût été une horrible profanation. Le pontife du temple, ajoute le légendaire, nomma le lieu de leur fépulture *les fept Biotanates*.

S'il était rare qu'on érigeât un monument dans Rome à des gens ainfi traités, il n'était pas moins rare qu'un grand-prêtre fe chargeât de l'infcription, & même que ce prêtre romain leur fît une épitaphe grecque. Mais ce qui eft encore plus rare, c'eft qu'on prétende que ce mot *biotanates* fignifie les fept fuppliciés. *Biotanates* eft un mot forgé qu'on ne trouve dans aucun auteur, & ce ne peut être que par un jeu de mots qu'on lui donne cette fignification, en abufant du mot *thenon*. Il n'y a guère de fable plus mal conftruite. Les légendaires ont fu mentir, mais ils n'ont jamais fu mentir avec art.

Le favant la Crofe, bibliothécaire du roi de Pruffe Frédéric *le grand*, difait : Je ne fais pas fi Ruinart eft fincère, mais j'ai peur qu'il ne foit imbécille.

2°. *Sainte Félicité, & encore ſept enfans.*

C'EST de Surius qu'eſt tirée cette légende. Ce Surius eſt un peu décrié pour ſes abſurdités. C'eſt un moine du ſeizième ſiècle, qui raconte les martyres du ſecond, comme s'il avoit été préſent.

Il prétend que ce méchant homme, ce tyran Marc-Aurèle Antonin Pie ordonna au préfet de Rome de faire le procès à Sainte Félicité, de la faire mourir elle & ſes ſept enfans, parce qu'il courait un bruit qu'elle était chrétienne.

Le préfet tint ſon tribunal au champ de Mars, lequel pourtant ne ſervait alors qu'à la revue des troupes; & la première choſe que fit le préfet, ce fut de lui faire donner un ſoufflet en pleine aſſemblée.

Les longs diſcours du magiſtrat & des accuſés ſont dignes de l'hiſtorien. Il finit par faire mourir les ſept frères dans des ſupplices différens, comme les enfans de Sainte Symphoroſe. Ce n'eſt qu'un double emploi. Mais pour Sainte Félicité il la laiſſe là & n'en dit pas un mot.

3°. *Saint Polycarpe.*

EUSÈBE raconte que S. Polycarpe ayant connu en ſonge qu'il ferait brûlé dans trois jours, en avertit ſes amis. Le légendaire ajoute que le lieutenant de police de Smyrne, nommé Hérode, le fit prendre par ſes archers, qu'il fut livré aux bêtes dans l'amphithéâtre, que le ciel s'entr'ouvrit, & qu'une voix céleſte lui cria : *Bon courage, Polycarpe ;* que l'heure de lâcher les lions ſur l'amphithéâtre étant paſſée, on alla

prendre dans toutes les maisons du bois pour le brûler ; que le saint s'adressa au Dieu des *archanges* (quoique le mot d'archange ne fût point encore connu), qu'alors les flammes s'arrangèrent autour de lui en arc de triomphe sans le toucher ; que son corps avait l'*odeur d'un pain cuit* ; mais qu'ayant résisté au feu, il ne put se défendre d'un coup de sabre ; que son sang éteignit le bûcher, & qu'il en sortit une colombe qui s'envola droit au ciel. On ne sait pas précisément dans quelle planète.

4°. *De Saint Ptolomée.*

Nous suivons l'ordre de dom Ruinart ; mais nous ne voulons point révoquer en doute le martyre de S. Ptolomée qui est tiré de l'apologétique de S. Justin.

Nous pourrions former quelques difficultés sur la femme accusée par son mari d'être chrétienne, & qui le prévint en lui donnant le libelle de divorce. Nous pourrions demander pourquoi, dans cette histoire, il n'est plus question de cette femme ? Nous pourrions faire voir qu'il n'était pas permis aux femmes du temps de Marc-Aurèle, de demander à répudier leurs maris, que cette permission ne leur fut donnée que sous l'empereur Julien, & que l'histoire tant répétée de cette chrétienne qui répudia son mari (tandis qu'aucune païenne n'avait osé en venir là), pourrait bien n'être qu'une fable ; mais nous ne voulons point élever de disputes épineuses. Pour peu qu'il y ait de vraisemblance dans la compilation de dom Ruinart, nous respectons trop le sujet qu'il traite pour faire des objections.

Nous n'en ferons point ſur la lettre des Égliſes de Vienne & de Lyon, quoiqu'il y ait encore bien des obſcurités : mais on nous pardonnera de défendre la mémoire du grand Marc-Aurèle outragée dans la vie de S. Symphorien de la ville d'Autun, qui était probablement parent de Sainte Symphoroſe.

5°. *De Saint Symphorien d'Autun.*

La légende, dont on ignore l'auteur, commence ainſi : « L'empereur Marc-Aurèle venait d'exciter une » effroyable tempête contre l'Égliſe, & ſes édits foudroyans attaquaient de tous côtés la religion de » Jéſus-Chriſt, lorsque S. Symphorien vivait dans » Autun dans tout l'éclat que peut donner une haute » naiſſance & une rare vertu. Il était d'une famille » chrétienne, & l'une des plus conſidérables de la » ville, &c. »

Jamais Marc-Aurèle ne donna d'édit ſanglant contre les chrétiens. C'eſt une calomnie très-condamnable. « Tillemont lui-même avoue que ce fut le » meilleur prince qu'aient jamais eu les Romains, » que ſon règne fut un ſiècle d'or, & qu'il vérifia ce » qu'il diſait ſouvent d'après Platon, que les peuples » ne ſeraient heureux que quand les rois ſeraient » philoſophes. »

De tous les empereurs ce fut celui qui promulgua les meilleurs lois ; il protégea tous les ſages & ne perſécuta aucun chrétien, dont il avait un grand nombre à ſon ſervice.

Le légendaire raconte que S. Symphorien ayant

refusé d'adorer Cybèle, le juge de la ville demanda : *Qui est cet homme-là ?* Or il est impossible que le juge d'Autun n'eût pas connu l'homme le plus considérable d'Autun.

On le fait déclarer par la sentence coupable de lèse-majesté *divine & humaine*. Jamais les Romains n'ont employé cette formule, & cela seul ôterait toute créance au prétendu martyre d'Autun.

Pour mieux repousser la calomnie contre la mémoire sacrée de Marc-Aurèle, mettons sous les yeux le discours de Méliton, évêque de Sarde, à ce meilleur des empereurs, rapporté mot à mot par Eusèbe.

«(1) La suite continuelle des heureux succès qui » sont arrivés à l'empire, sans que sa félicité ait été » troublée par aucune disgrace, depuis que notre » religion qui était née avec lui s'est augmentée dans » son sein, est une preuve évidente qu'elle contribue » notablement à sa grandeur & à sa gloire. Il n'y a » eu entre les empereurs que Néron & Domitien, » qui, étant trompés par certains imposteurs, ont » répandu contre nous des calomnies, qui ont trouvé » selon la coutume quelque créance parmi le peuple. » Mais vos très-pieux prédécesseurs ont corrigé l'igno- » rance de ce peuple, & ont réprimé par des édits » publics la hardiesse de ceux qui entreprendraient de » nous faire aucun mauvais traitement. Adrien, votre » aïeul, a écrit en notre faveur à Fundanus, gouver- » neur d'Asie, & à plusieurs autres. L'empereur votre » père, dans le temps que vous partagiez avec

(1) Eusèbe, page 187, traduction de Cousin, in-4°.

» lui les ſoins du gouvernement, a écrit aux habitans » de Lariſſe, de Theſſalonique, d'Athènes, & enfin à » tous les peuples de la Grèce, pour réprimer les » ſéditions & les tumultes qui avaient été excités » contre nous. »

Ce paſſage d'un évêque très-pieux, très-ſage & très-véridique, ſuffit pour confondre à jamais tous les menſonges des légendaires, qu'on peut regarder comme la bibliothèque bleue du chriſtianiſme.

6°. D'une autre Sainte Félicité & Sainte Perpétue.

S'IL était queſtion de contredire la légende de Félicité & de Perpétue, il ne ſerait pas difficile de faire voir combien elle eſt ſuſpecte. On ne connaît ces martyres de Carthage que par un écrit ſans date de l'égliſe de Salzbourg. Or il y a loin de cette partie de la Bavière à la Goulette. On ne nous dit pas ſous quel empereur cette Félicité & cette Perpétue reçurent la couronne du dernier ſupplice. Les viſions prodigieuſes dont cette hiſtoire eſt remplie ne décèlent pas un hiſtorien bien ſage. Une échelle toute d'or bordée de lances & d'épées, un dragon au haut de l'échelle, un grand jardin auprès du dragon, des brebis dont un vieillard tirait le lait, un réſervoir plein d'eau, un flacon d'eau dont on buvait ſans que l'eau diminuât; Sainte Perpétue ſe battant toute nue contre un vilain égyptien, de beaux jeunes gens tout nus qui prenaient ſon parti; elle-même enfin devenue homme & athlète très-vigoureux: ce ſont-là, ce me ſemble,

des imaginations qui ne devraient pas entrer dans un ouvrage respectable.

Il y a encore une réflexion très-importante à faire ; c'est que le style de tous ces récits de martyres arrivés dans des temps si différens, est par tout semblable, par-tout également puéril & ampoulé. Vous retrouvez les mêmes tours, les mêmes phrases dans l'histoire d'un martyre sous Domitien, & d'un autre sous Galérius. Ce sont les mêmes épithètes, les mêmes exagérations. Pour peu qu'on se connaisse en style, on voit qu'une même main les a tous rédigés.

Je ne prétends point ici faire un livre contre dom Ruinart ; & en respectant toujours, en admirant, en invoquant les vrais martyrs avec la sainte Église, je me bornerai à faire sentir, par un ou deux exemples frappans, combien il est dangereux de mêler ce qui n'est que ridicule avec ce qu'on doit vénérer.

7°. *De Saint Théodote de la ville d'Ancire, & des sept vierges, écrit par Nilus, témoin oculaire, tiré de Bollandus.*

Plusieurs critiques, aussi éminens en sagesse qu'en vraie pitié, nous ont déjà fait connaître que la légende de S. Théodote le cabaretier, est une profanation & une espèce d'impiété, qui auroit dû être supprimée. Voici l'histoire de Théodote. Nous emploierons souvent les propres paroles des *Actes sincères* recueillies par dom Ruinart.

« Son métier de cabaretier lui fournissait les moyens » d'exercer ses fonctions épiscopales. Cabaret illustre,

» consacré à la piété & non à la débauche. . . . .
» Tantôt Théodore était médecin, tantôt il fournissait de bons morceaux aux fidèles. On vit un cabaret être aux chrétiens ce que l'arche de Noé fut à ceux que Dieu voulut sauver du déluge (1). »

Ce Cabaretier Théodore se promenant près du fleuve Halis avec ses convives vers un bourg voisin de la ville d'Ancire, « un gazon frais & mollet leur présentait un lit délicieux; une source qui sortait à quelques pas de-là au pied d'un rocher, & qui par une route couronnée de fleurs venait se rendre auprès d'eux pour les désaltérer, leur offrait une eau claire & pure. Des arbres fruitiers mêlés d'arbres sauvages leur fournissaient de l'ombre & des fruits, & une bande de savans rossignols, que des cigales relevaient de temps en temps, y formaient un charmant concert, &c. »

Le curé du lieu, nommé Fronton, étant arrivé, & le cabaretier ayant bu avec lui sur l'herbe, « dont le verd naissant était relevé par les nuances diverses du divers coloris des fleurs, dit au curé : Ah! père, quel plaisir il y aurait à bâtir ici une chapelle! Oui, dit Fronton, mais il faut commencer par avoir des reliques. Allez, allez, reprit S. Théodore, vous en aurez bientôt sur ma parole, & voici mon anneau que je vous donne pour gage, bâtissez vîte la chapelle. »

(1) Ce qui est noté par des guillemets est mot à mot dans les *Actes sincères*, tout le reste est entièrement conforme. On l'a seulement abrégé pour éviter l'ennui du style déclamatoire de ces actes.

Le cabaretier avait le don de prophétie, & ſavait bien ce qu'il diſait. Il s'en va à la ville d'Ancire, tandis que le curé Fronton ſe met à bâtir. Il y trouve la perſécution la plus horrible, qui durait depuis très-long-temps. Sept vierges chrétiennes, dont la plus jeune avait ſoixante & dix ans, venaient d'être condamnées, ſelon l'uſage, à perdre leur pucelage par le miniſtère de tous les jeunes gens de la ville. La jeuneſſe d'Ancire, qui avait probablement des affaires plus preſſantes, ne s'empreſſa pas d'exécuter la ſentence. Il ne s'en trouva qu'un qui obéit à la juſtice. Il s'adreſſa à Sainte Thécuſe, & la mena dans un cabinet avec une valeur étonnante. Thécuſe ſe jeta à ſes genoux, & lui dit: « Pour Dieu, mon fils, un peu de vergogne; voyez ces yeux éteints, cette chair demi-morte, ces rides pleines de craſſe, que ſoixante & dix ans ont creuſées ſur mon front, ce viſage couleur de terre. . . . quittez des penſées ſi indignes d'un jeune homme comme vous, Jéſus-Chriſt vous en conjure par ma bouche. Il vous le demande comme une grace, & ſi vous la lui accordez vous pouvez attendre tout de ſa reconnaiſſance. » Ce diſcours de la vieille & ſon viſage firent rentrer tout-à-coup l'exécuteur en lui-même. Les ſept vierges ne furent point déflorées.

Le gouverneur irrité chercha un autre ſupplice; il les fit initier ſur-le-champ aux myſtères de Diane & de Minerve. Il eſt vrai qu'on avait inſtitué de grandes fêtes en l'honneur de ces divinités; mais on ne connaît point dans l'antiquité les myſtères de Minerve & de Diane.

Diane. S. Nil, intime ami du cabaretier Théodore, auteur de cette hiſtoire merveilleuſe, n'était pas au fait.

On mit, ſelon lui, les ſept belles demoiſelles toutes nues ſur le char qui portait la grande Diane & la ſage Minerve au bord d'un lac voiſin. Le Thucydide S. Nil paraît encore ici fort mal informé. Les prêtreſſes étaient toujours couvertes d'un voile; & jamais les magiſtrats romains n'ont fait ſervir la déeſſe de la chaſteté & celle de la ſageſſe par des filles qui montraſſent aux peuples leur devant & leur derrière.

S. Nil ajoute que le char était précédé par deux chœurs de ménades qui portaient le thyrſe en main. S. Nil a pris ici les prêtreſſes de Minerve pour celles de Bacchus. Il n'était pas verſé dans la liturgie d'Ancire.

Le cabaretier en entrant dans la ville vit ce funeſte ſpectacle, le gouverneur, les ménades, la charrette, Minerve, Diane & les ſept pucelles. Il court ſe mettre en oraiſon dans une hutte avec un neveu de Sainte Thécuſe. Il prie le ciel que ces ſept dames ſoient plutôt mortes que nues. Sa prière eſt exaucée, il apprend que les ſept filles, au lieu d'être déflorées, ont été jetées dans le lac, une pierre au cou, par ordre du gouverneur. Leur virginité eſt en ſûreté. « A cette nouvelle » le ſaint ſe relevant de terre, & ſe tenant ſur les ge- » noux, tourna les yeux vers le ciel; & parmi les di- » vers mouvemens d'amour, de joie & de reconnaiſ- » ſance qu'il reſſentait, il dit: Je vous rends graces, » Seigneur, de ce que vous n'avez pas rejeté la prière » de votre ſerviteur.

» Il s'endormit, &, pendant son sommeil, Sainte
» Thécuse, la plus jeune des noyées, lui apparut. Eh
» quoi! mon fils Théodote, lui dit-elle, vous dormez
» sans penser à nous; avez-vous oublié si tôt les soins
» que j'ai pris de votre jeunesse? Ne souffrez pas,
» mon cher Théodote, que nos corps soient mangés
» des poissons. Allez au lac, mais gardez-vous d'un
» traître ».

Ce traître était le propre neveu de Sainte Thécuse.

J'omets ici une foule d'aventures miraculeuses qui arrivèrent au cabaretier, pour venir à la plus importante. Un cavalier céleste armé de toutes pièces, précédé d'un flambeau céleste, descend du haut de l'empyrée, conduit au lac le cabaretier au milieu des tempêtes, écarte tous les soldats qui gardaient le rivage, & donne le temps à Théodote de repêcher les sept vieilles & de les enterrer.

Le neveu de Thécuse alla malheureusement tout dire. On saisit Théodote, on essaya en vain pendant trois jours tous les supplices pour le faire mourir. On ne put en venir à bout qu'en lui tranchant la tête; opération à laquelle les saints ne résistent jamais.

Il restait de l'enterrer. Son ami le curé de Fronton, à qui Théodote, en qualité de cabaretier, avait donné deux outres remplies de bon vin, enivra les gardes & emporta le corps. Alors Théodote apparut en corps & en ame au curé: Eh bien! mon ami, lui dit-il, ne t'avais-je pas bien dit que tu aurais des reliques pour ta chapelle.

C'est-là ce que rapporte S. Nil, témoin oculaire,

qui ne pouvait être ni trompé ni trompeur; c'eſt-là ce que tranſcrit dom Ruinart comme un acte ſincère. Or tout homme ſenſé, tout chrétien ſage lui demandera ſi on s'y ſerait pris autrement pour déshonorer la religion la plus ſainte, la plus auguſte de la terre, & pour la tourner en ridicule.

Je ne parlerai point des onze mille vierges, je ne diſcuterai point la fable de la légion thébaine, compoſée, dit l'auteur, de ſix mille ſix cents hommes, tous chrétiens, venant d'Orient par le mont Saint-Bernard, martyriſés l'an 286, dans le temps de la paix de l'Égliſe la plus profonde, & dans une gorge de montagne où il eſt impoſſible de mettre trois cents hommes de front; fable écrite plus de cent cinquante ans après l'événement; fable dans laquelle il eſt parlé d'un roi de Bourgogne qui n'exiſtait pas; fable enfin reconnue pour abſurde par tous les ſavans qui n'ont pas perdu la raiſon.

Je m'en tiendrai au prétendu martyre de S. Romain.

8°. *Du martyre de S. Romain.*

S. Romain voyageait vers Antioche; il apprend que le juge Aſclépiade faiſait mourir les chrétiens. Il va le trouver & le défie de le faire mourir. Aſclépiade le livre aux bourreaux; ils ne peuvent en venir à bout. On prend enfin le parti de le brûler. On apporte les fagots. Des juifs qui paſſaient ſe moquent de lui; ils lui diſent que Dieu tira de la fournaiſe Sidrac, Miſac & Abdenago; mais que Jéſus-Chriſt laiſſe brûler ſes ſerviteurs. Auſſitôt il pleut, & le bûcher s'éteint.

L'empereur, qui cependant était alors à Rome, & non dans Antioche, dit « que le ciel se déclare pour » S. Romain, & qu'il ne veut rien avoir à demêler avec » le Dieu du ciel. Voilà, continue le légentaire (1), » votre Ananias délivré du feu aussi bien que celui » des Juifs. Mais Asclépiade, homme sans honneur, » fit tant par ses basses flatteries, qu'il obtint qu'on » couperait la langue à S. Romain. Un médecin qui » se trouva là coupe la langue au jeune homme, & » l'emporte chez lui proprement enveloppée dans un » morceau de foie.

» L'anatomie nous apprend, & l'expérience le con- » firme, qu'un homme ne peut vivre sans langue.

» Romain fut conduit en prison. On nous a lu plu- » sieurs fois que le S. Esprit descendit en langue de » feu; mais S. Romain qui balbutiait comme Moïse, » tandis qu'il n'avait qu'une langue de chair, com- » mença à parler distinctement dès qu'il n'en eut plus.

» On alla conter le miracle à Asclépiade comme il » était avec l'empereur. Ce prince soupçonna le mé- » decin de l'avoir trompé; le juge menaça le médecin » de le faire mourir. Seigneur, lui dit-il, j'ai encore » chez moi la langue que j'ai coupée à cet homme; » ordonnez qu'on m'en donne un qui ne soit pas » comme celui-ci sous la protection particulière de » Dieu, permettez que je lui coupe la langue jusqu'à » l'endroit où celle-ci a été coupée; s'il n'en meurt » pas, je consens qu'on me fasse mourir moi-même. » Là-dessus on fait venir un homme condamné à

(1) Le légentaire ne sait ce qu'il dit avec son Ananias.

» mort, & le médecin ayant pris la mesure sur la » langue de Romain, coupe à la même distance celle » du criminel; mais à peine avait-il retiré son rasoir » que le criminel tombe mort. Ainsi le miracle fut » avéré à la gloire de Dieu & à la consolation des » fidèles ».

Voilà ce que dom Ruinart raconte sérieusement; prions Dieu pour le bon sens de dom Ruinart.

SECTION II.

COMMENT se peut-il que dans le siècle éclairé où nous sommes, on trouve encore des écrivains savans & utiles qui suivent pourtant le torrent des vieilles erreurs, & qui gâtent des vérités par des fables reçues? ils comptent encore l'ère des martyrs de la première année de l'empire de Dioclétien, qui était alors bien éloigné de martyriser personne. Ils oublient que sa femme Presca était chrétienne; que les principaux officiers de sa maison étaient chrétiens; qu'il les protégea constamment pendant dix-huit années; qu'ils bâtirent dans Nicomédie une église plus somptueuse que son palais; & qu'ils n'auraient jamais été persécutés s'ils n'avaient outragé le césar Galérius.

Est-il possible qu'on ose redire encore que Dioclétien *mourut de rage, de désespoir & de misère*, lui qu'on vit quitter la vie en philosophe comme il avait quitté l'empire; lui qui, sollicité de reprendre la puissance suprême, aima mieux cultiver ses beaux jardins de Salone, que de régner encore sur l'univers alors connu?

O compilateurs, ne cesserez-vous point de compiler ! vous avez utilement employé vos trois doigts, employez plus utilement votre raison.

Quoi ! vous me répétez que S. Pierre régna sur les fidèles à Rome pendant vingt-cinq ans, & que Néron le fit mourir la dernière année de son empire, lui & S. Paul, pour venger la mort de Simon le magicien, à qui ils avaient cassé les jambes par leurs prières !

C'est insulter le christianisme que de rapporter ces fables, quoiqu'avec une très-bonne intention.

Les pauvres gens qui redisent encore ces sottises sont des copistes qui remettent en *in-octavo* ou en *in-douze* d'anciens *in-folio* que les honnêtes gens ne lisent plus, & qui n'ont jamais ouvert un livre de saine critique. Ils ressassent les vieilles histoires de l'Église ; ils ne connaissent ni Midleton, ni Dodwell, ni Bruker, ni Dumoulin, ni Fabricius, ni Grabès, ni même Dupin, ni aucun de ceux qui ont porté depuis peu la lumière dans les ténèbres.

SECTION III.

On nous berne de martyres à faire pousser de rire. On nous peint les Titus, les Trajan, les Marc-Aurèle, ces modèles de vertu, comme des monstres de cruauté. Fleuri, abbé du Loc-Dieu, a déshonoré son histoire ecclésiastique par des contes qu'une vieille femme de bon sens ne ferait pas à des petits enfans.

Peut-on répéter sérieusement que les Romains condamnèrent sept vierges de soixante & dix ans

chacune à passer par les mains de tous les jeunes gens de la ville d'Ancire, eux qui punissaient de mort les vestales pour la moindre galanterie ?

C'est apparemment pour faire plaisir aux cabaretiers qu'on a imaginé qu'un cabaretier chrétien, nommé Théodote, pria Dieu de faire mourir ces sept vierges plutôt que de les exposer à perdre le plus vieux des pucelages. Dieu exauça le cabaretier pudibond, & le proconsul fit noyer dans le lac les sept demoiselles. Dès qu'elles furent noyées, elles vinrent se plaindre à Théodote du tour qu'il leur avait joué, & le supplièrent instamment d'empêcher qu'elles ne fussent mangées des poissons. Théodote prend avec lui trois buveurs de sa taverne, marche au lac avec eux, précédé d'un flambeau céleste & d'un cavalier céleste, repêche les sept vieilles, les enterre, & finit par être décapité.

On trouve cent contes de cette espèce dans les martyrologes. On a cru rendre les anciens Romains odieux, & on s'est rendu ridicule. Voulez-vous de bonnes barbaries bien avérées, de bons massacres bien constatés, des ruisseaux de sang qui aient coulé en effet, des pères, des mères, des maris, des femmes, des enfans à la mamelle réellement égorgés & entassés les uns sur les autres ? monstres persécuteurs, ne cherchez ces vérités que dans vos annales: vous les trouverez dans les croisades contre les Albigeois, dans les massacres de Mérindol & de Cabrière, dans l'épouvantable journée de la Saint-Barthélemi, dans les massacres de l'Irlande, dans les vallées des

Vaudois. Il vous sied bien, barbares que vous êtes, d'imputer aux meilleurs des empereurs des cruautés extravagantes, vous qui avez inondé l'Europe de sang, & qui l'avez couverte de corps expirans, pour prouver que le même corps peut être en mille endroits à la fois, & que le pape peut vendre des indulgences! Cessez de calomnier les Romains vos législateurs, & demandez pardon à Dieu des abominations de vos pères.

Ce n'est pas le supplice, dites-vous, qui fait le martyre, c'est la cause. Eh bien! je vous accorde que vos victimes ne doivent point être appelées du nom de martyr, qui signifie témoin; mais quel nom donnerons-nous à vos bourreaux? les Phalaris & les Busiris ont été les plus doux des hommes en comparaison de vous: votre inquisition, qui subsiste encore, ne fait-elle pas frémir la raison, la nature, la religion? Grand Dieu! si on allait mettre en cendre ce tribunal infernal, déplairait-on à vos regards vengeurs?

MASSACRES.

Il est peut-être aussi difficile qu'inutile de savoir si *mazzacrium*, mot de la basse latinité, a fait massacre, ou si massacre a fait *mazzacrium*.

Un massacre signifie un nombre d'hommes tués. *Il y eut hier un grand massacre près de Varsovie, près de Cracovie.* On ne dit point, *il s'est fait le massacre d'un homme;* & cependant on dit, *un homme a été massacré;* en ce cas on entend qu'il a été tué de plusieurs coups avec barbarie.

La poéſie ſe ſert du mot *maſſacré*, pour tué, aſſaſſiné.

Que par ſes propres mains ſon père maſſacré.

CINNA.

Un Anglais a fait un relevé de tous les maſſacres perpétrés pour cauſe de religion depuis les premiers ſiècles de notre ère vulgaire.

J'ai été fortement tenté d'écrire contre cet auteur anglais; mais ſon mémoire ne m'ayant point paru enflé, je me ſuis retenu. Au reſte, j'eſpère qu'on n'aura plus de pareils calculs à faire. Mais à qui en aura-t-on l'obligation?

MATIÈRE.

LES ſages à qui l'on demande ce que c'eſt que l'ame, répondent qu'ils n'en ſavent rien. Si on leur demande ce que c'eſt que la matière, ils font la même réponſe. Il eſt vrai que des profeſſeurs, & ſur-tout des écoliers ſavent parfaitement tout cela; & quand ils ont répété que la matière eſt étendue & diviſible, ils croient avoir tout dit; mais quand ils ſont priés de dire ce que c'eſt que cette choſe étendue, ils ſe trouvent embarraſſés. Cela eſt compoſé de parties, diſent-ils; & ces parties de quoi ſont-elles compoſées? les élémens de ces parties ſont-ils diviſibles? Alors ou ils ſont muets ou ils parlent beaucoup, ce qui eſt également ſuſpect. Cet être preſque inconnu, qu'on nomme matière, eſt-il éternel? toute l'antiquité l'a cru. A-t-il par lui-même la force active? pluſieurs philoſophes

l'ont pensé. Ceux qui le nient sont-ils en droit de le nier? vous ne concevez pas que la matière puisse avoir rien par elle-même. Mais comment pouvez-vous assurer qu'elle n'a pas par elle-même les propriétés qui lui sont nécessaires? Vous ignorez quelle est sa nature, & vous lui refusez des modes qui sont pourtant dans sa nature; car enfin dès qu'elle est, il faut bien qu'elle soit d'une certaine façon, qu'elle soit figurée; & dès qu'elle est nécessairement figurée, est-il impossible qu'il n'y ait d'autres modes attachés à sa configuration? La matière existe, vous ne la connaissez que par vos sensations. Hélas! de quoi servent toutes les subtilités de l'esprit depuis qu'on raisonne? La géométrie nous a appris bien des vérités, la métaphysique bien peu. Nous pesons la matière, nous la mesurons, nous la décomposons, &c, au-delà de ces opérations grossières, si nous voulons faire un pas, nous trouvons dans nous l'impuissance, & devant nous un abîme.

Pardonnez de grace à l'univers entier qui s'est trompé en croyant la matière existante par elle-même. Pouvait-il faire autrement? comment imaginer que ce qui est sans succession n'a pas toujours été? S'il n'était pas nécessaire que la matière existât, pourquoi existe-t-elle? Et s'il fallait qu'elle fût, pourquoi n'aurait-elle pas été toujours? Nul axiome n'a jamais été plus universellement reçu que celui-ci: *Rien ne se fait de rien.* En effet, le contraire est incompréhensible. Le chaos a, chez tous les peuples, précédé l'arrangement qu'une main divine a fait du monde entier. L'éternité de la matière n'a nui chez aucun peuple au culte de la

Divinité. La religion ne fut jamais effarouchée qu'un Dieu éternel fût reconnu comme le maître d'une matière éternelle. Nous sommes assez heureux pour savoir aujourd'hui par la foi, que Dieu tira la matière du néant; mais aucune nation n'avait été instruite de ce dogme; les Juifs même l'ignorèrent. Le premier verset de la Genèse dit que les dieux Eloïm, non pas Eloï, firent le ciel & la terre; il ne dit pas que le ciel & la terre furent créés de rien.

Philon, qui est venu dans le seul temps où les Juifs aient eu quelque érudition, dit dans son chapitre de la création: « Dieu étant bon par sa nature, n'a point » porté envie à la substance, à la matière, qui, par » elle-même, n'avait rien de bon, qui n'a de sa na- » ture qu'inertie, confusion, désordre. Il daigna la » rendre bonne de mauvaise qu'elle était. »

L'idée du chaos débrouillé par un Dieu, se trouve dans toutes les anciennes théogonies. Hésiode répétait ce que pensait l'Orient, quand il disait dans sa théogonie: « Le chaos est ce qui a existé le premier. » Ovide était l'interprète de tout l'empire romain, quand il disait:

Sic ubi dispositam quisquis fuit ille Deorum
Congeriem secuit.

La matière était donc regardée entre les mains de Dieu comme l'argile sous la roue du potier, s'il est permis de se servir de ces faibles images pour en exprimer la divine puissance.

La matière étant éternelle devait avoir des propriétés

éternelles, comme la configuration, la force d'inertie, le mouvement & la divisibilité. Mais cette divisibilité n'est que la suite du mouvement; car sans mouvement rien ne se divise, ne se sépare, ni ne s'arrange. On regardait donc le mouvement comme essentiel à la matière. Le chaos avait été un mouvement confus, & l'arrangement de l'univers un mouvement régulier imprimé à tous les corps par le maître du monde. Mais comment la matière aurait-elle le mouvement par elle-même? comme elle a, selon tous les anciens, l'étendue & l'impénétrabilité.

Mais on ne la peut concevoir sans étendue, & on peut la concevoir sans mouvement? A cela on répondait : Il est impossible que la matière ne soit pas perméable. Or, étant perméable, il faut bien que quelque chose passe continuellement dans ses pores : à quoi bon des passages si rien n'y passe?

De réplique en réplique on ne finirait jamais; le systême de la matière éternelle a de très-grandes difficultés comme tous les systêmes. Celui de la matière formée de rien n'est pas moins incompréhensible. Il faut l'admettre, & ne pas se flatter d'en rendre raison : la philosophie ne rend point raison du tout. Que de choses incompréhensibles n'est-on pas obligé d'admettre, même en géométrie! Conçoit-on deux lignes qui s'approcheront toujours, & qui ne se rencontreront jamais?

Les géomètres, à la vérité, nous diront : Les propriétés des asymptotes vous sont démontrées; vous ne pouvez vous empêcher de les admettre; mais la

création ne l'eſt pas, pourquoi l'admettez-vous ? Quelle difficulté trouvez-vous à croire, comme toute l'antiquité, la matière éternelle ? D'un autre côté, le théologien vous preſſera & vous dira : Si vous croyez la matière éternelle, vous reconnaiſſez donc deux principes, Dieu & la matière, vous tombez dans l'erreur de Zoroaſtre, de Manès.

On ne répondra rien aux géomètres, parce que ces gens-là ne connaiſſent que leurs lignes, leurs ſurfaces & leurs ſolides; mais on pourra dire au théologien : En quoi ſuis-je manichéen ? voilà des pierres qu'un architecte n'a point faites; il en a élevé un bâtiment immenſe; je n'admets point deux architectes; les pierres ont obéi au pouvoir & au génie.

Heureuſement quelque ſyſtême qu'on embraſſe, aucun ne nuit à la morale; car qu'importe que la matière ſoit faite ou arrangée ? Dieu eſt également notre maître abſolu. Nous devons être également vertueux ſur un chaos débrouillé, ou ſur un chaos créé de rien; preſque aucune de ces queſtions métaphyſiques n'influe ſur la conduite de la vie : il en eſt des diſputes comme des vains diſcours qu'on tient à table; chacun oublie après dîner ce qu'il a dit, & va où ſon intérêt & ſon goût l'appellent.

MÉCHANT.

On nous crie que la nature humaine eſt eſſentiellement perverſe, que l'homme eſt né enfant du diable & méchant. Rien n'eſt plus mal aviſé; car, mon ami, toi qui me prêches que tout le monde eſt né pervers,

tu m'avertis donc que tu es né tel, qu'il faut que je me défie de toi comme d'un renard ou d'un crocodile. Oh point! me dis-tu, je ſuis régénéré; je ne ſuis ni hérétique ni infidèle, on peut ſe fier à moi. Mais le reſte du genre humain qui eſt ou hérétique, ou ce que tu appelles infidèle, ne ſera donc qu'un aſſemblage de monſtres; & toutes les fois que tu parleras à un luthérien ou à un turc, tu dois être sûr qu'ils te voleront, & qu'ils t'aſſaſſineront, car ils ſont enfans du diable; ils ſont nés méchans; l'un n'eſt point régénéré, & l'autre eſt dégénéré. Il ſerait bien plus raiſonnable, bien plus beau de dire aux hommes: « Vous » êtes tous nés bons, voyez combien il ſerait affreux » de corrompre la pureté de votre être. » Il eût fallu en uſer avec le genre humain comme on en uſe avec tous les hommes en particulier. Un chanoine mène-t-il une vie ſcandaleuſe, on lui dit: Eſt-il poſſible que vous déshonoriez la dignité de chanoine? On fait ſouvenir un homme de robe qu'il a l'honneur d'être conſeiller du roi, & qu'il doit l'exemple. On dit à un ſoldat pour l'encourager: Songe que tu es du régiment de Champagne. On devrait dire à chaque individu: Souviens-toi de ta dignité d'homme.

Et en effet, malgré qu'on en ait, on en revient toujours là; car que veut dire ce mot ſi fréquemment employé chez toutes les nations, *rentrez en vous-même?* ſi vous étiez né enfant du diable, ſi votre origine était criminelle, ſi votre ſang était formé d'une liqueur infernale, ce mot, *rentrez en vous-même*, ſignifierait, conſultez, ſuivez votre nature,

diabolique, soyez imposteur, voleur, assassin; c'est la loi de votre père.

L'homme n'est point né méchant, il le devient, comme il devient malade. Des médecins se présentent & lui disent : Vous êtes né malade; il est bien sûr que ces médecins, quelque chose qu'ils disent & qu'ils fassent, ne le guériront pas, si la maladie est inhérente à sa nature; & ces raisonneurs sont très-malades eux-mêmes.

Assemblez tous les enfans de l'univers, vous ne verrez en eux que l'innocence, la douleur & la crainte; s'ils étaient nés méchans, malfaisans, cruels, ils en montreraient quelque signe, comme les petits serpens cherchent à mordre, & les petits tigres à déchirer. Mais la nature n'ayant pas donné à l'homme plus d'armes offensives qu'aux pigeons & aux lapins, elle ne leur a pu donner un instinct qui les porte à détruire.

L'homme n'est donc pas né mauvais, pourquoi plusieurs sont-ils donc infectés de cette peste de la méchanceté? c'est que ceux qui sont à leur tête étant pris de la maladie, la communiquent au reste des hommes, comme une femme attaquée du mal que Christophe Colomb rapporta d'Amérique, répand ce venin d'un bout de l'Europe à l'autre. Le premier ambitieux a corrompu la terre.

Vous m'allez dire que ce premier monstre a déployé le germe d'orgueil, de rapine, de fraude, de cruauté qui est dans tous les hommes. J'avoue qu'en général la plupart de nos frères peuvent acquérir ces qualités: mais tout le monde a-t il la fièvre putride, la pierre,

& la gravelle, parce que tout le monde y est exposé ?

Il y a des nations entières qui ne sont point méchantes ; les Philadelphiens, les Banians, n'ont jamais tué personne. Les Chinois, les peuples de Tunquin, de Lao, de Siam, du Japon même, depuis plus de cent ans, ne connaissent point la guerre. A peine voit-on en dix ans un de ces grands crimes qui étonnent la nature humaine, dans les villes de Rome, de Venise, de Paris, de Londres, d'Amsterdam, villes où pourtant la cupidité, mère de tous les crimes, est extrême.

Si les hommes étaient essentiellement méchans, s'ils naissaient tous soumis à un être aussi malfaisant que malheureux, qui pour se venger de son supplice leur inspirerait toutes les fureurs, on verrait tous les matins les maris assassinés par les femmes, & les pères par leurs enfans, comme on voit à l'aube du jour des poules étranglées par une fouine qui est venue sucer leur sang.

S'il y a un milliard d'hommes sur la terre, c'est beaucoup ; cela donne environ cinq cent millions de femmes qui cousent, qui filent, qui nourrissent leurs petits, qui tiennent la maison ou la cabane propre, & qui médisent un peu de leurs voisines. Je ne vois pas quel grand mal ces pauvres innocentes font sur la terre. Sur ce nombre d'habitans du globe, il y a deux cent millions d'enfans au moins, qui certainement ne tuent ni ne pillent, & environ autant de vieillards ou de malades qui n'en ont pas le pouvoir. Restera tout au plus cent millions de jeunes gens robustes & capables du crime. De ces cent millions il

y en a quatre-vingt-dix continuellement occupés à forcer la terre, par un travail prodigieux, à leur fournir la nourriture & le vêtement; ceux-là n'ont guère le temps de mal faire.

Dans les dix millions reſtans ſeront compris les gens oiſifs & de bonne compagnie, qui veulent jouir doucement, les hommes à talens occupés de leurs profeſſions, les magiſtrats, les prêtres, viſiblement intéreſſés à mener une vie pure, au moins en apparence. Il ne reſtera donc de vrais méchans que quelques politiques, ſoit ſéculiers, ſoit réguliers, qui veulent toujours troubler le monde, & quelques milliers de vagabonds qui louent leurs ſervices à ces politiques. Or il n'y a jamais à la fois un million de ces bêtes féroces employées, & dans ce nombre je compte les voleurs de grands chemins. Vous avez donc, tout au plus ſur la terre, dans ſes temps les plus orageux, un homme ſur mille, qu'on peut appeler méchant, encore ne l'eſt-il pas toujours.

Il y a donc infiniment moins de mal ſur la terre qu'on ne dit & qu'on ne croit. Il y en a encore trop, ſans doute; on voit des malheurs & des crimes horribles; mais le plaiſir de ſe plaindre & d'exagérer eſt ſi grand, qu'à la moindre égratignure vous criez que la terre regorge de ſang? Avez-vous été trompé; tous les hommes ſont des parjures. Un eſprit mélancolique qui a ſouffert une injuſtice voit l'univers couvert de damnés, comme un jeune voluptueux ſoupant avec ſa dame, au ſortir de l'opéra, n'imagine pas qu'il y ait des infortunés.

MÉDECINS.

Il eſt vrai que régime vaut mieux que médecine. Il eſt vrai que très-long-temps ſur cent médecins il y a eu quatre-vingt-dix-huit charlatans. Il eſt vrai que Molière a eu raiſon de ſe moquer d'eux. Il eſt vrai que rien n'eſt plus ridicule que de voir ce nombre infini de femmelettes et d'hommes non moins femmes qu'elles, quand ils ont trop mangé, trop bu, trop joui, trop veillé, appeler auprès d'eux pour un mal de tête un médecin, l'invoquer comme un Dieu, lui demander le miracle de faire ſubſiſter enſemble l'intempérance & la ſanté, & donner un écu à ce dieu qui rit de leur faibleſſe.

Il n'eſt pas moins vrai qu'un bon médecin nous peut ſauver la vie (1) en cent occaſions, & nous rendre l'uſage de nos membres. Un homme tombe en apoplexie, ce ne ſera ni un capitaine d'infanterie, ni un conſeiller de la cour des aides, qui le guériront. Des cataractes ſe forment dans mes yeux, ma voiſine ne me les levera pas. Je ne diſtingue point ici le médecin du chirurgien, ces deux profeſſions ont été long-temps inſéparables.

Des hommes qui s'occuperaient de rendre la ſanté

(1) Ce n'eſt pas que nos jours ne ſoient comptés. Il eſt bien sûr que tout arrive par une néceſſité invincible, ſans quoi tout irait au haſard, ce qui eſt abſurde. Nul homme ne peut augmenter ni le nombre de ſes cheveux, ni le nombre de ſes jours; ni un médecin, ni un ange, ne peuvent ajouter une minute aux minutes que l'ordre éternel des choſes nous deſtine irrévocablement: mais celui qui eſt deſtiné à être frappé dans un certain temps d'une apoplexie, eſt deſtiné auſſi à trouver un médecin ſage, qui le ſaigne, qui le purge, & qui le fait vivre juſqu'au moment fatal. La deſtinée nous donne la vérole & le mercure, la fièvre & le quinquina.

à d'autres hommes par les ſeuls principes d'humanité & de bienfaiſance, ſeraient fort au-deſſus de tous les grands de la terre; ils tiendraient de la Divinité. Conſerver & réparer eſt preſque auſſi beau que faire.

Le peuple romain ſe paſſa plus de cinq cents ans de médecins. Ce peuple alors n'était occupé qu'à tuer, & ne faiſait nul cas de l'art de conſerver la vie. Comment donc en uſait-on à Rome quand on avait la fièvre putride, une fiſtule à l'anus, un bubonocèle, une fluxion de poitrine? On mourait.

Le petit nombre de médecins grecs qui s'introduiſit à Rome, n'était compoſé que d'eſclaves. Un médecin devint enfin chez les grands ſeigneurs romains un objet de luxe comme un cuiſinier. Tout homme riche eut chez lui des parfumeurs, des baigneurs, des gitons & des médecins. Le célèbre Muſa, médecin d'Auguſte, était eſclave; il fut affranchi & fait chevalier romain; & alors les médecins devinrent des perſonnages conſidérables.

Quand le chriſtianiſme fut bien établi, & que nous fûmes aſſez heureux pour avoir des moines, il leur fut expreſſément défendu par pluſieurs conciles d'exercer la médecine. C'était préciſément le contraire qu'il eût fallu faire, ſi on avait voulu être utile au genre humain.

Quel bien pour les hommes d'obliger ces moines d'étudier la médecine, & de guérir nos maux pour l'amour de Dieu! n'ayant rien à gagner que le ciel, ils n'euſſent jamais été charlatans. Ils ſe feraient éclairés mutuellement ſur nos maladies & ſur les

remèdes. C'était la plus belle des vocations, & ce fut la ſeule qu'on n'eut point. On objectera qu'ils euſſent pu empoiſonner les impies; mais cela même eût été avantageux à l'Égliſe. Luther n'eût peut-être jamais enlevé la moitié de l'Europe catholique à notre ſaint père le pape; car à la première fièvre continue qu'aurait eue l'auguſtin Luther, un dominicain aurait pu lui donner des pilules. Vous me direz qu'il ne les aurait pas priſes; mais enfin avec un peu d'adreſſe, on aurait pu les lui faire prendre. Continuons.

Il ſe trouva enfin vers l'an 1517 un citoyen nommé Jean, animé d'un zèle charitable; ce n'eſt pas Jean Calvin que je veux dire, c'eſt Jean ſurnommé *de Dieu*, qui inſtitua les frères de la charité. Ce ſont, avec les religieux de la rédemption des captifs, les ſeuls moines utiles. Auſſi ils ne ſont pas comptés parmi les ordres. Les dominicains, franciſcains, bernardins, prémontrés, bénédictins, ne reconnaiſſent pas les frères de la charité. On ne parle pas ſeulement d'eux dans la continuation de l'hiſtoire eccléſiaſtique de Fleuri. Pourquoi? c'eſt qu'ils ont fait des cures, & qu'ils n'ont point fait de miracles. Ils ont ſervi & ils n'ont point cabalé. Ils ont guéri de pauvres femmes, & ils ne les ont ni dirigées, ni ſéduites. Enfin, leur inſtitut étant la charité, il était juſte qu'ils fuſſent mépriſés par les autres moines.

La médecine ayant donc été une profeſſion mercenaire dans le monde, comme l'eſt en quelques endroits celle de rendre la juſtice, elle a été ſujette à d'étranges abus. Mais eſt-il rien de plus eſtimable au monde qu'un

médecin qui ayant dans sa jeunesse étudié la nature, connu les ressorts du corps humain, les maux qui le tourmentent, les remèdes qui peuvent le soulager, exerce son art en s'en défiant, soigne également les pauvres & les riches, ne reçoit d'honoraires qu'à regret, & emploie ces honoraires à secourir l'indigent? Un tel homme n'est-il pas un peu supérieur au général des capucins, quelque respectable que soit ce général (1)?

MESSE.

La messe dans le langage ordinaire est la plus grande & la plus auguste des cérémonies de l'Eglise. On lui donne des surnoms différens, selon les rites usités dans les diverses contrées où elle est célébrée, tels que la messe mosarabe ou gothique, la messe grecque, la messe latine. Durandus & Eckius appellent *sèche* la messe où il ne se fait point de consécration, comme celle qu'on fait dire en particulier aux aspirans à la prêtrise; & le cardinal Bona (2) rapporte, sur la foi de Guillaume de Nangis, que S. Louis, dans son voyage d'outremer, la faisait dire ainsi pour ne pas risquer que l'agitation du vaisseau fît répandre le vin consacré. Il cite aussi Génébrard qui dit avoir assisté, à Turin en 1587, à une pareille messe célébrée dans une église, mais après dîner & fort tard, pour les funérailles d'une personne noble.

Pierre le chantre parle aussi de la messe à deux, à trois, & même à quatre faces, dans laquelle le prêtre

(1) Voyez *Maladie*.

(2) L. I, chap. XV sur la liturgie.

célébrait la meſſe du jour ou de la fête jusqu'à l'offertoire, puis il en recommençait une ſeconde, une troiſième & quelquefois une quatrième, jusqu'au même endroit; enſuite il diſait autant de ſecrètes qu'il avait commencé de meſſes; mais pour toutes il ne récitait qu'une fois le canon, & à la fin il ajoutait autant de collectes qu'il avait réuni de meſſes (1).

Ce ne fut que vers la fin du quatrième ſiècle que le mot de meſſe commença à ſignifier la célébration de l'euchariſtie. Le ſavant Beatus Rhenanus, dans ſes notes ſur Tertullien (2), obſerve que S. Ambroiſe conſacra cette expreſſion du peuple priſe de ce qu'on mettait dehors les catéchumènes après la lecture de l'évangile.

On trouve dans les Conſtitutions apoſtoliques (3) une liturgie ſous le nom de S. Jacques, par laquelle il paraît qu'au lieu d'invoquer les ſaints au canon de la meſſe, la primitive Égliſe priait pour eux. Nous vous offrons encore, Seigneur, diſait le célébrant, ce pain & ce calice pour tous les ſaints qui vous ont été agréables depuis le commencement des ſiècles, pour les patriarches, les prophètes, les juſtes, les apôtres, les martyrs, les confeſſeurs, les évêques, les prêtres, les diacres, les ſous-diacres, les lecteurs, les chantres, les vierges, les veuves, les laïques, & tous ceux dont les noms vous ſont connus. Mais S. Cyrille de Jéruſalem, qui vivait dans le quatrième ſiècle, y ſubſtitue cette explication: Après cela, dit-il (4),

(1) Bingham, *Origin. eccles.* tome VI, liv. XV, chap. IV, art. V.
(2) L. IV contre Marcion.
(3) L. VIII, chap. XII.
(4) Cinquième catéchèſe.

nous faiſons commémoration de ceux qui ſont morts avant nous, & premièrement des patriarches, des apôtres, des martyrs, afin que Dieu reçoive nos prières par leur interceſſion. Cela prouve, comme nous le disons à l'article *Reliques*, que le culte des ſaints commençait alors à s'introduire dans l'Égliſe.

Noël Alexandre (1) cite des Actes de S. André, où l'on fait dire à cet apôtre: J'immole tous les jours ſur l'autel du ſeul vrai Dieu, non les chairs des taureaux, ni le ſang des boucs, mais l'agneau immaculé, qui demeure toujours entier & vivant après qu'il eſt ſacrifié, & que tout le peuple fidèle en a mangé la chair: mais ce ſavant dominicain avoue que cette pièce n'eſt connue que depuis le huitième ſiècle. Le premier qui l'ait citée eſt Étherius, évêque d'Oſma en Eſpagne, qui écrivit contre Élipan en 788.

Abdias (2) rapporte que S. Jean, averti par le Seigneur de la fin de ſa courſe, ſe prépara à la mort & recommanda ſon égliſe à Dieu. Puis ayant pris du pain qu'il ſe fit apporter, il leva les yeux au ciel, le bénit, le rompit, & le diſtribua à tous ceux qui étaient préſens, en leur diſant: Que mon partage ſoit le vôtre, & que le vôtre ſoit le mien. Cette manière de célébrer l'euchariſtie, qui veut dire action de grâces, eſt plus conforme à l'inſtitution de cette cérémonie.

En effet S. Luc (3) nous apprend que Jéſus, après avoir diſtribué du pain & du vin à ſes apôtres qui

(1) Siècle premier, page 109.
(2) Hiſt. apoſtol. liv. V, art. XXII & XXIII.
(3) Chap. XXII, v. 19.

soupaient avec lui, leur dit : Faites ceci en mémoire de moi. S. Matthieu (1) & S. Marc (2) disent de plus que Jésus chanta une hymne. S. Jean, qui ne parle dans son évangile ni de la distribution du pain & du vin, ni de l'hymne, s'étend fort au long sur ce dernier article dans ses actes, dont voici le texte cité par le second concile de Nicée (3) :

Avant que le Seigneur fût pris par les Juifs, dit cet apôtre bien-aimé de Jésus, il nous assembla tous & nous dit : Chantons une hymne à l'honneur du père, après quoi nous exécuterons le dessein que nous avons formé. Il nous ordonna donc de faire un cercle, & de nous tenir tous par la main ; puis s'étant mis au milieu du cercle, il nous dit : Amen, suivez-moi. Alors il commença le cantique, & dit : Gloire vous soit donnée, ô père ! Nous répondîmes tous : Amen. Jésus continuant à dire : Gloire au verbe, &c. gloire à l'esprit, &c. gloire à la grace ; les apôtres répondaient toujours : Amen.

Après quelques autres doxologies, Jésus dit : Je veux être sauvé, & je veux sauver : Amen. Je veux être délié, & je veux délier : Amen. Je veux être blessé, & je veux blesser : Amen. Je veux naître, & je veux engendrer : Amen. Je veux manger, & je veux être consumé : Amen. Je veux être écouté, & je veux écouter : Amen. Je veux être compris de l'esprit, étant tout esprit, tout intelligence : Amen. Je veux être lavé, & je veux laver : Amen. La grace mène la danse, je veux jouer de la flûte, dansez tous : Amen. Je veux chanter des airs lugubres, lamentez-vous tous : Amen.

(1) Chap. XXVI, v. 30. (2) Chap. XIV, v. 26. (3) Col. 358.

S. Auguſtin, qui commente une partie de cette hymne, dans ſon épître (1) à Cérétius, rapporte de plus ce qui ſuit : Je veux parer, & être paré. Je ſuis une lampe pour ceux qui me voient, & qui me connaiſſent. Je ſuis la porte pour tous ceux qui veulent y frapper. Vous qui voyez ce que je fais, gardez-vous bien d'en parler.

Cette danſe de Jéſus & des apôtres eſt viſiblement imitée de celle des thérapeutes d'Egypte, leſquels, après le ſouper, danſaient dans leurs aſſemblées, d'abord partagés en deux chœurs, puis réunis les hommes & les femmes enſemble, après avoir, comme en la fête de Bacchus, avalé force vin céleſte, comme dit Philon (2).

On ſait d'ailleurs que ſuivant la tradition des Juifs, après leur ſortie d'Egypte, & le paſſage de la mer Rouge, d'où la ſolennité de pâque prit ſon nom (3), Moïſe & ſa ſœur raſſemblèrent deux chœurs de muſique, l'un compoſé d'hommes, l'autre de femmes, qui chantèrent en danſant un cantique d'actions de graces. Ces inſtrumens raſſemblés ſur-le-champ, ces chœurs arrangés avec tant de promptitude, la facilité avec laquelle les chants & la danſe furent exécutés, ſuppoſent une habitude de ces deux exercices fort antérieure au moment de l'exécution.

Cet uſage ſe perpétua dans la ſuite chez les Juifs (4). Les filles de Silo danſaient, ſelon la coutume, à la fête ſolennelle du Seigneur, quand les jeunes gens de la tribu de Benjamin, à qui on les avait refuſées

(1) Epît. 237.
(2) Traité de la vie contemplative.
(3) Exode, chap. XV, & Philon, vie de Moïſe, liv. I.
(4) Les Juges, chap. XXI, v. 21.

pour épouses, les enlevèrent par le conseil des vieillards d'Israël. Encore aujourd'hui dans la Palestine les femmes assemblées auprès des tombeaux de leurs proches, dansent d'une manière lugubre, & poussent des cris lamentables (1).

On sait aussi que les premiers chrétiens faisaient entre eux des agapes ou repas de charité, en mémoire de la dernière scène que Jésus célébra avec ses apôtres; les païens en prirent même occasion de leur faire les reproches les plus odieux: alors pour en bannir toute ombre de licence, les pasteurs défendirent que le baiser de paix, par où finissait cette cérémonie, se donnât entre les personnes de sexe différent (2). Mais divers autres abus dont se plaignait déjà S. Paul (3), & que le concile de Gangres, l'an 324, entreprit en vain de réformer, firent enfin abolir les agapes l'an 397, par le troisième concile de Carthage, dont le canon quarante-unième ordonna de célébrer les saints mystères à jeun.

On ne doutera point que la danse n'accompagnât ces festins, si l'on fait attention que suivant Scaliger, les évêques ne furent nommés *præsules* dans l'Eglise latine, *à præsiliendo*, que parce qu'ils commençaient la danse. Le picpus Héliot, dans son histoire des ordres monastiques, dit aussi que pendant les persécutions qui troublaient la paix des premiers chrétiens, il se forma des congrégations d'hommes & de femmes, qui, à l'exemple des thérapeutes, se retirèrent dans les déserts; là ils se rassemblaient dans les hameaux

(1) Voyage de le Brun.
(2) Thomassin, discipl. de l'église, part. III, chap. XLVII, n°. 1.
(3) Corinth. chap. II.

les dimanches & les fêtes, & ils y dansaient pieusement en chantant les prières de l'Église.

En Portugal, en Espagne, dans le Roussillon, l'on exécute encore aujourd'hui des danses solennelles en l'honneur des mystères du christianisme. Toutes les veilles des fêtes de la Vierge, les jeunes filles s'assemblent devant la porte des églises qui lui sont dédiées, & passent la nuit à danser en rond, & à chanter des hymnes & des cantiques en son honneur. Le cardinal Ximenès rétablit de son temps dans la cathédrale de Tolède l'ancien usage des messes mosarabes, pendant lesquelles on danse dans le chœur & dans la nef avec autant d'ordre que de dévotion. En France même on voyait encore, vers le milieu du dernier siècle, les prêtres & tout le peuple de Limoges danser en rond dans la collégiale en chantant : *Sant Marcian, pregas per nous, & nous epingaren per bous* ; c'est-à-dire, S. Martial, priez pour nous, & nous danserons pour vous.

Enfin le jésuite Menestrier, dans la préface de son *Traité des ballets*, publié en 1682, dit qu'il avoit vu encore les chanoines de quelques églises, qui le jour de pâque prenaient par la main les enfans de chœur, & dansoient dans le chœur en chantant des hymnes de réjouissances. Ce que nous avons dit à l'article *Kalendes* des danses extravagantes de la fête des fous, nous découvre une partie des abus qui ont fait retrancher la danse des cérémonies de la messe, lesquelles plus elles ont de gravité, plus elles sont propres à en imposer aux simples.

MESSIE.

AVERTISSEMENT.

CET article eſt de M. Polier de Bottens, d'une ancienne famille de France, établie depuis deux cents ans en Suiſſe. Il eſt premier paſteur de Lauſanne. Sa ſcience eſt égale à ſa piété. Il compoſa cet article pour le grand dictionnaire encyclopédique, dans lequel il fut inſéré. On en ſupprima ſeulement quelques endroits, dont les examinateurs crurent que des catholiques, moins ſavans & moins pieux que l'auteur, pourraient abuſer. Il fut reçu avec l'applaudiſſement de tous les ſages.

On l'imprima en même temps dans un autre petit dictionnaire, & on l'attribua en France à un homme qu'on n'était pas fâché d'inquiéter. On ſuppoſa que l'article était impie, parce qu'on le ſuppoſait d'un laïque; & on ſe déchaîna contre l'ouvrage & contre l'auteur prétendu. L'homme accuſé ſe contenta de rire de cette mépriſe. Il voyait avec compaſſion ſous ſes yeux cet exemple des erreurs & des injuſtices que les hommes commettent tous les jours dans leurs jugemens; car il avait le manuſcrit du ſage & ſavant prêtre, écrit tout entier de ſa main. Il le poſsède encore. Il ſera montré à qui voudra l'examiner. On y verra juſqu'aux ratures faites alors par ce laïque même, pour prévenir les interprétations malignes.

Nous réimprimons donc aujourd'hui cet article

dans toute l'intégrité de l'original. Nous en avons retranché pour ne pas répéter ce que nous avons imprimé ailleurs; mais nous n'avons pas ajouté un ſeul mot.

Le bon de toute cette affaire, c'eſt qu'un confrère de l'auteur reſpectable écrivit les choſes du monde les plus ridicules contre cet article de ſon confrère, croyant écrire contre un ennemi commun. Cela reſſemble à ces combats de nuit, dans leſquels on ſe bat contre ſes camarades.

Il eſt arrivé mille fois que des controverſiſtes ont condamné des paſſages de S. Auguſtin, de S. Jérôme, ne ſachant pas qu'ils fuſſent de ces pères. Ils anathématiſeraient une partie du nouveau Teſtament, s'ils n'avaient pas ouï dire de qui eſt ce livre. C'eſt ainſi qu'on juge trop ſouvent.

MESSIE.

MESSIE, *Meſſias*, ce terme vient de l'hébreu; il eſt ſynonyme au mot grec *Chriſt*. L'un & l'autre ſont des termes conſacrés dans la religion, & qui ne ſe donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce ſouverain libérateur que l'ancien peuple juif attendait, après la venue duquel il ſoupire encore, & que les chrétiens trouvent dans la perſonne de Jéſus, fils de Marie, qu'ils regardent comme l'oint du Seigneur, le meſſie promis à l'humanité : les Grecs emploient auſſi le mot d'*Elcimmeros*, qui ſignifie la même choſe que *Chriſtos*.

Nous voyons dans l'ancien Teftament, que le mot de *Meffie*, loin d'être particulier au libérateur, après la venue duquel le peuple d'Ifraël foupirait, ne l'était pas feulement aux vrais & fidèles ferviteurs de Dieu, mais que ce nom fut fouvent donné aux rois & aux princes idolâtres, qui étaient dans la main de l'Eternel les miniftres de fes vengeances, ou les inftrumens pour l'exécution des confeils de fa sageffe. C'eft ainfi que l'auteur de l'*Eccléfiaftique* dit d'Élifée (1), *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam*. « Vous oignez les rois pour » exercer la vengeance du Seigneur ». C'eft pourquoi il envoya un prophète pour oindre Jehu, roi d'Ifraël. Il annonça l'onction facrée à Hazaël, roi de Damas & de Syrie (2), ces deux princes étant les *Meffies* du Très-haut pour venger les crimes & les abominations de la maifon d'Achab.

Mais au XLVe d'Ifaïe, v. 1, le nom de *Meffie* eft expreffément donné à Cirus. « Ainfi a dit l'Eternel à » Cirus fon oint, fon meffie, duquel j'ai pris la » main droite afin que je terraffe les nations devant » lui, &c. »

Ézéchiel, au XXVIIIe de fes révélations, v. 14, donne le nom de *Meffie* au roi de Tyr, qu'il appelle auffi *chérubin*, & parle de lui & de fa gloire dans des termes pleins d'une emphafe dont on fent mieux les beautés qu'on ne peut en faifir le fens. « Fils de » l'homme, dit l'Eternel au prophète, prononce à

(1) Eccléfiaft. chap. XLVIII, v. 8.
(2) IV des Rois, chap. XVIII, v. 12, 13 & 14.

» haute voix une complainte sur le roi de Tyr, & » lui dis : Ainsi a dit le Seigneur, l'Eternel, tu étais le » sceau de la ressemblance de Dieu, plein de sagesse, » & parfait en beautés ; tu as été le jardin d'Eden du » Seigneur (ou suivant d'autres versions), tu étais » toutes les délices du Seigneur ; ta couverture était » de pierres précieuses de toutes sortes, de sardoine, » de topaze, de jaspe, de chrysolite, d'onyx, de béril, » de saphir, d'escarboucle, d'émeraude & d'or. Ce » que savaient faire tes tambours & tes flûtes a été » chez toi ; ils ont été tout prêts au jour que tu fus » créé ; tu as été un chérubin, un messie pour servir » de protection, je t'avais établi ; tu as été dans la » sainte montagne de Dieu ; tu as marché entre les » pierres flamboyantes ; tu as été parfait en tes voies, » dès le jour que tu fus créé, jusqu'à ce que la per- » versité a été trouvée en toi. »

Au reste, le nom de *Messiah*, en grec *Christ*, se donnait aux rois, aux prophètes, & aux grands-prêtres des Hébreux. Nous lisons dans le Ier des rois, chapitre XII, verset 3 : « Le seigneur & son » Messie sont témoins, c'est-à-dire, le seigneur & le » roi qu'il a établi ». Et ailleurs : « Ne touchez point » mes oints, & ne faites aucun mal à mes prophètes. » David, animé de l'esprit de Dieu, donne dans plus d'un endroit à Saül son beau-père qui le persécutait, & qu'il n'avait pas sujet d'aimer ; il donne, dis-je, à ce roi réprouvé, & de dessus lequel l'esprit de l'Eternel s'était retiré, le nom & la qualité d'oint, de messie du Seigneur. « Dieu me garde, dit-il fréquemment,

» de porter ma main ſur l'oint du Seigneur, ſur le
» meſſie de Dieu.»

Si le beau nom de meſſie, d'oint de l'Eternel, a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels & tyrans, il a été très-employé dans nos anciens oracles pour déſigner véritablement l'oint du Seigneur, ce Meſſie par excellence, objet du deſir & de l'attente de tous les fidèles d'Iſraël. Ainſi Anne, mère de Samuel, conclut ſon cantique par ces paroles remarquables, & qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi (1), puiſqu'on ſait que pour lors les Hébreux n'en avoient point. « Le Seigneur jugera les extrémités de la terre, il » donnera l'empire à ſon roi, il relevera la corne de » ſon Chriſt, de ſon Meſſie.» On trouve ce même mot dans les oracles ſuivans : Pſeaume II, verſet 2. Pſeaume XLIV, verſet 8. Jérémie IV, verſet 20. Daniel IX, verſet 16. Habacuc 3, verſet 13.

Que ſi l'on rapproche tous ces divers oracles, & en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au Meſſie, il en réſulte des contraſtes en quelque ſorte inconciliables, & qui juſtifient juſqu'à un certain point l'obſtination du peuple à qui ces oracles furent donnés.

Comment en effet concevoir, avant que l'événement l'eût ſi bien juſtifié dans la perſonne de Jéſus, fils de Marie; comment concevoir, dis-je, une intelligence en quelque ſorte divine & humaine tout enſemble, un être grand & abaiſſé qui triomphe du diable, & que cet eſprit infernal, ce prince des puiſſances de l'air,

(1) I. Rois, chap. XI, v. 10.

tente,

tente, emporte, & fait voyager malgré lui; maître & serviteur, roi & sujet, sacrificateur & victime tout ensemble, mortel & vainqueur de la mort, riche & pauvre; conquérant glorieux dont le règne éternel n'aura point de fin, qui doit soumettre toute la nature par ses prodiges, & cependant qui sera un homme de douleur, privé des commodités, souvent même de l'absolument nécessaire dans cette vie dont il se dit le roi, terminant enfin une vie innocente, malheureuse, sans cesse contredite & traversée, par un supplice également honteux & cruel, & trouvant dans cette humiliation cet abaissement extraordinaire la source d'une élévation unique qui le conduit au plus haut point de gloire, de puissance & de félicité, c'est-à-dire au rang de la première des créatures?

Tous les chrétiens s'accordent à trouver ces caractères, en apparence si incompatibles, dans la personne de Jésus de Nazareth, qu'ils appellent le *Christ;* ses sectateurs lui donnaient ce titre par excellence, non qu'il eût été oint d'une manière sensible & matérielle, comme l'ont été anciennement quelques rois, quelques prophètes & quelques sacrificateurs; mais parce que l'esprit divin l'avait désigné pour ces grands offices, & qu'il avait reçu l'onction spirituelle nécessaire pour cela.

(*A*) Nous en étions là sur un article aussi important, lorsqu'un prédicateur hollandais, plus célèbre par

(*A*) On supprima dans les dictionnaires (depuis *A* jusqu'à *B*) tout ce paragraphe concernant le prédicateur hollandais, parce qu'on le crut hors d'œuvre.

cette découverte que par les médiocres productions d'un génie d'ailleurs faible & peu inftruit, nous a fait voir que notre Seigneur Jéfus était le Chrift, le Meffie de Dieu, ayant été oint dans les trois plus grandes époques de fa vie, pour être notre roi, notre prophète, & notre facrificateur.

Lors de fon baptême, la voix du fouverain maître de la nature le déclare fon fils, fon unique, fon bien-aimé, & par-là même fon repréfentant.

Sur le Thabor, transfiguré, affocié à Moïfe & à Élie, cette même voix furnaturelle l'annonce à l'humanité comme le fils de celui qui aime & envoie les prophètes, & qui doit être écouté par préférence.

Dans Gethfémané, un ange defcend du ciel pour le foutenir dans les angoiffes extrêmes où le réduit l'approche de fon fupplice; il le fortifie contre les frayeurs cruelles d'une mort qu'il ne peut éviter, & le met en état d'être un facrificateur d'autant plus excellent qu'il eft lui-même la victime innocente & pure qu'il va offrir.

Le judicieux prédicateur hollandais, difciple de l'illuftre Cocceius, trouve l'huile facramentale de ces diverfes onctions céleftes, dans les fignes vifibles que la puiffance de Dieu fit paraître fur fon oint; dans fon baptême *l'ombre de la colombe*, qui repréfentait le Saint-Efprit qui defcendit fur lui; au Thabor *la nue miraculeufe* qui le couvrit; en Gethfémané, *la fueur de grumeaux de fang* dont tout fon corps fut couvert.

Après cela, il faut pouffer l'incrédulité à fon comble

pour ne pas reconnaître à ces traits l'oint du Seigneur par excellence, le Messie promis; & l'on ne pourrait sans doute assez déplorer l'aveuglement inconcevable du peuple juif, s'il ne fût entré dans le plan de l'infinie sagesse de Dieu, & n'eût été, dans ses vues toutes miséricordieuses, essentiel à l'accomplissement de son œuvre, & au salut de l'humanité *B*).

Mais aussi il faut convenir que dans l'état d'oppression sous lequel gémissait le peuple juif, & après toutes les glorieuses promesses que l'Éternel lui avait faites si souvent, il devait soupirer après la venue d'un Messie, l'envisager comme l'époque de son heureuse délivrance; & qu'ainsi il est en quelque sorte excusable de n'avoir pas voulu reconnaître ce libérateur dans la personne du Seigneur Jésus, d'autant plus qu'il est de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'esprit, & d'être plus sensible aux besoins présens, que flatté des avantages à venir, & toujours incertains par-là même.

Au reste, on doit croire qu'Abraham, & après lui un assez petit nombre de patriarches & de prophètes, ont pu se faire une idée de la nature du règne spirituel du Messie; mais ces idées durent rester dans le petit cercle des inspirés; & il n'est pas étonnant qu'inconnues à la multitude, ces notions se soient altérées au point que lorsque le Sauveur parut dans la Judée, le peuple & ses docteurs, ses princes même, attendaient un monarque, un conquérant qui, par la rapidité de ses conquêtes, devait s'assujettir tout le monde; & comment concilier ces idées flatteuses avec l'état abject, en apparence, & misérable de Jésus-Christ? Aussi,

ſcandaliſés de l'entendre s'annoncer comme le Meſſie, ils le perſécutèrent, le rejetèrent, & le firent mourir par le dernier ſupplice. Depuis ce temps-là, ne voyant rien qui achemine à l'accompliſſement de leurs oracles, & ne voulant point y renoncer, ils ſe livrent à toutes ſortes d'idées plus chimériques les unes que les autres.

Ainſi, lorſqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont ſenti qu'on pouvait expliquer ſpirituellement, & appliquer à Jéſus-Chriſt la plupart de leurs anciens oracles, ils ſe ſont aviſés, contre le ſentiment de leurs pères, de nier que les paſſages que nous leur alléguons duſſent s'entendre du Meſſie, tordant ainſi nos ſaintes Écritures à leur propre perte.

Quelques-uns ſoutiennent que leurs oracles ont été mal entendus; qu'en vain on ſoupire après la venue du Meſſie, puiſqu'il eſt déja venu en la perſonne d'Ézéchias. C'était le ſentiment du fameux Hillel. D'autres plus relâchés, ou cédant avec politique aux temps & aux circonſtances, prétendent que la croyance de la venue d'un Meſſie n'eſt point un article fondamental de foi, & qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, on ne lui donne qu'une légère atteinte. C'eſt ainſi que le juif Albo diſait au pape, que nier la venue du Meſſie, c'était ſeulement couper une branche de l'arbre ſans toucher à la racine.

Le fameux rabbin Salomon Jarchi ou Raſchi, qui vivait au commencement du douzième ſiècle, dit, dans ſes Talmudiques, que les anciens Hébreux ont cru que le Meſſie était né le jour de la dernière deſtruction de Jéruſalem par les armées romaines; c'eſt,

comme on dit, appeler le médecin après la mort.

Le rabbin Kimchi, qui vivait aussi au douzième siècle, annonçait que le Messie, dont il croyait la venue très-prochaine, chasserait de la Judée les chrétiens qui la possédaient pour lors; il est vrai que les chrétiens perdirent la Terre-Sainte; mais ce fut Saladin qui les vainquit: pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, & se fût déclaré pour eux, il est vraisemblable que dans leur enthousiasme, ils en auraient fait leur Messie.

Les auteurs sacrés, & notre Seigneur Jésus lui-même, comparent souvent le règne du Messie & l'éternelle béatitude à des jours de noces, à des festins; mais les talmudistes ont étrangement abusé de ces paraboles. Selon eux, le Messie donnera à son peuple rassemblé dans la terre de Canaan, un repas dont le vin sera celui qu'Adam lui-même fit dans le paradis terrestre, & qui se conserve dans de vastes celliers, creusés par les anges au centre de la terre.

On servira pour entrée le fameux poisson appelé le grand Léviathan, qui avale tout d'un coup un poisson moins grand que lui, lequel ne laisse pas d'avoir trois cents lieues de long; toute la masse des eaux est portée sur Léviathan. Dieu, au commencement, en créa un mâle, & un autre femelle; mais de peur qu'ils ne renversassent la terre, & qu'ils ne remplissent l'univers de leurs semblables, Dieu tua la femelle & la sala pour le festin du Messie.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce repas le taureau Béhémoth, qui est si gros qu'il mange chaque

jour le foin de mille montagnes : la femelle de ce taureau fut tuée au commencement du monde, afin qu'une espèce si prodigieuse ne se multipliât pas, ce qui n'aurait pu que nuire aux autres créatures ; mais ils assurent que l'Éternel ne la sala point, parce que la vache salée n'est pas si bonne que la léviathane. Les Juifs ajoutent encore si bien foi à toutes ces rêveries rabbiniques, que souvent ils jurent sur leur part du bœuf Béhémoth, comme quelques chrétiens impies jurent sur leur part du paradis.

Après des idées si grossières sur la venue du Messie & sur son règne, faut-il s'étonner si les Juifs, tant anciens que modernes, & plusieurs même des premiers chrétiens, malheureusement imbus de toutes ces rêveries, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de l'oint du Seigneur, & n'ont pas attribué la qualité de Dieu au Messie? Voyez comme les Juifs s'expriment là-dessus dans l'ouvrage intitulé *Judæi Lusitani quæstiones ad Christianos* (1). « Reconnaître, disent-ils, » un homme-Dieu, c'est s'abuser soi-même, c'est se » forger un monstre, un centaure, le bizarre composé » de deux natures qui ne sauraient s'allier ». Ils ajoutent que les prophètes n'enseignent point que le Messie soit homme-Dieu, qu'ils distinguent expressément entre Dieu & David, qu'ils déclarent le premier maître & le second serviteur, &c....

Lorsque le Sauveur parut, les prophéties, quoique claires, furent malheureusement obscurcies par les préjugés sucés avec le lait. Jésus-Christ lui-même,

(1) *Quæst.* I, II, IV, XXIII, &c.

ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les esprits, paraît extrêmement réservé sur l'article de sa divinité; « il voulait, dit S. Chrysostome, accoutu-» mer insensiblement ses auditeurs à croire un mystère » si fort élevé au-dessus de la raison. » S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action soulève tous ceux qui en sont les témoins; ses miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de sa divinité ceux même en faveur desquels il les opère. Lorsque devant le tribunal du souverain sacrificateur, il avoue, avec un modeste détour, qu'il est le fils de Dieu, le grand-prêtre déchire sa robe, & crie au blasphême. Avant l'envoi du Saint-Esprit, les apôtres ne soupçonnent pas même la divinité de leur cher maître; il les interroge sur ce que le peuple pense de lui; ils répondent que les uns le prennent pour Élie, les autres pour Jérémie, ou pour quelqu'autre prophète. S. Pierre a besoin d'une révélation particulière pour connaître que Jésus est le Christ, le fils du Dieu vivant.

Les Juifs, révoltés contre la divinité de Jésus-Christ, ont eu recours à toutes sortes de voies pour détruire ce grand mystère; ils détournent le sens de leurs propres oracles, ou ne les appliquent pas au Messie; ils prétendent que le nom de Dieu, Éloï, n'est pas particulier à la Divinité, & qu'il se donne même par les auteurs sacrés, aux juges, aux magistrats, en général à ceux qui sont élevés en autorité; ils citent en effet un très-grand nombre de passages des saintes Écritures, qui justifient cette observation,

mais qui ne donnent aucune atteinte aux termes exprès des anciens oracles qui regardent le Messie.

Enfin ils prétendent que si le Sauveur, & après lui les évangélistes, les apôtres & les premiers chrétiens, appellent Jésus le fils de Dieu, ce terme auguste ne signifiait, dans les temps évangéliques, autre chose que l'opposé de fils de Bélial, c'est-à-dire, homme de bien, serviteur de Dieu, par opposition à un méchant, un homme qui ne craint point Dieu.

Si les Juifs ont contesté à Jésus-Christ la qualité de Messie & sa divinité, ils n'ont rien négligé aussi pour le rendre méprisable, pour jeter sur sa naissance, sa vie & sa mort, tout le ridicule & tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur criminel acharnement.

De tous les ouvrages qu'a produits l'aveuglement des Juifs, il n'en est point de plus odieux & de plus extravagant que le livre ancien intitulé *Sepher Toldos Jeschut*, tiré de la poussière par M. Vagenseil, dans le second tome de son ouvrage intitulé *Tella ignea, &c.*

C'est dans ce *Sepher Toldos Jeschut* qu'on lit une histoire monstrueuse de la vie de notre Sauveur, forgée avec toute la passion & la mauvaise foi possibles. Ainsi, par exemple, ils ont osé écrire qu'un nommé Panther ou Pandera, habitant de Bethléem, était devenu amoureux d'une jeune femme mariée à Jokanam. Il eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé Jesua ou Jesu. Le père de cet enfant fut obligé de s'enfuir, & se retira à Babylone. Quant au jeune Jesu, on l'envoya aux écoles; mais, ajoute l'auteur,

il eut l'insolence de lever la tête, & de se découvrir devant les sacrificateurs, au lieu de paraître devant eux la tête baissée & le visage couvert, comme c'était la coutume; hardiesse qui fut vivement tancée; ce qui donna lieu d'examiner sa naissance, qui fut trouvée impure, & l'exposa bientôt à l'ignominie.

Ce détestable livre *Sepher Toldos Jeschut* était connu dès le second siècle, Celse le cite avec confiance, & Origène le réfute au chapitre neuvième.

Il y a un autre livre intitulé aussi *Toledos Jesu*, publié l'an 1705 par M. Huldric, qui suit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anachronismes les plus grossiers, il fait naître & mourir Jésus-Christ sous le règne d'Hérode *le grand;* il veut que ce soit à ce prince qu'aient été faites les plaintes sur l'adultère de Panther & de Marie, mère de Jésus.

L'auteur, qui prend le nom de Jonathan, qui se dit contemporain de Jésus-Christ & demeurant à Jérusalem, avance qu'Hérode consulta sur le fait de Jésus-Christ les sénateurs d'une ville dans la terre de Césarée: nous ne suivrons pas un auteur aussi absurde dans toutes ses contradictions.

Cependant c'est à la faveur de toutes ces calomnies que les Juifs s'entretiennent dans leur haine implacable contre les chrétiens & contre l'Évangile; ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux Testament, & pour répandre des doutes & des difficultés sur le temps de la venue de notre Sauveur.

Ahmed-ben-Caſſum-la-Andaçouſy, maure de Grenade, qui vivait ſur la fin du ſeizième ſiècle, cite un ancien manuſcrit arabe qui fut trouvé avec ſeize lames de plomb, gravées en caractères arabes, dans une grotte près de Grenade. Dom Pedro y Quinones, archevêque de Grenade, en a rendu lui-même témoignage; ces lames de plomb, qu'on appelle de Grenade, ont été depuis portées à Rome, où, après un examen de pluſieurs années, elles ont enfin été condamnées comme apocryphes ſous le pontificat d'Alexandre VII; elles ne renferment que des hiſtoires fabuleuſes touchant la vie de Marie & de ſon fils.

Le nom de Meſſie, accompagné de l'épithète de faux, ſe donne encore à ces impoſteurs qui, dans divers temps, ont cherché à abuſer la nation juive. Il y eut de ces faux meſſies avant même la venue du véritable oint de Dieu. Le ſage Gamaliel parle (1) d'un nommé Theudas, dont l'hiſtoire ſe lit dans les antiquités judaïques de Joſephe, liv. XX, chap. II. Il ſe vantait de paſſer le Jourdain à pied ſec; il attira beaucoup de gens à ſa ſuite; mais les Romains étant tombés ſur ſa petite troupe la diſſipèrent, coupèrent la tête au malheureux chef, & l'expoſèrent dans Jéruſalem.

Gamaliel parle auſſi de Judas *le galiléen*, qui eſt ſans doute le même dont Joſephe fait mention dans le douzième chapitre du ſecond livre de la guerre des Juifs. Il dit que ce faux prophète avait ramaſſé près

(1) *Act. apost. c.* v. 34, 35, 36.

de trente mille hommes; mais l'hyperbole eſt le caractère de l'hiſtorien juif.

Dès les temps apoſtoliques, l'on vit Simon ſurnommé *le magicien* (1), qui avait ſu ſéduire les habitans de Samarie, au point qu'ils le conſidéraient comme *la vertu de Dieu.*

Dans le ſiècle ſuivant, l'an 178 & 179 de l'ère chrétienne, ſous l'empire d'Adrien, parut le faux meſſie Barchochebas, à la tête d'une armée. L'empereur envoya contre lui Julius Severus, qui, après pluſieurs rencontres, enferma les révoltés dans la ville de Bither; elle ſoutint un ſiége opiniâtre & fut emportée: Barchochebas y fut pris & mis à mort. Adrien crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles révoltes des Juifs, qu'en leur défendant, par un édit, d'aller à Jéruſalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville, pour en défendre l'entrée aux reſtes du peuple d'Iſraël.

On lit dans Socrate, hiſtorien eccléſiaſtique (2), que, l'an 434, il parut dans l'île de Candie un faux meſſie qui s'appelait Moïſe. Il ſe diſait l'ancien libérateur des Hébreux, reſſuſcité pour les délivrer encore.

Un ſiècle après, en 530, il y eut dans la Paleſtine un faux meſſie nommé Julien; il s'annonçait comme un grand conquérant, qui, à la tête de ſa nation, détruirait par les armes tout le peuple chrétien; ſéduits par ſes promeſſes, les Juifs armés maſſacrèrent pluſieurs chrétiens. L'empereur Juſtinien envoya des

(1) *Act. apost.* c. 8, 9.

(2) *Socr. Histor. eccl.* liv. II, chap. XXXVIII.

troupes contre lui ; on livra bataille au faux Chriſt ; il fut pris & condamné au dernier ſupplice.

Au commencement du huitième ſiècle, Serenus, Juif eſpagnol, ſe porta pour meſſie, prêcha, eut des diſciples, & mourut comme eux dans la misère.

Il s'éleva pluſieurs faux meſſies dans le douzième ſiècle. Il en parut un en France ſous Louis *le jeune* ; il fut pendu lui & ſes adhérens, ſans qu'on ait jamais ſu les noms du maître ni des diſciples.

Le treizième ſiècle fut fertile en faux meſſies, on en compte ſept ou huit qui parurent en Arabie, en Perſe, dans l'Eſpagne, en Moravie : l'un d'eux, qui ſe nommait Davil el Ré, paſſe pour avoir été un très-grand magicien ; il ſéduiſit les juifs, & ſe vit à la tête d'un parti conſidérable ; mais ce meſſie fut aſſaſſiné. Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivait au milieu du ſeizième ſiècle, annonçait la prochaine manifeſtation du meſſie, né, à ce qu'il aſſurait, depuis quatorze ans ; il l'avait vu, diſait-il, à Strasbourg, & il gardait avec ſoin une épée & un ſceptre pour les lui mettre en main dès qu'il ſerait en âge d'enſeigner.

L'an 1624, un autre Zieglerne confirma la prédiction du premier.

L'an 1666, Sabatei-Sévi, né dans Alep, ſe dit le meſſie prédit par les Zieglerne. Il débuta par prêcher ſur les grands chemins & au milieu des campagnes ; les Turcs ſe moquaient de lui, pendant que ſes diſciples l'admiraient. Il paraît qu'il ne mit pas d'abord dans ſes intérêts le gros de la nation juive, puiſque les chefs de la ſynagogue de Smyrne portèrent contre

lui une ſentence de mort; mais il en fut quitte pour la peur & le banniſſement.

Il contracta trois mariages, & l'on prétend qu'il n'en conſomma point, diſant que cela était au-deſſous de lui. Il s'aſſocia un nommé Nathan-Lévi : celui-ci fit le perſonnage du prophète Élie, qui devait précéder le meſſie. Ils ſe rendirent à Jéruſalem, & Nathan y annonça Sabatei-Sévi comme le libérateur des nations. La populace juive ſe déclara pour eux; mais ceux qui avaient quelque choſe à perdre les anathématiſèrent.

Sévi, pour fuir l'orage, ſe retira à Conſtantinople, & de-là à Smyrne; Nathan-Lévi lui envoya quatre ambaſſadeurs, qui le reconnurent & le saluèrent publiquement en qualité de meſſie; cette ambaſſade en impoſa au peuple & même à quelques docteurs, qui déclarèrent Sabatei-Sévi meſſie & roi des Hébreux. Mais la ſynagogue de Smyrne condamna ſon roi à être empalé.

Sabatei ſe mit ſous la protection du cadi de Smyrne, & eut bientôt pour lui tout le peuple juif; il fit dreſſer deux trônes, un pour lui & l'autre pour ſon épouſe favorite; il prit le nom de roi des rois, & donna à Joſeph Sévi ſon frère, celui de roi de Juda. Il promit aux Juifs la conquête de l'empire ottoman aſſurée. Il pouſſa même l'inſolence juſqu'à faire ôter de la liturgie juive le nom de l'empereur, & à y faire ſubſtituer le ſien.

On le fit mettre en priſon aux Dardanelles; les Juifs publièrent qu'on n'épargnait ſa vie que parce que les Turcs ſavaient bien qu'il était immortel. Le

gouverneur des Dardanelles s'enrichit des présens que les Juifs lui prodiguèrent pour visiter leur roi, leur messie prisonnier, qui, dans les fers, conservait toute sa dignité, & se faisait baiser les pieds.

Cependant le sultan, qui tenait sa cour à Andrinople, voulut faire finir cette comédie; il fit venir Sévi, & lui dit que, s'il était le messie, il devait être invulnérable: Sévi en convint. Le grand-Seigneur le fit placer pour but aux flèches de ses icoglans; le messie avoua qu'il n'était point invulnérable, & protesta que Dieu ne l'envoyait que pour rendre témoignage à la sainte religion musulmane. Fustigé par les ministres de la loi, il se fit mahométan, & il vécut & mourut également méprisé des Juifs & des Musulmans; ce qui a si fort décrédité la profession de faux messie, que Sévi est le dernier qui ait paru (1).

MÉTAMORPHOSE, MÉTEMPSYCOSE.

N'EST-IL pas bien naturel que toutes les métamorphoses dont la terre est couverte, aient fait imaginer dans l'Orient, où on a imaginé tout, que nos ames passaient d'un corps à un autre; un point presque imperceptible devient un ver, ce ver devient papillon; un gland se transforme en chêne, un œuf en oiseau; l'eau devient nuage & tonnerre; le bois se change en feu & en cendre: tout paraît enfin métamorphosé dans la nature. On attribua bientôt aux

(1) Voyez l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, où l'histoire de Sévi est plus détaillée.

ames, qu'on regardait comme des figures légères, ce qu'on voyait ſenſiblement dans des corps plus groſſiers. L'idée de la métempſycoſe eſt peut-être le plus ancien dogme de l'univers connu, & il règne encore dans une grande partie de l'Inde & de la Chine.

Il eſt encore très-naturel que toutes les métamorphoſes dont nous ſommes les témoins, aient produit ces anciennes fables qu'Ovide a recueillies dans ſon admirable ouvrage. Les Juifs même ont eu auſſi leurs métamorphoſes. Si Niobé fut changée en marbre, Édith, femme de Loth, fut changée en ſtatue de ſel; ſi Eurydice reſta dans les fers pour avoir regardé derrière elle, c'eſt auſſi pour la même indiſcrétion que cette femme de Loth fut privée de la nature humaine; le bourg qu'habitaient Baucis & Philémon en Phrygie eſt changé en un lac; la même choſe arrive à Sodome; les filles d'Anius changeaient l'eau en huile; nous avons dans l'Écriture une métamorphoſe à-peu-près ſemblable, mais plus vraie & plus ſacrée. Cadmus fut changé en ſerpent; la verge d'Aaron devint ſerpent auſſi.

Les dieux ſe changeaient très-ſouvent en hommes, les Juifs n'ont jamais vu les anges que ſous la forme humaine : les anges mangèrent chez Abraham. Paul, dans ſon épître aux Corinthiens, dit que l'ange de Sathan lui a donné des ſoufflets, *Angelos Sathana me colaphiſei.*

MÉTAPHYSIQUE.

Trans naturam, au-delà de la nature. Mais ce qui eſt au-delà de la nature eſt-il quelque choſe? Par nature on entend donc matière, & métaphyſique eſt ce qui n'eſt pas matière.

Par exemple, votre raiſonnement qui n'eſt ni long ni large, ni haut, ni ſolide, ni pointu.

Votre ame à vous inconnue, qui produit votre raiſonnement.

Les eſprits dont on a toujours parlé, auxquels on a donné long-temps un corps ſi délié qu'il n'était plus corps, & auxquels on a ôté enfin toute ombre de corps, ſans ſavoir ce qui leur reſtait.

La manière dont ces eſprits ſentent ſans avoir l'embarras des cinq ſens, celle dont ils penſent ſans tête, celle dont ils ſe communiquent leurs penſées ſans paroles & ſans ſignes.

Enfin, Dieu que nous connaiſſons par ſes ouvrages, mais que notre orgueil veut définir; Dieu dont nous ſentons le pouvoir immenſe; Dieu entre lequel & nous eſt l'abîme de l'infini, & dont nous oſons ſonder la nature.

Ce ſont-là les objets de la métaphyſique.

On pourrait encore y joindre les principes même des mathématiques, des points ſans étendue, des lignes ſans largeur, des ſurfaces ſans profondeur, des unités diviſibles à l'infini, &c.

Bayle lui-même croyait que ces objets étaient des êtres de raiſon; mais ce ne ſont, en effet, que les choſes matérielles conſidérées dans leurs maſſes, dans leurs

leurs ſuperficies, dans leurs ſimples longueurs ou largeurs, dans les extrémités de ces ſimples longueurs ou largeurs. Toutes les meſures ſont juſtes & démontrées, & la métaphyſique n'a rien à voir dans la géométrie.

C'eſt pourquoi on peut être métaphyſicien ſans être géomètre. La métaphſiyque eſt plus amuſante; c'eſt ſouvent le roman de l'eſprit. En géométrie, au contraire, il faut calculer, meſurer. C'eſt une gêne continuelle, & pluſieurs eſprits ont mieux aimé rêver doucement que ſe fatiguer.

MIRACLES.

SECTION PREMIÈRE.

Un miracle, ſelon l'énergie du mot, eſt une choſe admirable; en ce cas tout eſt miracle. L'ordre prodigieux de la nature, la rotation de cent millions de globes autour d'un million de ſoleils, l'activité de la lumière, la vie des animaux, ſont des miracles perpétuels.

Selon les idées reçues, nous appelons miracles la violation de ces lois divines & éternelles. Qu'il y ait une éclipſe de ſoleil pendant la pleine lune, qu'un mort faſſe à pied deux lieues de chemin en portant ſa tête entre ſes bras, nous appelons cela un miracle.

Pluſieurs phyſiciens ſoutiennent qu'en ce ſens il n'y a point de miracles; & voici leurs argumens.

Un miracle eſt la violation des lois mathématiques, divines, immuables, éternelles. Par ce ſeul expoſé,

un miracle eſt une contradiction dans les termes: une loi ne peut être à la fois immuable & violée. Mais une loi, leur dit-on, étant établie par Dieu même, ne peut-elle être ſuſpendue par ſon auteur? Ils ont la hardieſſe de répondre que non, & qu'il eſt impoſſible que l'être infiniment ſage ait fait des lois pour les violer. Il ne pouvait, diſent-ils, déranger ſa machine que pour la faire mieux aller. Or il eſt clair qu'étant Dieu, il a fait cette immenſe machine auſſi bonne qu'il l'a pu; s'il a vu qu'il y aurait quelque imperfection réſultante de la nature de la matière, il y a pourvu dès le commencement, ainſi il n'y changera jamais rien.

De plus, Dieu ne peut rien faire ſans raiſon. Or quelle raiſon le porterait à défigurer pour quelque temps ſon propre ouvrage?

C'eſt en faveur des hommes, leur dit-on. C'eſt donc au moins en faveur de tous les hommes, répondent-ils; car il eſt impoſſible de concevoir que la nature divine travaille pour quelques hommes en particulier, & non pas pour tout le genre humain; encore même le genre humain eſt bien peu de choſe: il eſt beaucoup moindre qu'une petite fourmillière en comparaiſon de tous les êtres qui rempliſſent l'immenſité. Or n'eſt-ce pas la plus abſurde des folies d'imaginer que l'être infini intervertiſſe, en faveur de trois ou quatre centaines de fourmis ſur ce petit amas de fange, le jeu éternel de ces reſſorts immenſes qui font mouvoir tout l'univers?

Mais ſuppoſons que Dieu ait voulu diſtinguer un

petit nombre d'hommes par des faveurs particulières, faudra-t-il qu'il change ce qu'il a établi pour tous les temps & pour tous les lieux ? Il n'a certes aucun besoin de ce changement, de cette inconstance, pour favoriser ses créatures ; ses faveurs sont dans ses lois mêmes. Il a tout prévu, tout arrangé pour elles ; toutes obéissent irrévocablement à la force qu'il a imprimée pour jamais dans la nature.

Pourquoi Dieu ferait-il un miracle? Pour venir à bout d'un certain dessein sur quelques êtres vivans! Il dirait donc : Je n'ai pu parvenir, par la fabrique de l'univers, par mes décrets divins, par mes lois éternelles, à remplir un certain dessein; je vais changer mes éternelles idées, mes lois immuables, pour tâcher d'exécuter ce que je n'ai pu faire par elles. Ce serait un aveu de sa faiblesse, & non de sa puissance; ce serait, ce semble, dans lui la plus inconcevable contradiction. Ainsi donc, oser supposer à Dieu des miracles, c'est réellement l'insulter (si des hommes peuvent insulter Dieu). C'est lui dire : Vous êtes un être faible & inconséquent. Il est donc absurde de croire des miracles, c'est déshonorer en quelque sorte la Divinité.

On presse ces philosophes; on leur dit : Vous avez beau exalter l'immutabilité de l'Être suprême, l'éternité de ses lois, la régularité de ses mondes infinis; notre petit tas de boue a été tout couvert de miracles; les histoires sont aussi remplies de prodiges que d'événemens naturels. Les filles du grand-prêtre Anius changeaient tout ce qu'elles voulaient en blé, en vin

ou en huile ; Athalide, fille de Mercure, reſſuſcita pluſieurs fois ; Eſculape reſſuſcita Hippolyte ; Hercule arracha Alceſte à la mort ; Hérès revint au monde après avoir paſſé quinze jours dans les enfers. Romulus & Rémus naquirent d'un dieu & d'une veſtale ; le palladium tomba du ciel dans la ville de Troye ; la chevelure de Bérénice devint un aſſemblage d'étoiles ; la cabane de Baucis & de Philémon fut changée en un ſuperbe temple ; la tête d'Orphée rendait des oracles après ſa mort ; les murailles de Thèbes ſe conſtruiſirent d'elles-mêmes au ſon de la flûte, en préſence des Grecs ; les guériſons faites dans le temple d'Eſculape, étaient innombrables, & nous avons encore des monumens chargés du nom des témoins oculaires des miracles d'Eſculape.

Nommez-moi un peuple chez lequel il ne ſe ſoit pas opéré des prodiges incroyables, ſur-tout dans des temps où l'on ſavait à peine lire & écrire.

Les philoſophes ne répondent à ces objections qu'en riant & en levant les épaules ; mais les philoſophes chrétiens diſent : nous croyons aux miracles opérés dans notre ſainte religion ; nous les croyons par la foi, & non par notre raiſon que nous nous gardons bien d'écouter ; car lorſque la foi parle, on ſait aſſez que la raiſon ne doit pas dire un ſeul mot : nous avons une croyance ferme & entière dans les miracles de Jéſus-Chriſt & des apôtres, mais permettez-nous de douter un peu de pluſieurs autres ; ſouffrez, par exemple, que nous ſuſpendions notre jugement ſur ce que rapporte un homme ſimple auquel on a donné

le nom de grand. Il assure qu'un petit moine était si fort accoutumé de faire des miracles, que le prieur lui défendit enfin d'exercer son talent. Le petit moine obéit; mais ayant vu un pauvre couvreur qui tombait du haut d'un toit, il balança entre le desir de lui sauver la vie; & la sainte obéissance. Il ordonna seulement au couvreur de rester en l'air jusqu'à nouvel ordre, & courut vîte conter à son prieur l'état des choses. Le prieur lui donna l'absolution du péché qu'il avait commis en commençant un miracle sans permission, & lui permit de l'achever, pourvu qu'il s'en tînt là, & qu'il n'y revînt plus. On accorde aux philosophes qu'il faut un peu se défier de cette histoire.

Mais comment oseriez-vous nier, leur dit-on, que S. Gervais & S. Protais aient apparu en songe à S. Ambroise, qu'ils lui aient enseigné l'endroit où étaient leurs reliques? que S. Ambroise les ait déterrées, & qu'elles aient guéri un aveugle? S. Augustin était alors à Milan; c'est lui qui rapporte ce miracle, *immenso populo teste*, dit-il dans sa *Cité de Dieu*, livre XXII. Voilà un miracle des mieux constatés. Les philosophes disent qu'ils n'en croient rien; que Gervais & Protais n'apparaissent à personne; qu'il importe fort peu au genre humain qu'on sache où sont les restes de leurs carcasses; qu'ils n'ont pas plus de foi à cet aveugle qu'à celui de Vespasien; que c'est un miracle inutile; que Dieu ne fait rien d'inutile; & ils se tiennent fermes dans leurs principes. Mon respect pour S. Gervais & S. Protais ne me permet pas d'être de l'avis de ces philosophes; je rends compte seulement

de leur incrédulité. Ils font grand cas du passage de Lucien qui se trouve dans la mort de Peregrinus. « Quand un joueur de gobelets adroit se fait chrétien, » il est sûr de faire fortune ». Mais comme Lucien est un auteur profane, il ne doit avoir aucune autorité parmi nous.

Ces philosophes ne peuvent se résoudre à croire les miracles opérés dans le second siècle. Des témoins oculaires ont beau écrire que l'évêque de Smyrne, S. Polycarpe, ayant été condamné à être brûlé, & étant jeté dans les flammes, ils entendirent une voix du ciel qui criait : Courage, Polycarpe, sois fort, montre-toi homme ; qu'alors les flammes du bûcher s'écartèrent de son corps, & formèrent un pavillon de feu au-dessus de sa tête, & que du milieu du bûcher il sortit une colombe ; enfin on fut obligé de trancher la tête de Polycarpe. A quoi bon ce miracle ? disent les incrédules ; pourquoi les flammes ont-elles perdu leur nature, & pourquoi la hache de l'exécuteur n'a-t-elle pas perdu la sienne ? D'où vient que tant de martyrs sont sortis sains & saufs de l'huile bouillante & n'ont pu résister au tranchant du glaive ? On répond que c'est la volonté de Dieu. Mais les philosophes voudraient avoir vu tout cela de leurs yeux avant de le croire.

Ceux qui fortifient leurs raisonnemens par la science vous diront que les pères de l'Eglise ont avoué souvent eux-mêmes qu'il ne se faisait plus de miracles de leur temps. S. Chrysostôme dit expressément : « Les dons » extraordinaires de l'esprit étaient donnés même aux » indignes, parce qu'alors l'Eglise avait besoin de

» miracles; mais aujourd'hui ils ne sont pas même » donnés aux dignes, parce que l'Eglise n'en a plus » besoin ». Ensuite il avoue qu'il n'y a plus personne qui ressuscite les morts, ni même qui guérisse les malades.

S. Augustin lui-même, malgré le miracle de Gervais & de Protais, dit dans sa *Cité de Dieu :* « Pourquoi ces miracles qui se faisaient autrefois ne se » font-ils plus aujourd'hui »? Et il en donne la même raison. *Cur, inquiunt, nunc illa miracula quæ prædicatis facta esse non fiunt ? Possem quidem dicere necessaria priùs fuisse, quàm crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus.*

On objecte aux philosophes que S. Augustin, malgré cet aveu, parle pourtant d'un vieux savetier d'Hippone qui, ayant perdu son habit, alla prier à la chapelle *des vingt martyrs*; qu'en retournant il trouva un poisson dans le corps duquel il y avait un anneau d'or, & que le cuisinier qui fit cuire le poisson dit au savetier : Voilà ce que les vingt martyrs vous donnent.

A cela les philosophes répondent qu'il n'y a rien dans cette histoire qui contredise les lois de la nature, que la physique n'est point du tout blessée qu'un poisson ait avalé un anneau d'or, & qu'un cuisinier ait donné cet anneau à un savetier; qu'il n'y a là aucun miracle.

Si on fait souvenir ces philosophes que, selon S. Jérôme, dans sa vie de l'hermite Paul, cet hermite eut plusieurs conversations avec des satyres &

avec des faunes, qu'un corbeau lui apporta tous les jours pendant trente ans la moitié d'un pain pour son dîner, & un pain tout entier le jour que S. Antoine vint le voir; ils pourront répondre encore que tout cela n'est pas absolument contre la physique, que des satyres & des faunes peuvent avoir existé, & qu'en tout cas, si ce conte est une puérilité, cela n'a rien de commun avec les vrais miracles du Sauveur & de ses apôtres. Plusieurs bons chrétiens ont combattu l'histoire de S. Siméon Stylite, écrite par Théodoret; beaucoup de miracles qui passent pour authentiques dans l'Eglise grecque, ont été révoqués en doute par plusieurs latins, de même que des miracles latins ont été suspects à l'Eglise grecque: les protestans sont venus ensuite, qui ont fort maltraité les miracles de l'une & l'autre Eglise.

Un savant jésuite (1) qui a prêché long-temps dans les Indes, se plaint de ce que ni ses confrères ni lui n'ont jamais pu faire de miracles. Xavier se lamente dans plusieurs de ses lettres, de n'avoir point le don des langues; il dit qu'il n'est chez les Japonais que comme une statue muette: cependant les jésuites ont écrit qu'il avait ressuscité huit morts, c'est beaucoup; mais il faut aussi considérer qu'il les ressuscitait à six mille lieues d'ici. Il s'est trouvé depuis des gens qui ont prétendu que l'abolissement des jésuites en France est un beaucoup plus grand miracle que ceux de Xavier & d'Ignace.

Quoi qu'il en soit, tous les chrétiens conviennent

(1) *Ospiniam*, pag. 230.

que les miracles de Jésus-Christ & des apôtres sont d'une vérité incontestable ; mais qu'on peut douter à toute force de quelques miracles faits dans nos derniers temps & qui n'ont pas eu une authenticité certaine.

On souhaiterait, par exemple, pour qu'un miracle fût bien constaté, qu'il fût fait en présence de l'académie des sciences de Paris, ou de la société royale de Londres, & de la faculté de médecine, assistées d'un détachement du régiment des gardes, pour contenir la foule du peuple qui pourrait, par son indiscrétion, empêcher l'opération du miracle.

On demandait un jour à un philosophe ce qu'il dirait s'il voyait le soleil s'arrêter, c'est-à-dire, si le mouvement de la terre autour de cet astre cessait ; si tous les morts ressuscitaient, & si toutes les montagnes allaient se jeter de compagnie dans la mer, le tout pour prouver quelque vérité importante, comme, par exemple, la grace versatile ? Ce que je dirais, répondit le philosophe, je me ferais manichéen ; je dirais qu'il y a un principe qui défait ce que l'autre a fait.

SECTION II.

DÉFINISSEZ les termes, vous dis-je, ou jamais nous ne nous entendrons. *Miraculum, res miranda, prodigium, portentum, monstrum.* Miracle, chose admirable ; *prodigium*, qui annonce chose étonnante ; *portentum*, porteur de nouveauté ; *monstrum*, chose à montrer par rareté.

Voilà les premières idées qu'on eut d'abord des miracles.

Comme on raffine fur tout, on raffina fur cette définition; on appela *miracle* ce qui eft impoffible à la nature. Mais on ne fongea pas que c'était dire que tout miracle eft réellement impoffible. Car qu'eft-ce que la nature? vous entendez par ce mot l'ordre éternel des chofes. Un miracle ferait donc impoffible dans cet ordre. Et en ce fens Dieu ne pourrait faire de miracles.

Si vous entendez par miracle un effet dont vous ne pouvez voir la caufe, en ce fens tout eft miracle. L'attraction & la direction de l'aimant font des miracles continuels. Un limaçon auquel il revient une tête eft un miracle. La naiffance de chaque animal, la production de chaque végétal, font des miracles de tous les jours.

Mais nous fommes fi accoutumés à ces prodiges, qu'ils ont perdu leur nom d'*admirables*, de *miraculeux*. Le canon n'étonne plus les Indiens.

Nous nous fommes donc fait une autre idée de miracle. C'eft, felon l'opinion vulgaire, ce qui n'était jamais arrivé & ce qui n'arrivera jamais. Voilà l'idée qu'on fe forme de la mâchoire d'âne de Samfon, des difcours de l'âneffe de Balaam, de ceux d'un ferpent avec Ève, des quatre chevaux qui enlevèrent Elie, du poiffon qui garda Jonas foixante & douze heures dans fon ventre, des dix plaies d'Egypte, des murs de Jéricho, du foleil & de la lune arrêtés à midi, &c. &c. &c. &c.

Pour croire un miracle, ce n'eft pas affez de l'avoir vu; car on peut fe tromper. On appelle un fot,

témoin de miracles : & non-ſeulement bien des gens penſent avoir vu ce qu'ils n'ont pas vu, & avoir entendu ce qu'on ne leur a point dit; non-ſeulement ils ſont témoins de miracles, mais ils ſont ſujets de miracles. Ils ont été tantôt malades, tantôt guéris par un pouvoir ſurnaturel. Ils ont été changés en loups; ils ont traverſé les airs ſur un manche à balai, ils ont été incubes & ſuccubes.

Il faut que le miracle ait été bien vu par un grand nombre de gens très-ſenſés, ſe portant bien, & n'ayant nul intérêt à la choſe. Il faut ſur-tout qu'il ait été ſolennellement atteſté par eux; car ſi on a beſoin de formalités authentiques pour les actes les plus ſimples, comme l'achat d'une maiſon, un contrat de mariage, un teſtament, quelles formalités ne faudra-t-il pas pour conſtater des choſes naturellement impoſſibles, & dont le deſtin de la terre doit dépendre?

Quand un miracle authentique eſt fait, il ne prouve encore rien; car l'Ecriture vous dit en vingt endroits que des impoſteurs peuvent faire des miracles, & que ſi un homme, après en avoir fait, annonce un autre dieu que le dieu des Juifs, il faut le lapider.

On exige donc que la doctrine ſoit appuyée par les miracles, & les miracles par la doctrine.

Ce n'eſt point encore aſſez. Comme un fripon peut prêcher une très-bonne morale pour mieux ſéduire, & qu'il eſt reconnu que des fripons, comme les ſorciers de Pharaon, peuvent faire des miracles, il faut que ces miracles ſoient annoncés par des prophéties.

Pour être ſûr de la vérité de ces prophéties, il faut

les avoir entendu annoncer clairement, & les avoir vu s'accomplir réellement (1). Il faut posséder parfaitement la langue dans laquelle elles sont conservées.

Il ne suffit pas même que vous soyiez témoin de leur accomplissement miraculeux : car vous pouvez être trompé par de fausses apparences. Il est nécessaire que le miracle & la prophétie soient juridiquement constatés par les premiers de la nation ; & encore se trouvera-t-il des douteurs. Car il se peut que la nation soit intéressée à supposer une prophétie & un miracle ; & dès que l'intérêt s'en mêle, ne comptez sur rien. Si un miracle prédit n'est pas aussi public, aussi avéré qu'une éclipse annoncée dans l'almanach, soyez sûr que ce miracle n'est qu'un tour de gibecière, ou un conte de vieille.

SECTION III.

Un gouvernement théocratique ne peut être fondé que sur des miracles, tout doit y être divin. Le grand souverain ne parle aux hommes que par des prodiges ; ce sont-là ses ministres & ses lettres-patentes. Ses ordres sont intimés par l'Océan qui couvre toute la terre pour noyer les nations, ou qui ouvre le fond de son abîme pour leur donner passage.

Aussi vous voyez que dans l'histoire juive tout est miracle depuis la création d'Adam & la formation d'Ève, pétrie d'une côte d'Adam, jusqu'au melch ou roitelet Saül.

Au temps de ce Saül la théocratie partage encore

(1) Voyez *Prophéties*.

le pouvoir avec la royauté. Il y a encore par conséquent des miracles de temps en temps; mais ce n'est plus cette suite éclatante de prodiges qui étonnent continuellement la nature. On ne renouvelle point les dix plaies d'Egypte ; le soleil & la lune ne s'arrêtent point en plein midi pour donner le temps à un capitaine d'exterminer quelques fuyards déjà écrasés par une pluie de pierres tombées des nues. Un Samson n'extermine plus mille Philistins avec une mâchoire d'âne. Les ânesses ne parlent plus, les murailles ne tombent plus au son du cornet ; les villes ne sont plus abîmées dans un lac par le feu du ciel ; la race humaine n'est plus détruite par le déluge. Mais le doigt de Dieu se manifeste encore ; l'ombre de Saül apparaît à une magicienne. Dieu lui-même promet à David qu'il défera les Philistins à Baal-pharasim.

« Dieu assemble son armée céleste du temps » d'Achab, & demande aux esprits (1) : Qui est-ce qui » trompera Achab, & qui le fera aller à la guerre » contre Ramoth en Galgala ? Et un esprit s'avança » devant le Seigneur, & dit : Ce sera moi qui le » tromperai ». Mais ce ne fut que le prophète Michée qui fut témoin de cette conversation, encore reçut-il un soufflet d'un autre prophète nommé Sédékias, pour avoir annoncé ce prodige.

Des miracles qui s'opèrent aux yeux de toute la nation, & qui changent les lois de la nature entière, on n'en voit guère jusqu'au temps d'Élie, à qui le Seigneur envoya un char de feu & des chevaux de feu

(1) Rois, liv. III, chap. XXII.

qui enlevèrent Elie des bords du Jourdain au ciel, sans qu'on sache en quel endroit du ciel.

Depuis le commencement des temps historiques, c'est-à-dire, depuis les conquêtes d'Alexandre, vous ne voyez plus de miracles chez les Juifs.

Quand Pompée vient s'emparer de Jérusalem, quand Crassus pille le temple, quand Pompée fait passer le roi juif Alexandre par la main du bourreau, quand Antoine donne la Judée à l'arabe Hérode, quand Titus prend d'assaut Jérusalem, quand elle est rasée par Adrien, il ne se fait aucun miracle. Il en est ainsi chez tous les peuples de la terre. On commence par la théocratie, on finit par les choses purement humaines. Plus les sociétés perfectionnent les connaissances, moins il y a de prodiges.

Nous savons bien que la théocratie des Juifs était la seule véritable, & que celles des autres peuples étaient fausses; mais il arriva la même chose chez eux que chez les Juifs.

En Egypte, du temps de Vulcain & de celui d'Isis & d'Osiris, tout était hors des lois de la nature; tout y rentra sous les Ptolomées.

Dans les siècles de Phos, de Chrysos & d'Épheste, les dieux & les mortels conversaient très-familièrement en Chaldée. Un dieu avertit le roi Xissutre qu'il y aura un déluge en Arménie, & qu'il faut qu'il bâtisse vite un vaisseau de cinq stades de longueur & de deux de largeur. Ces choses n'arrivent pas aux Darius & aux Alexandre.

Le poisson Oannès sortait autrefois tous les jours

de l'Euphrate pour aller prêcher ſur le rivage. Il n'y a plus aujourd'hui de poiſſon qui prêche. Il eſt bien vrai que S. Antoine de Padoue les a prêchés, mais c'eſt un fait qui arrive ſi rarement qu'il ne tire pas à conſéquence.

Numa avait de longues converſations avec la nymphe Égérie; on ne voit pas que Céſar en eût avec Vénus, quoiqu'il deſcendît d'elle en droite ligne. Le monde va toujours, dit-on, ſe raffinant un peu.

Mais après s'être tiré d'un bourbier pour quelque temps, il retombe dans un autre; à des ſiècles de politeſſe ſuccèdent des ſiècles de barbarie. Cette barbarie eſt enſuite chaſſée; puis elle reparaît : c'eſt l'alternative continuelle du jour & de la nuit.

SECTION IV.

De ceux qui ont eu la témérité impie de nier abſolument la réalité des miracles de Jéſus-Chriſt.

PARMI les modernes, Thomas Wolſton, docteur de Cambridge, fut le premier, ce me ſemble, qui oſa n'admettre dans les évangiles qu'un ſens typique, allégorique, entièrement ſpirituel, & qui ſoutint effrontément qu'aucun des miracles de Jéſus n'avait été réellement opéré. Il écrivit ſans méthode, ſans art, d'un ſtyle confus & groſſier, mais non pas ſans vigueur. Ses ſix diſcours contre les miracles de Jéſus-Chriſt ſe vendaient publiquement à Londres dans ſa propre maiſon. Il en fit en deux ans, depuis 1727 juſqu'à 1729, trois éditions de vingt mille exemplaires

chacune ; & il eſt difficile aujourd'hui d'en trouver chez les libraires.

Jamais chrétien n'attaqua plus hardiment le chriſtianiſme. Peu d'écrivains reſpectèrent moins le public, & aucun prêtre ne ſe déclara plus ouvertement l'ennemi des prêtres. Il oſait même autoriſer cette haine de celle de Jéſus-Chriſt envers les phariſiens & les ſcribes ; & il diſait qu'il n'en ſerait pas comme lui la victime, parce qu'il était venu dans un temps plus éclairé.

Il voulut, à la vérité, juſtifier ſa hardieſſe en ſe ſauvant par le ſens myſtique ; mais il emploie des expreſſions ſi mépriſantes & ſi injurieuſes que toute oreille chrétienne en eſt offenſée.

Si on l'en croit (1), le diable envoyé par Jéſus-Chriſt dans le corps de deux mille cochons, eſt un vol fait au propriétaire de ces animaux. Si on en diſait autant de Mahomet, on le prendrait pour un méchant ſorcier *a wizard*, un eſclave juré du diable, *a ſworn ſlave to the devil*. Et ſi le maître des cochons, & les marchands qui vendaient dans la première enceinte du temple des bêtes pour les ſacrifices (2), & que Jéſus chaſſa à coups de fouet, vinrent demander juſtice quand il fut arrêté, il eſt évident qu'il dut être condamné, puiſqu'il n'y a point de jurés en Angleterre qui ne l'euſſent déclaré coupable.

Il dit la bonne aventure à la Samaritaine comme un franc bohémien (3) ; cela ſuffiſait pour le faire chaſſer comme Tibère en uſait alors avec les devins.

(1) Tome 1, page 38. (2) Page 39. (3) Page 52.

Je

Je m'étonne, dit-il, que les Bohémiens d'aujourd'hui, les Gipfy, ne fe difent pas les vrais difciples de Jéfus, puifqu'ils font le même métier. Mais je fuis fort aife qu'il n'ait pas extorqué de l'argent de la Samaritaine, comme font nos prêtres modernes, qui fe font largement payer pour leurs divinations (1).

Je fuis les numéros des pages. L'auteur paffe de-là à l'entrée de Jéfus-Chrift dans Jérufalem. On ne fait, dit-il (2), s'il étoit monté fur un âne, ou fur une âneffe, ou fur un ânon, ou fur tous les trois à la fois.

Il compare Jéfus tenté par le diable à S. Dunftan qui prit le diable par le nez (3), & il donne à Saint Dunftan la préférence.

A l'article du miracle du figuier féché pour n'avoir pas porté des figues hors de la faifon; c'était, dit-il (4), un vagabond, un gueux, tel qu'un frère quêteur, *a wanderer, a mendicant like, a friar,* & qui avant de fe faire prédicateur de grand chemin, n'avait été qu'un miférable garçon charpentier, *no better than a journeyman carpenter.* Il eft furprenant que la cour de Rome n'ait pas parmi fes reliques quelque ouvrage de fa façon, un efcabeau, un caffe-noifette. En un mot, il eft difficile de pouffer plus loin le blafphême.

Il s'égaie fur la pifcine probatique de Betfaïda, dont un ange venait troubler l'eau tous les ans. Il demande comment il fe peut que ni Flavien Jofephe ni Philon n'aient point parlé de cet ange, pourquoi S. Jean eft le feul qui raconte ce miracle annuel, par

(1) Tome I, page 55.
(2) Page 65.
(3) Page 66.
(4) Troifième difcours, page 8.

quel autre miracle aucun romain ne vit jamais cet ange (1), & n'en entendit jamais parler.

L'eau changée en vin aux noces de Cana, excite, ſelon lui, le rire & le mépris de tous les hommes qui ne ſont pas abrutis par la ſuperſtition.

Quoi ! s'écrie-t-il (2), Jean dit expreſſément que les convives étaient déjà ivres, *methus toſi;* & Dieu deſcendu ſur la terre opère ſon premier miracle pour les faire boire encore !

Dieu fait homme commence ſa miſſion par aſſiſter à une noce de village. Il n'eſt pas certain que Jéſus & ſa mère fuſſent ivres comme le reſte de la compagnie (3). *Whether Jeſus and his mother themſelves were all out as were others of the company it is not certain.* Quoique la familiarité de la dame avec un ſoldat faſſe préſumer qu'elle aimait la bouteille, il paraît cependant que ſon fils était en pointe de vin, puiſqu'il lui répondit avec tant d'aigreur & d'inſolence (4), *Waſpishly and ſnappishly;* femme, qu'ai-je à faire à toi ? Il paroît par ces paroles que Marie n'était point vierge, & que Jéſus n'était point ſon fils; autrement, Jéſus n'eût point ainſi inſulté ſon père & ſa mère, et violé un des plus ſacrés commandemens de la loi. Cependant il fait ce que ſa mère lui demande, il remplit dix-huit cruches d'eau & en fait du punch. Ce ſont les propres paroles de Thomas Wolſton. Elles ſaiſiſſent d'indignation toute ame chrétienne.

C'eſt à regret, c'eſt en tremblant que je rapporte

(1) Tome I, page 60.
(2) Quatrième diſcours, p. 31.
(3) Page 32.
(4) Page 34.

ces passages; mais il y a eu soixante mille exemplaires de ce livre, portant tous le nom de l'auteur, & tous vendus publiquement chez lui. On ne peut pas dire que je le calomnie.

C'est aux morts ressuscités par Jésus-Christ qu'il en veut principalement. Il affirme qu'un mort ressuscité eût été l'objet de l'attention & de l'étonnement de l'univers ; que toute la magistrature juive, que surtout Pilate, en auraient fait les procès-verbaux les plus authentiques ; que Tibère ordonnait à tous les proconsuls, prêteurs, présidens des provinces de l'informer exactement de tout ; qu'on aurait interrogé Lazare qui avait été mort quatre jours entiers ; qu'on aurait voulu savoir ce qu'était devenue son ame pendant ce temps-là.

Avec quelle curiosité avide Tibère & tout le sénat de Rome ne l'eussent-ils pas interrogé ; & non-seulement lui, mais la fille de Jaïr & le fils de Naïm ? Trois morts rendus à la vie auraient été trois témoignages de la divinité de Jésus, qui auraient rendu en un moment le monde entier chrétien. Mais, au contraire, tout l'univers ignore pendant plus de deux siècles ces preuves éclatantes. Ce n'est qu'au bout de cent ans que quelques hommes obscurs se montrent les uns aux autres dans le plus grand secret les écrits qui contiennent ces miracles. Quatre-vingt-neuf empereurs, en comptant ceux à qui on ne donna que le nom de *tyrans*, n'entendent jamais parler de ces résurrections qui devaient tenir toute la nature dans la surprise. Ni l'historien juif Flavien Josephe, ni le sa-

vant Philon, ni aucun historien grec ou romain ne fait mention de ces prodiges. Enfin, Wolston a l'impudence de dire que l'histoire du Lazare est si pleine d'absurdités, que S. Jean radotait quand il l'écrivit. *Is so brim full of absurdities that S. John, when he wrote, it had liv'd beyond his senses.* Pag. 38, tom. II.

Supposons, dit Wolston (1), que Dieu envoyât aujourd'hui un ambassadeur à Londres pour convertir le clergé mercenaire, & que cet ambassadeur ressuscitât des morts, que diraient nos prêtres ?

Il blasphême l'incarnation, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ suivant les mêmes principes (2). Il appelle ces miracles, l'imposture la plus effrontée & la plus manifeste qu'on ait jamais produite dans le monde. *The most manifest, and the most bare-faced imposture that ever was put upon the world.*

Ce qu'il y a peut-être de plus étrange encore, c'est que chacun de ses discours est dédié à un évêque. Ce ne sont pas assurément des dédicaces à la française. Il n'y a ni compliment ni flatterie. Il leur reproche leur orgueil, leur avarice, leur ambition, leurs cabales; il rit de les voir soumis aux lois de l'État comme les autres citoyens.

A la fin, ces évêques lassés d'être outragés par un simple membre de l'université de Cambridge, implorèrent contre lui les lois auxquelles ils sont assujettis. Ils lui intentèrent procès au banc du roi par-devant le lord justice Raimond, en 1739. Wolston fut mis en prison, & condamné à une amende & à donner

(1) Tome II, page 47. (2) Tome II, discours VI, p. 27.

caution pour cent cinquante livres ſterling. Ses amis fournirent la caution, & il ne mourut point en priſon, comme il eſt dit dans quelques-uns de nos dictionnaires faits au haſard. Il mourut chez lui à Londres, après avoir prononcé ces paroles: *This is a paſſ that every man muſt come to.* C'eſt un pas que tout homme doit faire. Quelque temps avant ſa mort, une dévote le rencontrant dans la rue, lui cracha au viſage; il s'eſſuya & la ſalua. Ses mœurs étaient ſimples & douces: il s'était trop entêté du ſens myſtique, & avait blaſphémé le ſens littéral; mais il eſt à croire qu'il ſe repentit à la mort, & que Dieu lui a fait miſéricorde.

En ce même temps parut en France le teſtament de Jean Meſlier, curé de But & d'Étrepigni en Champagne, duquel nous avons déjà parlé à l'article *Contradiction.*

C'était une choſe bien étonnante & bien triſte, que deux prêtres écriviſſent en même temps contre la religion chétienne. Le curé Meſlier eſt encore plus emporté que Wolſton; il oſe traiter le tranſport de notre Sauveur par le diable ſur la montagne, la noce de Cana, les pains & les poiſſons, de contes abſurdes, injurieux à la Divinité, qui furent ignorés pendant trois cents ans de tout l'empire romain, & qui enfin paſsèrent de la canaille juſqu'au palais des empereurs, quand la politique les obligea d'adopter les folies du peuple pour le mieux ſubjuguer. Les déclamations du prêtre anglais n'approchent pas de celles du prêtre champenois. Wolſton a quelquefois des ménagemens;

Meſlier n'en a point ; c'eſt un homme ſi profondément ulcéré des crimes dont il a été témoin, qu'il en rend la religion chrétienne reſponſable, en oubliant qu'elle les condamne. Point de miracle qui ne ſoit pour lui un objet de mépris & d'horreur ; point de prophétie qu'il ne compare à celles de Noſtradamus. Il va même juſqu'à comparer Jeſus-Chriſt à dom Quichotte, & S. Pierre à Sancho-Pança ; & ce qui eſt plus déplorable, c'eſt qu'il écrivait ces blaſphêmes contre Jéſus-Chriſt entre les bras de la mort, dans un temps où les plus diſſimulés n'oſent mentir, & où les plus intrépides tremblent. Trop pénétré de quelques injuſtices de ſes ſupérieurs, trop frappé des grandes difficultés qu'il trouvait dans l'Écriture, il ſe déchaîna contre elle plus que les Acoſta & tous les Juifs, plus que les fameux Porphyre, les Celſe, les Iamblique, les Julien, les Libanius, les Maxime, les Simmaque, & tous les partiſans de la raiſon humaine, n'ont jamais éclaté contre nos incompréhenſibilités divines. On a imprimé pluſieurs abrégés de ſon livre ; mais heureuſement ceux qui ont en main l'autorité, les ont ſupprimés autant qu'ils l'ont pu.

Un curé de Bonne-Nouvelle près de Paris écrivit encore ſur le même ſujet ; de ſorte qu'en même temps l'abbé Becheran & les autres convulſionnaires faiſaient des miracles, & trois prêtres écrivaient contre les miracles véritables.

Le livre le plus fort contre les miracles & contre les prophéties, eſt celui de milord Bolingbrocke (1).

(1) En ſix volumes.

Mais par bonheur, il eſt ſi volumineux, ſi dénué de méthode, ſon ſtyle eſt ſi verbeux, ſes phraſes ſi longues, qu'il faut une extrême patience pour le lire.

Il s'eſt trouvé des eſprits qui, étant enchantés des miracles de Moïſe & de Joſué, n'ont pas eu pour ceux de Jéſus-Chriſt la vénération qu'on leur doit; leur imagination élevée par le grand ſpectacle de la mer qui ouvrait ſes abymes & qui ſuſpendait ſes flots pour laiſſer paſſer la horde hébraïque, par les dix plaies d'Égypte, par les aſtres qui s'arrêtaient dans leur courſe ſur Gabaon & ſur Aïalon, &c., ne pouvait plus ſe rabaiſſer à de petits miracles comme de l'eau changée en vin, un figuier ſéché, des cochons noyés dans un lac.

Vaghenſel diſait avec impiété que c'était entendre une chanſon de village au ſortir d'un grand concert.

Le Talmud prétend qu'il y a eu beaucoup de chrétiens qui, comparant les miracles de l'ancien Teſtament à ceux du nouveau, ont embraſſé le judaïſme : ils croyaient qu'il n'eſt pas poſſible que le maître de la nature eût fait tant de prodiges pour une religion qu'il voulait anéantir. Quoi! diſaient-ils, il y aura eu pendant des ſiècles une ſuite de miracles épouvantables en faveur d'une religion véritable qui deviendra fauſſe! Quoi! Dieu même aura écrit que cette religion ne périra jamais, & qu'il faut lapider ceux qui voudront la détruire! & cependant il enverra ſon propre fils, qui eſt lui-même, pour anéantir ce qu'il a édifié pendant tant de ſiècles!

Il y a bien plus : ce fils, continuent-ils, ce Dieu

éternel s'étant fait juif, eſt attaché à la religion juive pendant toute ſa vie; il en fait toutes les fonctions, il fréquente le temple juif, il n'annonce rien de contraire à la loi juive, tous ſes diſciples ſont juifs, tous obſervent les cérémonies juives. Ce n'eſt certainement pas lui, diſent-ils, qui a établi la religion chrétienne; ce ſont des juifs diſſidens qui ſe ſont joints à des platoniciens. Il n'y a pas un dogme du chriſtianiſme qui ait été prêché par Jéſus-Chriſt.

C'eſt ainſi que raiſonnent ces hommes téméraires qui, ayant à la fois l'eſprit faux & audacieux, oſent juger les œuvres de Dieu, & n'admettre les miracles de l'ancien Teſtament que pour rejeter tous ceux du nouveau.

De ce nombre fut cet infortuné prêtre de Pont-à-Mouſſon en Lorraine, nommé Nicolas Antoine; on ne lui connaît point d'autre nom. Ayant reçu ce qu'on appelle les *quatre mineurs* en Lorraine, le prédicant Ferri, en paſſant à Pont-à-Mouſſon, lui donna de grands ſcrupules, & lui perſuada que les quatre mineurs étaient le ſigne de la bête. Antoine, déſeſpéré de porter le ſigne de la bête, le fit effacer par Ferri, embraſſa la religion proteſtante, & fut miniſtre à Genève vers l'an 1630.

Plein de la lecture des rabbins, il crut que ſi les proteſtans avaient raiſon contre les papiſtes, les Juifs avaient bien plus raiſon contre toutes les ſectes chrétiennes. Du village de Divonne où il était paſteur, il alla ſe faire recevoir juif à Veniſe, avec un petit apprentif en théologie qu'il avait perſuadé, & qui

après l'abandonna, n'ayant point de vocation pour le martyre.

D'abord le miniſtre Nicolas Antoine s'abſtint de prononcer le nom de Jéſus-Chriſt dans ſes ſermons & dans ſes prières : mais bientôt échauffé & enhardi par l'exemple des ſaints juifs qui profeſſaient hardiment le judaïſme devant les princes de Tyr & de Babylone, il s'en alla pieds nus à Genève confeſſer devant les juges & devant les commis des halles, qu'il n'y a qu'une ſeule religion ſur la terre, parce qu'il n'y a qu'un Dieu ; que cette religion eſt la juive, qu'il faut abſolument ſe faire circoncir ; que c'eſt un crime horrible de manger du lard & du boudin. Il exhorta pathétiquement tous les génevois qui s'attroupèrent, à ceſſer d'être enfans de Bélial, à être bons juifs, afin de mériter le royaume des cieux. On le prit, on le lia.

Le petit conſeil de Genève, qui ne faiſait rien alors ſans conſulter le conſeil des prédicans, leur demanda leur avis. Les plus ſenſés de ces prêtres opinèrent à faire ſaigner Nicolas Antoine à la veine céphalique, à le baigner & le nourrir de bons potages, après quoi on l'accoutumerait inſenſiblement à prononcer le nom de Jéſus-Chriſt, ou du moins à l'entendre prononcer ſans grincer des dents, comme il lui arrivait toujours. Ils ajoutèrent que les lois ſouffraient les juifs, qu'il y en avait huit mille à Rome, que beaucoup de marchands ſont de vrais juifs ; & que puiſque Rome admettait huit mille enfans de la ſynagogue, Genève pouvait bien en tolérer un. A ce mot de *tolérance*,

les autres pasteurs en plus grand nombre, grinçant des dents beaucoup plus qu'Antoine au nom de Jésus-Christ, & charmés d'ailleurs de trouver une occasion de pouvoir faire brûler un homme, ce qui arrivait très-rarement, furent absolument pour la brûlure. Ils décidèrent que rien ne servirait mieux à raffermir le véritable christianisme; que les Espagnols n'avaient acquis tant de réputation dans le monde que parce qu'ils faisoient brûler des juifs tous les ans; & qu'après tout, si l'ancien Testament devait l'emporter sur le nouveau, Dieu ne manquerait pas de venir éteindre lui-même la flamme du bûcher, comme il fit dans Babylone pour Sidrac, Misac & Abdenago; qu'alors on reviendrait à l'ancien Testament; mais qu'en attendant il fallait absolument brûler Nicolas Antoine. Partant, ils conclurent *à ôter le méchant*; ce sont leurs propres paroles.

Le syndic Sarasin & le syndic Godefroi, qui étaient de bonnes têtes, trouvèrent le raisonnement du sanhédrin génevois admirable; & comme les plus forts, ils condamnèrent Nicolas Antoine le plus faible, à mourir de la mort de Calanus & du conseiller Dubourg. Cela fut exécuté le 20 avril 1632, dans une très-belle place champêtre appelée *Plain-palais*, en présence de vingt mille hommes qui bénissaient la nouvelle loi & le grand sens du syndic Sarasin & du syndic Godefroi.

Le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, ne renouvela point le miracle de la fournaise de Babylone, en faveur d'Antoine.

Abauzit, homme très-véridique, rapporte dans ses notes, qu'il mourut avec la plus grande constance, & qu'il persista sur le bûcher dans ses sentimens. Il ne s'emporta point contre ses juges lorsqu'on le lia au poteau; il ne montra ni orgueil ni bassesse, il ne pleura point, il ne soupira point, il se résigna. Jamais martyr ne consomma son sacrifice avec une foi plus vive; jamais philosophe n'envisagea une mort horrible avec plus de fermeté. Cela prouve évidemment que sa folie n'était autre chose qu'une forte persuasion. Prions le Dieu de l'ancien & du nouveau Testament de lui faire miséricorde.

J'en dis autant pour le jésuite Malagrida qui était encore plus fou que Nicolas Antoine, pour l'ex-jésuite Patouillet & pour l'ex-jésuite Paulian, si jamais on les brûle.

Des écrivains en grand nombre, qui ont eu le malheur d'être plus philosophes que chrétiens, ont été assez hardis pour nier les miracles de notre Seigneur: mais après les quatre prêtres dont nous avons parlé, il ne faut plus citer personne. Plaignons ces quatre infortunés, aveuglés par leurs lumières trompeuses, & animés par leur mélancolie qui les précipita dans un abyme si funeste (1).

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *Questions sur les Miracles*, volume des *Facéties*.

MISSIONS.

Ce n'eſt pas du zèle de nos miſſionnaires & de la vérité de notre religion qu'il s'agit ; on les connaît aſſez dans notre Europe chrétienne, & on les reſpecte aſſez.

Je ne veux parler que des lettres curieuſes & édifiantes des révérends pères jéſuites, qui ne ſont pas auſſi reſpectables. A peine ſont-ils arrivés dans l'Inde, qu'ils y prêchent, qu'ils y convertiſſent des milliers d'indiens, & qu'ils font des milliers de miracles. Dieu me préſerve de les contredire : on ſait combien il eſt facile à un biſcaïen, à un bergamaſque, à un normand, d'apprendre la langue indienne en peu de jours, & de prêcher en indien.

A l'égard des miracles, rien n'eſt plus aiſé que d'en faire à ſix mille lieues de nous, puiſqu'on en a tant fait à Paris dans la paroiſſe Saint-Médard. La grace ſuffiſante des moliniſtes a pu ſans doute opérer ſur les bords du Gange, auſſi bien que la grace efficace des janſéniſtes au bord de la rivière des Gobelins. Mais nous avons déjà tant parlé de miracles que nous n'en dirons plus rien.

Un révérend père jéſuite arriva l'an paſſé à Déhli à la cour du grand-mogol : ce n'était pas un jéſuite mathématicien & homme d'eſprit, venu pour corriger le calendrier & pour faire fortune ; c'était un de ces pauvres jéſuites de bonne foi, un de ces ſoldats que leur général envoie, & qui obéiſſent ſans raiſonner.

M. Addrais, mon commiſſionnaire, lui demanda ce qu'il venait faire à Déhli ; il répondit qu'il avait ordre du révérend père Ricci de délivrer le grand-mogol

des griffes du diable, & de convertir toute sa cour. J'ai déjà, dit-il, baptisé plus de vingt enfans dans la rue, sans qu'ils en sussent rien, en leur jetant quelques gouttes d'eau sur la tête. Ce sont autant d'anges, pourvu qu'ils aient le bonheur de mourir incessamment. J'ai guéri une pauvre vieille femme de la migraine en faisant le signe de la croix derrière elle. J'espère en peu de temps convertir les mahométans de la cour & les gentous du peuple. Vous verrez dans Déhli, dans Agra & dans Bénarès, autant de bons catholiques adorateurs de la vierge Marie, que d'idolâtres adorateurs du démon.

M. AUDRAIS.

Vous croyez donc, mon révérend père, que les peuples de ces contrées immenses adorent des idoles & le diable ?

LE JÉSUITE.

Sans doute, puisqu'ils ne sont pas de ma religion.

M. AUDRAIS.

Fort bien. Mais quand il y aura dans l'Inde autant de catholiques que d'idolâtres, ne craignez-vous point qu'ils ne se battent, que le sang ne coule long-temps, que tout le pays ne soit saccagé ? cela est déjà arrivé par-tout où vous avez mis le pied.

LE JÉSUITE.

Vous m'y faites penser; rien ne serait plus salutaire. Les catholiques égorgés iraient en paradis (dans le jardin) & les gentous dans l'enfer éternel créé pour eux de toute éternité, selon la grande miséricorde de

Dieu, & pour ſa grande gloire, car Dieu eſt exceſſivement glorieux.

M. AUDRAIS.

Mais ſi on vous dénonçait, & ſi on vous donnait les étrivières?

LE JÉSUITE.

Ce ſerait encore pour ſa gloire ; mais je vous conjure de me garder le ſecret, & de m'épargner le bonheur du martyre.

MOISE.

SECTION PREMIÈRE.

LA philoſophie dont on a quelquefois paſſé les bornes, les recherches de l'antiquité, l'eſprit de diſcuſſion & de critique, ont été pouſſés ſi loin, qu'enfin pluſieurs ſavans ont douté s'il y avait jamais eu un Moïſe, & ſi cet homme n'était pas un être fantaſtique, tels que l'ont été probablement Perſée, Bacchus, Atlas, Penthéſilée, Veſta, Rhéa Sylvia, Iſis, Sammonocodom, Fo, Mercure Triſmégiſte, Odin, Merlin, Francus, Robert *le diable*, & tant d'autres héros de romans, dont on a écrit la vie & les proueſſes.

Il n'eſt pas vraiſemblable, diſent les incrédules, qu'il ait exiſté un homme dont toute la vie eſt un prodige continuel.

Il n'eſt pas vraiſemblable qu'il eût fait tant de miracles épouvantables en Égypte, en Arabie, & en Syrie, ſans qu'ils euſſent retenti dans toute la terre.

Il n'eſt pas vraiſemblable qu'aucun écrivain égyptien ou grec n'eût tranſmis ces miracles à la poſtérité. Il n'en eſt cependant fait mention que par les ſeuls Juifs : & dans quelque temps que cette hiſtoire ait été écrite par eux, elle n'a été connue d'aucune nation que vers le ſecond ſiècle. Le premier auteur qui cite expreſſément les livres de Moïſe, eſt Longin, miniſtre de la reine Zénobie du temps de l'empereur Aurélien (1).

Il eſt à remarquer que l'auteur du *Mercure Triſmégiſte*, qui certainement était égyptien, ne dit pas un ſeul mot de Moïſe.

Si un ſeul auteur ancien avait rapporté un ſeul de ces miracles, Euſèbe aurait, ſans doute, triomphé de ce témoignage, ſoit dans ſon hiſtoire, ſoit dans ſa *Préparation évangélique*.

Il reconnaît, à la vérité, des auteurs qui ont cité ſon nom, mais aucun qui ait cité ſes prodiges. Avant lui, les Juifs Joſephe & Philon, qui ont tant célébré leur nation, ont recherché tous les écrivains chez leſquels le nom de Moïſe ſe trouvait; mais il n'y en a pas un ſeul qui faſſe la moindre mention des actions merveilleuſes qu'on lui attribue.

Dans ce ſilence général du monde entier, voici comme les incrédules raiſonnent avec une témérité qui ſe réfute d'elle-même.

Les Juifs ſont les ſeuls qui aient eu le Pentateuque qu'ils attribuent à Moïſe. Il eſt dit dans leurs livres même, que ce Pentateuque ne fut connu que ſous

(1) Longin, *Traité du Sublime*.

leur roi Josias, trente-six ans avant la première destruction de Jérusalem ; on n'en trouva qu'un seul exemplaire chez le pontife Helcias (1), qui le déterra au fond d'un coffre-fort en comptant de l'argent. Le pontife l'envoya au roi par son scribe Saphan.

Cela pourroit, disent-ils, obscurcir l'authenticité du Pentateuque.

En effet, eût-il été possible que, si le Pentateuque eût été connu de tous les Juifs, Salomon, le sage Salomon inspiré de Dieu même, en lui bâtissant un temple par son ordre, eût orné ce temple de tant de figures contre la loi expresse de Moïse ?

Tous les prophètes juifs qui avaient prophétisé au nom du Seigneur depuis Moïse jusqu'à ce roi Josias, ne se seraient-ils pas appuyés dans leurs prédications de toutes les lois de Moïse ? n'auroient-ils pas cité mille fois ses propres paroles? ne les auraient-ils pas commentées ? aucun d'eux cependant n'en cite deux lignes; aucun ne rappelle le texte de Moïse; ils lui sont même contraires en plusieurs endroits.

Selon ces incrédules, les livres attribués à Moïse n'ont été écrits que parmi les Babyloniens pendant la captivité, ou immédiatement après par Esdras. On ne voit, en effet, que des terminaisons persannes & chaldéennes dans les écrits juifs; Babel, porte de dieu; Phégor-beel ou Beel-phégor, dieu du précipice; Zebuth-beel ou Beel-Zebuth, dieu des insectes; Bethel, maison de dieu; Daniel, jugement de dieu;

(1) IV. Rois, chap. XII, & paralipomènes, II, chap. XXXIV.

Gabriel,

Gabriel, homme de dieu; Jahel, affligé de dieu; Jaïel, la vie de dieu; Iſrael, voyant dieu; Oziel, force de dieu; Raphaël, ſecours de dieu; Uriel, le feu de dieu.

Ainſi tout eſt étranger chez la nation juive, étrangère elle-même en Paleſtine; circonciſion, cérémonies, ſacrifices, arche, chérubins, bouc Hazazel; baptême de juſtice, baptême de ſimple, épreuves, divination, explication des ſonges, enchantement des ſerpens, rien ne venait de ce peuple; rien ne fut inventé par lui.

Le célèbre milord Bolingbroke ne croit point du tout que Moïſe ait exiſté : il croit voir dans le Pentateuque une foule de contradictions & de fautes de chronologie & de géographie qui épouvantent; des noms de pluſieurs villes qui n'étaient pas encore bâties, des préceptes donnés aux rois, dans un temps où non-ſeulement les Juifs n'avaient point de rois, mais où il n'était pas probable qu'ils en euſſent jamais, puiſqu'ils vivaient dans des déſerts, ſous des tentes, à la manière des Arabes Bédouins.

Ce qui lui paraît ſur-tout de la contradiction la plus palpable, c'eſt le don de quarante-huit villes avec leurs faubourgs, fait aux levites, dans un pays où il n'y avait pas un ſeul village : c'eſt principalement ſur ces quarante-huit villes qu'il relance Abadie, & qu'il a même la dureté de le traiter avec l'horreur & le mépris d'un ſeigneur de la chambre haute & d'un miniſtre d'Etat, pour un petit prêtre étranger qui veut faire le raiſonneur.

Je prendrai la liberté de repréſenter au vicomte de Bolingbroke, & à tous ceux qui penſent comme lui, que non-ſeulement la nation juive a toujours cru à l'exiſtence de Moïſe & à celle de ſes livres, mais que Jéſus-Chriſt même lui a rendu témoignage. Les quatre Évangéliſtes, les Actes des apôtres la reconnaiſſent; S. Mathieu dit expreſſément que Moïſe & Élie apparurent à Jéſus-Chriſt ſur la montagne, pendant la nuit de la transfiguration, & S. Luc en dit autant.

Jéſus-Chriſt déclare, dans S. Mathieu, qu'il n'eſt point venu pour abolir cette loi, mais pour l'accomplir. On renvoie ſouvent dans le nouveau Teſtament à la loi de Moïſe & aux prophètes; l'Égliſe entière a toujours cru le Pentateuque écrit par Moïſe; & de plus, de cinq cents ſociétés différentes qui ſe ſont établies depuis ſi long-temps dans le chriſtianiſme, aucune n'a jamais douté de l'exiſtence de ce grand prophète : il faut donc ſoumettre notre raiſon, comme tant d'hommes ont ſoumis la leur.

Je ſais fort bien que je ne gagnerai rien ſur l'eſprit du vicomte ni de ſes ſemblables. Ils ſont trop perſuadés que les livres juifs ne furent écrits que très-tard, qu'ils ne furent écrits que pendant la captivité des deux tributs qui reſtaient. Mais nous aurons la conſolation d'avoir l'Égliſe pour nous.

Si vous voulez vous inſtruire & vous amuſer de l'antiquité, liſez la vie de Moïſe à l'article *Apocryphe.*

SECTION II.

En vain plusieurs savans ont cru que le Pentateuque ne peut avoir été écrit par Moïse (1). Ils disent que, par l'Écriture même, il est avéré que le premier exemplaire connu fut trouvé du temps du roi Josias, & que cet unique exemplaire fut apporté au roi par le secrétaire Saphan. Or, entre Moïse & cette aventure

(1) Est-il bien vrai qu'il y ait eu un Moïse? Si un homme qui commandait à la nature entière eût existé chez les Egyptiens, de si prodigieux événemens n'auraient-ils pas fait la partie principale de l'histoire d'Égypte? Sanchoniaton, Manéthon, Mégastène, Hérodote, n'en auraient-ils point parlé? Josephe l'historien a recueilli tous les témoignages possibles en faveur des Juifs; il n'ose dire qu'aucun des auteurs qu'il cite, dît un seul mot des miracles de Moïse. Quoi! le Nil aura été changé en sang; un ange aura égorgé tous les premiers-nés dans l'Égypte; la mer se sera ouverte, ses eaux auront été suspendues à droite & à gauche, & nul auteur n'en aura parlé, & les nations auront oublié ces prodiges! & il n'y aura qu'un petit peuple d'esclaves barbares qui nous aura conté ces histoires des milliers d'années après l'événement!

Quel est donc ce Moïse inconnu à la terre entière jusqu'au temps où un Ptolomée eut, dit-on, la curiosité de faire traduire en grec les écrits des Juifs? Il y avait un grand nombre de siècles que les fables orientales attribuaient à Bacchus tout ce que les Juifs ont dit de Moïse. Bacchus avait passé la mer Rouge à pied sec, Bacchus avait changé les eaux en sang, Bacchus avait journellement opéré des miracles avec sa verge; tous ces faits étaient chantés dans les orgies de Bacchus, avant qu'on eût le moindre commerce avec les Juifs, avant qu'on sût seulement si ce pauvre peuple avait des livres. N'est-il pas de la plus extrême vraisemblance que ce peuple si nouveau, si long-temps errant, si tard connu, établi si tard en Palestine, prit avec la langue phénicienne les fables phéniciennes, sur lesquelles il enchérit encore, ainsi que font tous les imitateurs grossiers? Un peuple si pauvre, si ignorant, si étranger dans tous les arts, pouvait-il faire autre chose que de copier ses voisins? Ne sait-on pas que jusqu'au nom d'*Adonaï*, d'*Iaho*, d'*Eloï* ou *Eloa*, qui signifia Dieu chez la nation juive, tout était phénicien?

M 2

du secrétaire Saphan, il y a mille cent soixante-sept années par le comput hébraïque. Car Dieu apparut à Moïse dans le buisson ardent l'an du monde 2213, & le secrétaire Saphan publia le livre de la loi l'an du monde 3380. Ce livre, trouvé sous Josias, fut inconnu jusqu'au retour de la captivité de Babylone; & il est dit que ce fut Esdras, inspiré de Dieu, qui mit en lumière toutes les saintes Écritures.

Mais que ce soit Esdras ou un autre qui ait rédigé ce livre, cela est absolument indifférent, dès que le livre est inspiré. Il n'est point dit dans le Pentateuque que Moïse en soit l'auteur; il serait donc permis de l'attribuer à un autre homme, à qui l'esprit divin l'aura dicté, si l'Église n'avait pas d'ailleurs décidé que le livre est de Moïse.

Quelques contradicteurs ajoutent qu'aucun prophète n'a cité les livres du Pentateuque, qu'il n'en est question ni dans les pseaumes, ni dans les livres attribués à Salomon, ni dans Jérémie, ni dans Isaïe, ni enfin dans aucun livre canonique des Juifs. Les mots qui répondent à ceux de Genèse, Exode, Nombres, Lévitique, Deutéronome, ne se trouvent dans aucun autre écrit reconnu par eux pour authentique.

D'autres plus hardis ont fait les questions suivantes:

1°. En quelle langue Moïse aurait-il écrit dans un désert sauvage? Ce ne pouvait être qu'en égyptien; car, par ce livre même, on voit que Moïse & tout son peuple étaient nés en Égypte. Il est probable qu'ils ne parlaient pas d'autre langue. Les Égyptiens ne se servaient pas encore du papyros; on gravait des hiéro-

glyphes ſur le marbre ou ſur le bois. Il eſt même dit que les tables des commandemens furent gravées ſur des pierres polies, ce qui demandait des efforts & un temps prodigieux.

2°. Eſt-il vraiſemblable que, dans un déſert où le peuple juif n'avait ni cordonnier ni tailleur, & où le Dieu de l'univers était obligé de faire un miracle continuel pour conſerver les vieux habits & les vieux ſouliers des Juifs, il ſe ſoit trouvé des hommes aſſez habiles pour graver les cinq livres du Pentateuque ſur le marbre ou ſur le bois? On dira qu'on trouva bien des ouvriers qui firent un veau d'or en une nuit, & qui réduiſirent enſuite l'or en poudre, opération impoſſible à la chimie ordinaire non encore inventée; qui conſtruiſirent le tabernacle, qui l'ornèrent de trente-quatre colonnes d'airain avec des chapitaux d'argent, qui ourdirent & qui brodèrent des voiles de lin, d'hyacinthe, de pourpre & d'écarlate; mais cela même fortifie l'opinion des contradicteurs. Ils répondent qu'il n'eſt pas poſſible que, dans un déſert où l'on manquait de tout, on ait fait des ouvrages ſi recherchés; qu'il aurait fallu commencer par faire des ſouliers & des tuniques; que ceux qui manquent du néceſſaire ne donnent point dans le luxe; & que c'eſt une contradiction évidente de dire qu'il y ait eu des fondeurs, des graveurs, des brodeurs, quand on n'avait ni habits ni pain.

3°. Si Moïſe avait écrit le premier chapitre de la Genèſe, aurait-il été défendu à tous les jeunes gens de lire ce premier chapitre? aurait-on porté ſi peu de reſpect au légiſlateur? ſi c'était Moïſe qui eût dit que

Dieu punit l'iniquité des pères jusqu'à la quatrième génération, Ezéchiel aurait-il osé dire le contraire?

4°. Si Moïse avait écrit le Lévitique, aurait-il pu se contredire dans le Deutéronome? Le Lévitique défend d'épouser la femme de son frère, le Deutéronome l'ordonne.

5°. Moïse aurait-il parlé dans son livre de villes qui n'existaient pas de son temps? Aurait-il dit que des villes qui étaient pour lui à l'orient du Jourdain, étaient à l'occident?

6°. Aurait-il assigné quarante-huit villes aux lévites dans un pays où il n'y a jamais eu dix villes, & dans un desert où il a toujours erré sans avoir une maison?

7°. Aurait-il prescrit des règles pour les rois juifs, tandis que non-seulement il n'y avait point de rois chez ce peuple, mais qu'ils étaient en horreur, & qu'il n'était pas probable qu'il y en eût jamais? Quoi! Moïse aurait donné des préceptes pour la conduite des rois qui ne vinrent qu'environ cinq cents années après lui, & il n'aurait rien dit pour les juges & les pontifes qui lui succédèrent? Cette réflexion ne conduit-elle pas à croire que le Pentateuque a été composé du temps des rois, & que les cérémonies instituées par Moïse n'avaient été qu'une tradition?

8°. Se pourrait-il faire qu'il eût dit aux Juifs: Je vous ai fait sortir au nombre de six cent mille combattans de la terre d'Égypte; sous la protection de votre Dieu? Les Juifs ne lui auraient-ils pas répondu: Il faut que vous ayiez été bien timide pour ne nous

pas mener contre le Pharaon d'Égypte? il ne pouvait pas nous opposer une armée de deux cent mille hommes. Jamais l'Égypte n'a eu tant de soldats sur pied; nous l'aurions vaincu sans peine, nous serions les maîtres de son pays. Quoi! le dieu qui vous parle a égorgé pour nous faire plaisir tous les premiers-nés d'Égypte, & s'il y a dans ce pays-là trois cent mille familles, cela fait trois cent mille hommes morts en une nuit pour nous venger, & vous n'avez pas secondé votre dieu! & vous ne nous avez pas donné ce pays fertile que rien ne pouvait défendre! vous nous avez fait sortir de l'Egypte en larrons & en lâches, pour nous faire périr dans des déserts, entre les précipices & les montagnes! Vous pouviez nous conduire au moins par le droit chemin dans cette terre de Canaan sur laquelle nous n'avons nul droit, que vous nous avez promise, & dans laquelle nous n'avons pu encore entrer..

Il était naturel que de la terre de Gessen nous marchassions vers Tyr & Sidon le long de la Méditerranée; mais vous nous faites passer l'isthme de Suez presque tout entier; vous nous faites rentrer en Égypte, remonter jusque par-delà Memphis, & nous nous trouvons à Béel Sophon, au bord de la mer Rouge, tournant le dos à la terre de Canaan, ayant marché quatre-vingts lieues dans cette Égypte que nous voulions éviter, & enfin près de périr entre la mer & l'armée de Pharaon!

Si vous aviez voulu nous livrer à nos ennemis, auriez-vous pris une autre route & d'autres mesures?

Dieu nous a ſauvés par un miracle, dites-vous; la mer s'eſt ouverte pour nous laiſſer paſſer; mais après une telle faveur fallait-il nous faire mourir de faim & de fatigue dans les déſerts horribles d'Éthan, de Cadès-Barné, de Mara, d'Élim, d'Oreb et de Sinaï? Tous nos pères ont péri dans ces ſolitudes affreuſes, & vous nous venez dire au bout de quarante ans que Dieu a eu un ſoin particulier de nos pères!

Voilà ce que ces juifs murmurateurs, ces enfans injuſtes de juifs vagabonds, morts dans les déſerts, auraient pu dire à Moïſe, s'il leur avait lu l'Exode & la Genèſe. Et que n'auraient-ils pas dû dire & faire à l'article du veau d'or? Quoi! vous oſez nous conter que votre frère fit un veau pour nos pères, quand vous étiez avec Dieu ſur la montagne; vous qui tantôt nous dites que vous avez parlé avec Dieu face à face, & tantôt que vous n'avez pu le voir que par derrière! Mais enfin, vous étiez avec ce Dieu, & votre frère jette en fonte un veau d'or en un ſeul jour, & nous le donne pour l'adorer; & au lieu de punir votre indigne frère, vous le faites notre pontife, & vous ordonnez à vos lévites d'égorger vingt-trois mille hommes de votre peuple. Nos pères l'auraient ils ſouffert? ſe ſeraient-ils laiſſé aſſommer comme des victimes par des prêtres ſanguinaires? Vous nous dites que, non content de cette boucherie incroyable, vous avez fait encore maſſacrer vingt-quatre mille de vos pauvres ſuivans, parce que l'un d'eux avait couché avec une madianite, tandis que vous-même avez épouſé une madianite; & vous ajoutez que vous êtes

le plus doux de tous les hommes. Encore quelques actions de cette douceur, & il ne ferait plus resté personne.

Non, si vous aviez été capable d'une telle cruauté, si vous aviez pu l'exercer, vous seriez le plus barbare de tous les hommes, & tous les supplices ne suffiraient pas pour expier un si étrange crime.

Ce sont là, à peu-près, les objections que font les savans à ceux qui pensent que Moïse est l'auteur du Pentateuque. Mais on leur répond que les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes; que Dieu a éprouvé, conduit & abandonné son peuple par une sagesse qui nous est inconnue; que les Juifs eux-mêmes, depuis plus de deux mille ans, ont cru que Moïse est l'auteur de ces livres; que l'Église qui a succédé à la synagogue, & qui est infaillible comme elle, a décidé ce point de controverse, & que les savans doivent se taire quand l'Église parle.

SECTION III.

On ne peut douter qu'il n'y ait eu un Moïse législateur du peuple juif. On examinera ici son histoire suivant les seules règles de la critique; le divin n'est pas soumis à l'examen. Il faut donc se borner au probable; les hommes ne peuvent juger qu'en hommes. Il est d'abord très naturel & très probable qu'une nation arabe ait habité sur les confins de l'Égypte, du côté de l'Arabie déserte, qu'elle ait été tributaire ou esclave des rois égyptiens, & qu'ensuite elle ait cherché à s'établir ailleurs; mais ce que la raison

seule ne saurait admettre, c'est que cette nation, composée de soixante & dix personnes tout au plus, du temps de Joseph, se fut accrue en deux cent quinze ans, depuis Joseph jusqu'à Moïse, au nombre de six cent mille combattans, selon le livre de l'Exode; car six cent mille hommes en état de porter les armes, supposent une multitude d'environ deux millions, en comptant les vieillards, les femmes & les enfans. Il n'est certainement pas dans le cours de la nature qu'une colonie de soixante & dix personnes, tant mâles que femelles, ait pu produire en deux siècles deux millions d'habitans. Les calculs faits sur cette progression par des hommes très-peu versés dans les choses de ce monde, sont démentis par l'expérience de toutes les nations & de tous les temps. On ne fait pas, comme on a dit, des enfans d'un trait de plume. Songe-t-on bien qu'à ce compte une peuplade de dix mille personnes en deux cents ans, produirait beaucoup plus d'habitans que le globe de la terre n'en peut nourrir?

Il n'est pas plus probable que ces six cent mille combattans favorisés par le maître de la nature, qui faisait pour eux tant de prodiges, se fussent bornés à errer dans des déserts où ils moururent, au lieu de chercher à s'emparer de la fertile Égypte.

Ces premières règles d'une critique humaine & raisonnable établies, il faut convenir qu'il est très-vraisemblable que Moïse ait conduit hors des confins de l'Égypte une petite peuplade. Il y avait chez les Égyptiens une ancienne tradition rapportée par

Plutarque dans son traité d'Isis & d'Osiris, que Tiphon, père de Jérossolaïm & de Juddeçus, s'était enfui d'Egypte sur un âne. Il est clair, par ce passage, que les ancètres de Juifs habitans de Jérusalem, passaient pour avoir été des fugitifs de l'Egypte. Une tradition non moins ancienne & plus répandue, est que les Juifs avaient été chassés d'Egypte, soit comme une troupe de brigands indisciplinable, soit comme une peuplade infectée de la lèpre. Cette double accusation tirait sa vraisemblance de la terre même de Gessen qu'ils avaient habitée, terre voisine des Arabes vagabonds, & où la maladie de la lèpre, particulière aux Arabes, devait être commune. Il paraît par l'Ecriture même, que ce peuple était sorti d'Egypte malgré lui. Le dix-septième chapitre du Deutéronome défend aux rois de songer à ramener les Juifs en Egypte.

La conformité de plusieurs coutumes égyptiennes & juives fortifie encore l'opinion que ce peuple était une colonie Egyptienne: ce qui lui donne un nouveau dègré de probabilité, c'est la fête de la pâque, c'est-à-dire de la fuite ou du passage, instituée en mémoire de leur évasion. Cette fête seule ne serait pas une preuve, car il y a eu chez tous les peuples des solennités établies pour célébrer des événemens fabuleux & incroyables; telles étaient la plupart des fêtes des Grecs & des Romains: mais une fuite d'un pays dans un autre n'a rien que de très-commun, & se concilie la créance. La preuve tirée de cette fête de la pâque, reçoit encore une force nouvelle par celle des tabernacles, en mémoire du temps où les Juifs

habitaient les déserts au sortir de l'Egypte. Ces vraisemblances réunies avec tant d'autres, prouvent qu'en effet une colonie sortie d'Egypte s'établit enfin pour quelque temps dans la Palestine.

Presque tout le reste est d'un genre si merveilleux, que la sagacité humaine n'y a plus de prise. Tout ce qu'on peut faire, c'est de rechercher en quel temps l'histoire de cette fuite, c'est-à-dire le livre de l'Exode, a pu être écrit, & de démêler les opinions qui régnaient alors, opinions dont la preuve est dans ce livre même, comparé avec les anciens usages des nations.

A l'égard des livres attribués à Moïse, les règles les plus communes de la critique ne permettent pas de croire qu'il en soit l'auteur.

1°. Il n'y a pas d'apparence qu'il eût appelé les endroits dont il parle, de noms qui ne leur furent imposés que long-temps après. Il est fait mention dans ce livre des villes de Jaïr, & tout le monde convient qu'elles ne furent ainsi nommées que long-temps après la mort de Moïse; il y est parlé du pays de Dan, & la tribu de Dan n'avait pas encore donné son nom à ce pays dont elle n'était pas la maîtresse.

2°. Comment Moïse aurait-il cité le livre des guerres du Seigneur, quand ces guerres & ce livre perdu lui sont postérieurs?

3°. Comment Moïse aurait-il parlé de la défaite prétendue d'un géant nommé Og, roi de Bazan, vaincu dans le désert la dernière année de son gouvernement; & comment aurait-il ajouté qu'on voit

encore ſon lit de fer de neuf coudées dans Rabath ? Cette ville de Rabath était la capitale des Ammonites ; les Hébreux n'avaient point encore pénétré dans ce pays : n'eſt-il pas apparent qu'un tel paſſage eſt d'un écrivain poſtérieur, que ſon inadvertance trahit ? Il veut apporter en témoignage de la victoire remportée ſur un géant, le lit qu'on diſait être encore à Rabath, & il oublie qu'il fait parler Moïſe.

4°. Comment Moïſe aurait-il appelé villes au-delà du Jourdain, les villes qui, à ſon égard, étaient en deçà ? N'eſt-il point palpable que le livre qu'on lui attribue fut écrit long-temps après que les Iſraélites eurent paſſé cette petite rivière du Jourdain, qu'ils ne paſsèrent jamais ſous ſa conduite ?

5°. Eſt-il bien vraiſemblable que Moïſe ait dit à ſon peuple que dans la dernière année de ſon gouvernement, il a pris dans le petit canton d'Argob, pays ſtérile & affreux de l'Arabie pétrée, ſoixante grandes villes entourées de hautes murailles fortifiées, ſans compter un nombre infini de villes ouvertes ? N'eſt-il pas de là plus grande probabilité que ces exagérations furent écrites dans la ſuite par un homme qui voulait flatter une nation groſſière ?

6°. Il eſt encore moins vraiſemblable que Moïſe ait rapporté les miracles dont cette hiſtoire eſt remplie.

On peut bien perſuader à un peuple heureux & victorieux que Dieu a combattu pour lui ; mais il n'eſt pas dans la nature humaine qu'un peuple croie avoir vu cent miracles en ſa faveur, quand tous ces prodiges n'aboutiſſent qu'à le faire périr dans un

désert. Examinons quelques miracles rapportés dans l'Exode.

7°. Il paraît contradictoire & injurieux à l'essence divine que Dieu s'étant formé un peuple pour être le seul dépositaire de ses lois, & pour dominer sur toutes les nations, il envoie un homme de ce peuple demander au roi son oppresseur, la permission d'aller sacrifier à son dieu dans le désert, afin que ce peuple puisse s'enfuir sous le prétexte de ce sacrifice. Nos idées communes ne peuvent qu'attacher une idée de bassesse & de fourberie à ce manége, loin d'y reconnaître la majesté & la puissance de l'Être suprême.

Quand nous lisons immédiatement après que Moïse change devant le roi sa baguette en serpent, & toutes les eaux du royaume en sang, qu'il fait naître des grenouilles qui couvrent la terre, qu'il change en poux toute la poussière, qu'il remplit les airs d'insectes aîlés venimeux, qu'il frappe tous les hommes & tous les animaux du pays, d'affreux ulcères, qu'il appelle la grêle, les tempêtes & le tonnerre pour ruiner toute la contrée, qu'il la couvre de sauterelles, qu'il la plonge dans des ténèbres palpables pendant trois jours; qu'enfin un ange exterminateur frappe de mort tous les premiers-nés des hommes & des animaux d'Egypte, à commencer par le fils du roi; quand nous voyons ensuite ce peuple marchant à travers les flots de la mer Rouge suspendus en montagnes d'eau à droite & à gauche, & retombant ensuite sur l'armée de Pharaon qu'ils engloutissent; lors, dis-je, qu'on lit tous ces miracles, la première

idée qui vient dans l'eſprit, c'eſt de dire : Ce peuple pour qui Dieu a fait des choſes ſi étonnantes va ſans doute être le maître de l'univers ; mais non, le fruit de tant de merveilles eſt de ſouffrir la diſette & la faim dans des ſables arides ; & de prodige en prodige, tout meurt avant d'avoir vu le petit coin de terre où leurs deſcendans s'établiſſent enſuite pour quelques années. Il eſt pardonnable ſans doute de ne pas croire cette foule de merveilles dont la moindre révolte la raiſon.

Cette raiſon abandonnée à elle-même ne peut ſe perſuader que Moïſe ait écrit des choſes ſi étranges. Comment peut-on faire accroire à une génération tant de miracles ſi inutilement faits pour elle, & tous ceux qu'on dit opérés dans le déſert ? Quel perſonnage fait-on jouer à la Divinité, de l'employer à conſerver les habits & les ſouliers de ce peuple pendant quarante ans, après avoir armé en leur faveur toute la nature !

Il eſt donc très-naturel de penſer que toute cette hiſtoire prodigieuſe fut écrite long-temps après Moïſe, comme les romans de Charlemagne furent forgés trois ſiècles après, & comme les origines de toutes les nations ont été écrites dans des temps où ces origines perdues de vue laiſſaient à l'imagination la liberté d'inventer. Plus un peuple eſt groſſier & malheureux, plus il cherche à relever ſon ancienne hiſtoire ; & quel peuple a été plus long-temps miſérable & barbare que le peuple juif ?

Il n'eſt pas à croire que lorſqu[illegible] n'avaient pas de

quoi se faire des souliers dans leurs déserts, sous la domination de Moïse, on fût chez eux fort curieux d'écrire. On doit présumer que les malheureux nés dans ces déserts ne reçurent pas une éducation bien brillante, & que la nation ne commença à lire & à écrire que lorsqu'elle eut quelque commerce avec les Phéniciens. C'est probablement dans les commencemens de la monarchie que les Juifs, qui se sentirent quelque génie, mirent par écrit le Pentateuque, & ajustèrent comme ils purent leurs traditions. Aurait-on fait recommander par Moïse aux rois de lire & d'écrire même sa loi, dans le temps qu'il n'y avait pas encore de rois? n'est-il pas probable que le dix-septième chapitre du Deutéronome est fait pour modérer le pouvoir de la royauté, & qu'il fut écrit par les prêtres du temps de Saül?

C'est vraisemblablement à cette époque qu'il faut placer la rédaction du Pentateuque. Les fréquens esclavages que ce peuple avait subis, ne semblent pas propres à établir la littérature dans une nation, & à rendre les livres fort communs; & plus ces livres furent rares dans les commencemens, plus les auteurs s'enhardirent à les remplir de prodiges.

Le Pentateuque attribué à Moïse est très-ancien, sans doute, s'il est rédigé du temps de Saül & de Samuel; c'est environ vers le temps de la guerre de Troye, & c'est un des plus curieux monumens de la manière de penser des hommes de ce temps-là. On voit que toutes les nations connues étaient amoureuses des prodiges à proportion de leur ignorance. Tout se faisait

faisait alors par le ministère céleste, en Égypte, en Phrygie, en Grèce, en Asie.

Les auteurs du Pentateuque donnent à entendre que chaque nation a ses dieux, & que ces dieux ont, à peu de chose près, un égal pouvoir.

Si Moïse change, au nom de son dieu, sa verge en serpent, les prêtres de Pharaon en font autant : s'il change toutes les eaux de l'Égypte en sang, jusqu'à celle qui était dans les vases, les prêtres font sur-le-champ le même prodige sans qu'on puisse concevoir sur quelles eaux ces prêtres opéraient cette métamorphose, à moins qu'ils n'eussent créé de nouvelles eaux exprès. L'écrivain juif aime encore mieux être réduit nécessairement à cette absurdité, que de laisser douter que les dieux d'Égypte n'eussent pas le pouvoir de changer l'eau en sang aussi bien que le Dieu de Jacob.

Mais quand celui-ci vient à remplir de poux toute la terre d'Égypte, à changer en poux toute la poussière, alors paraît sa supériorité toute entière, les mages ne peuvent l'imiter, & on fait parler ainsi le dieu des Juifs : *Pharaon saura que rien n'est semblable à moi.* Ces paroles qu'on met dans sa bouche marquent un être qui se croit seulement plus puissant que ses rivaux : il a été égalé dans la métamorphose d'une verge en serpent, & dans celle des eaux en sang, mais il gagne la partie sur l'article des poux & sur les suivans.

Cette idée de la puissance surnaturelle des prêtres de tous les pays, est marquée dans plusieurs endroits

de l'Écriture. Quand Balaam, prêtre du petit État d'un roitelet nommé Balac, au milieu des déserts, est prêt de maudire les Juifs, leur dieu apparaît à ce prêtre pour l'en empêcher. Il semble que la malédiction de Balaam fût très à craindre. Ce n'est pas même assez pour contenir ce prêtre que Dieu lui ait parlé, il envoie devant lui un ange avec une épée, & lui fait encore parler par son ânesse. Toutes ces précautions prouvent certainement l'opinion où l'on était que la malédiction d'un prêtre, quel qu'il fût, entraînait des effets funestes.

Cette idée d'un dieu supérieur seulement aux autres dieux, quoiqu'il eût fait le ciel & la terre, était tellement enracinée dans toutes les têtes, que Salomon, dans sa dernière prière, s'écrie: « O mon Dieu, il n'y » a aucun dieu semblable à toi, sur la terre, ni dans » le ciel ». C'est cette opinion qui rendait les Juifs si crédules sur tous les sortilèges, sur tous les enchantemens des autres nations. C'est ce qui donna lieu à l'histoire de la pythonisse d'Endor, qui eut le pouvoir d'évoquer l'ombre de Samuel. Chaque peuple eut ses prodiges & ses oracles, & il ne vint même dans l'esprit d'aucune nation de douter des miracles & des prophéties des autres. On se contentait de leur opposer de pareilles armes: il semblait que les prêtres, en niant les prodiges des nations voisines, eussent craint de décréditer les leurs. Cette espèce de théologie prévalut long-temps dans toute la terre.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de tout ce qui est écrit sur Moïse. On parle de ses lois en plus d'un endroit de cet ouvrage. On se bornera

ici à remarquer combien on eſt étonné de voir un légiſlateur inſpiré de Dieu, un prophète qui fait parler Dieu même, & qui ne propoſe point aux hommes une vie à venir. Il n'y a pas un ſeul mot dans le Lévitique qui puiſſe faire ſoupçonner l'immortalité de l'ame. On répond à cette accablante difficulté; que Dieu ſe proportionnait à la groſſièreté des Juifs. Quelle miſérable réponſe! c'était à Dieu à élever les Juifs juſqu'aux connaiſſances néceſſaires, ce n'était pas à lui à ſe rabaiſſer juſqu'à eux. Si l'ame eſt immortelle, s'il eſt des récompenſes & des peines dans une autre vie, il eſt néceſſaire que les hommes en ſoient inſtruits. Si Dieu parle, il faut qu'il les informe de ce dogme fondamental. Quel légiſlateur & quel dieu que celui qui ne propoſe à ſon peuple que du vin, de l'huile & du lait! quel dieu qui encourage toujours ſes croyans comme un chef de brigands encourage ſa troupe par l'eſpérance de la rapine! Il eſt bien pardonnable, encore une fois, à la raiſon humaine de ne voir dans une telle hiſtoire que la groſſièreté barbare des premiers temps d'un peuple ſauvage. L'homme, quoi qu'il faſſe, ne peut raiſonner autrement: mais ſi Dieu en effet eſt l'auteur du Pentateuque, il faut ſe ſoumettre ſans raiſonner.

MONDE.

Du meilleur des mondes poſſibles.

En courant de tous côtés pour m'inſtruire, je rencontrai un jour des diſciples de Platon. Venez avec nous, me dit l'un d'eux; vous êtes dans le meilleur

des mondes ; nous avons bien surpassé notre maître. Il n'y avait de son temps que cinq mondes possibles, parce qu'il n'y a que cinq corps réguliers ; mais actuellement qu'il y a une infinité d'univers possibles, Dieu a choisi le meilleur ; venez, & vous vous en trouverez bien. Je lui répondis humblement : Les mondes que Dieu pouvait créer étaient ou meilleurs, ou parfaitement égaux, ou pires ; il ne pouvait prendre le pire ; ceux qui étaient égaux, supposé qu'il y en eût, ne valaient pas la préférence ; ils étaient entièrement les mêmes : on n'a pu choisir entre eux ; prendre l'un, c'est prendre l'autre. Il était donc impossible qu'il ne prît pas le meilleur. Mais comment les autres étaient-ils possibles, quand il était impossible qu'ils existassent ?

Il me fit de très-belles distinctions, assurant toujours, sans s'entendre, que ce monde-ci est le meilleur de tous les mondes réellement impossibles. Mais me sentant alors tourmenté de la pierre, & souffrant des douleurs insupportables, les citoyens du meilleur des mondes me conduisirent à l'hôpital voisin. Chemin faisant, deux de ces bienheureux habitans furent enlevés par des créatures leurs semblables : on les chargea de fers, l'un pour quelques dettes, l'autre sur un simple soupçon. Je ne sais pas si je fus conduit dans le meilleur des hôpitaux possibles, mais je fus entassé avec deux ou trois mille misérables qui souffraient comme moi. Il y avait là plusieurs défenseurs de la patrie qui m'apprirent qu'ils avaient été trépanés & disséqués vivans, qu'on leur avait coupé des bras, des jambes, & que plusieurs milliers de leurs généreux compatriotes

avaient été massacrés dans l'une des trente batailles données dans la dernière guerre, qui est environ la cent-millième guerre depuis que nous connaissons des guerres. On voyait aussi dans cette maison environ mille personnes des deux sexes qui ressemblaient à des spectres hideux, & qu'on frottait d'un certain métal, parce qu'ils avaient suivi la loi de la nature, & parce que la nature avait, je ne sais comment, pris la précaution d'empoisonner en eux la source de la vie. Je remerciai mes deux conducteurs.

Quand on m'eut plongé un fer bien tranchant dans la vessie, & qu'on eut tiré quelques pierres de cette carrière; quand je fus guéri, & qu'il ne me resta plus que quelques incommodités douloureuses pour le reste de mes jours, je fis mes représentations à mes guides; je pris la liberté de leur dire qu'il y avait du bon dans ce monde, puisqu'on m'avait tiré quatre cailloux du sein de mes entrailles déchirées, mais que j'aurais encore mieux aimé que les vessies eussent été des lanternes, que non pas qu'elles fussent des carrières. Je leur parlai des calamités & des crimes innombtables qui couvrent cet excellent monde. Le plus intrépide d'entre eux, qui était un allemand, mon compatriote, m'apprit que tout cela n'est qu'une bagatelle.

Ce fut, dit-il, une grande faveur du ciel envers le genre humain, que Tarquin violât Lucrèce, & que Lucrèce se poignardât, parce qu'on chassa les tyrans, & que le viol, le suicide & la guerre établirent une république qui fit le bonheur des peuples conquis. J'eus peine à convenir de ce bonheur. Je ne conçus

pas d'abord quelle était la félicité des Gaulois & des Espagnols, dont on dit que César fit périr trois millions. Les dévastations & les rapines me parurent aussi quelque chose de désagréable. Mais le défenseur de l'optimiste n'en démordit point ; il me disait toujours comme le géolier de dom Carlos : *Paix, paix, c'est pour votre bien.* Enfin, étant poussé à bout, il me dit qu'il ne fallait pas prendre garde à ce globule de la terre, où tout va de travers ; mais que dans l'étoile de Sirius, dans Orion, dans l'Œil du Taureau & ailleurs, tout est parfait. Allons-y donc, lui dis-je.

Un petit théologien me tira alors par le bras, il me confia que ces gens-là étaient des rêveurs, qu'il n'était point du tout nécessaire qu'il y eût du mal sur la terre, qu'elle avait été formée exprès pour qu'il n'y eût jamais que du bien ; & pour vous le prouver, sachez que les choses se passèrent ainsi autrefois pendant dix ou douze jours. Hélas ! lui répondis-je, c'est bien dommage, mon révérend père, que cela n'ait pas continué.

MONSTRES.

Il est plus difficile qu'on ne pense de définir les monstres. Donnerons-nous ce nom à un animal énorme, à un poisson, à un serpent de quinze pieds de long ? mais il y en a de vingt, de trente pieds, auprès desquels les premiers seraient peu de chose.

Il y a les monstres par défaut. Mais si les quatre petits doigts des pieds & des mains manquent à un homme bien fait, & d'une figure gracieuse, sera-t-il

un monſtre? Les dents lui ſont plus néceſſaires. J'ai vu un homme né ſans aucune dent, il était d'ailleurs très-agréable. La privation des organes de la génération, bien plus néceſſaires encore, ne conſtituent point un animal monſtrueux.

Il y a les monſtres par excès ; mais ceux qui ont ſix doigts, le croupion alongé en forme de petite queue, trois teſticules, deux orifices à la verge, ne ſont pas réputés monſtres.

La troiſième eſpèce eſt de ceux qui auraient des membres d'autres animaux, comme un lion avec des ailes d'autruche, un ſerpent avec des ailes d'aigle, tel que le griffon & l'ixion des Juifs. Mais toutes les chauves-ſouris ſont pourvues d'ailes, les poiſſons volans en ont, & ne ſont point des monſtres.

Réſervons donc ce nom pour les animaux dont les difformités nous font horreur.

Le premier nègre pourtant fut un monſtre pour les femmes blanches, & la première de nos beautés fut un monſtre aux yeux des Nègres.

Si Polyphème & les cyclopes avaient exiſté, les gens qui portaient des yeux aux deux côtés de la racine du nez, auraient été déclarés monſtres dans l'île de Lipari & dans le voiſinage de l'Etna.

J'ai vu une femme, à la foire, qui avait quatre mamelles & une queue de vache à la poitrine. Elle était monſtre ſans difficulté, quand elle laiſſait voir ſa gorge, & femme de miſe quand elle la cachait.

Les centaures, les minotaures auraient été des monſtres, mais de beaux monſtres. Sur tout un corps

de cheval bien proportionné, qui aurait servi de base à la partie supérieure d'un homme, aurait été un chef-d'œuvre sur la terre; ainsi que nous nous figurons comme des chefs-d'œuvre du ciel, ces esprits que nous appelons *anges*, & que nous peignons, que nous sculptons dans nos églises, tantôt ornés de deux ailes, tantôt de quatre, & même de six.

Nous avons déjà demandé avec le sage Locke quelle est la borne entre la figure humaine & l'animale, quel est le point de monstruosité auquel il faut se fixer pour ne pas baptiser un enfant, pour ne le pas compter de notre espèce, pour ne lui pas accorder une ame. Nous avons vu que cette borne est aussi difficile à poser qu'il est difficile de savoir ce que c'est qu'une ame, car il n'y a que les théologiens qui le sachent.

Pourquoi les satyres que vit S. Jérôme, nés de filles & de singes, auraient ils été réputés monstres? ne se seraient-ils pas crus au contraire mieux partagés que nous? n'auraient-ils pas eu plus de force & plus d'agilité? ne se seraient-ils pas moqués de notre espèce, à qui la cruelle nature a refusé des vêtemens & des queues? Un mulet né de deux espèces différentes, un jumart, fils d'un taureau & d'une jument, un tarin, né, dit-on, d'un serin & d'une linote, ne sont point des monstres.

Mais comment les mulets, les jumarts, les tarins, &c. qui sont engendrés, n'engendrent-ils point? & comment les féministes, les ovistes, les animalculistes expliquent-ils la formation de ces métis?

Je vous répondrai qu'ils ne l'expliquent point du

tout. Les féministes n'ont jamais connu la façon dont la semence d'un âne ne communique à son mulet que ses oreilles & un peu de son derrière. Les ovistes ne font comprendre, ni ne comprennent par quel art une jument peut avoir dans son œuf autre chose qu'un cheval. Et les animalculistes ne voient point comment un petit embryon d'âne vient mettre ses oreilles dans une matrice de cavale.

Celui qui, dans sa *Vénus physique*, prétendit que tous les animaux & tous les monstres se formaient par attraction, réussit encore moins que les autres à rendre raison de ces phénomènes si communs & si surprenans.

Hélas ! mes amis, nul de vous ne sait comment il fait des enfans ; vous ignorez les secrets de la nature dans l'homme, & vous voulez les deviner dans le mulet !

A toute force vous pourrez dire d'un monstre par défaut : Toute la semence nécessaire n'est pas parvenue à sa place, ou bien le petit vers spermatique a perdu quelque chose de sa substance, ou bien l'œuf s'est froissé. Vous pourrez, sur un monstre par excès, imaginer que quelques parties superflues du sperme ont surabondé, que de deux vers spermatiques réunis, l'un n'a pu animer qu'un membre de l'animal, & que ce membre est resté de surérogation ; que deux œufs se sont mêlés, & qu'un de ces œufs n'a produit qu'un membre, lequel s'est joint au corps de l'autre.

Mais que direz-vous de tant de monstruosités par addition des parties animales étrangères ? comment

expliquerez-vous une écreviſſe ſur le cou d'une fille? une queue de rat ſur une cuiſſe, & ſur-tout les quatre pis de vache avec la queue, qu'on a vus à la foire S. Germain? vous ſerez réduits à ſuppoſer que la mère de cette femme était de la famille de Paſiphaé.

Allons, courage, diſons enſemble : *Que ſais-je?*

MONTAGNE.

C'EST une fable bien ancienne, bien univerſelle que celle de la montagne, qui, ayant effrayé tout le pays par ſes clameurs en travail d'enfant, fut ſifflée de tous les aſſiſtans, quand elle ne mit au monde qu'une ſouris. Le parterre n'était pas philoſophe. Les ſiffleurs devaient admirer. Il était auſſi beau à la montagne d'accoucher d'une ſouris, qu'à la ſouris d'accoucher d'une montagne. Un rocher qui produit un rat, eſt quelque choſe de très-prodigieux, & jamais la terre n'a vu rien qui approche d'un tel miracle. Tous les globes de l'univers enſemble ne pourraient pas faire naître une mouche. Là où le vulgaire rit, le philoſophe admire; & il rit où le vulgaire ouvre de grands yeux ſtupides d'étonnement.

MORALE.

BAVARDS prédicateurs, extravagans controverſiſtes, tâchez de vous ſouvenir que votre maître n'a jamais annoncé que le ſacrement était le ſigne viſible d'une choſe inviſible; il n'a jamais admis quatre vertus cardinales & trois théologales; il n'a jamais examiné ſi ſa mère était venue au monde maculée ou immaculée;

il n'a jamais dit que les petits enfans qui mouraient ſans baptême ſeraient damnés. Ceſſez de lui faire dire des choſes auxquelles il ne penſa point. Il a dit, ſelon la vérité auſſi ancienne que le monde : Aimez Dieu & votre prochain. Tenez-vous-en là, miſérables ergoteurs ; prêchez la morale & rien de plus. Mais obſervez-la cette morale ; que les tribunaux ne retentiſſent plus de vos procès ; n'arrachez plus par la griffe d'un procureur un peu de farine à la bouche de la veuve & de l'orphelin. Ne diſputez plus un petit bénéfice avec la même fureur qu'on diſputa la papauté dans le grand ſchiſme d'Occident. Moines, ne mettez plus (autant qu'il eſt en vous) l'univers à contribution ; & alors nous pourrons vous croire.

Je viens de lire ces mots dans une déclamation en quatorze volumes, intitulée : *Hiſtoire du bas-empire.*

« Les chrétiens avaient une morale ; mais les païens » n'en avaient point. »

Ah! M. le Beau, auteur de ces quatorze volumes, où avez-vous pris cette ſottiſe! eh! qu'eſt-ce donc que la morale de Socrate, de Zaleucus, de Charondas, de Cicéron, d'Épictète, de Marc Antonin ?

Il n'y a qu'une morale, M. le Beau, comme il n'y a qu'une géométrie. Mais, me dira-t-on, la plus grande partie des hommes ignore la géométrie. Oui, mais dès qu'on s'y applique un peu, tout le monde eſt d'accord. Les agriculteurs, les manœuvres, les artiſtes n'ont pas fait de cours de morale ; ils n'ont lu ni *de finibus* de Cicéron, ni les éthiques d'Ariſtote : mais ſitôt qu'ils réfléchiſſent, ils ſont, ſans le ſavoir,

les disciples de Cicéron; le teinturier indien, le berger tartare & le matelot d'Angleterre connaissent le juste & l'injuste. Confucius n'a point inventé un système de morale, comme on bâtit un système de physique. Il l'a trouvé dans le cœur de tous les hommes.

Cette morale était dans le cœur du préteur Festus quand les Juifs le pressèrent de faire mourir Paul qui avait amené des étrangers dans leur temple. « Sachez » leur dit-il, que jamais les Romains ne condamnent » personne sans l'entendre. »

Si les Juifs manquaient de morale ou manquaient à la morale, les Romains la connaissaient & lui rendaient gloire.

La morale n'est point dans la superstition, elle n'est point dans les cérémonies, elle n'a rien de commun avec les dogmes. On ne peut trop répéter que tous les dogmes sont différens, & que la morale est la même chez tous les hommes qui font usage de leur raison. La morale vient donc de Dieu comme la lumière. Nos superstitions ne sont que ténèbres. Lecteur, réfléchissez : entendez cette vérité; tirez vos conséquences.

MOUVEMENT.

Un philosophe des environs du mont Krapac me disait que le mouvement est essentiel à la matière.

Tout se meut, disait-il, le soleil tourne continuellement sur lui-même, les planètes en font autant, chaque planète a plusieurs mouvemens différens, & dans chaque planète tout transpire, tout est crible, tout est criblé; le plus dur métal est percé d'une

infinité de pores, par lefquels s'échappe continuellement un torrent de vapeurs qui circulent dans l'efpace. L'univers n'eft que mouvement; donc le mouvement eft effentiel à la matière.

Monfieur, lui dis-je, ne pourrait-on pas vous répondre : ce bloc de marbre, ce canon, cette maifon, cette montagne, ne remuent pas? donc le mouvement n'eft pas effentiel.

Ils remuent, répondit-il; ils vont dans l'efpace avec la terre par leur mouvement commun, & ils remuent fi bien (quoiqu'infenfiblement), par leur mouvement propre, qu'au bout de quelques fiècles il ne reftera rien de leurs maffes, dont chaque inftant détache continuellement des particules.

Mais, Monfieur, je puis concevoir la matière en repos; donc le mouvement n'eft pas de fon effence.

Vraiment, je me foucie bien que vous conceviez ou que vous ne conceviez pas la matière en repos. Je vous dis qu'elle ne peut y être.

Cela eft hardi ; & le chaos, s'il vous plaît?

Ah, ah! le chaos! fi nous voulions parler du chaos, je vous dirais que tout y était néceffairement en mouvement, & que le *fouffle de Dieu y était porté fur les eaux ;* que l'élément de l'eau étant reconnu exiftant, les autres élémens exiftaient auffi; que par conféquent le feu exiftait, qu'il n'y a point de feu fans mouvement, que le mouvement eft effentiel au feu. Vous n'auriez pas beau jeu avec le chaos.

Hélas! qui peut avoir beau jeu avec tous ces fujets de difpute? mais vous qui en favez tant, dites-moi

pourquoi un corps en pouſſe un autre? Parce que la matière eſt impénétrable, parce que deux corps ne peuvent être enſemble dans le même lieu, parce qu'en tout genre le plus faible eſt chaſſé par le plus fort.

Votre dernière raiſon eſt plus plaiſante que philoſophique. Perſonne n'a pu encore deviner la cauſe de la communication du mouvement.

Cela n'empêche pas qu'il ne ſoit eſſentiel à la matière. Perſonne n'a pu deviner la cauſe du ſentiment dans les animaux; cependant, ce ſentiment leur eſt ſi eſſentiel, que ſi vous ſupprimez l'idée de ſentiment, vous anéantiſſez l'idée d'animal.

Eh bien! je vous accorde pour un moment que le mouvement ſoit eſſentiel à la matière (pour un moment au moins, car je ne veux pas me brouiller avec les théologiens). Dites-nous donc comment une boule en fait mouvoir une autre?

Vous êtes trop curieux, vous voulez que je vous diſe ce qu'aucun philoſophe n'a pu nous apprendre.

Il eſt plaiſant que nous connaiſſions des lois du mouvement, & que nous ignorions le principe de toute communication de mouvement.

Il en eſt ainſi de tout; nous ſavons les lois du raiſonnement, & nous ne ſavons pas ce qui raiſonne en nous. Les canaux dans leſquels notre ſang & nos liqueurs coulent nous ſont très-connus, & nous ignorons ce qui forme notre ſang & nos liqueurs. Nous ſommes en vie, & nous ne ſavons pas ce qui nous donne la vie.

Apprenez-moi du moins ſi le mouvement étant

eſſentiel, il n'y a pas toujours égale quantité de mouvement dans le monde.

C'eſt une ancienne chimère d'Épicure renouvelée par Deſcartes. Je ne vois pas que cette égalité de mouvement dans le monde ſoit plus néceſſaire qu'une égalité de triangles. Il eſt eſſentiel qu'un triangle ait trois angles & trois côtés; mais il n'eſt pas eſſentiel qu'il y ait toujours un nombre égal de triangles ſur ce globe.

Mais n'y a-t-il pas toujours égalité de force, comme le diſent d'autres philoſophes ?

C'eſt la même chimère. Il faudrait qu'en ce cas il y eût toujours un nombre égal d'hommes, d'animaux, d'êtres mobiles; ce qui eſt abſurde.

A propos, qu'eſt-ce que la force d'un corps en mouvement ? C'eſt le produit de ſa maſſe par ſa vîteſſe dans un temps donné. La maſſe d'un corps eſt quatre, ſa vîteſſe eſt quatre, la force de ſon coup ſera ſeize. Un autre corps eſt deux, ſa vîteſſe deux, ſa force eſt quatre; c'eſt le principe de toutes les mécaniques. Leibnitz annonça emphatiquement que ce principe était défectueux. Il prétendit qu'il fallait meſurer cette force, ce produit, par la maſſe multipliée par le quarré de la vîteſſe. Ce n'était qu'une chicane, une équivoque indigne d'un philoſophe, fondée ſur l'abus de la découverte du grand Galilée, que les eſpaces parcourus dans le mouvement uniformément accéléré, étaient comme les quarrés des temps & des vîteſſes.

Leibnitz ne conſidérait pas le temps qu'il fallait conſidérer. Aucun mathématicien anglais n'adopta ce

ſyſtême de Leibnitz. Il fut reçu quelque temps en France par un petit nombre de géomètres. Il infecta quelques livres & même les Inſtitutions phyſiques d'une perſonne illuſtre. Maupertuis traite fort mal Mairan, dans un livret intitulé *A B C*, comme s'il avait voulu enſeigner l'*a b c* à celui qui ſuivait l'ancien & véritable calcul. Mairan avait raiſon ; il tenait pour l'ancienne meſure de la maſſe multipliée par la vîteſſe. On revint enfin à lui, le ſcandale mathématique diſparut, & on renvoya dans les eſpaces imaginaires le charlataniſme du quarré de la vîteſſe, avec les monades, qui ſont le miroir concentrique de l'univers, & avec l'harmonie préétablie.

N.

NOEL.

PERSONNE n'ignore que c'eſt la fête de la naiſſance de Jéſus. La plus ancienne fête qui ait été célébrée dans l'Egliſe après celles de la pâque & de la pentecôte, ce fut celle du baptême de Jéſus. Il n'y avait encore que ces trois fêtes quand S. Chryſoſtôme prononça ſon Homélie ſur la pentecôte. Nous ne parlons pas des fêtes de martyrs qui étaient d'un ordre fort inférieur. On nomma celle du baptême de Jéſus l'Épiphanie, à l'exemple des Grecs qui donnaient ce nom aux fêtes qu'ils célébraient en mémoire de l'apparition ou de la manifeſtation des dieux ſur la terre, parce que ce ne fut qu'après ſon baptême que Jéſus commença de prêcher l'évangile.

On

On ne ſait ſi vers la fin du quatrième ſiècle on ſolemniſait cette fête dans l'île de Chypre, le 6 de novembre; mais S. Épiphane (1) ſoutenait que Jéſus avait été baptiſé ce jour-là. S. Clément d'Alexandrie (2) nous apprend que les baſilidiens faiſaient cette fête le 15 de tybi, pendant que d'autres la mettaient au 11 du même mois, c'eſt-à-dire, les uns au 10 de janvier, & les autres au 6 : cette dernière opinion eſt celle que l'on ſuit encore. A l'égard de ſa naiſſance, comme on n'en ſavait préciſément ni le jour, ni le mois, ni l'année, elle n'était point fêtée.

Suivant les remarques qui ſont à la fin des œuvres du même père, ceux qui avaient recherché le plus curieuſement le jour auquel Jéſus était né, diſaient les uns que c'était le 25 du mois égyptien pachon, c'eſt-à-dire, le 20 de mai, & les autres le 24 ou le 25 de pharmuthi, jours qui répondent au 19 ou 20 d'avril. Le ſavant M. de Beauſobre (3) croit que ces derniers étaient les valentiniens. Quoi qu'il en ſoit, l'Orient & l'Égypte faiſaient la fête de la nativité de Jéſus le 6 de janvier, le même jour que celle de ſon baptême, ſans qu'on puiſſe ſavoir au moins avec certitude, ni quand cette coutume commença, ni quelle en fut la véritable raiſon.

L'opinion & la pratique des occidentaux furent toutes différentes de celles de l'Orient. Les centuriateurs de Magdebourg (4) rapportent un paſſage de

(1) Héréſie 51, n. 17 & 19.
(2) Stromates, liv. I, p. 340.
(3) Hiſtoire du Manich. t. II, p. 692.
(4) Cent. 2, col. 118.

Théophile de Céſarée qui fait parler ainſi les Égliſes des Gaules : comme on célèbre la naiſſance de Jéſus-Chriſt le 25 décembre, quelque jour de la ſemaine que tombe ce 25, on doit célébrer de même la réſurrection de Jéſus-Chriſt le 25 mars, quelque jour que ce ſoit, parce que le Seigneur eſt reſſuſcité ce jour-là.

Si le fait eſt vrai, il faut avouer que les évêques des Gaules étaient bien prudens & bien raiſonnables. Perſuadés, comme toute l'antiquité, que Jéſus avait été crucifié le 23 mars, & qu'il était reſſuſcité le 25, ils faiſaient la pâque de ſa mort le 23, & celle de ſa réſurrection le 25, ſans ſe mettre en peine d'obſerver la pleine lune, ce qui était au fond une cérémonie judaïque, & ſans s'aſtreindre au dimanche. Si l'Égliſe les avait imités, elle eût évité les diſputes longues & ſcandaleuſes qui penſèrent diviſer l'Orient & l'Occident, & qui, après avoir duré un ſiècle & demi, ne furent terminées que par le premier concile de Nicée.

Quelques ſavans conjecturent que les Romains choiſirent le ſolſtice d'hiver pour y mettre la naiſſance de Jéſus, parce que c'eſt alors que le ſoleil commence à ſe rapprocher de notre hémiſphère. Dès le temps de Jules-Céſar, le ſolſtice civil politique fut fixé au 25 décembre. C'était à Rome une fête où l'on célébrait le retour du ſoleil ; ce jour s'appelait *bruma*, comme le remarque Pline (1), qui le fixe, ainſi que Servius (2), au 8 des kalendes de janvier. Il ſe peut que cette penſée

(1) Hiſtoire naturelle, liv. XVIII, chap. 25.
(2) Sur le vers 720 du ſeptième livre de l'Énéide.

eût quelque part au choix du jour, mais elle n'en fut pas l'origine. Un paſſage de Joſephe, qui eſt évidemment faux, trois ou quatre erreurs des anciens, & une explication très-myſtique d'un mot de S. Jean-Baptiſte, en ont été la cauſe, comme Joſeph Scaliger va nous l'apprendre.

Il plut aux anciens, dit ce ſavant critique (1), de ſuppoſer premièrement que Zacharie était ſouverain ſacrificateur lorſque Jéſus naquit. Rien n'eſt plus faux, il n'y a plus perſonne qui le croie, au moins parmi ceux qui ont quelques connaiſſances.

Secondement les anciens ſuppoſèrent enſuite que Zacharie était dans le lieu très-ſaint, & qu'il y offrait le parfum, lorſque l'ange lui apparut & lui annonça la naiſſance d'un fils.

Troiſièmement, comme le ſouverain ſacrificateur n'entrait dans le ſanctuaire qu'une fois l'année, le jour des expiations, qui était le 10 du mois judaïque tiſri, qui répond en partie à celui de ſeptembre, les anciens ſuppoſèrent que ce fut le 27 & enſuite le 23 ou le 24 que Zacharie étant de retour chez lui après la fête, Eliſabeth ſa femme conçut Jean-Baptiſte : c'eſt ce qui fit mettre la fête de la conception de ce ſaint à ces jours-là. Comme les femmes portent leurs enfans ordinairement deux cent ſoixante & dix ou deux cent ſoixante & quatorze jours, il fallut placer la naiſſance de S. Jean au 24 juin. Voilà l'origine de la S. Jean ; voici celle de Noël qui en dépend.

Quatrièmement, on ſuppoſe qu'il y eut ſix mois

(1) Can iſagog. liv. III, page 305.

O 2

entiers entre la conception de Jean-Baptiſte & celle de Jéſus, quoique l'ange dit ſimplement à Marie (1) que c'était alors le ſixième mois de la groſſeſſe d'Éliſabeth. On mit donc conſéquemment la conception de Jéſus au 25 mars, & l'on conclut de ces diverſes ſuppoſitions que Jéſus devait être né le 25 décembre, neuf mois préciſément après ſa conception.

Il y a bien du merveilleux dans ces arrangemens. Ce n'eſt pas un des moindres, que les quatre points cardinaux de l'année, qui ſont les deux équinoxes & les deux ſolſtices tels qu'on les avait placés alors, ſoient marqués des conceptions & des naiſſances de Jean-Baptiſte & de Jéſus. Mais voici un merveilleux bien plus digne d'être remarqué. C'eſt que le ſolſtice où Jéſus naquit, eſt l'époque de l'accroiſſement des jours, au lieu que celui où Jean-Baptiſte vint au monde eſt l'époque de leur diminution. C'eſt ce que le ſaint précurſeur avait inſinué d'une manière très-myſtique dans ces mots, où parlant de Jéſus (2), il faut, dit-il, qu'il croiſſe & que je diminue.

C'eſt à quoi Prudence fait alluſion dans une hymne ſur la nativité du Seigneur. Cependant S. Léon (3) dit que, de ſon temps, il y avait à Rome des gens qui diſaient que ce qui rendait la fête vénérable, était moins la naiſſance de Jéſus que le retour &, comme ils s'exprimaient, la nouvelle naiſſance du ſoleil. S. Épiphane (4) aſſure qu'il eſt conſtant que Jéſus naquit le 6 de janvier; mais S. Clément d'Alexandrie,

(1) Luc, chap I, v. 36.
(2) Jean, chap. IV, v. 30.
(3) Sermon 21, t. II, p. 148.
(4) Héréſie LI, n. 29.

bien plus ancien & plus ſavant que lui, place cette naiſſance au 18 novembre de la vingt-huitième année d'Auguſte. Cela ſe déduit, ſelon la remarque du jéſuite Pétau ſur S. Épiphane, de ces paroles de S. Clément (1): Depuis la naiſſance de Jéſus-Chriſt juſqu'à la mort de Commode, il y a en tout 194 ans un mois & treize jours. Or Commode mourut, ſuivant Pétau, le dernier décembre de l'année 192 de l'ère vulgaire; il faut donc que, ſelon Clément, Jéſus ſoit né un mois & treize jours avant le dernier décembre, & par conſéquent le 18 novembre de la vingt-huitième année d'Auguſte. Sur quoi il faut obſerver que Saint Clément ne compte les années d'Auguſte que depuis la mort d'Antoine & la priſe d'Alexandrie, parce que ce fut alors que ce prince reſta ſeul maître de l'empire.

Ainſi l'on n'eſt pas plus aſſuré de l'année que du jour & du mois de cette naiſſance. Quoique S. Luc déclare (2) qu'il s'eſt exactement informé de toutes ces choſes depuis leur premier commencement, il fait aſſez voir qu'il ne ſavait pas exactement l'âge de Jéſus quand il dit (3) qu'il avait environ trente ans lorſqu'il fut baptiſé. En effet, cet évangéliſte (4) fait naître Jéſus l'année d'un dénombrement qui fut fait, ſelon lui, par Cirinus ou Cirinius, gouverneur de Syrie, tandis que ce fut par Sentius Saturnius, ſi l'on en croit Tertullien (5). Mais Saturnius avait déja quitté

(1) Stromates, liv. I, p. 340.
(2) Chap. I, 2. 3.
(3) Chap. III, v. 21.
(4) Chap. II, v. 2.
(5) Liv. IV, chap. XIX, contre Marcion.

la province la dernière année d'Hérode, & avoit eu pour successeur Quintilius Varus, comme nous l'apprenons de Tacite (1); & Publius Sulpitius Quirinus ou Quirinius, dont veut apparemment parler S. Luc, ne succéda à Quintilius Varus qu'environ dix ans après la mort d'Hérode, lorsqu'Archelaüs, roi de Judée, fut relégué par Auguste, comme le dit Josephe dans ses Antiquités judaïques (2).

Il est vrai que Tertullien (3), & avant lui Saint Justin (4), renvoyaient les païens & les hérétiques de leur temps aux archives publiques où se conservaient les registres de ce prétendu dénombrement; mais Tertullien renvoyait également aux archives publiques pour y trouver la nuit arrivée en plein midi au temps de la passion de Jésus, comme nous l'avons dit à l'article *Éclipse*, où nous avons observé le peu d'exactitude de ces deux pères & de leurs pareils, en citant les monumens publics, à propos de l'inscription d'une statue que S. Justin, lequel assurait l'avoir vue à Rome, disait être dédiée à Simon *le magicien*, & qui l'était à un dieu des anciens Sabins.

Au reste, on ne sera point étonné de ces incertitudes, si l'on fait attention que Jésus ne fut connu de ses disciples qu'après qu'il eut reçu le baptême de Jean. C'est expressément à commencer depuis ce baptême, que Pierre veut que le successeur de Judas

(1) Liv. V, sect. 9.
(2) Liv. XVI, chap. XIII, & liv. XVII, chap. XIII & XIV.
(3) Liv. IV, chap. VII contre Marcion.
(4) II, Apol.

rende témoignage de Jésus; &, selon les Actes des apôtres (1), Pierre entend parler de tous les temps que Jésus a vécu avec eux.

NOMBRE.

EUCLIDE avait-il raison de définir le nombre, collection d'unités de même espèce ?

Quand Newton dit que le nombre est un rapport abstrait d'une quantité à une autre de même espèce, n'a-t-il pas entendu par-là l'usage des nombres en arithmétique, en géométrie ?

Wolf dit : Le nombre est ce qui a le même rapport avec l'unité, qu'une ligne droite avec une ligne droite. N'est-ce pas plutôt une propriété attribuée au nombre, qu'une définition ?

Si j'osais, je définirais simplement le nombre, l'*idée de plusieurs unités*.

Je vois du blanc; j'ai une sensation, une idée de blanc. Je vois du verd à côté. Il n'importe que ces deux choses soient ou ne soient pas de la même espèce; je puis compter deux idées. Je vois quatre hommes & quatre chevaux; j'ai l'idée de huit : de même trois pierres & six arbres me donneront l'idée de neuf.

Que j'additionne, que je multiplie, que je soustraie, que je divise; ce sont des opérations de ma faculté de penser que j'ai reçue du maître de la nature; mais ce ne sont point des propriétés inhérentes au nombre. Je puis quarrer 3, le cuber; mais il n'y a

(1) Chap. I, v. 22.

certainement dans la nature aucun nombre qui ſoit quarré ou cube.

Je conçois bien ce que c'eſt qu'un nombre pair ou impair; mais je ne concevrai jamais ce que c'eſt qu'un nombre parfait ou imparfait.

Les nombres ne peuvent avoir rien par eux-mêmes. Quelles propriétés, quelle vertu pourraient avoir dix cailloux, dix arbres, dix idées, ſeulement en tant qu'ils ſont dix? Quelle ſupériorité aura un nombre diviſible en trois pairs ſur un autre diviſible en deux pairs?

Pythagore eſt le premier, dit-on, qui ait découvert des vertus divines dans les nombres. Je doute qu'il ſoit le premier, car il avait voyagé en Égypte, à Babylone & dans l'Inde; & il devait en avoir rapporté bien des connaiſſances & des rêveries. Les Indiens, ſur-tout, inventeurs de ce jeu ſi combiné & ſi compliqué des échecs, & de ces chiffres ſi commodes que les Arabes apprirent d'eux, & qui nous ont été communiqués après tant de ſiècles; ces Indiens, dis-je, joignaient à leurs ſciences d'étranges chimères; les Chaldéens en avaient encore davantage, & les Egyptiens encore plus. On ſait aſſez que la chimère tient à notre nature. Heureux qui peut s'en préſerver! heureux qui, après avoir eu quelques accès de cette fièvre de l'eſprit, peut recouvrer une ſanté tolérable!

Porphyre, dans la Vie de Pythagore, dit que le nombre 2 eſt funeſte. On pourrait dire que c'eſt au contraire, le plus favorable de tous. Malheur à celui qui eſt toujours ſeul! malheur à la nature, ſi l'eſpèce

humaine & celle des animaux n'étaient ſouvent deux à deux !

Si 2 était de mauvais augure, en récompenſe 3 était admirable, 4 était divin : mais les pythagoriciens & leurs imitateurs oubliaient alors que ce chiffre myſtérieux 4, ſi divin, était compoſé de deux fois deux, nombre diabolique. Six avait ſon mérite, parce que les premiers ſtatuaires avaient partagé leurs figures en ſix modules. Nous avons vu que, ſelon les Chaldéens, Dieu avait créé le monde en 6 gahambars : mais 7 était le nombre le plus merveilleux ; car il n'y avait alors que ſept planètes ; chaque planète avait ſon ciel, & cela compoſait ſept cieux, ſans qu'on sût ce que voulait dire ce mot de *ciel.* Toute l'Aſie comptait par ſemaine de ſept jours. On diſtinguait la vie de l'homme en ſept âges. Que de raiſons en faveur de ce nombre !

Les Juifs ramaſsèrent avec le temps quelques balayures de cette philoſophie. Elle paſſa chez les premiers chrétiens d'Alexandrie avec les dogmes de Platon. Elle éclata principalement dans l'Apocalypſe de Cérinthe, attribuée à Jean *le baptiſeur.*

On en voit un grand exemple dans le nombre de la bête (1).

« On ne peut acheter ni vendre, à moins qu'on » n'ait le caractère de la bête, ou ſon nom ou ſon » nombre. C'eſt ici la ſcience. Que celui qui a de » l'entendement compte le nombre de la bête ; car » ſon nom eſt d'homme, & ſon nombre eſt 666. »

(1) Apocalypſe, chap. XIII.

On ſait quelle peine tous les grands docteurs ont priſe pour deviner le mot de l'énigme. Ce nombre, compoſé de 3 fois 2 à chaque chiffre, ſignifiait-il 3 fois funeſte à la troiſième puiſſance ? Il y avait deux bêtes; & l'on ne ſait pas encore de laquelle l'auteur à voulu parler. Nous avons vu que l'évêque Boſſuet, moins heureux en arithmétique qu'en oraiſons funèbres, a démontré que Dioclétien eſt la bête, parce qu'on trouve en chiffres romains 666 dans les lettres de ſon nom, en retranchant les lettres qui gâteraient cette opération. Mais en ſe ſervant de chiffres romains, il ne s'eſt pas ſouvenu que l'Apocalypſe eſt écrite en grec. Un homme éloquent peut tomber dans cette mépriſe (1).

Le pouvoir des nombres fut d'autant plus reſpecté parmi nous, qu'on n'y comprenait rien.

Vous avez pu, ami lecteur, obſerver, au mot *Figure*, quelles fines allégories Auguſtin, évêque d'Hippone, tira des nombres.

Ce goût ſubſiſta ſi long-temps, qu'il triompha au concile de Trente. On y conſerva les myſtères, appelés *ſacremens* dans l'Égliſe latine, parce que les dominicains, & Soto à leur tête, alléguèrent qu'il y avait ſept choſes principales qui contribuaient à la vie, ſept planètes, ſept vertus, ſept péchés mortels, ſix jours de créations & un de repos qui font ſept; plus ſept plaies d'Égypte; plus ſept béatitudes; mais malheureuſement les pères oublièrent que l'Exode compte *dix* plaies, & que les béatitudes ſont au

(1) Voyez *Apocalypse*.

nombre de huit dans S. Matthieu, & au nombre de quatre dans S. Luc. Mais des savans ont applani cette petite difficulté, en retranchant de S. Matthieu les quatre béatitudes de S. Luc; reste à six: ajoutez l'unité à ces six, vous aurez sept. Consultez Fra Paolo Sarpi, au livre second de son histoire du concile.

NOUVEAU, NOUVEAUTÉS.

Il semble que les premiers mots des Métamorphoses d'Ovide, *in nova fert animus*, soient la devise du genre humain. Personne n'est touché de l'admirable spectacle du soleil qui se lève, ou plutôt semble se lever tous les jours; tout le monde court au moindre petit météore qui paraît un moment dans cet amas de vapeurs qui entourent la terre, & qu'on appelle *le ciel.*

Vilia sunt nobis quæcumque prioribus annis
Vidimus, & sordet quidquid spectavimus olim.

Un colporteur ne se chargera pas d'un Virgile, d'un Horace, mais d'un livre nouveau, fût-il détestable. Il vous tire à part & vous dit: Monsieur, voulez-vous des livres de Hollande?

Les femmes se plaignent depuis le commencement du monde des infidélités qu'on leur fait en faveur du premier objet nouveau qui se présente, & qui n'a souvent que cette nouveauté pour tout mérite. Plusieurs dames (il faut bien l'avouer, malgré le respect infini qu'on a pour elles) ont traité les hommes comme elles se plaignent qu'on les a traitées; &

l'histoire de Joconde eſt beaucoup plus ancienne que l'Arioſte.

Peut-être ce goût univerſel pour la nouveauté eſt-il un bienfait de la nature. On nous crie : contentez-vous de ce que vous avez, ne deſirez rien au-delà de votre état; réprimez votre curioſité, domptez les inquiétudes de votre eſprit. Ce ſont de très-bonnes maximes; mais ſi nous les avions toujours ſuivies, nous mangerions encore du gland, nous coucherions à la belle étoile, & nous n'aurions eu ni Corneille, ni Racine, ni Molière, ni Pouſſin, ni le Brun, ni le Moine, ni Pigal.

NUDITÉ.

Pourquoi enfermerait-on un homme, une femme, qui marcheraient tout nus dans les rues, & pourquoi perſonne n'eſt-il choqué des ſtatues abſolument nues, des peintures de Magdelène & de Jéſus qu'on voit dans quelques égliſes ?

Il eſt vraiſemblable que le genre humain a ſubſiſté long-temps ſans être vêtu.

On a trouvé dans plus d'une île, & dans le continent de l'Amérique, des peuples qui ne connaiſſaient pas les vêtemens.

Les plus civiliſés cachaient les organes de la génération par des feuilles, par des joncs entrelacés, par des plumes.

D'où vient cette eſpèce de pudeur ? était-ce l'inſtinct d'allumer des deſirs en voilant ce qu'on aimait à découvrir ?

Eſt-il bien vrai que chez des nations un peu plus policées comme les Juifs & demi-Juifs, il y ait eu des ſectes entières qui n'aient voulu adorer Dieu qu'en ſe dépouillant de tous leurs habits? tels ont été, dit-on, les adamites & les abéliens. Ils s'aſſemblaient tout nus pour chanter les louanges de Dieu. S. Épiphane & S. Auguſtin le diſent. Il eſt vrai qu'ils n'étaient pas contemporains, & qu'ils étaient fort loin de leur pays. Mais enfin cette folie eſt poſſible : elle n'eſt pas même plus extraordinaire, plus folie que cent autres folies qui ont fait le tour du monde l'une après l'autre.

Nous avons vu à l'article *Emblême*, qu'aujourd'hui même encore les mahométans ont des ſaints qui ſont fous, & qui vont nus comme des ſinges. Il ſe peut très-bien que des énergumènes aient cru qu'il vaut mieux ſe préſenter à la Divinité dans l'état où elle nous a formés, que dans le déguiſement inventé par les hommes. Il ſe peut qu'ils aient montré tout par dévotion. Il y a ſi peu de gens bien faits dans les deux ſexes, que la nudité pouvait inſpirer la chaſteté, ou plutôt le dégoût, au lieu d'augmenter les deſirs.

On dit ſur-tout que les abéliens renonçaient au mariage. S'il y avait parmi eux de beaux garçons & de belles filles, ils étaient pour le moins comparables à S. Adhelme & au bienheureux Robert d'Arbriſſelle, qui couchaient avec les plus jolies perſonnes, pour mieux faire triompher leur continence.

J'avoue pourtant qu'il eût été aſſez plaiſant de voir une centaine d'Hélènes & de Pâris chanter des antiennes & ſe donner le baiſer de paix, & faire les agapes.

Tout cela montre qu'il n'y a point de ſingularité, point d'extravagance, point de ſuperſtition qui n'ait paſſé par la tête des hommes. Heureux quand ces ſuperſtitions ne troublent pas la ſociété & n'en font pas une ſcène de diſcorde, de haine & de fureur! Il vaut mieux ſans doute prier Dieu tout nu, que de ſouiller de ſang humain ſes autels & les places publiques.

O.

OCCULTES.

Qualités occultes.

On s'eſt moqué fort long-temps des qualités occultes; on doit ſe moquer de ceux qui n'y croient pas. Répétons cent fois que tout principe, tout premier reſſort de quelque œuvre que ce puiſſe être du grand Demiourgos, eſt occulte & caché pour jamais aux mortels.

Qu'eſt-ce que la force centripète, la force de la gravitation qui agit ſans contact à des diſtances immenſes?

Quelle puiſſance fait tordre notre cœur & ſes oreillettes ſoixante fois par minute? quel autre pouvoir change cette herbe en lait dans les mamelles d'une vache, & ce pain en ſang, en chair, en os dans cet enfant qui croît à meſure qu'il mange, juſqu'au point déterminé qui fixe la hauteur de ſa taille ſans qu'aucun art puiſſe jamais y ajouter une ligne?

Végétaux, minéraux, animaux, où eſt votre

premier principe? il eſt dans la main de celui qui fait tourner le ſoleil ſur ſon axe, & qui l'a revêtu de lumière.

Ce plomb ne deviendra jamais argent; cet argent ne ſera jamais or; cet or ne ſera jamais diamant; de même que cette paille ne deviendra jamais poncire ou ananas.

Quelle phyſique corpuſculaire, quels atomes déterminent ainſi leur nature? vous n'en ſavez rien; la cauſe ſera éternellement occulte pour vous. Tout ce qui vous entoure, tout ce qui eſt dans vous, eſt une énigme dont il n'eſt pas donné à l'homme de deviner le mot.

Cet ignorant fourré croit ſavoir quelque choſe quand il a dit que les bêtes ont une ame végétative, & une ſenſitive, & que les hommes ont l'ame végétative, la ſenſitive & l'intellectuelle.

Pauvre homme pétri d'orgueil, qui n'as prononcé que des mots, as-tu jamais vu une ame, ſais-tu comment cela eſt fait? nous avons beaucoup parlé d'ame dans nos *Queſtions*, & nous avons toujours confeſſé notre ignorance. Je ratifie aujourd'hui cette confeſſion avec d'autant plus d'empreſſement, qu'ayant depuis ce temps beaucoup plus lu, plus médité, & étant plus inſtruit, je ſuis plus en état d'affirmer que je ne ſais rien.

ONAN, ONANISME.

NOUS avons promis, à l'article *Amour ſocratique*, de parler d'Onan & de l'onaniſme, quoique cet onaniſme n'ait rien de commun avec l'amour ſocratique, & qu'il ſoit plutôt un effet très-déſordonné de l'amour-propre.

La race d'Onan a de très-grandes ſingularités. Le patriarche Juda, ſon père, coucha, comme on ſait, avec ſa belle-fille Thamar la phénicienne, dans un grand chemin. Jacob, père de Juda, avait été à la fois le mari de deux ſœurs, filles d'un idolâtre, & il avait trompé ſon père & ſon beau-père. Loth, grand-oncle de Jacob, avait couché avec ſes deux filles. Salmon, l'un des deſcendans de Jacob, & de Juda, épouſa Rahab la cananéenne, proſtituée. Booz, fils de Salmon & de Rahab, reçut dans ſon lit Ruth la madianite, & fut biſaïeul de David. David enleva Betzabée au capitaine Uriah ſon mari, qu'il fit aſſaſſiner pour être plus libre dans ſes amours. Enfin, dans les deux généalogies de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, ſi différentes en pluſieurs points, mais entièrement ſemblables en ceux-ci, on voit qu'il naquit de cette foule de fornications, d'adultères & d'inceſtes. Rien n'eſt plus propre à confondre la prudence humaine, à humilier notre eſprit borné, à nous convaincre que les voies de la Providence ne ſont pas nos voies.

Le révérend père dom Calmet fait cette réflexion à propos de l'inceſte de Juda avec Thamar, & du péché d'Onan, chap. XXXVIII de la Genèſe : « L'Écriture, » dit-il, nous donne le détail d'une hiſtoire qui, dans » le

» le premier sens qui frappe l'esprit, ne paraît pas
» fort propre à édifier; mais le sens caché & mysté-
» rieux qu'elle renferme est aussi élevé que celui de
» la lettre paraît bas aux yeux de la chair. Ce n'est
» pas sans de bonnes raisons que le Saint-Esprit a
» permis que l'histoire de Thamar, de Rahab, de Ruth
» & de Betzabée, se trouvât mêlée dans la généalogie
» de Jésus-Christ. »

Il eût été à souhaiter que dom Calmet nous eût développé ces bonnes raisons; il aurait éclairé les doutes & calmé les scrupules de toutes les ames honnêtes & timorées qui voudraient comprendre comment l'être éternel, le créateur des mondes, a pu naître dans un village juif d'une race de voleurs & de prostituées. Ce mystère, qui n'est pas le moins inconcevable de tous les mystères, était digne assurément d'être expliqué par un savant commentateur. Tenons-nous-en ici à l'onanisme.

On sait bien quel est le crime du patriarche Juda, ainsi qu'on connaît le crime des patriarches Siméon & Lévi ses frères, commis dans Sichem; & le crime de tous les autres patriarches, commis contre leur frère Joseph; mais il est difficile de savoir précisément quel était le péché d'Onan. Juda avait marié son fils aîné Her à cette phénicienne Thamar. Her mourut *pour avoir été méchant*. Le patriarche voulut que son second fils Onan épousât la veuve, selon l'ancienne loi des Égyptiens & des Phéniciens leurs voisins: cela s'appelait *susciter des enfans à son frère*. Le premier né du second mariage portait le nom du défunt, & c'est ce

qu'Onan ne voulait pas. Il haïssait la mémoire de son frère; & pour ne point faire d'enfant qui portât le nom de Her, il est dit qu'il *jétait sa semence à terre.*

Or il reste à savoir si c'était dans la copulation avec sa femme qu'il trompait ainsi la nature, ou si c'était au moyen de la masturbation qu'il éludait le devoir conjugal. La Genèse ne nous apprend point cette particularité. Mais aujourd'hui ce qu'on appelle communément le *péché d'Onan*, c'est l'abus de soi-même avec le secours de la main, vice assez commun aux jeunes garçons & même aux jeunes filles qui ont trop de tempérament.

On a remarqué que l'espèce des hommes & celle des singes sont les seules qui tombent dans ce défaut, contraire au vœu de la nature.

Un médecin a écrit en Angleterre contre ce vice, un petit volume intitulé : *De l'Onanisme*, dont on compte environ quatre-vingts éditions, supposé que ce nombre prodigieux ne soit pas un tour de libraire pour amorcer les lecteurs, ce qui n'est que trop ordinaire.

M. Tissot, fameux médecin de Lausanne, a fait aussi son *Onanisme*, plus approfondi & plus méthodique que celui d'Angleterre. Ces deux ouvrages étalent les suites funestes de cette malheureuse habitude, la perte des forces, l'impuissance, la dépravation de l'estomac & des viscères, les tremblemens, les vertiges, l'hébétation & souvent une mort prématurée. Il y en a des exemples qui font frémir.

M. Tiſſot a trouvé par l'expérience que le quinquina était le meilleur remède contre ces maladies, pourvu qu'on ſe défît abſolument de cette habitude honteuſe & funeſte, ſi commune aux écoliers, aux pages & aux jeunes moines.

Mais il s'eſt apperçu qu'il était plus aiſé de prendre du quinquina que de vaincre ce qui eſt devenu une ſeconde nature.

Joignez les ſuites de l'onaniſme avec la vérole, & vous verrez combien l'eſpèce humaine eſt ridicule & malheureuſe.

Pour conſoler cette eſpèce, M. Tiſſot rapporte autant d'exemples de malades de réplétion que de malades d'émiſſion; & ces exemples, il les trouve chez les femmes comme chez les hommes. Il n'y a point de plus fort argument contre les vœux téméraires de chaſteté. Que voulez-vous en effet que devienne une liqueur précieuſe, formée par la nature pour la propagation du genre humain? Si on la prodigue indiſcrètement, elle peut vous tuer: ſi on la retient, elle peut vous tuer de même. On a obſervé que les pollutions nocturnes ſont fréquentes chez les perſonnes des deux ſexes non mariées, mais beaucoup plus chez les jeunes religieux que chez les récluſes, parce que le tempérament des hommes eſt plus dominant. On en a conclu que c'eſt une énorme folie de ſe condamner ſoi-même à ces turpitudes, & que c'eſt une eſpèce de ſacrilège dans les gens ſains de proſtituer ainſi le don du créateur, & de renoncer au mariage, ordonné expreſſément par Dieu même. C'eſt ainſi que penſent

les proteſtans, les juifs, les muſulmans & tant d'autres peuples; mais les catholiques ont tant d'autres raiſons en faveur des couvens. Je dirai des catholiques ce que le profond Calmet dit du Saint-Eſprit: ils ont eu ſans doute de bonnes raiſons.

OPINION.

QUELLE eſt l'opinion de toutes les nations du nord de l'Amérique, & de celles qui bordent le détroit de la Sonde, ſur le meilleur des gouvernemens, ſur la meilleure des religions, ſur le droit public eccléſiaſtique, ſur la manière d'écrire l'hiſtoire, ſur la nature de la tragédie, de la comédie, de l'opéra, de l'églogue, du poëme épique, ſur les idées innées, la grace concomitante & les miracles du diacre Pâris? il eſt clair que tous ces peuples n'ont aucune opinion ſur les choſes dont ils n'ont point d'idées.

Ils ont un ſentiment confus de leurs coutumes, & ne vont pas au-delà de cet inſtinct. Tels ſont les peuples qui habitent les côtes de la mer Glaciale dans l'eſpace de quinze cents lieues. Tels ſont les habitans des trois quarts de l'Afrique, & ceux de preſque toutes les îles de l'Aſie, & vingt hordes de Tartares, & preſque tous les hommes uniquement occupés du ſoin pénible & toujours renaiſſant de pourvoir à leur ſubſiſtance. Tels ſont à deux pas de nous la plupart des morlaques & des uſcoques, beaucoup de ſavoyards & quelques bourgeois de Paris.

Lorſqu'une nation commence à ſe civiliſer, elle a quelques opinions qui toutes ſont fauſſes. Elle croit

aux revenans, aux sorciers, à l'enchantement des serpens, à leur immortalité, aux possessions du diable, aux exorcismes, aux aruspices. Elle est persuadée qu'il faut que les grains pourrissent en terre pour germer, & que les quartiers de la lune sont les causes des accès de fièvre.

Un talapoin persuade à ses dévotes que le Dieu Sammonocodom a séjourné quelque temps à Siam, & qu'il a raccourci tous les arbres d'une forêt qui l'empêchaient de jouer à son aise au cerf-volant, qui était son jeu favori. Cette opinion s'enracine dans les têtes, & à la fin un honnête homme, qui douterait de cette aventure de Sammonocodom, courrait risque d'être lapidé. Il faut des siècles pour détruire une opinion populaire

On la nomme la *reine du monde*; elle l'est si bien que quand la raison vient la combattre, la raison est condamnée à la mort. Il faut qu'elle renaisse vingt fois de ses cendres pour chasser enfin tout doucement l'usurpatrice.

ORACLES.

SECTION PREMIÈRE.

DEPUIS que la secte des pharisiens, chez le peuple juif, eut fait connaissance avec le diable, quelques raisonneurs d'entre eux commencèrent à croire que ce diable & ses compagnons inspiraient chez toutes les autres nations les prêtres & les statues qui rendaient des oracles. Les saducéens n'en croyaient rien; ils

n'admettaient ni anges ni démons. Il paraît qu'ils étaient plus philosophes que les pharisiens, par conséquent moins faits pour avoir du crédit sur le peuple.

Le diable faisait tout parmi la populace juive du temps de Gamaliel, de Jean *le baptiseur*, de Jacques Oblia & de Jésus son frère, qui fut notre sauveur Jésus-Christ. Aussi vous voyez que le diable transporte Jésus tantôt dans le désert, tantôt sur le faîte du temple, tantôt sur une colline voisine dont on découvre tous les royaumes de la terre ; le diable entre dans le corps des garçons & des filles, & des animaux.

Les chrétiens, quoiqu'ennemis mortels des pharisiens, adoptèrent tout ce que les pharisiens avaient imaginé du diable, ainsi que les juifs avaient autrefois introduit chez eux les coutumes & les cérémonies des Égyptiens. Rien n'est si ordinaire que d'imiter ses ennemis & d'employer leurs armes.

Bientôt les pères de l'Église attribuèrent au diable toutes les religions qui partageaient la terre, tous les prétendus prodiges, tous les grands évênemens, les comètes, les pestes, le mal caduc, les écrouelles, &c. Ce pauvre diable, qu'on disait rôti dans un trou sous la terre, fut tout étonné de se trouver le maître du monde. Son pouvoir s'accrut ensuite merveilleusement par l'institution des moines.

La devise de tous ces nouveaux venus était : donnez-moi de l'argent, & je vous délivrerai du diable. Leur puissance céleste & terrestre reçut enfin un terrible échec de la main de leur confrère Luther, qui se

brouillant avec eux pour un intérêt de besace, découvrit tous les mystères. Hondorf, témoin oculaire, nous rapporte que les réformés ayant chassé les moines d'un couvent d'Eisnach dans la Thuringe, y trouvèrent une statue de la vierge Marie & de l'enfant Jésus, faite par tel art, que lorsqu'on mettait des offrandes sur l'autel, la vierge & l'enfant baissaient la tête en signe de reconnaissance, & tournaient le dos à ceux qui venaient les mains vides.

Ce fut bien pis en Angleterre: lorsqu'on fit, par ordre de Henri VIII, la visite juridique de tous les couvens, la moitié des religieuses était grosse, & ce n'était point par l'opération du diable. L'évêque Burnet rapporte que dans cent quarante-quatre couvens, les procès-verbaux des commissaires du roi attestèrent des abominations dont n'approchaient pas celles de Sodome & de Gomorrhe. En effet les moines d'Angleterre devaient être plus débauchés que les Sodomites, puisqu'ils étaient plus riches. Ils possédaient les meilleures terres du royaume. Le terrain de Sodome & de Gomorrhe, au contraire, ne produisant ni blé, ni fruits, ni légumes, & manquant d'eau potable, ne pouvait être qu'un désert affreux, habité par des misérables trop occupés de leurs besoins pour connaître les voluptés.

Enfin, ces superbes asiles de la fainéantise ayant été supprimés par acte du parlement, on étala dans la place publique tous les instrumens de leurs fraudes pieuses: le fameux crucifix de Boksley, qui se remuait & qui marchait comme une marionnette, des phioles

de liqueur rouge qu'on faisait passer pour du sang que versaient quelquefois des statues des saints, quand ils étaient mécontens de la cour; des moules de fer-blanc dans lesquels on avait soin de mettre continuellement des chandelles allumées, pour faire croire au peuple que c'était la même chandelle qui ne s'éteignait jamais; des sarbacanes qui passaient de la sacristie dans la voûte de l'église, par lesquelles des voix célestes se faisaient quelquefois entendre à des dévotes payées pour les écouter; enfin tout ce que la friponnerie inventa jamais pour subjuguer l'imbécillité.

Alors plusieurs savans de l'Europe, bien certains que les moines & non les diables avaient mis en usage tous ces pieux stratagêmes, commencèrent à croire qu'il en avait été de même chez les anciennes religions; que tous les oracles & tous les miracles tant vantés dans l'antiquité, n'avaient été que des prestiges de charlatans, que le diable ne s'était jamais mêlé de rien, mais que seulement les prêtres grecs, romains, syriens, égyptiens, avaient été encore plus habiles que nos moines.

Le diable perdit donc beaucoup de son crédit, jusqu'à ce qu'enfin le bon homme Béker, dont vous pouvez consulter l'article, écrivit son ennuyeux livre contre le diable, & prouva, par cent argumens, qu'il n'existait point. Le diable ne lui répondit point; mais les ministres du saint évangile, comme vous l'avez vu, lui répondirent; ils punirent le bon Béker d'avoir divulgué leur secret, & lui ôtèrent sa cure; de sorte

que Béker fut la victime de la nullité de Belzébut.

C'était le sort de la Hollande de produire les plus grands ennemis du diable. Le médecin Van-Dale, philosophe humain, savant très profond, citoyen plein de charité, esprit d'autant plus hardi que sa hardiesse était fondée sur la vertu, entreprit enfin d'éclairer les hommes, toujours esclaves des anciennes erreurs, & toujours épaississant le bandeau qui leur couvre les yeux, jusqu'à ce que quelque grand trait de lumière leur découvre un coin de vérité, dont la plupart sont très-indignes. Il prouva, dans un livre plein de l'érudition la plus recherchée, que les diables n'avaient jamais rendu aucun oracle, n'avaient opéré aucun prodige, ne s'étaient jamais mêlés de rien, & qu'il n'y avait eu de véritables démons que les fripons qui avaient trompé les hommes. Il ne faut pas que le diable se joue jamais à un savant médecin. Ceux qui connaissent un peu la nature sont fort dangereux pour les faiseurs de prestiges. Je conseille au diable de s'adresser toujours aux facultés de théologie, & jamais aux facultés de médecine.

Van-Dale prouva donc, par mille monumens, que non-seulement les oracles des païens n'avaient été que des tours de prêtres, mais que ces friponneries consacrées dans tout l'univers n'avaient point fini du temps de Jean *le baptiseur* & de Jésus-Christ, comme on le croyait pieusement. Rien n'était plus vrai, plus palpable, plus démontré que cette vérité annoncée par le médecin Van-Dale; & il n'y a pas aujourd'hui un honnête homme qui la révoque en doute.

Le livre de Van-Dale n'eſt peut-être pas bien méthodique; mais c'eſt un des plus curieux qu'on ait jamais fait. Car depuis les fourberies groſſières du prétendu Hiſtape & des ſibylles; depuis l'hiſtoire apocryphe du voyage de Simon Barjone à Rome, & des complimens que Simon le magicien lui envoya faire par ſon chien, depuis les miracles de S. Grégoire-Thaumaturge, & ſur-tout de la lettre que ce ſaint écrivit au diable, & qui fut portée à ſon adreſſe, juſqu'aux miracles des révérends pères jéſuites & des révérends pères capucins, rien n'eſt oublié. L'empire de l'impoſture & de la bêtiſe eſt dévoilé dans ce livre aux yeux de tous les hommes qui ſavent lire, mais ils ſont en petit nombre.

Il s'en fallait beaucoup que cet empire fût détruit alors en Italie, en France, en Eſpagne, dans les États autrichiens, & ſur-tout en Pologne où les jéſuites dominaient. Les poſſeſſions du diable, les faux miracles inondaient encore la moitié de l'Europe abrutie. Voici ce que Van-Dale raconte d'un oracle ſingulier qui fut rendu de ſon temps à Larni dans les États du pape, vers l'an 1650, & dont la relation fut imprimée à Veniſe par ordre de la ſeigneurie.

Un hermite, nommé Paſquale, ayant ouï dire que Jacovello, bourgeois de Terni, était fort avare & fort riche, vint faire à Terni ſes oraiſons dans l'égliſe que fréquentait Jacovello, lia bientôt amitié avec lui, le flatta dans ſa paſſion, & lui perſuada que c'était une œuvre très-agréable à Dieu de faire valoir ſon argent, que cela même était expreſſément recommandé

dans l'Évangile, puiſque le ſerviteur négligent, qui n'a pas fait valoir l'argent de ſon maître à cinq cents pour cent, eſt jeté dans les ténèbres extérieures.

Dans les converſations que l'hermite avait avec Jacovello, il l'entretint ſouvent des beaux diſcours tenus par pluſieurs crucifix, & par une quantité de bonnes vierges d'Italie. Jacovello convenait que les ſtatues des ſaints parlaient quelquefois aux hommes, & lui diſait qu'il ſe croirait prédeſtiné ſi jamais il pouvait entendre parler l'image d'un ſaint.

Le bon Paſquale lui répondit qu'il eſpérait lui donner cette ſatisfaction dans peu de temps; qu'il attendait inceſſamment de Rome une tête de mort, dont le pape avait fait préſent à un hermite ſon confrère; que cette tête parlait comme les arbres de Dodone, & comme l'âneſſe de Balaam. Il lui montra en effet la tête quatre jours après. Il demanda à Jacovello la clef d'une petite cave, & d'une chambre au-deſſus, afin que perſonne ne fût témoin du myſtère. L'hermite Paſquale ayant fait paſſer de la cave un tuyau qui entrait dans la tête, & ayant tout diſpoſé, ſe mit en prière avec ſon ami Jacovello : la tête alors parla en ces mots : « Jacovello, Dieu veut récompenſer ton » zèle. Je t'avertis qu'il y a un tréſor de cent mille » écus ſous un if à l'entrée de ton jardin. Tu mourras » de mort ſubite, ſi tu cherches ce tréſor avant d'avoir » mis devant moi une marmite remplie de dix marcs » d'or en eſpèces. »

Jacovello courut vîte à ſon coffre, & apporta devant l'oracle ſa marmite & ſes dix marcs. Le bon hermite

avait eu la précaution de se munir d'une marmite semblable qu'il remplit de sable. Il la substitua prudemment à la marmite de Jacovello, quand celui-ci eut le dos tourné, & laissa le bon Jacovello avec une tête de mort de plus, & dix marcs d'or de moins.

C'est à peu près ainsi que se rendaient tous les oracles, à commencer par celui de Jupiter-Ammon, & à finir par celui de Trophonius.

Un des secrets des prêtres de l'antiquité, comme des nôtres, était la confession dans les mystères. C'était là qu'ils apprenaient toutes les affaires des familles, & qu'ils se mettaient en état de répondre à la plupart de ceux qui venaient les interroger. C'est à quoi se rapporte ce grand mot que Plutarque a rendu célèbre. Un prêtre voulant confesser un initié, celui-ci lui demanda : A qui me confesserai-je ? est-ce à toi ou à Dieu ? C'est à Dieu, reprit le prêtre. Sors donc d'ici, homme, & laisse-moi avec Dieu.

Je ne finirais point si je rapportais toutes les choses intéressantes dont Van-Dale a enrichi son livre. Fontenelle ne le traduisit pas ; mais il en tira ce qu'il crut de plus convenable à sa nation qui aime mieux les agrémens que la science. Il se fit lire par ceux qu'on appelait en France la bonne compagnie ; & Van-Dale, qui avait écrit en latin & en grec, n'avait été lu que par des savans. Le diamant brut de Van-Dale brilla beaucoup quand il fut taillé par Fontenelle ; le succès fut si grand que les fanatiques furent en alarmes. Fontenelle avait eu beau adoucir les expressions de Van-Dale, & s'expliquer quelquefois en normand ;

il ne fut que trop entendu par les moines, qui n'aiment pas qu'on leur dise que leurs confrères ont été des fripons.

Un nommé Baltus, jésuite, né dans le pays Messin, l'un de ces savans qui savent consulter de vieux livres, les falsifier & les citer mal-à-propos, prit le parti du diable contre Van-Dale & Fontenelle. Le diable ne pouvait choisir un avocat plus ennuyeux; son nom n'est aujourd'hui connu que par l'honneur qu'il eut d'écrire contre deux hommes célèbres qui avaient raison.

Baltus, en qualité de jésuite, cabala auprès de ses confrères qui étaient alors autant élevés en crédit qu'ils sont depuis tombés dans l'opprobre. Les jansénistes, de leur côté, plus énergumènes que les jésuites, crièrent encore plus haut qu'eux. Enfin tous les fanatiques furent persuadés que la religion chrétienne était perdue, si le diable n'était conservé dans ses droits.

Peu à peu les livres des jansénistes & des jésuites sont tombés dans l'oubli. Le livre de Van-Dale est resté pour les savans, & celui de Fontenelle pour les gens d'esprit.

A l'égard du diable, il est comme les jésuites & les jansénistes, il perd son crédit de plus en plus.

SECTION II.

QUELQUES histoires surprenantes d'oracles, qu'on croyait ne pouvoir attribuer qu'à des génies, ont fait penser aux chrétiens qu'ils étaient rendus par les

démons, & qu'ils avaient cessé à la venue de Jésus-Christ : on se dispensait par-là d'entrer dans la discussion des faits, qui eût été longue & difficile, & il semblait qu'on confirmât la religion qui nous apprend l'existence des démons, en leur rapportant ces événemens.

Cependant les histoires qu'on débitait sur les oracles doivent être fort suspectes (1). Celle de Thamus, à laquelle Eusèbe donne sa croyance, & que Plutarque seul rapporte, est suivie, dans le même historien, d'un autre conte si ridicule qu'il suffirait pour la décréditer ; mais de plus elle ne peut recevoir un sens raisonnable. Si ce grand Pan était un démon, les démons ne pouvaient-ils pas se faire savoir sa mort les uns aux autres sans y employer Thamus ? Si ce grand Pan était Jésus-Christ, comment personne ne fut-il désabusé dans le paganisme, & ne vint-il à penser que le grand Pan fût Jésus-Christ mort en Judée, si c'était Dieu lui-même qui forçait les démons à annoncer cette mort aux païens ?

L'histoire de Thulis, dont l'oracle est positif sur la Trinité, n'est rapportée que par Suidas. Ce Thulis, roi d'Égypte, n'était pas assurément un des Ptolomées. Que deviendra tout l'oracle de Sérapis, étant certain qu'Hérodote ne parle point de ce dieu, tandis que Tacite conte tout au long comment & pourquoi un des Ptolomées fit venir de Pont le dieu Sérapis qui n'était alors connu que là.

(1) Voyez pour les citations l'ouvrage latin du docte Antoine Van-Dale, d'où cet article est extrait.



L'oracle rendu à Auguste sur l'enfant hébreu à qui tous les dieux obéissent, n'est point du tout recevable. Cedrenus le cite d'Eusèbe, & aujourd'hui il ne s'y trouve plus. Il ne serait pas impossible que Cedrenus citât à faux, ou citât quelque ouvrage faussement attribué à Eusèbe; mais comment les premiers apologistes du christianisme ont-ils tous gardé le silence sur un oracle si favorable à leur religion ?

Les oracles qu'Eusèbe rapporte de Porphyre attaché au paganisme, ne sont pas plus embarrassans que les autres. Il nous les donne dépouillés de tout ce qui les accompagnait dans les écrits de Porphyre. Que savons-nous si ce païen ne les réfutait pas ? Selon l'intérêt de sa cause il devait le faire, & s'il ne l'a pas fait, assurément il avait quelque intention cachée, comme de les présenter aux chrétiens à dessein de se moquer de leur crédulité, s'ils les recevaient pour vrais, & s'ils appuyaient leur religion sur de pareils fondemens.

D'ailleurs quelques anciens chrétiens ont reproché aux païens qu'ils étaient joués par leurs prêtres. Voici comme en parle Clément d'Alexandrie : Vante-nous, dit-il, si tu veux, ces oracles pleins de folie & d'impertinences, ceux de Claros, d'Apollon pythien, de Didime, d'Amphilochus ; tu peux y ajouter les augures & les interprètes des songes & des prodiges. Fais-nous paraître aussi devant l'Apollon pythien ces gens qui devinent par la farine ou par l'orge, & ceux qui ont été si estimés parce qu'ils parlaient du ventre. Que les secrets des temples des Égyptiens & que la

nécromancie des Étrufques demeurent dans les ténèbres ; toutes ces chofes ne font certainement que des impoftures extravagantes & de pures tromperies pareilles à celles des jeux de dés. Les chèvres qu'on a dreffées à la divination, les corbeaux qu'on a inftruits à rendre des oracles, ne font, pour ainfi dire, que les affociés des charlatans qui fourbent tous les hommes.

Eusèbe étale à fon tour d'excellentes raifons pour prouver que les oracles ont pu n'être que des impoftures ; & s'il les attribue aux démons, c'eft par l'effet d'un préjugé pitoyable, & par un refpect forcé pour l'opinion commune. Les païens n'avaient garde de confentir que leurs oracles ne fuffent qu'un artifice de leurs prêtres ; on crut donc, par une mauvaife manière de raifonner, gagner quelque chofe dans la difpute, en leur accordant que quand même il y aurait eu du furnaturel dans leurs oracles, cet ouvrage n'était pas celui de la Divinité, mais des démons.

Il n'eft plus queftion de deviner les fineffes des prêtres par des moyens qui pourraient eux-mêmes paraître trop fins. Un temps a été qu'on les a découvertes de toutes parts aux yeux de toute la terre ; ce fut quand la religion chrétienne triompha hautement du paganifme fous les empereurs chrétiens.

Théodoret dit que Théophile, évêque d'Alexandrie, fit voir à ceux de cette ville les ftatues creufes où les prêtres entraient par des chemins cachés pour y rendre les oracles. Lorfque, par l'ordre de Conftantin, on abattit le temple d'Efculape à Égès en Cilicie, on

on chaſſa, dit Euſèbe dans la vie de cet empereur, non pas un dieu ni un démon, mais le fourbe qui avait ſi long-temps impoſé à la crédulité des peuples. A cela il ajoute en général que dans les ſimulacres des dieux abattus, on n'y trouvait rien moins que des dieux ou des démons, non pas même quelques malheureux ſpectres obſcurs & ténébreux, mais ſeulement du foin, de la paille ou des os de morts.

La plus grande difficulté qui regarde les oracles eſt ſurmontée depuis que nous avons reconnu que les démons n'ont point dû y avoir de part. On n'a plus aucun intérêt à les faire finir précisément à la venue de Jéſus-Chriſt. Voici d'ailleurs pluſieurs preuves que les oracles ont duré plus de quatre cents ans après Jéſus-Chriſt, & qu'ils ne ſont devenus tout-à-fait muets que lors de l'entière deſtruction du paganiſme.

Suétone, dans la vie de Néron, dit que l'oracle de Delphes l'avertit qu'il ſe donnât de garde des ſoixante & treize ans; que Néron crut qu'il ne devait mourir qu'à cet âge-là, & ne ſongea point au vieux Galba qui, étant âgé de ſoixante & treize ans, lui ôta l'empire.

Philoſtrate, dans la ville d'Apollonius de Thyane, qui a vu Domitien, nous apprend qu'Apollonius viſita tous les oracles de la Grèce, & celui de Dodone, & celui de Delphes, & celui d'Amphiaraüs.

Plutarque, qui vivait ſous Trajan, nous dit que l'oracle de Delphes était encore ſur pied, quoique réduit à une ſeule prêtreſſe, après en avoir eu deux ou trois.

Sous Adrien, Dion Chryfoftôme raconte qu'il confulta l'oracle de Delphes, & il en rapporta une réponfe qui lui parut affez embarraffée, & qui l'eft effectivement.

Sous les Antonins, Lucien affure qu'un prêtre de Thyane alla demander à ce faux prophète Alexandre, fi les oracles qui fe rendaient alors à Didyme, à Claros & à Delphes, étaient véritablement des réponfes d'Apollon ou des impoftures. Alexandre eut des égards pour ces oracles, qui étaient de la nature du fien, & répondit au prêtre qu'il n'était pas permis de favoir cela. Mais quand cet habile prêtre demanda ce qu'il ferait après fa mort, on lui répondit hardiment: Tu feras chameau, puis cheval, puis philofophe, puis prophète auffi grand qu'Alexandre.

Après les Antonins, trois empereurs fe difputèrent l'empire. On confulta Delphes, dit Spartien, pour favoir lequel des trois la république devait fouhaiter? Et l'oracle répondit en un vers: Le noir eft le meilleur; l'africain eft le bon; le blanc eft le pire. Par le noir on entendait Pefcennius Niger; par l'africain, Severus Septimus, qui était d'Afrique; & par le blanc, Claudius Albinus.

Dion, qui ne finit fon hiftoire qu'à la huitième année d'Alexandre-Sévère, c'eft-à-dire, l'an 230, rapporte que, de fon temps, Amphilochus rendait encore des oracles en fonge. Il nous apprend auffi qu'il y avait dans la ville d'Apollonie un oracle où l'avenir fe déclarait par la manière dont le feu prenait à l'encens qu'on jetait fur un autel.

Sous Aurélien, vers l'an 272, les Palmyréniens révoltés consultèrent un oracle d'Apollon sarpédonien en Cilicie; ils consultèrent encore celui de Vénus aphacite.

Licinius, au rapport de Sozomène, ayant dessein de recommencer la guerre contre Constantin, consulta l'oracle d'Apollon de Didyme, & en eut pour réponse deux vers d'Homère, dont le sens est: Malheureux vieillard, ce n'est point à toi à combattre contre les jeunes gens; tu n'as point de force, & ton âge t'accable.

Un dieu assez inconnu, nommé Besa, selon Ammien Marcellin, rendait encore des oracles sur des billets à Abide, dans l'extrémité de la Thébaïde, sous l'empire de Constantius.

Enfin Macrobe, qui vivait sous Arcadius & Honorius, fils de Théodose, parle du dieu d'Héliopolis de Syrie & de son oracle, & des Fortunes d'Antium, en des termes qui marquent positivement que tout cela subsistait encore de son temps.

Remarquons qu'il n'importe que toutes ces histoires soient vraies, ni que ces oracles aient effectivement rendu les réponses qu'on leur attribue. Il suffit qu'on n'a pu attribuer de fausses réponses qu'à des oracles que l'on savait qui subsistaient encore effectivement; & les histoires que tant d'auteurs en ont débitées prouvent assez qu'ils n'avaient pas cessé non plus que le paganisme.

Constantin abattit peu de temples; encore n'osa-t-il les abattre qu'en prenant le prétexte des crimes qui

s'y commettaient. C'eſt ainſi qu'il fit renverſer celui de Vénus aphacite, & celui d'Eſculape qui était à Égès en Cilicie, tous deux temples à oracles; mais il défendit que l'on ſacrifiât aux dieux, & commença à rendre par cet édit les temples inutiles.

Il reſtait encore beaucoup d'oracles lorſque Julien parvint à l'empire; il en rétablit quelques-uns qui étaient ruinés, & il voulut même être prophète de celui de Didyme. Jovien ſon ſucceſſeur commençait à ſe porter avec zèle à la deſtruction du paganiſme; mais en ſept mois qu'il régna, il ne put faire de grands progrès. Théodoſe, pour y parvenir, ordonna de fermer tous les temples des païens. Enfin l'exercice de cette religion fut défendu, ſous peine de la vie, par une conſtitution des empereurs Valentinien & Marcien, l'an 451 de l'ère vulgaire, & le paganiſme enveloppa néceſſairement les oracles dans ſa ruine.

Cette manière de finir n'a rien de ſurprenant, elle était la ſuite naturelle de l'établiſſement d'un nouveau culte. Les faits miraculeux, ou plutôt qu'on veut donner pour tels, diminuent dans une fauſſe religion, ou à meſure qu'elle s'établit, parce qu'elle n'en a plus beſoin, ou à meſure qu'elle s'affaiblit, parce qu'ils n'obtiennent plus de croyance. Le deſir ſi vif & ſi inutile de connaître l'avenir donna naiſſance aux oracles, l'impoſture les accrédita, & le fanatiſme y mit le ſceau; car un moyen infaillible de faire des fanatiques, c'eſt de perſuader avant que d'inſtruire. La pauvreté des peuples qui n'avaient plus rien à donner, la fourberie découverte dans pluſieurs oracles,

& conclue dans les autres, enfin les édits des empereurs chrétiens, voilà les causes véritables de l'établissement & de la cessation de ce genre d'imposture : des circonstances contraires l'ont fait disparaître; ainsi les oracles ont été soumis à la vicissitude des choses humaines.

On se retranche à dire que la naissance de Jésus-Christ est la première époque de leur cessation; mais pourquoi certains démons ont-ils fui tandis que les autres restaient? D'ailleurs l'histoire ancienne prouve invinciblement que plusieurs oracles avaient été détruits avant cette naissance; tous les oracles brillans de la Grèce n'existaient plus, ou presque plus, & quelquefois l'oracle se trouvait interrompu par le silence d'un honnête prêtre qui ne voulait pas tromper le peuple. L'oracle de Delphes, dit Luçain, est demeuré muet depuis que les princes craignent l'avenir; ils ont défendu aux dieux de parler, & les dieux ont obéi.

ORAISON, PRIÈRE PUBLIQUE, ACTION DE GRACE, &c.

Il reste très-peu de formules de prières publiques des peuples anciens.

Nous n'avons que la belle hymne d'Horace pour les jeux séculaires des anciens Romains. Cette prière est du rhythme & de la mesure que les autres Romains ont imités long-temps après dans l'hymne *Ut queant laxis resonare fibris.*

Le *pervigilum Veneris* eſt dans un goût recherché, & n'eſt pas peut-être digne de la noble ſimplicité du règne d'Auguſte. Il ſe peut que cette hymne à Vénus ait été chantee dans les fêtes de la déeſſe; mais on ne doute pas qu'on ait chanté le poëme d'Horace avec la plus grande ſolennité.

Il faut avouer que le poëme ſéculaire d'Horace eſt un des plus beaux morceaux de l'antiquité, & que l'hymne *Ut queant laxis* eſt un des plus plats ouvrages que nous ayions eus dans les temps barbares de la décadence de la langue latine. L'Egliſe Catholique, dans ces temps-là, cultivait mal l'éloquence & la poéſie. On ſait bien que Dieu préfère de mauvais vers récités avec un cœur pur, aux plus beaux vers du monde bien chantés par des impies; mais enfin de bons vers n'ont jamais rien gâté, toutes choſes étant d'ailleurs égales.

Rien n'approcha jamais parmi nous des jeux ſéculaires qu'on célébrait de cent dix ans en cent dix ans. Notre jubilé n'en eſt qu'une bien faible copie. On dreſſoit trois autels magnifiques ſur les bords du Tibre. Rome entière était illuminée pendans trois nuits; quinze prêtres diſtribuaient l'eau luſtrale & des cierges aux Romains & aux Romaines qui devaient chanter les prières. On ſacrifiait d'abord à Jupiter, comme au grand dieu, au maître des dieux, & enſuite à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane, à Cérès, à Pluton, à Proſerpine, aux Parques comme à des puiſſances ſubalternes. Chacune de ces divinités avait ſon hymne & ſes cérémonies. Il y avait deux chœurs, l'un de vingt-ſept garçons, l'autre de vingt-

ſept filles pour chacun des dieux. Enfin, le dernier jour, les garçons & les filles, couronnés de fleurs, chantaient l'ode d'Horace.

Il eſt vrai que, dans les maiſons, on chantait à table ſes autres odes pour le petit Ligurinus, pour Liciſcus & pour d'autres petits fripons, leſquels n'inſpiraient pas la plus grande dévotion; mais il y a temps pour tout, *pictoribus atque poëtis*. Le Carrache, qui deſſina les figures de l'Arétin, peignit auſſi des ſaints; &, dans tous nos colléges, nous avons paſſé à Horace ce que les maîtres de l'empire romain lui paſſaient ſans difficulté.

Pour des formules de prières, nous n'avons que de très-légers fragmens de celle qu'on récitait aux myſtères d'Iſis; nous l'avons citée ailleurs, nous la rapporterons encore ici, parce qu'elle n'eſt pas longue & qu'elle eſt belle.

« Les puiſſances céleſtes te ſervent; les enfers te » ſont ſoumis; l'univers tourne ſous ta main; tes » pieds foulent le Tartare; les aſtres répondent à ta » voix; les raiſons reviennent à tes ordres; les élé» mens t'obéiſſent. »

Nous répétons auſſi la formule qu'on attribue à l'ancien Orphée, laquelle nous paraît encore ſupérieure à celle d'Iſis.

« Marchez dans la voie de la juſtice, adorez le ſeul » maître de l'univers; il eſt un, il eſt ſeul par lui» même; tous les êtres lui doivent leur exiſtence; il » agit dans eux & par eux; il voit tout, & jamais il » n'a été vu des yeux mortels. »

Ce qui eſt fort extraordinaire, c'eſt que, dans le Lévitique, dans le Deutéronome des Juifs, il n'y a pas une ſeule prière publique, pas une ſeule formule. Il ſemble que les lévites ne fuſſent occupés qu'à partager les viandes qu'on leur offrait. On ne voit pas même une ſeule prière inſtituée pour leurs grandes fêtes de la pâque, de la pentecôte, des trompettes, des tabernacles, de l'expiation générale & des néoménies.

Les ſavans conviennent aſſez unanimement qu'il n'y eut de prières réglées chez les Juifs que lorſqu'étant eſclaves à Babylone ils en prirent un peu les mœurs, & qu'ils apprirent quelques ſciences de ce peuple ſi policé & ſi puiſſant. Ils empruntèrent tout des Chaldéens perſans, juſqu'à leur langue, leurs caractères, leurs chiffres; & joignant quelques coutumes nouvelles à leurs anciens rites égyptiaques, ils devinrent un peuple nouveau, qui fut d'autant plus ſuperſtitieux qu'au ſortir d'un long eſclavage ils furent toujours encore dans la dépendance de leurs voiſins.

. . . . In rebus acerbis
Acriùs advertunt animos ad relligionem.

Pour les dix autres tribus qui avaient été diſperſées auparavant, il eſt à croire qu'elles n'avaient pas plus de prières publiques que les deux autres, & qu'elles n'avaient pas même encore une religion bien fixe & bien déterminée, puiſqu'elles l'abandonnèrent ſi facilement, & qu'elles oublièrent juſqu'à leur nom; ce que ne fit pas le petit nombre de pauvres infortunés qui vint rebâtir Jéruſalem.

C'eſt donc alors que ces deux tribus, ou plutôt ces deux tribus & demie, ſemblèrent s'attacher à des rites invariables, qu'ils écrivirent, qu'ils eurent des prières réglées. C'eſt alors ſeulement que nous commençons à voir chez eux des formules de prières. Eſdras ordonna deux prières par jour, & il en ajouta une troiſième pour le jour du ſabat : on dit même qu'il inſtitua dix-huit prières (afin qu'on pût choiſir), dont la première commence ainſi :

« Sois béni, Seigneur, Dieu de nos pères, Dieu » d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, le grand Dieu, le » puiſſant, le terrible, le haut élevé, le diſtributeur » libéral des biens, le plaſmateur & le poſſeſſeur du » monde, qui te ſouviens des bonnes actions, & qui » envoies un libérateur à leurs deſcendans pour l'a- » mour de ton nom. O roi, notre ſecours, notre ſau- » veur, notre bouclier, ſois béni, Seigneur, bouclier » d'Abraham. »

On aſſure que Gamaliel, qui vivait du temps de Jéſus-Chriſt, & qui eut de ſi grands démêlés avec S. Paul, inſtitua une dix-neuvième prière que voici :

« Accorde la paix, les bienfaits, la bénédiction, » la grace, la bénignité & la piété à nous & à Iſraël » ton peuple. Bénis-nous, ô notre père ! bénis-nous » tous enſemble par la lumière de ta face ; car, par » la lumière de ta face, tu nous a donné, Seigneur » notre Dieu, la loi de vie, l'amour, la bénignité, » l'équité, la bénédiction, la piété, la vie & la paix. » Qu'il te plaiſe de bénir en tout temps, & à tout » moment, ton peuple d'Iſraël, en lui accordant la

» paix. Béni sois-tu, Seigneur, qui bénis ton peuple » d'Israël en lui donnant la paix. *Amen* (1). »

Il y a une chose assez importante à observer dans plusieurs prières, c'est que chaque peuple a toujours demandé tout le contraire de ce que demandait son voisin.

Les Juifs priaient Dieu, par exemple, d'exterminer les Syriens, Babyloniens, Égyptiens; & ceux-ci priaient Dieu d'exterminer les Juifs: aussi le furent-ils comme les dix tribus qui avaient été confondues parmi tant de nations; & ceux-ci furent plus malheureux; car s'étant obstinés à demeurer séparés de tous autres peuples, étant au milieu des peuples, ils n'ont pu jouir d'aucun avantage de la société humaine.

De nos jours, dans nos guerres si souvent entreprises pour quelques villes ou pour quelques villages, les Allemands & les Espagnols, quand ils étaient les ennemis des Français, priaient la Sainte Vierge du fond de leur cœur de bien battre les Welches & les Gavaches, lesquels, de leur côté, suppliaient la Sainte Vierge de détruire les Maranes & les Teutons.

En Angleterre, la Rose rouge faisait les plus ardentes prières à S. George, pour obtenir que tous les partisans de la Rose blanche fussent jetés au fond de la mer. La Rose blanche répondait par de pareilles supplications. On sent combien Saint George devait être embarrassé; & si Henri VII n'était pas venu à son secours, George ne se serait jamais tiré de là.

(1) Consultez sur cela les premier & second volumes de la *Mishna*, & l'article *Prière*.

ORDINATION.

Si un militaire, chargé par le roi de France de conférer l'ordre de S. Louis à un autre militaire, n'avait pas, en lui donnant la croix, l'intention de le faire chevalier, le récipiendaire en ferait-il moins chevalier de S. Louis ? Non, sans doute.

Pourquoi donc plusieurs prêtres se firent-ils réordonner après la mort du fameux Lavardin, évêque du Mans? Ce singulier prélat, qui avait établi l'ordre des Côteaux (1), s'avisa, à l'article de la mort, d'une espièglerie peu commune. Il était connu pour un des plus violens esprits forts du siècle de Louis XIV; & plusieurs de ceux auxquels il avait conféré l'ordre de la prêtrise lui avaient publiquement reproché ses sentimens. Il est naturel qu'aux approches de la mort une ame sensible & timorée rentre dans la religion qu'elle a reçue dans ses premières années. La bienséance seule exigeait que l'évêque édifiât en mourant ses diocésains que sa vie avait scandalisés; mais il était si piqué contre son clergé, qu'il déclara qu'aucun de ceux qu'il avait ordonnés n'était prêtre en effet; que tous leurs actes de prêtres étaient nuls, & qu'il n'avait jamais eu l'intention de donner aucun sacrement.

C'était, ce me semble, raisonner comme un ivrogne; les prêtres manfaux pouvaient lui répondre: Ce n'est pas votre intention qui est nécessaire, c'est la nôtre. Nous avions une envie bien déterminée d'être prêtres; nous avons fait tout ce qu'il faut pour

(1) C'était un ordre de gourmets. Les ivrognes étaient alors fort à la mode; l'évêque du Mans était à leur tête.

l'être ; nous sommes dans la bonne foi ; si vous n'y avez pas été, il ne nous importe guère. La maxime est, *quiquid recipitur ad modum recipientis recipitur*, & non pas *ad modum dantis*. Lorsque notre marchand de vin nous a vendu une feuillette, nous la buvons, quand même il aurait l'intention secrète de nous empêcher de la boire : nous serons prêtres malgré votre testament.

Ces raisons étaient fort bonnes : cependant la plupart de ceux qui avaient été ordonnés par l'évêque Lavardin, ne se crurent point prêtres, & se firent ordonner une seconde fois. Mascaron, médiocre & célèbre prédicateur, leur persuada, par ses discours & par son exemple, de réitérer la cérémonie. Ce fut un grand scandale au Mans, à Paris & à Versailles. Il fut bientôt oublié, comme tout s'oublie.

ORGUEIL.

Cicéron, dans une de ses lettres, dit familièrement à son ami : Mandez-moi à qui vous voulez que je fasse donner les Gaules. Dans une autre, il se plaint d'être fatigué des lettres de je ne sais quels princes qui le remercient d'avoir fait ériger leurs provinces en royaumes, & il ajoute qu'il ne sait seulement pas où ces royaumes sont situés.

Il se peut que Cicéron, qui d'ailleurs avait souvent vu le peuple romain, le peuple roi, lui applaudir & lui obéir, & qui était remercié par des rois qu'il ne connaissait pas, ait eu quelque mouvement d'orgueil & de vanité.

Quoique ce ſentiment ne ſoit point du tout convenable à un auſſi chétif animal que l'homme, cependant on pourrait le pardonner à un Cicéron, à un Céſar, à un Scipion; mais que dans le fond d'une de nos provinces à demi-barbares, un homme qui aura acheté une petite charge, & fait imprimer des vers médiocres, s'aviſe d'être orgueilleux, il y a là de quoi rire long-temps (1).

ORGINEL (PÉCHÉ).

SECTION PREMIÈRE.

C'EST ici le prétendu triomphe des ſociniens ou unitaires. Ils appellent ce fondement de la religion chrétienne, ſon *péché originel.* C'eſt outrager Dieu, diſent-ils; c'eſt l'accuſer de la barbarie la plus abſurde que d'oſer dire qu'il forma toutes les générations des hommes pour les tourmenter par des ſupplices éternels, ſous prétexte que leur premier père mangea d'un fruit dans un jardin. Cette ſacrilége imputation eſt d'autant plus inexcuſable chez les chrétiens, qu'il n'y a pas un ſeul mot touchant cette invention du péché originel ni dans le Pentateuque, ni dans les prophètes, ni dans les évangiles, ſoit apocryphes, ſoit canoniques, ni dans aucun des écrivains qu'on appelle *les premiers pères de l'Égliſe.*

Il n'eſt pas même conté dans la Genèſe que Dieu ait condamné Adam à la mort pour avoir avalé une pomme. Il lui dit bien, *tu mourras très-certainement le jour que tu en mangeras ;* mais cette même Genèſe

(1) Voyez *Jéſuites.*

fait vivre Adam neuf cent trente ans après ce déjeûner criminel. Les animaux, les plantes qui n'avaient point mangé de ce fruit, moururent dans le temps prefcrit par la nature. L'homme eft né pour mourir, ainfi que tout le refte.

Enfin, la punition d'Adam n'entrait en aucune manière dans la loi juive. Adam n'était pas plus juif que perfan ou chaldéen. Les premiers chapitres de la Genèfe (en quelque temps qu'ils fuffent compofés) furent regardés par tous les favans juifs comme une allégorie, & même comme une fable très-dangereufe, puifqu'il fut défendu de la lire avant l'âge de vingt-cinq ans.

En un mot, les Juifs ne connurent pas plus le péché originel que les cérémonies chinoifes; & quoique les théologiens trouvent tout ce qu'ils veulent dans l'Écriture, ou *totidem verbis*, ou *totidem litteris*, on peut affurer qu'un théologien raifonnable n'y trouvera jamais ce myftère furprenant.

Avouons que S. Auguftin accrédita le premier cette étrange idée, digne de la tête chaude & romanefque d'un africain débauché & repentant, manichéen & chrétien, indulgent & perfécuteur, qui paffa fa vie à fe contredire lui-même.

Quelle horreur, s'écrient les unitaires rigides, que de calomnier l'auteur de la nature jufqu'à lui imputer des miracles continuels pour damner à jamais des hommes qu'il fait naître pour fi peu de temps! Ou il a créé les ames de toute éternité, & dans ce fyftême étant infiniment plus anciennes que le péché d'Adam,

elles n'ont aucun rapport avec lui ; ou ces ames font formées à chaque moment qu'un homme couche avec une femme ; &, en ce cas, Dieu eft continuellement à l'affût de tous les rendez-vous de l'univers pour créer des efprits qu'il rendra éternellement malheureux ; ou Dieu eft lui-même l'ame de tous les hommes, & dans ce fyftême il fe damne lui-même. Quelle eft la plus horrible & la plus folle de ces trois fuppofitions ? Il n'y en a pas une quatrième, car l'opinion que Dieu attend fix femaines pour créer une ame damnée dans un fœtus, revient à celle qui la fait créer au moment de la copulation : qu'importe fix femaines de plus ou de moins ?

J'ai rapporté le fentiment des unitaires, & les hommes font parvenus à un tel point de fuperftition que j'ai tremblé en les rapportant.

SECTION II.

Il le faut avouer, nous ne connaiffons point de père de l'Églife jufqu'à S. Auguftin & à S. Jérôme, qui ait enfeigné la doctrine du péché originel. S. Clément d'Alexandrie, cet homme fi favant dans l'antiquité, loin de parler en un feul endroit de cette corruption qui a infecté le genre humain, & qui l'a rendu coupable en naiffant, dit en propres mots (1) : « Quel » mal peut faire un enfant qui ne vient que de naître ? » comment a-t-il pu prévariquer ? comment celui qui » n'a encore rien fait a-t-il pu tomber fous la malé- » diction d'Adam ? »

(1) Stromates, liv. III.

Et remarquez qu'il ne dit point ces paroles pour combattre l'opinion rigoureuse du péché originel, laquelle n'était point encore développée, mais seulement pour montrer que les passions qui peuvent corrompre tous les hommes, n'ont pu avoir encore aucune prise sur cet enfant innocent. Il ne dit point : Cette créature d'un jour ne sera pas damnée si elle meurt aujourd'hui : car personne n'avait encore supposé qu'elle serait damnée. S. Clément ne pouvait combattre un système absolument inconnu.

Le grand Origène est encore plus positif que S. Clément d'Alexandrie. Il avoue bien que le péché est entré dans le monde par Adam, dans son explication de l'épître de S. Paul aux Romains ; mais il tient que c'est la pente au péché qui est entrée, qu'il est très-facile de commettre le mal, mais qu'il n'est pas dit pour cela qu'on le commettra toujours, & qu'on sera coupable dès qu'on sera né.

Enfin, le péché originel, sous Origène, ne consistait que dans le malheur de se rendre semblable au premier homme, en péchant comme lui.

Le baptême était nécessaire, c'était le sceau du christianisme, il lavait tous les péchés; mais personne n'avait dit encore qu'il lavât les péchés qu'on n'avait point commis. Personne n'assurait encore qu'un enfant fût damné & brûlât dans des flammes éternelles pour être mort deux minutes après sa naissance. Et une preuve sans réplique, c'est qu'il se passa beaucoup de temps avant que la coutume de baptiser les enfans prévalût. Tertullien ne voulait point qu'on les baptisât.

Or,

Or, leur refuser ce bain sacré, c'eût été les livrer visiblement à la damnation, si on avait été persuadé que le péché originel (dont ces pauvres innocens ne pouvaient être coupables) opérât leur réprobation, & leur fît souffrir des supplices infinis pendant toute l'éternité, pour un fait dont il était impossible qu'ils eussent la moindre connaissance. Les ames de tous les bourreaux, fondues ensemble, n'auraient pu rien imaginer qui approchât d'une horreur si exécrable. En un mot, il est de fait qu'on ne baptisait pas les enfans; donc il est démontré qu'on était bien loin de les damner.

Il y a bien plus encore; Jésus-Christ n'a jamais dit: *L'enfant non baptisé sera damné* (1). Il était venu au contraire pour expier tous les péchés, pour racheter le genre humain par son sang; donc les petits enfans ne pouvaient être damnés. Les enfans au berceau étaient à bien plus forte raison privilégiés. Notre divin Sauveur ne baptisa jamais personne. Paul circoncit son disciple Timothée, & il n'est point dit qu'il le baptisa.

En un mot, dans les deux premiers siècles, le baptême des enfans ne fut point en usage; donc on ne croyait point que des enfans fussent victimes de la faute d'Adam. Au bout de quatre cents ans on crut leur salut fort en danger, & on fut fort incertain.

Enfin, Pélage vint au cinquième siècle; il traita l'opinion du péché originel de monstrueuse. Selon lui,

(1) Dans saint *Jean*, Jésus dit à Nicodème, chap. III, que le vent, l'esprit souffle où il veut, que personne ne sait où il va, qu'il faut renaître, qu'on ne peut entrer dans le royaume de Dieu, si on ne renaît par l'eau & par l'esprit; mais il ne parle point des enfans.

ce dogme n'était fondé que sur une équivoque comme toutes les autres opinions.

Dieu avait dit à Adam dans le jardin : « Le jour » que vous mangerez du fruit de l'arbre de la science, » vous mourrez. » Or, il n'en mourut pas, & Dieu lui pardonna. Pourquoi donc n'aurait-il pas épargné sa race à la millième génération ? pourquoi livrerait-il à des tourmens infinis & éternels les petits enfans innocens d'un père qu'il avait reçu en grace ?

Pélage regardait Dieu non-seulement comme un maître absolu, mais comme un père qui, laissant la liberté à ses enfans, les récompensait au-delà de leurs mérites, & les punissait au-dessous de leurs fautes.

Lui & ses disciples disaient : Si tous les hommes naissent les objets de la colère éternelle de celui qui leur donne la vie ; si avant de penser ils sont coupables, c'est donc un crime affreux de les mettre au monde ; le mariage est donc le plus horrible des forfaits. Le mariage en ce cas n'est donc qu'une émanation du mauvais principe des manichéens ; ce n'est plus adorer Dieu, c'est adorer le diable.

Pélage & les siens débitaient cette doctrine en Afrique, où S. Augustin avait un crédit immense. Il avait été manichéen ; il était obligé de s'élever contre Pélage. Celui-ci ne put résister ni à Augustin ni à Jérôme ; & enfin, de questions en questions, la dispute alla si loin qu'Augustin donna son arrêt de damnation contre tous les enfans nés & à naître dans l'univers, en ces propres termes : « La foi catholique enseigne » que tous les hommes naissent si coupables, que les

» enfans mêmes sont certainement damnés quand ils
» meurent sans avoir été régénérés en Jésus. »

C'eût été un bien triste compliment à faire à une reine de la Chine ou du Japon, ou de l'Inde, ou de la Scythie, ou de la Gothie, qui venait de perdre son fils au berceau, que de lui dire : Madame, consolez-vous, monseigneur le prince royal est actuellement entre les griffes de cinq cents diables, qui le tournent & le retournent dans une grande fournaise pendant toute l'éternité, tandis que son corps embaumé repose auprès de votre palais.

La reine épouvantée demande pourquoi ces diables rôtissent ainsi son cher fils le prince royal à jamais. On lui répond que c'est parce que son arrière-grand-père mangea autrefois du fruit de la science dans un jardin. Jugez ce que doivent penser le roi, la reine, tout le conseil & toutes les belles dames.

Cet arrêt ayant paru un peu dur à quelques théologiens (car il y a de bonnes ames par-tout), il fut mitigé par un *Pierre Chrysologue*, ou *Pierre parlant d'or*, lequel imagina un faubourg d'enfer nommé les *limbes*, pour placer tous les petits garçons & toutes les petites filles qui seraient morts sans baptême. C'est un lieu où ces innocens végètent sans rien sentir, le séjour de l'apathie; & c'est ce qu'on appelle le *paradis des sots*. Vous trouvez encore cette expression dans *Milton : The paradise of fools.* Il le place vers la lune. Cela est tout-à-fait digne d'un poëme épique.

Explication du péché originel.

La difficulté pour les limbes eſt demeurée la même que pour l'enfer. Pourquoi ces pauvres petits ſont-ils dans les limbes ? qu'avaient-ils fait ? comment leur ame, qu'ils ne poſſédaient que d'un jour, était-elle coupable d'une gourmandiſe de ſix mille ans ?

S. Auguſtin, qui les damne, dit pour raiſon que les ames de tous les hommes étant dans celle d'Adam, il eſt probable qu'elles furent toutes complices. Mais comme l'Égliſe décida depuis que les ames ne ſont faites que quand le corps eſt commencé, ce ſyſtême tomba malgré le nom de ſon auteur.

D'autres dirent que le péché originel s'était tranſmis d'ame en ame par voie d'émanation, & qu'une ame venue d'une autre arrivait dans ce monde avec toute la corruption de l'ame-mère. Cette opinion fut condamnée.

Après que les théologiens y eurent jeté leur bonnet, les philoſophes s'eſſayèrent. Leibnitz, en jouant avec ſes monades, s'amuſa à raſſembler dans Adam toutes les monades humaines avec leurs petits corps de monades. C'était moitié plus que S. Auguſtin. Mais cette idée, digne de Cyrano de Bergerac, n'a pas fait fortune en philoſophie.

Mallebranche explique la choſe par l'influence de l'imagination des mères. Eve eut la cervelle ſi furieuſement ébranlée de l'envie de manger du fruit, que ſes enfans eurent la même envie, à-peu-près comme cette femme qui, ayant vu rouer un homme, accoucha d'un enfant roué.

Nicole réduit la chose à *une certaine inclination, une certaine pente à la concupiscence que nous avons reçue de nos mères. Cette inclination n'est pas un acte; elle le deviendra un jour.* Fort bien, courage, Nicole : mais, en attendant, pourquoi me damner? Nicole ne touche point du tout à la difficulté; elle consiste à savoir comment nos ames d'aujourd'hui, qui sont formées depuis peu, peuvent répondre de la faute d'une autre ame qui vivait il y a si long-temps.

Mes maîtres, que fallait-il dire sur cette matière? rien. Aussi je ne donne point mon explication, je ne dis mot.

ORTHOGRAPHE.

L'ORTHOGRAPHE de la plupart des livres français est ridicule. Presque tous les imprimeurs ignorans impriment Wisigots, Westphalie, Wirtemberg, Wétéravie, &c.

Ile ne savent pas que le double *V* allemand, qu'on écrit ainsi *W*, est notre *V* consonne, & qu'en Allemagne on prononce Vétéravie, Virtemberg, Vestphalie, Visigots.

Ils impriment *Altona* au lieu d'Altena, ne sachant pas qu'en allemand un O surmonté de deux points vaut un E.

Ils ne savent pas qu'en Hollande *oe* fait *ou*; & ils font toujours des fautes en imprimant cette diphthongue.

Celles que commettent tous les jours nos traducteurs de livres sont innombrables.

Pour l'orthographe purement françaiſe, l'habitude ſeule peut en ſupporter l'incongruité. *Em-ploi-e-roi-ent, oc-troi-e-roi-ent*, qu'on prononce, octroiraient, emploiraient. *Pa-on* qu'on prononce pan, *fa-on* qu'on prononce fan, *La-on* qu'on prononce Lan; & cent autres barbaries pareilles font dire :

Hodieque manent veſtigia ruris.

Cela n'empêche pas que Racine, Boileau & Quinault ne charment l'oreille, & que la Fontaine ne doive plaire à jamais.

Les Anglais ſont bien plus inconſéquens : ils ont perverti toutes les voyelles ; ils les prononcent autrement que toutes les autres nations. C'eſt en orthographe qu'on peut dire d'eux avec Virgile :

Et penitùs toto diviſos orbe Britannos.

Cependant, ils ont changé leur orthographe depuis cent ans ; ils n'écrivent plus Loveth, Speaketh, Maketh, mais Loves, Speaks, Makes.

Les Italiens ont ſupprimé toutes leurs *H*. Ils ont fait pluſieurs innovations en faveur de la douceur de leur langue.

L'écriture eſt la peinture de la voix : plus elle eſt reſſemblante, meilleure elle eſt.

OZÉE.

En reliſant hier, avec édification, l'ancien Teſtament, je tombai ſur ce paſſage d'Ozée, ch. XIV, verſ. 1, « que Samarie périſſe, parce qu'elle a tourné

» ſon Dieu à l'amertume! que les Samaritains meurent
» par le glaive! que leurs petits enfans ſoient écraſés,
» & qu'on fende le ventre aux femmes groſſes! »

Je trouvai ces paroles un peu dures. J'allai conſulter un docteur de l'univerſité de Prague, qui était alors à ſa maiſon de campagne au mont Krapac; il me dit : Il ne faut pas que cela vous étonne. Les Samaritains étaient des ſchiſmatiques qui voulaient ſacrifier chez eux, & ne point envoyer leur argent à Jéruſalem; ils méritaient au moins les ſupplices auxquels le prophète Ozée les condamne. La ville de Jéricho, qui fut traitée ainſi après que ſes murs furent tombés au ſon du cornet, était moins coupable. Les trente & un rois que Joſué fit pendre n'étaient point ſchiſmatiques. Les quarante mille éphraïmites maſſacrés pour avoir prononcé *ſiboleth* au lieu de *ſchiboleth*, n'étaient point tombés dans l'abyme du ſchiſme. Sachez, mon fils, que le ſchiſme eſt tout ce qu'il y a de plus exécrable. Quand les jéſuites firent pendre dans Thorn, en 1724, de jeunes écoliers, c'eſt que ces pauvres enfans étaient ſchiſmatiques. Ne doutez pas que nous autres catholiques, apoſtoliques, romains & bohémiens, nous ne ſoyions tenus de paſſer au fil de l'épée tous les ruſſes que nous rencontrerons déſarmés, d'écraſer leurs enfans ſur la pierre, d'éventrer leurs femmes enceintes, & de tirer de leur matrice déchirée & ſanglante leurs fœtus à demi-formés. Les Ruſſes ſont de la religion grecque ſchiſmatique; ils ne portent point leur argent à Rome; donc nous devons les exterminer, puiſqu'il eſt démontré que les Jéroſolymites devaient exterminer

R 4

les Samaritains. C'eſt ainſi que nous traitâmes les Huſſites qui voulaient auſſi garder leur argent. Ainſi a péri ou dû périr, ainſi a été éventrée ou dû être éventrée toute femme ou fille ſchiſmatique.

Je pris la liberté de diſputer contre lui; il ſe fâcha; la diſpute ſe prolongea; il fallut ſouper chez lui; il m'empoiſonna; mais je n'en mourus pas.

P.

PARADIS.

PARADIS : il n'y a guère de mot dont la ſignification ſe ſoit plus écartée de ſon étymologie. On ſait aſſez qu'originairement il ſignifiait un lieu planté d'arbres fruitiers; enſuite on donna ce nom à des jardins plantés d'arbres d'ombrage. Tels furent dans l'antiquité les jardins de Saana vers Éden, dans l'Arabie heureuſe, connus ſi long-temps avant que les hordes des Hébreux euſſent envahi une partie de la Paleſtine.

Ce mot *paradis* n'eſt célèbre chez les Juifs que dans la Genèſe. Quelques auteurs juifs canoniques parlent de jardins; mais aucun n'a jamais dit un mot du jardin nommé *paradis terreſtre*. Comment s'eſt-il pu faire qu'aucun écrivain juif, aucun prophète juif, aucun cantique juif n'ait cité ce paradis terreſtre dont nous parlons tous les jours? cela eſt preſque incompréhenſible. C'eſt ce qui a fait croire à pluſieurs ſavans audacieux que la Genèſe n'avait été écrite que très-tard.

Jamais les Juifs ne prirent ce verger, cette plantation d'arbres, ce jardin, ſoit d'herbes, ſoit de fleurs, pour le ciel.

S. Luc eſt le premier qui faſſe entendre le ciel par ce mot *paradis*, quand Jéſus-Chriſt dit au bon larron (1) : *Tu ſeras aujourd'hui avec moi dans le paradis.*

Les anciens donnèrent le nom de ciel aux nuées ; ce nom n'était pas convenable, attendu que les nuées touchent à la terre par les vapeurs dont elles ſont formées, & que le ciel eſt un mot vague qui ſignifie l'eſpace immenſe dans lequel ſont tant de ſoleils, de planètes & de comètes ; ce qui ne reſſemble nullement à un verger.

S. Thomas dit qu'il y a trois paradis : le terreſtre, le céleſte & le ſpirituel. Je n'entends pas trop la différence qu'il met entre le ſpirituel & le céleſte. Le verger ſpirituel eſt, ſelon lui, la viſion béatifique. Mais c'eſt préciſément ce qui conſtitue le paradis céleſte, c'eſt la jouiſſance de Dieu même (2). Je ne prends pas la liberté de diſputer contre l'ange de l'école. Je dis ſeulement : Heureux qui peut toujours être dans un de ces trois paradis !

Quelques ſavans curieux ont cru que le jardin des Heſpérides, gardé par un dragon, était une imitation du jardin d'Eden gardé par un bœuf ailé, ou par un chérubin. D'autres ſavans plus téméraires ont oſé dire que le bœuf était une mauvaiſe copie du dragon, & que les Juifs n'ont jamais été que de groſſiers

(1) Luc, chap. XXIII, v. 43. (2) I. partie, queſtion CII.

plagiaires : mais c'eſt blaſphémer, & cette idée n'eſt pas ſoutenable.

Pourquoi a-t-on donné le nom de paradis à des tours quarrées au-devant d'une égliſe ?

Pourquoi a-t-on appelé paradis le rang des troiſièmes loges à la comédie & à l'opéra. Eſt-ce parce que ces places, étant moins chères que les autres, on a cru qu'elles étaient faites pour les pauvres ; & qu'on prétend que dans l'autre paradis il y a beaucoup plus de pauvres que de riches ? eſt-ce parce que ces loges étant fort hautes, on leur a donné un nom qui ſignifie auſſi le ciel ? il y a pourtant un peu de différence entre monter au ciel & monter aux troiſièmes loges.

Que penſerait un étranger arrivant à Paris, à qui un pariſien dirait : Voulez vous que nous allions voir Pourceaugnac au paradis ?

Que d'incongruités, que d'équivoques dans toutes les langues ! Que tout annonce la faibleſſe humaine !

Voyez l'article *Paradis* dans le grand dictionnaire encyclopédique ; il eſt aſſurément meilleur que celui-ci.

Paradis aux bienfaiſans, diſait toujours l'abbé de Saint-Pierre.

PARLEMENT DE FRANCE

Depuis Philippe le Bel juſqu'à Charles VII.

PARLEMENT vient ſans doute de parler ; & l'on prétend que parler venait du mot celte *paler*, dont les Cantabres & autres Eſpagnols firent *palabra*.

D'autres assurent que c'est de *parabola*, & que de *parabole* on fit parlement. C'est-là sans doute une érudition fort utile.

Il y a du moins je ne sais quelle apparence de doctrine plus sérieuse dans ceux qui vous disent que nous n'avons pu encore découvrir de monumens où se trouve le mot barbare *parlamentum*, que vers le temps des premières croisades.

On peut répondre : Le terme *parlamentum* était en usage alors pour signifier les assemblées de la nation ; donc il était en usage très-long-temps auparavant. On n'inventa jamais un terme nouveau pour les choses ordinaires.

Philippe III, dans la charte de cet établissement à Paris, parle d'anciens parlemens. Nous avons des séances de parlement judiciaire depuis 1254 ; & une preuve qu'on s'était servi souvent du mot général *parlement*, en désignant les assemblées de la nation, c'est que nous donnâmes ce nom à ces assemblées dès que nous avons écrit en langue française : & les Anglais, qui prirent toutes nos coutumes, appelèrent *parlement* leurs assemblées des pairs.

Ce mot, source de tant d'équivoques, fut affecté à plusieurs autres corps, aux officiers municipaux des villes, à des moines, à des écoles ; autre preuve d'un antique usage.

On ne répétera pas ici comment le roi Philippe *le bel*, qui détruisit & forma tant de choses, forma une chambre de parlement à Paris, pour juger dans cette capitale les grands procès portés auparavant par-tout

où ſe trouvait la cour ; comment cette chambre, qui ne ſiégeait que deux fois l'année, fut ſalariée par le roi à cinq ſous par jour pour chaque conſeiller juge. Cette chambre était néceſſairement compoſée de membres amovibles, puiſque tous avaient d'autres emplois: de ſorte que qui était juge à Paris, à la Touſſaint, allait commander les troupes, à la Pentecôte.

Nous ne redirons point comment cette chambre ne jugea de long-temps aucun procès criminel ; comment les clercs ou gradués, enquêteurs établis pour rapporter les procès aux ſeigneurs conſeillers juges, & non pour donner leurs voix, furent bientôt mis à la place de ces juges d'épée, qui rarement ſavaient lire & écrire.

On ſait par quelle fatalité étonnante & funeſte le premier procès criminel que jugèrent ces nouveaux conſeillers gradués, fut celui de Charles VII leur roi, alors dauphin de France, qu'ils déclarèrent, ſans le nommer, déchu de ſon droit à la couronne; & comment, quelques jours après, ces mêmes juges, ſubjugués par le parti anglais dominant, condamnèrent le dauphin, le deſcendant de S. Louis, au banniſſement perpétuel le 3 janvier 1420; arrêt auſſi incompétent qu'infame, monument éternel de l'opprobre & de la déſolation où la France était plongée, & que le préſident Hénault a tâché en vain de pallier dans ſon abrégé auſſi eſtimable qu'utile. Mais tout ſort de ſa ſphère dans les temps de trouble. La démence du roi Charles VI, l'aſſaſſinat du duc de Bourgogne, commis par les amis du dauphin, le traité ſolemnel de

Troyes, la défection de tout Paris & des trois quarts de la France, les grandes qualités, les victoires, la gloire, l'esprit, le bonheur de Henri V, solemnellement déclaré roi de France; tout semblait excuser le parlement.

Après la mort de Charles VI en 1422, & dix jours après ses obsèques, tous les membres du parlement de Paris jurèrent sur un missel, dans la grand'chambre, obéissance & fidélité au jeune roi d'Angleterre Henri VI, fils de Henri V; & ce tribunal fit mourir une bourgeoise de Paris qui avoit eu le courage d'ameuter plusieurs citoyens pour recevoir leur roi légitime dans sa capitale. Cette respectable bourgeoise fut exécutée avec tous les citoyens fidèles que le parlement put saisir. Charles VII érigea un autre parlement à Poitiers; il fut peu nombreux, peu puissant & point payé.

Quelques membres du parlement de Paris, dégoûtés des Anglais, s'y refugièrent. Et enfin, quand Charles eut repris Paris, & donné une amnistie générale, les deux parlemens furent réunis.

Parlement. L'étendue de ses droits.

MACHIAVEL, dans ses remarques politiques sur Tite-Live, dit que les parlemens font la force du roi de France. Il avait très-grande raison en un sens. Machiavel italien voyait le pape comme le plus dangereux monarque de la chrétienté. Tous les rois lui faisaient la cour; tous voulaient l'engager dans leurs querelles; & quand il exigeait trop, quand un roi

de France n'osait le refuser en face, ce roi avait son parlement tout prêt qui déclarait les prétentions du pape contraires aux lois du royaume, tortionnaires, abusives, absurdes. Le roi s'excusait auprès du pape en disant qu'il ne pouvait venir à bout de son parlement.

C'était bien pis encore quand le roi & le pape se querellaient. Alors les arrêts triomphaient de toutes les bulles; & la tiare était renversée par la main de justice. Mais ce corps ne fit jamais la force des rois quand ils eurent besoin d'argent. Comme c'est avec ce seul ressort qu'on est sûr d'être toujours le maître, les rois en voulaient toujours avoir; il en fallut demander d'abord aux états-généraux. La cour du parlement de Paris, sédentaire & instituée pour rendre la justice, ne se mêla jamais de finance jusqu'à François I. La fameuse réponse du premier président Jean de la Vaquerie au duc d'Orléans (depuis Louis XII), en est une preuve assez forte: « Le parlement est » pour rendre justice au peuple; les finances, la » guerre, le gouvernement du roi, ne sont point de » son ressort. »

On ne peut pardonner au président Hénault de n'avoir pas rapporté ce trait qui servit long-temps de base au droit public en France, supposé que ce pays connût un droit public.

Parlement. Droit d'enregistrer.

Enregistrement, mémorial, journal, livre de raison. Cet usage fut de tout temps observé chez les

nations policées, & fort négligé par les Barbares qui vinrent fondre ſur l'empire romain. Le clergé de Rome fut plus attentif, il enregiſtra tout, & toujours à ſon avantage. Les Viſigoths, les Vandales, les Bourguignons, les Francs & tous les autres ſauvages n'avaient pas ſeulement de regiſtres pour les mariages, les naiſſances & les morts. Les empereurs firent, à la vérité, écrire leurs traités & leurs ordonnances; elles étaient conſervées tantôt dans un château, tantôt dans un autre; & quand ce château était pris par quelque brigand, le regiſtre était perdu. Il n'y a guère eu que les anciens actes dépoſés à la tour de Londres qui aient ſubſiſté. On n'en retrouva ailleurs que chez les moines, qui ſupplééerent ſouvent par leur induſtrie à la diſette des monumens publics.

Quelle foi peut-on avoir à ces anciens monumens après l'aventure des fauſſes décrétales qui ont été reſpectées pendant cinq cents ans, autant & plus que l'Évangile; après tant de faux martyrologes, de fauſſes légendes & de faux actes? Notre Europe fut trop long-temps compoſée d'une multitude de brigands qui pillaient tout, d'un petit nombre de fauſſaires qui trompèrent ces brigands ignorans, & d'une populace auſſi abrutie qu'indigente, courbée vers la terre toute l'année pour nourrir tous ces gens-là.

On tient que Philippe-Auguſte perdit ſon chartrier, ſes titres; on ne ſait pas trop à quelle occaſion, ni comment, ni pourquoi il faiſait tranſporter aux injures de l'air des parchemins qu'il devait ſoigneuſement enfermer ſous la clef.

On croit qu'Etienne Boileau, prévôt de Paris du temps de S. Louis, fut le premier qui tint un journal, & qu'il fut imité par Jean de Montluc, greffier du parlement de Paris en 1313, & non en 1256; faute de pure inadvertance dans le grand dictionnaire, au mot *Enregiſtrement.*

Peu à peu les rois s'accoutumèrent à faire enregiſtrer au parlement pluſieurs de leurs ordonnances, & ſur-tout les lois que le parlement était obligé de maintenir.

C'eſt une opinion commune, que la première ordonnance enregiſtrée eſt celle de Philippe de Valois ſur ſes droits de régale en 1332, au mois de ſeptembre, laquelle pourtant ne fut enregiſtrée qu'en 1334. Aucun édit ſur les finances ne fut enregiſtré à cette cour, ni par ce roi, ni par ſes ſucceſſeurs juſqu'à François I.

Charles V tint un lit de juſtice en 1374, pour faire enregiſtrer la loi qui fixe la majorité des rois à quatorze ans.

Une obſervation fort ſingulière eſt que l'érection de preſque tous les parlemens du royaume ne fut point préſentée au parlement de Paris pour y être enregiſtrée & vérifiée.

Les traités de paix y furent quelquefois enregiſtrés. Plus ſouvent on s'en diſpenſa. Rien n'a été ſtable & permanent, rien n'a été uniforme. L'on n'enregiſtra point le traité d'Utrecht qui termina la funeſte guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne. On enregiſtra les édits qui établirent & qui ſupprimèrent les mouleurs de bois, les eſſayeurs de beurre & les meſureurs de charbon.

Remontrances

Remontrances des parlemens.

Toute compagnie, tout citoyen a droit de porter ses plaintes au souverain, par la loi naturelle qui permet de crier quand on souffre. Les premières remontrances du parlement de Paris furent adressées à Louis XI par l'exprès commandement de ce roi, qui, étant alors mécontent du pape, voulut que le parlement lui remontrât publiquement les excès de la cour de Rome. Il fut bien obéi; le parlement était dans son centre; il défendait les lois contre les rapines. Il montra que la cour romaine avait extorqué en trente années quatre millions six cent quarante-cinq mille écus de la France. Ces simonies multipliées, ces vols réels commis sous le nom de *piété*, commençaient à faire horreur. Mais la cour romaine ayant enfin appaisé & séduit Louis XI, il fit taire ceux qu'il avait fait si bien parler. Il n'y eut aucune remontrance sur les finances, du temps de Louis XI, ni de Charles VIII, ni de Louis XII; car il ne faut pas qualifier du nom de *remontrances solemnelles* le refus que fit cette compagnie de prêter à Charles VIII cinquante mille francs pour sa malheureuse expédition d'Italie en 1496. Le roi lui envoya le sire d'Albret, le sire de Rieux, gouverneur de Paris, le sire de Graville, amiral de France, & le cardinal Dumaine, pour la prier de se cotiser pour lui prêter cet argent. Etrange députation! Les registres portent que le parlement représenta *la nécessité & l'indigence du royaume, & le cas si piteux; quod non indiget manu scribentis.*

Garder son argent n'était pas une de ces remontrances publiques au nom de la France.

Il en fit pour la grille d'argent de S. Martin, que François I acheta des chanoines, & dont il devait payer l'intérêt & le principal sur ses domaines. Voilà la première remontrance pour affaire pécuniaire.

La seconde fut pour la vente de vingt charges de nouveaux conseillers au parlement de Paris, & de trente dans les provinces. Ce fut le chancelier cardinal Duprat qui prostitua ainsi la justice. Cette honte a duré & s'est étendue sur toute la magistrature de la France depuis 1515 jusqu'à 1771, l'espace de deux cent cinquante-cinq ans, jusqu'à ce qu'un autre chancelier ait commencé à effacer cette tache.

Depuis ce temps le parlement remontra sur toutes sortes d'objets. Il y était autorisé par l'édit paternel de Louis XII, père du peuple: « Qu'on suive tou- » jours la loi malgré les ordres contraires à la loi, que » l'importunité pourrait arracher au monarque. »

Après François I le parlement fut continuellement en querelle avec le ministère, ou du moins en défiance. Les malheureuses guerres de religion augmentèrent son crédit; & plus il fut nécessaire, plus il fut entreprenant. Il se regardait comme le tuteur des rois dès le temps de François II. C'est ce que Charles IX lui reprocha, au temps de sa majorité, par ces propres mots:

« Je vous ordonne de ne pas agir avec un roi » majeur comme vous avez fait pendant sa minorité; » ne vous mêlez pas des affaires dont il ne vous

» appartient pas de connaître ; souvenez-vous que
» votre compagnie n'a été établie par les rois que
» pour rendre la justice suivant les ordonnances du
» souverain. Laissez au roi & à son conseil les affaires
» d'Etat; défaites-vous de l'erreur de vous regarder
» comme les tuteurs des rois, comme les défenseurs
» du royaume, & comme les gardiens de Paris. »

Le malheur des temps l'engagea dans le parti de la ligue contre Henri III. Il soutint les Guises au point qu'après le meurtre de Henri de Guise & du cardinal son frère, il commença des procédures contre Henri III, & nomma deux conseillers, Pichon & Courtin, pour informer.

Après la mort de Henri III, il se déclara contre Henri *le grand*. La moitié de ce corps était entraînée par la faction d'Espagne, & l'autre par un faux zèle de religion.

Henri IV eut un autre petit parlement auprès de lui, ainsi que Charles VII. Il rentra comme lui dans Paris par des négociations secrètes plus que par la force, & il réunit les deux parlemens, ainsi que Charles VII en avait usé.

Tout le ministère du cardinal de Richelieu fut signalé par des résistances fréquentes de cette compagnie; résistances d'autant plus fermes, qu'elles étaient approuvées de la nation.

On connaît assez la guerre de la fronde, dans laquelle le parlement fut précipité par des factieux. La reine régente le transféra à Pontoise, par une déclaration du roi, son fils, déjà majeur, datée du 3

juillet 1652. Mais trois préſidens ſeulement & quatorze conſeillers obéirent.

Louis XIV, en 1655, après l'amniſtie, vint à la grand'chambre, le fouet à la main, défendre les aſſemblées des chambres. En 1657 il ordonna l'enregiſtrement de tout édit, & ne permit les remontrances que dans la huitaine après l'enregiſtrement. Tout fut tranquille ſous ſon règne.

Sous Louis XV.

Le parlement de Paris avait déjà, du temps de la fronde, établi l'uſage de ne plus rendre la juſtice lorſqu'il ſe croyait léſé par le gouvernement. C'était un moyen qui ſemblait devoir forcer le miniſtère à plier ſous ſes volontés, ſans qu'on eût une rebellion à lui reprocher comme dans la minorité de Louis XIV.

Il employa cette reſſource en 1718, dans la minorité de Louis XV. Le duc d'Orléans, régent, l'exila à Pontoiſe en 1720.

La malheureuſe bulle *Unigenitus* le mit quelquefois aux priſes avec le cardinal Fleuri.

Il ceſſa encore ſes fonctions en 1751, dans les petits troubles excités par Chriſtophe de Beaumont, archevêque de Paris, au ſujet des billets de confeſſion & des refus de ſacremens.

Nouvelle ceſſation de ſervice en 1753. Tout le corps fut exilé dans pluſieurs villes de ſon reſſort; la grand'chambre le fut à Pontoiſe. Cet exil dura plus de quinze mois, depuis le 10 mai 1753, juſqu'au 27 août 1754. Le roi, dans cet eſpace de temps,

fit rendre la juſtice par des conſeillers d'Etat & des maîtres des requêtes. Très-peu de cauſes furent plaidées devant ce nouveau tribunal. La plupart de ceux qui étaient en procès aimèrent mieux s'accommoder, ou attendre le retour du parlement. Il ſemblait que la chicane eût été exilée avec ceux qui étaient inſtitués pour la réprimer.

On rappela enfin le parlement à ſes fonctions, & il revint aux acclamations de toute la France.

Deux ans après ſon retour, les eſprits étant plus aigris que jamais, le roi vint tenir un lit de juſtice à Paris en 1756, le 13 décembre. Il ſupprima deux chambres du parlement, & fit pluſieurs réglemens pour mettre dans ce corps une police nouvelle. A peine fut-il ſorti, que tous les conſeillers donnèrent leur démiſſion, à la réſerve des préſidens à mortier & de dix conſeillers de grand'chambre.

La cour ne croyait pas alors pouvoir établir un nouveau tribunal à ſa place. On fut de tous les côtés très-aigri & très-incertain.

L'attentat inconcevable de Damiens parut réconcilier, pendant quelque temps, le parlement avec la cour. Ce malheureux, non moins inſenſé que coupable, accuſa ſept membres du parlement dans une lettre qu'il oſa dicter pour le roi même, & qui lui fut portée. Cette accuſation abſurde n'empêcha pas le roi de remettre au parlement même le jugement de Damiens, qui fut condamné au ſupplice de Ravaillac par ce qui reſtait de la grand'chambre. Pluſieurs pairs & des princes du ſang opinèrent.

Après l'exécution terrible du criminel, faite le 28 mars 1757, le ministère, engagé dans une guerre ruineuse & funeste, négocia avec ces mêmes officiers du parlement qui avaient donné leur démission; les exilés furent rappelés.

Ce corps, à force d'avoir été humilié par la cour, eut plus d'autorité que jamais.

Il signala cette autorité en abolissant, par un arrêt, l'ordre des jésuites en France, & en les dépouillant de tous leurs biens (par l'arrêt du 6 août 1762). Rien ne le rendit plus cher à la nation. Il fut en cela parfaitement secondé par tous les parlemens du royaume, & par toute la France.

Il s'unissait en effet avec ces autres parlemens, & prétendait ne faire avec eux qu'un corps, dont il était le principal membre. Tous s'appelaient alors *classes du parlement;* celui de Paris était la première classe; chaque classe faisait des remontrances sur les édits, & ne les enregistraient pas. Il y eut même quelques-uns de ces corps qui poursuivirent juridiquement les commandans de provinces envoyés à eux de la part du roi pour faire enregistrer. Quelques classes décernèrent des prises de corps contre ces officiers. Si ces décrets avaient été mis à exécution, il en aurait résulté un effet bien étrange. C'est sur les domaines royaux que se prennent les deniers dont on paie les frais de justice; de sorte que le roi aurait payé de ses propres domaines les arrêts rendus par ceux qui lui désobéissaient, contre ces officiers principaux qui avaient exécuté ses ordres.

Le plus singulier de ces arrêts rendus contre les commandans de provinces, & en quelque sorte contre le roi lui-même, fut celui du parlement de Toulouse contre le duc de Fitzjames, Barwik, en date du 17 décembre 1763. « Ordonne que ledit duc de Fitz- » james sera pris, saisi & arrêté en quelque endroit » du royaume qu'il se trouve » ; c'est-à-dire que les huissiers toulousains pouvaient saisir au corps le duc de Fitzjames dans la chambre du roi même, ou à sa chapelle de Versailles. La cour dissimula long-temps cet affront ; aussi elle en essuya d'autres.

Cette étonnante anarchie ne pouvait pas subsister ; il fallait ou que la couronne reprît son autorité, ou que les parlemens prévalussent.

On avait besoin, dans des conjonctures si critiques, d'un chancelier aussi hardi que l'Hospital : on le trouva. Il fallait changer toute l'administration de la justice dans le royaume, & elle fut changée.

Le roi commença par essayer de ramener le parlement de Paris ; il le fit venir à un lit de justice qu'il tint à Versailles le 7 décembre 1770, avec les princes, les pairs & les grands officiers de la couronne. Là, il lui défendit de se servir jamais des termes d'*unité*, d'*indivisibilité* & de *classes*.

D'envoyer aux autres parlemens d'autres mémoires que ceux qui sont spécifiés par les ordonnances.

De cesser le service, sinon dans les cas que ces mêmes ordonnances ont prévus.

De donner leur démission en corps.

De rendre jamais d'arrêt qui retardât les enregiſtremens, le tout ſous peine d'être caſſés.

Le parlement, ſur cet édit ſolemnel, ayant encore ceſſé le ſervice, le roi leur fit porter des lettres de juſſion; ils déſobéirent. Nouvelles lettres de juſſion, nouvelle déſobéiſſance. Enfin, le monarque, pouſſé à bout, leur envoya pour dernière tentative, le 20 janvier 1771, à quatre heures du matin, des mouſquetaires qui portèrent à chaque membre un papier à ſigner. Ce papier ne contenait qu'un ordre de déclarer s'ils obéiraient, ou s'ils refuſeraient. Pluſieurs voulurent interpréter la volonté du roi : les mouſquetaires leur dirent qu'ils avaient ordre d'éviter les commentaires, qu'il fallait un oui, ou un non.

Quarante membres ſignèrent ce *oüi*, les autres s'en diſpensèrent. Les *oui* étant venus le lendemain au parlement avec leurs camarades, leur demandèrent pardon d'avoir accepté & ſignèrent *non ;* tous furent exilés.

La juſtice fut encore adminiſtrée par les conſeillers d'Etat & les maîtres des requêtes, comme elle l'avait été en 1753 : mais ce ne fut que par proviſion. On tira bientôt de ce chaos un arrangement utile.

D'abord le roi ſe rendit aux vœux des peuples qui ſe plaignaient depuis des ſiècles de deux griefs, dont l'un était ruineux, l'autre honteux & diſpendieux à la fois. Le premier était le reſſort trop étendu du parlement de Paris, qui contraignait les citoyens de venir de cent cinquante lieues ſe conſumer devant lui en frais, qui ſouvent excédaient le capital. Le ſecond était la vénalité des charges de judicature;

vénalité qui avait introduit la forte taxation des épices.

Pour réformer ces deux abus, six parlemens nouveaux furent institués le 23 février de la même année, sous le titre de *conseils supérieurs*, avec injonction de rendre *gratis* la justice. Ces conseils furent établis dans Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon, Poitiers (en suivant l'ordre alphabétique). On y en ajouta d'autres depuis.

Il fallait sur-tout former un nouveau parlement à Paris, lequel serait payé par le roi sans acheter ses places, & sans rien exiger des plaideurs. Cet établissement fut fait le 13 avril 1771. L'opprobre de la vénalité, dont François I & le chancelier Duprat avaient malheureusement souillé la France, fut lavé par Louis XV & par les soins du chancelier de Maupeou, second du nom. On finit par la réforme de tous les parlemens, & on espéra de voir réformer la jurisprudence. On fut trompé: rien ne fut réformé. Louis XVI rétablit avec sagesse les parlemens que Louis XV avait cassés avec justice. Le peuple vit leur retour avec des transports de joie.

PASSIONS.

Leur influence sur le corps & celle du corps sur elles.

Dis-moi, docteur (je n'entends pas un docteur en médecine qui fait quelque chose, qui a long-temps examiné les sinuosités du cervelet, qui a recherché si les nerfs ont un suc circulant, qui a fouillé en vain

dans des matrices pour voir comment un être pensant s'y forme, & qui connaît tout ce qu'on peut connaître de notre machine ; hélas ! j'entends un docteur en théologie): je t'adjure par la raison au nom de laquelle tu frémis ; dis-moi pourquoi ayant vu faire à ta servante un mouvement de gauche à droite & de droite à gauche formé par le muscle gluteus & par le vaste externe, sur-le-champ ton imagination s'alluma ; deux muscles érecteurs qui partent de l'iskion, donnèrent un mouvement de perpendicule à ton phallus ; ses corps caverneux se remplirent de sang ; tu introduisis ton *balanus intra vaginam* de ta servante ; & ton *balanus* frottant *suum clitorida* lui donna comme à toi un plaisir d'une ou deux secondes, dont ni elle ni toi ne connaîtront jamais la cause, & dont naîtra cependant un être pensant, tout pourri du péché originel ? Quel rapport, je te prie, de toute cette action avec un mouvement du muscle gluteus de ta gouvernante ? Tu auras beau relire Sanchez & Thomas d'Aquin, & Scot & Bonaventure, tu ne sauras jamais un mot de cette mécanique incompréhensible, par laquelle l'éternel architecte dirige tes idées, tes desirs, tes actions, & fait naître un petit bâtard de prêtre prédestiné à la damnation de toute éternité.

Le lendemain matin, après avoir pris ton chocolat, ta mémoire te retrace l'image du plaisir que tu goûtas la veille, & tu recommences. Conçois-tu, mon gros automate, ce que c'est que cette mémoire qui t'est commune avec tous les animaux ? Sais-tu quelles fibres rappellent tes idées, & peignent dans ton cerveau

les voluptés de la veille par un ſentiment continué, qui a dormi avec toi & qui s'eſt réveillé avec toi ? Le docteur me répond, après Thomas d'Aquin, que tout cela eſt une production de ſon ame végétative, de ſon ame ſenſitive, & de ſon ame intellectuelle, qui toutes trois compoſent une ame, laquelle n'étant point étendue agit évidemment ſur un corps étendu.

Je vois à ſon air embarraſſé qu'il a balbutié des mots dont il n'a aucune idée ; & je lui dis enfin : Docteur, ſi tu conviens malgré toi que tu ne ſais ce que c'eſt qu'une ame, & que tu as parlé toute ta vie ſans t'entendre, que ne l'avoues-tu en honnête homme ? que ne conclus-tu ce qu'il faut conclure de la prémotion phyſique du docteur Bourſier, & de certains endroits de Mallebranche, & ſur-tout de ce ſage Locke, ſi ſupérieur à Mallebranche ; que ne conclus-tu, dis-je, que ton ame eſt une faculté que Dieu t'a donnée, ſans te dire ſon ſecret, ainſi qu'il t'en a donné tant d'autres ? Apprends que pluſieurs raiſonneurs prétendent qu'à proprement parler il n'y a que le pouvoir inconnu du divin Demiourgos, & ſes lois inconnues qui opèrent tout en nous ; & qu'à parler encore mieux, nous ne ſaurons jamais de quoi il s'agit.

Mon homme ſe fâche ; le ſang lui monte au viſage. Il me battrait s'il était le plus fort, & s'il n'était retenu par les bienſéances. Son cœur ſe gonfle ; la ſyſtole & la diaſtole ſe font irrégulièrement ; ſon cervelet eſt comprimé ; il tombe en apoplexie. Quel rapport y avait-il donc entre ce ſang, ce cœur, ce cervelet & une vieille opinion du docteur qui était contraire à la

mienne? Un eſprit pur, intellectuel, tombe-t-il en ſyncope, quand on n'eſt pas de ſon avis? J'ai proféré des ſons, il a proféré des ſons; & le voilà en apoplexie; le voilà mort.

Je ſuis à table moi & mon ame en ſorbonne, au *primâ menſis* avec cinq ou ſix docteurs *ſocii ſorbonici.* On nous donne d'un mauvais vin frelaté; d'abord nos ames ſont folles; une demi-heure après nos ames ſont ſtupides, elles ſont nulles; & le lendemain nos mêmes docteurs donnent un beau décret par lequel l'ame ne tenant point de place, & étant abſolument immatérielle, eſt logée matériellement dans le corps calleux, pour faire leur cour au chirurgien la Peyronie.

Un convive eſt à table gaiement. On lui apporte une lettre qui lui inſpire l'étonnement, la triſteſſe & la crainte. Dans l'inſtant même les muſcles de ſon ventre ſe contractent & ſe relâchent, le mouvement périſtaltique des inteſtins s'augmente; le ſphincter du rectum s'ouvre avec une petite convulſion; & mon homme, au lieu d'achever ſon dîner, fait une copieuſe évacuation. Dis-moi donc quelle connexion ſecrète la nature a miſe entre une idée & une ſelle.

De tous ceux qu'on a trépanés, il y en a toujours pluſieurs qui reſtent imbécilles. On a donc offenſé les fibres penſantes de leur cerveau; & où ſont ces fibres penſantes? O Sanchez, ô *magiſter* de Grillandis, Tamponet, Riballier, ô Cogé Pecus, régent de ſeconde & recteur de l'Univerſité, rendez-moi raiſon nettement de tout cela, ſi vous pouvez!

Comme j'écrivais ces choſes au mont Krapac, pour

mon instruction particulière, on m'a apporté le livre de la *Médecine de l'esprit* du docteur Camus, professeur en médecine de l'Université de Paris. J'ai espéré d'y voir la solution de toutes mes difficultés. Qu'y ai-je trouvé ? rien. Ah ! monsieur Camus vous n'avez pas fait avec esprit la *Médecine de l'esprit*. C'est lui qui recommande fortement le sang d'ânon, tiré derrière l'oreille, comme un spécifique contre la folie. « Cette vertu du sang d'âne, dit-il, réintègre l'ame » dans ses fonctions ». Il prétend aussi qu'on guérit les fous en leur donnant la gale. Il assure de plus que pour avoir de la mémoire, il faut manger du chapon, du levraut & des alouettes, & sur-tout se bien garder des oignons & du beurre. Cela fut imprimé en 1769, avec approbation & privilége du roi. Et on mettait sa santé entre les mains de maître Camus, professeur en médecine ! Pourquoi n'aurait-il pas été premier médecin du roi ?

Pauvres marionnettes de l'éternel Demiourgos, qui ne savons ni pourquoi ni comment une main invisible fait mouvoir nos ressorts, & ensuite nous jette & nous entasse dans sa boîte ! Répétons plus que jamais avec Aristote : *Tout est qualité occulte.*

PATRIE.

SECTION PREMIÈRE.

Nous nous bornerons ici, selon notre usage, à proposer quelques questions que nous ne pouvons résoudre.

Un juif a-t-il une patrie ? S'il est né à Coimbre,

c'eſt au milieu d'une troupe d'ignorans abſurdes qui argumenteront contre lui, & auxquels il ferait des réponſes abſurdes, s'il oſait répondre. Il eſt ſurveillé par des inquiſiteurs qui le feront brûler s'ils ſavent qu'il ne mange point de lard, & tout ſon bien leur appartiendra. Sa patrie eſt-elle à Coimbre? peut-il aimer tendrement Coimbre? peut-il dire comme dans les Horaces de Pierre Corneille:

Mon cher pays & mon premier amour. . . . . .
Mourir pour la patrie eſt un ſi digne ſort,
Qu'on briguerait en foule une ſi belle mort — Tarare!

Sa patrie eſt-elle Jéruſalem? il a ouï dire vaguement qu'autrefois ſes ancêtres, quels qu'ils fuſſent, ont habité ce terrain pierreux & ſtérile, bordé d'un déſert abominable, & que les Turcs ſont maîtres aujourd'hui de ce petit pays dont ils ne retirent preſque rien. Jéruſalem n'eſt pas ſa patrie. Il n'en a point; il n'a pas ſur la terre un pied quarré qui lui appartienne.

Le Guèbre plus ancien, & cent fois plus reſpectable que le juif, eſclave des Turcs ou des Perſans, ou du grand-mogol, peut-il compter pour ſa patrie quelques pyrées qu'il élève en ſecret ſur des montagnes?

Le Banian, l'Arménien, qui paſſent leur vie à courir dans tout l'Orient, & à faire le métier de courtiers, peuvent-ils dire ma chère patrie, ma chère patrie? Ils n'en ont d'autre que leur bourſe & leur livre de compte.

Parmi nos nations d'Europe, tous ces meurtriers qui louent leurs ſervices, & qui vendent leur ſang

au premier roi qui veut les payer, ont-ils une patrie ? Ils en ont bien moins qu'un oiseau de proie qui revient tous les soirs dans le creux du rocher où sa mère fit son nid.

Les moines oseraient-ils dire qu'ils ont une patrie ? Elle est, disent-ils, dans le ciel; à la bonne heure, mais dans ce monde je ne leur en connais pas.

Ce mot de *patrie* sera-t-il bien convenable dans la bouche d'un grec, qui ignore s'il y eut jamais un Miltiade, un Agésilas, & qui sait seulement qu'il est l'esclave d'un janissaire, lequel est esclave d'un aga, lequel est esclave d'un bacha, lequel est esclave d'un visir, lequel est esclave d'un padisha que nous appelons à Paris le grand-turc ?

Qu'est-ce donc que la patrie ? ne serait-ce pas par hasard un bon champ, dont le possesseur, logé commodément dans une maison bien tenue, pourrait dire : Ce champ que je cultive, cette maison que j'ai bâtie, sont à moi; j'y vis sous la protection des lois, qu'aucun tyran ne peut enfreindre. Quand ceux qui possèdent, comme moi, des champs & des maisons, s'assemblent pour leurs intérêts communs, j'ai ma voix dans cette assemblée; je suis une partie du tout, une partie de la communauté, une partie de la souveraineté : voilà ma patrie. Tout ce qui n'est pas cette habitation d'hommes, n'est-ce pas quelquefois une écurie de chevaux sous un palefrenier qui leur donne à son gré des coups de fouet ? On a une patrie sous un bon roi; on n'en a point sous un méchant.

SECTION II.

Un jeune garçon pâtissier qui avait été au collége, & qui savait encore quelques phrases de Cicéron, se donnait un jour les airs d'aimer sa patrie. Qu'entends-tu par ta patrie ? lui dit un voisin : est-ce ton four ? est-ce le village où tu es né & que tu n'as jamais revu ? est-ce la rue où demeuraient ton père & ta mère qui se sont ruinés, & qui t'ont réduit à enfourner des petits pâtés pour vivre ? est-ce l'hôtel-de-ville où tu ne seras jamais clerc d'un quartinier ? est-ce l'église de Notre-Dame où tu n'as pu parvenir à être enfant de chœur, tandis qu'un homme absurde est archevêque & duc avec vingt mille louis d'or de rentes ?

Le garçon pâtissier ne sut que répondre. Un penseur qui écoutait cette conversation, conclut que dans une patrie un peu étendue, il y avait souvent plusieurs millions d'hommes qui n'avaient point de patrie.

Toi, voluptueux Parisien, qui n'as jamais fait d'autre grand voyage que celui de Dieppe, pour y manger de la marée fraîche ; qui ne connais que ta maison vernie de la ville, ta jolie maison de campagne & ta loge à cet opéra où le reste de l'Europe s'obstine à s'ennuyer ; qui parles assez agréablement ta langue, parce que tu n'en sais point d'autre, tu aimes tout cela, & tu aimes encore les filles que tu entretiens, le vin de Champagne qui t'arrive de Reims, tes rentes que l'hôtel-de-ville te paie tous les six mois, & tu dis que tu aimes ta patrie !

En

En conſcience, un financier aime-t-il cordialement ſa patrie ?

L'officier & le ſoldat qui dévaſteront leur quartier d'hiver, ſi on les laiſſe faire, ont-ils un amour bien tendre pour les payſans qu'ils ruinent ?

Où était la patrie du duc de Guiſe *le balafré?* était-ce à Nancy, à Paris, à Madrid, à Rome ?

Quelle patrie aviez-vous, cardinaux de la Balue, Duprat, Lorraine, Mazarin ?

Où fut la patrie d'Attila & de cent héros de ce genre, qui en courant toujours n'étaient jamais hors de leur chemin ?

Je voudrais bien qu'on me dît quelle était la patrie d'Abraham ?

Le premier qui a écrit que la patrie eſt par-tout où l'on ſe trouve bien, eſt, je crois, Euripide dans ſon Phaëton.

Os pantakos ge patris es boskouſa ge.

Mais le premier homme qui ſortit du lieu de ſa naiſſance pour chercher ailleurs ſon bien-être, l'avait dit avant lui.

SECTION III.

UNE patrie eſt un compoſé de pluſieurs familles ; & comme on ſoutient communément ſa famille par amour-propre, lorſqu'on n'a pas un intérêt contraire, on ſoutient par le même amour-propre ſa ville ou ſon village qu'on appelle ſa patrie.

Plus cette patrie devient grande, moins on l'aime,

car l'amour partagé s'affaiblit. Il eſt impoſſible d'aimer tendrement une famille trop nombreuſe qu'on connaît à peine.

Celui qui brûle de l'ambition d'être édile, tribun, prêteur, conſul, dictateur, crie qu'il aime ſa patrie, & il n'aime que lui-même. Chacun veut être sûr de pouvoir coucher chez ſoi, ſans qu'un autre homme s'arroge le pouvoir de l'envoyer coucher ailleurs. Chacun veut être sûr de ſa fortune & de ſa vie. Tous formant ainſi les mêmes ſouhaits, il ſe trouve que l'intérêt particulier devient l'intérêt général; on fait des vœux pour la république, quand on n'en fait que pour ſoi-même.

Il eſt impoſſible qu'il y ait ſur la terre un État qui ne ſe ſoit gouverné d'abord en république; c'eſt la marche naturelle de la nature humaine. Quelques familles s'aſſemblent d'abord contre les ours & contre les loups : celle qui a des grains en fournit en échange à celle qui n'a que du bois.

Quand nous avons découvert l'Amérique, nous avons trouvé toutes les peuplades diviſées en républiques; il n'y avait que deux royaumes dans toute cette partie du monde. De mille nations nous n'en trouvâmes que deux ſubjuguées.

Il en était ainſi de l'ancien monde; tout était république en Europe, avant les roitelets d'Étrurie & de Rome. On voit encore aujourd'hui des républiques en Afrique. Tripoli, Tunis, Alger, vers notre ſeptentrion, ſont des républiques de brigands. Les Hottentots vers le midi vivent encore comme on dit qu'on

vivait dans les premiers âges du monde, libres, égaux entre eux, sans maîtres, sans sujets, sans argent, & presque sans besoins. La chair de leurs moutons les nourrit, leur peau les habille, des huttes de bois & de terre sont leurs retraites ; ils sont les plus puans de tous les hommes, mais ils ne le sentent pas ; ils vivent & ils meurent plus doucement que nous.

Il reste dans notre Europe huit républiques sans monarque, Venise, la Hollande, la Suisse, Gènes, Lucques, Raguse, Genève & Saint-Marin (1). On peut regarder la Pologne, la Suède, l'Angleterre, comme des républiques sous un roi ; mais la Pologne est la seule qui en prenne le nom.

Or, maintenant, lequel vaut le mieux que votre patrie soit un état monarchique, ou un état républicain ? il y a quatre mille ans qu'on agite cette question. Demandez la solution aux riches, ils aiment tous mieux l'aristocratie ; interrogez le peuple, il veut la démocratie : il n'y a que les rois qui préfèrent la royauté. Comment donc est-il possible que presque toute la terre soit gouvernée par des monarques ? demandez-le aux rats qui proposèrent de pendre une sonnette au cou du chat. Mais en vérité, la véritable raison est, comme on l'a dit, que les hommes sont très-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.

Il est triste que souvent pour être bon patriote on soit l'ennemi du reste des hommes. L'ancien Caton, ce bon citoyen, disait toujours en opinant au sénat : Tel est mon avis, & qu'on ruine Carthage. Être bon

(1) Ceci est écrit en 1764.

patriote, c'eſt ſouhaiter que ſa ville s'enrichiſſe par le commerce, & ſoit puiſſante par les armes. Il eſt clair qu'un pays ne peut gagner ſans qu'un autre perde, & qu'il ne peut vaincre ſans faire des malheureux.

Telle eſt donc la condition humaine, que ſouhaiter la grandeur de ſon pays, c'eſt ſouhaiter le mal à ſes voiſins. Celui qui voudrait que ſa patrie ne fût jamais ni plus grande, ni plus petite, ni plus riche, ni plus pauvre, ſerait le citoyen de l'univers.

PAUL.

SECTION PREMIÈRE.

Queſtions ſur Paul.

PAUL était-il citoyen romain, comme il s'en vante? S'il était de Tarſis en Cilicie, Tarſis ne fut colonie romaine que cent ans après lui; tous les antiquaires en ſont d'accord. S'il était de la petite ville ou bourgade Giſcale, comme S. Jérôme l'a cru, cette ville était dans la Galilée, & certainement les Galiléens n'étaient pas citoyens romains.

Eſt-il vrai que Paul n'entra dans la ſociété naiſſante des chrétiens, qui étaient alors demi-juifs, que parce que Gamaliel, dont il avait été le diſciple, lui refuſa ſa fille en mariage? Il me ſemble que cette accuſation ne ſe trouve que dans les actes des apôtres reçus par les ébionites, actes rapportés & réfutés par l'évêque Épiphane, dans ſon XXXe chapitre.

Eſt-il vrai que Sainte Thècle vint trouver S. Paul

déguisée en homme ? & les actes de Sainte Thècle sont-ils recevables ? Tertullien, dans son livre du baptême, chapitre XVII, tient que cette histoire fut écrite par un prêtre attaché à Paul. Jérôme, Cyprien, en réfutant la fable du lion baptisé par Sainte Thècle, affirme la vérité de ces actes. C'est-là que se trouve un portrait de S. Paul qui est assez singulier : « Il était » gros, court, large d'épaules ; ses sourcils noirs se » joignaient sur son nez aquilin, ses jambes étaient » crochues, sa tête chauve, & il était rempli de la » grace du Seigneur. »

C'est à peu près ainsi qu'il est dépeint dans le Philopatris de Lucien ; à la grace du Seigneur près, dont Lucien n'avait malheureusement aucune connaissance.

Peut-on excuser Paul d'avoir repris Pierre qui judaïsait, quand lui-même alla judaïser huit jours dans le temple de Jérusalem ?

Lorsque Paul fut traduit devant le gouverneur de Judée par les Juifs, pour avoir introduit des étrangers dans le temple, fit-il bien de dire à ce gouverneur, que c'était « pour la résurrection des morts qu'on lui » faisait son procès », tandis qu'il ne s'agissait point de la résurrection des morts (1) ?

Paul fit-il bien de circoncire son disciple Timothée, après avoir écrit aux Galates : « Si vous vous faites » circoncire, Jésus ne vous servira de rien ? »

Fit-il bien d'écrire aux Corinthiens, chapitre IX : « N'avons-nous pas le droit de vivre à vos dépens & » de mener avec nous une femme, &c. » Fit-il bien

(1) Actes, chap. XXIV.

d'écrire aux Corinthiens dans sa seconde épître : « Je » ne pardonnerai à aucun de ceux qui ont péché, ni » aux autres ? » Que penserait-on aujourd'hui d'un homme qui prétendrait vivre à nos dépens lui & sa femme, nous juger, nous punir, & confondre le coupable & l'innocent ?

Qu'entend-on par le ravissement de Paul au troisième ciel ? qu'est-ce qu'un troisième ciel ?

Quel est enfin le plus vraisemblable (humainement parlant) ou que Paul se soit fait chrétien pour avoir été renversé de son cheval par une grande lumière en plein midi, & qu'une voix céleste lui ait crié : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?* ou bien que Paul ait été irrité contre les pharisiens, soit pour le refus de Gamaliel de lui donner sa fille, soit par quelque autre cause ?

Dans toute autre histoire, le refus de Gamaliel ne semblerait-il pas plus naturel qu'une voix céleste, si d'ailleurs nous n'étions pas obligés de croire ce miracle ?

Je ne fais aucune de ces questions que pour m'instruire ; & j'exige de quiconque voudra m'instruire, qu'il parle raisonnablement.

SECTION II.

Les épîtres de S. Paul sont si sublimes, qu'il est souvent difficile d'y atteindre.

Plusieurs jeunes bacheliers demandent ce que signifient précisément ces paroles (1) : « Tout homme

(1) Épître aux Corinthiens, chap. IX.

» qui prie & qui prophétise avec un voile sur la tête
» souille la tête. »

Que veulent dire celles-ci (1) ? « J'ai appris du
» Seigneur que la nuit même qu'il fut saisi, il prit
» du pain. »

Comment peut-il avoir appris cela de Jésus-Christ auquel il n'avait jamais parlé, & dont il avait été le plus cruel ennemi sans l'avoir jamais vu ? est-ce par inspiration ? est-ce par le récit de ses disciples ? est-ce lorsqu'une lumière céleste le fit tomber de cheval ? il ne nous en instruit pas.

Et celles-ci encore (2) : « La femme sera sauvée si
» elle fait des enfans. »

C'est assurément encourager la population ; il ne paraît pas que Paul ait fondé des couvens de filles.

Il traite d'impies (3), d'imposteurs, de diaboliques, de consciences gangrenées, ceux qui prêchent le célibat & l'abstinence des viandes.

Ceci est bien plus fort. Il semble qu'il proscrive moines, nonnes, jours de jeûnes. Expliquez-moi cela, tirez-moi d'embarras.

Que dire sur le passage où il recommande aux évêques de n'avoir qu'une femme (4) ? *Unius uxoris virum.*

Cela est positif. Jamais il n'a permis qu'un évêque eût deux femmes, lorsque les grands pontifes juifs pouvaient en avoir plusieurs.

(1) I. Corinth. chap. XI, v. 23.
(2) I. Timothée, chap. II.
(3) Timoth. chap. IV.
(4) Timoth. c. III ; & à Tite, c. I.

Il dit poſitivement « que le jugement dernier ſe » fera de ſon temps, que Jéſus deſcendra dans les » nuées comme il eſt annoncé dans S. Luc (1), que » lui Paul montera dans l'air pour aller au-devant de » lui avec les habitans de Theſſalonique. »

La choſe eſt-elle arrivée ? eſt-ce une allégorie, une figure ? croyait-il, en effet, qu'il ferait ce voyage ? croyait-il avoir fait celui du troiſième ciel ? qu'eſt-ce que ce troiſième ciel ? comment ira-t-il dans l'air ? y a-t-il été ?

« Que le Dieu de notre ſeigneur Jéſus-Chriſt (1), » le père de gloire, vous donne l'eſprit de ſa- » geſſe. »

Eſt-ce là reconnaître Jéſus pour le même Dieu que le père ?

« Il a opéré ſa puiſſance ſur Jéſus en le reſſuſcitant » & le mettant à ſa droite. »

Eſt-ce là conſtater la divinité de Jéſus ?

« Vous avez rendu Jéſus de peu inférieur aux an- » ges en le couronnant de gloire (3). »

S'il eſt inférieur aux anges, eſt-il Dieu ?

« Si par le délit d'un ſeul pluſieurs ſont morts (4), » la grace & le don de Dieu ont plus abondé par la » grace d'un ſeul homme qui eſt Jéſus-Chriſt. »

Pourquoi l'appeler toujours homme & jamais Dieu ?

« Si, à cauſe du péché d'un ſeul homme, la mort a » régné, l'abondance de grace régnera bien davantage » par un ſeul homme qui eſt Jéſus-Chriſt. »

(1) Theſſal. chap. IV.
(2) Ephéſiens, chap. I.
(3) Aux Hébreux, chap. II.
(4) Aux Romains, chap. V.

Toujours homme, jamais Dieu, excepté un ſeul endroit conteſté par Eraſme, par Grotius, par le Clerc, &c.

« Nous ſommes enfans de Dieu (1) & cohéritiers » de Jéſus-Chriſt. »

N'eſt-ce pas toujours regarder Jéſus comme l'un de nous, quoique ſupérieur à nous par les graces de Dieu ?

« A Dieu ſeul ſage, honneur & gloire par Jéſus- » Chriſt. »

Ce mot Dieu *ſeul* ne ſemble-t-il pas exclure Jéſus-Chriſt de la divinité ?

Comment entendre tous ces paſſages à la lettre ſans craindre d'offenſer Jéſus-Chriſt ? comment les entendre dans un ſens plus relevé ſans craindre d'offenſer Dieu le père ?

Il y en a pluſieurs de cette eſpèce qui ont exercé l'eſprit des ſavans. Les commentateurs ſe ſont combattus ; & nous ne prétendons pas porter la lumière où ils ont laiſſé l'obſcurité. Nous nous ſoumettons toujours de cœur & de bouche à la déciſion de l'Égliſe.

Nous avons eu auſſi quelque peine à bien pénétrer les paſſages ſuivans :

« Votre circonciſion profite ſi vous obſervez la loi » juive (2) ; mais ſi vous êtes prévaricateurs de la loi, » votre circonciſion devient prépuce.

» Or nous ſavons que tout ce que la loi dit à ceux

(1) Aux Romains, chap. XVI.

(2) Épître aux Juifs de Rome appelés les *Romains*, chap. II.

» qui font dans la loi, elle le dit afin que toute bou-
» che foit obftruée (1), & que tout le monde foit fou-
» mis à Dieu, parce que toute chair ne fera pas
» juftifiée devant lui par les œuvres de la loi, car,
» par la loi, vient la connaiffance du péché.

» Car un feul Dieu juftifie la circoncifion par la
» foi (2), & le prépuce par la foi. Détruifons-nous
» donc la foi par la loi? à Dieu ne plaife; car fi
» Abraham a été juftifié par fes œuvres, il en a
» gloire, mais non chez Dieu. »

Nous ofons dire que l'ingénieux & profond dom Calmet lui-même ne nous a pas donné, fur ces endroits un peu obfcurs, une lumière qui diffipât toutes nos ténèbres. C'eft, fans doute, notre faute de n'avoir pas entendu les commentateurs, & d'avoir été privés de l'intelligence entière du texte, qui n'eft donnée qu'aux ames privilégiées. Mais dès que l'explication viendra de la chaire de vérité, nous entendrons tout parfaitement.

SECTION III.

AJOUTONS ce petit fupplément à l'article *Paul*. Il vaut mieux s'édifier dans les lettres de cet apôtre, que de deffécher fa piété à calculer le temps où elles furent écrites. Les favans recherchent en vain l'an & jour auxquels S. Paul fervit à lapider S. Étienne, & à garder les manteaux des bourreaux.

Ils difputent fur l'année où il fut renverfé de

(1) Épître aux Juifs de Rome appelés *Romains*, chap. III.
(2) Chap. IV, fuite au chap. V.

cheval par une lumière éclatante en plein midi, & sur l'époque de son ravissement au troisième ciel.

Ils ne conviennent ni de l'année où il fut conduit prisonnier à Rome, ni de celle où il mourut.

On ne connaît la date d'aucune de ses lettres.

On croit que l'épître aux Hébreux n'est point de lui. On rejette celle aux Laodicéens, quoique cette épître ait été reçue sur les mêmes fondemens que les autres.

On ne sait pourquoi il changea son nom de Saul en celui de Paul, ni ce que signifiait ce nom.

S. Jérôme, dans son commentaire sur l'épître à Philémon, dit que Paul signifiait l'embouchure d'une flûte.

Les lettres de S. Paul à Sénèque, & de Sénèque à Paul, passèrent dans la primitive Église pour aussi authentiques que tous les autres écrits chrétiens. S. Jérôme l'assure, & cite des passages de ces lettres dans son catalogue. S. Augustin n'en doute pas dans sa cent cinquante-troisième lettre à Macédonius (1). Nous avons treize lettres de ces deux grands-hommes, Paul & Sénèque, qu'on prétend avoir été liés d'une étroite amitié à la cour de Néron. La septième lettre de Sénèque à Paul est très-curieuse. Il lui dit que les juifs & que les chrétiens sont souvent condamnés au supplice comme incendiaires de Rome. *Christiani & judæi, tanquam machinatores incendii, supplicio affici solent.* Il est vraisemblable, en effet, que les juifs & les chrétiens, qui se haïssaient avec fureur, s'accusèrent

(1) Édition des Bénédict. & dans la *Cité de Dieu*, liv. VI.

réciproquement d'avoir mis le feu à la ville ; & que le mépris & l'horreur qu'on avait pour les juifs, dont on ne distinguait point les chrétiens, les livrèrent également les uns & les autres à la vengeance publique.

Nous sommes forcés d'avouer que le commerce épistolaire de Sénèque & de Paul est dans un latin ridicule & barbare ; que les sujets de ces lettres paraissent aussi impertinens que le style ; qu'on les regarde aujourd'hui comme des actes de faussaires. Mais aussi comment ose-t-on contredire le témoignage de S. Jérôme & de S. Augustin ? Si ces monumens attestés par eux ne sont que de viles impostures, quelle sûreté aurons-nous pour les autres écrits plus respectables ? C'est la grande objection de plusieurs savans personnages. Si on nous a trompés indignement, disent-ils, sur les lettres de Paul & de Sénèque, sur les constitutions apostoliques, & sur les actes de S. Pierre ; pourquoi ne nous aura-t-on pas trompés de même sur les actes des apôtres ? Le jugement de l'Église & la foi sont les réponses péremptoires à toutes ces recherches de la science, & à tous les raisonnemens de l'esprit.

On ne sait pas sur quel fondement Abdias, premier évêque de Babylone, dit, dans son histoire des apôtres, que S. Paul fit lapider S. Jacques le mineur par le peuple. Mais avant qu'il se fût converti, il se peut très-facilement qu'il eût persécuté S. Jacques aussi bien que S. Étienne. Il était très-violent ; il est dit dans les actes des apôtres (1) qu'il respirait le sang

(1) Chap. IX, v. 1.

& le carnage. Auſſi Abdias a ſoin d'obſerver « que » l'auteur de la ſédition dans laquelle S. Jacques fut » ſi cruellement traité, était ce même Paul que Dieu » appela depuis au miniſtère de l'apoſtolat (1). »

Ce livre attribué à l'évêque Abdias n'eſt point admis dans le canon; cependant Jules, africain, qui l'a traduit en latin, le croit authentique. Dès que l'Égliſe ne l'a pas reçu, il ne faut pas le recevoir. Bornons-nous à bénir la Providence, & à ſouhaiter que tous les perſécuteurs ſoient changés en apôtres charitables & compatiſſans.

PÈRES, MÈRES, ENFANS.

Leurs devoirs.

On a beaucoup crié en France contre l'Encyclopédie, parce qu'elle avait été faite en France, & qu'elle lui faiſait honneur; on n'a point crié dans les autres pays; au contraire, on s'eſt empreſſé de la contrefaire ou de la gâter, par la raiſon qu'il y avait à gagner quelque argent.

Pour nous qui ne travaillons point pour la gloire, comme les encyclopédiſtes de Paris; nous qui ne ſommes point expoſés comme eux à l'envie; nous dont la petite ſociété eſt cachée dans la Heſſe, dans le Virtemberg, dans la Suiſſe, chez les Griſons, au mont Krapac, & qui ne craignons point d'avoir à diſputer contre le docteur de la comédie italienne ou contre un docteur de Sorbonne; nous qui ne vendons

(1) *Apostolica Historia. Liv. VI, pag. 595 et 596, Fabric. codex.*

mère quand tu les rencontreras. Il eſt dit dans la Vulgate : *Honora patrem tuum & matrem tuam*, & non pas *dilige*.

Fort bien, monſieur, j'aimerai mon père & ma mère s'ils me font du bien ; je les honorerai s'ils me font du mal : j'ai toujours penſé ainſi depuis que je penſe, & vous me confirmez dans mes maximes.

Adieu, mon enfant, je vois que tu proſpéreras, car tu as un grain de philoſophie dans la tête.

Encore un mot, monſieur ; ſi mon père s'appelait Abraham, & moi Iſaac ; & ſi mon père me diſait : Mon fils, tu es grand & fort, porte ces fagots au haut de cette montagne, pour te ſervir de bûcher quand je t'aurai coupé la tête ; car c'eſt Dieu qui me l'a ordonné ce matin quand il m'eſt venu voir ; que me conſeilleriez-vous de faire dans cette occaſion chatouilleuſe ?

Aſſez chatouilleuſe en effet. Mais toi, que ferais-tu ? car tu me parais une aſſez bonne tête.

Je vous avoue, monſieur, que je lui demanderais ſon ordre par écrit, & cela par amitié pour lui. Je lui dirais : Mon père, vous êtes chez des étrangers qui ne permettent pas qu'on aſſaſſine ſon fils ſans une permiſſion expreſſe de Dieu, duement légaliſée & contrôlée. Voyez ce qui eſt arrivé à ce pauvre Calas dans la ville moitié françaiſe, moitié eſpagnole, de Toulouſe. On l'a roué ; & le procureur-général Riquet a conclu à faire brûler madame Calas la mère, le tout ſur le ſimple ſoupçon très-mal conçu qu'ils avaient pendu leur fils Marc-Antoine Calas pour l'amour de Dieu. Je craindrais qu'il ne donnât ſes

conclusions contre vous & contre votre sœur, ou votre nièce madame Sara ma mère. Montrez-moi, encore un coup, une lettre de cachet pour me couper le cou, signée de la main de Dieu, & plus bas Raphaël, ou Michel, ou Belzébuth, sans quoi, serviteur ; je m'en vais chez Pharaon égyptiaque, ou chez le roi du désert de Gérar, qui ont été tous deux amoureux de ma mère, & qui certainement auront de la bonté pour moi. Coupez si vous voulez le cou de mon frère Ismaël, mais pour le mien je vous réponds que vous n'en viendrez pas à bout.

Comment ! c'est raisonner en vrai sage. Le dictionnaire encyclopédique ne dirait pas mieux. Tu iras loin, te dis-je, je t'admire de n'avoir pas dit la moindre injure à ton père Abraham, & de n'avoir point été tenté de le battre. Et dis-moi, si tu étais ce Cram que son père Cloraire, roi franc, fit brûler dans une grange, ou dom Carlos, fils de ce renard Philippe II, ou bien ce pauvre Alexis, fils de ce czar Pierre, moitié héros & moitié tigre ?

Ah ! monsieur, ne me parlez plus de ces horreurs : vous me feriez détester la nature humaine.

PERSÉCUTION.

Ce n'est pas Dioclétien que j'appellerai persécuteur, car il fut dix-huit ans entiers le protecteur des chrétiens ; & si dans les derniers temps de son empire il ne les sauva pas des ressentimens de Galérius, il ne fut en cela qu'un prince séduit & entraîné par la cabale au-delà de son caractère, comme tant d'autres.

Je

Je donnerai encore moins le nom de perſécuteurs aux Trajan, aux Antonin, je croirais prononcer un blaſphême.

Quel eſt le perſécuteur ? c'eſt celui dont l'orgueil bleſſé & le fanatiſme en fureur irritent le prince ou les magiſtrats contre des hommes innocens, qui n'ont d'autre crime que de n'être pas de ſon avis. Impudent, tu adores un Dieu, tu prêches la vertu, & tu la pratiques ! tu as ſervi les hommes & tu les as conſolés ! tu as établi l'orpheline, tu as ſecouru le pauvre, tu as changé les déſerts où quelques eſclaves traînaient une vie miſérable, en campagnes fertiles, peuplées de familles heureuſes ! mais j'ai découvert que tu me mépriſes, & que tu n'as jamais lu mon livre de controverſe : tu ſais que je ſuis un fripon, que j'ai contrefait l'écriture de G***, que j'ai volé des *** ; tu pourras bien le dire, il faut que je te prévienne ; j'irai donc chez le confeſſeur du premier miniſtre, ou chez le podeſtat. Je leur remontrerai, en penchant le cou & en tordant la bouche, que tu as une opinion erronée ſur les cellules où furent renfermés les Septante ; que tu parlas même il y a dix ans d'une manière peu reſpectueuſe du chien de Tobie, lequel tu ſoutenais être un barbet, tandis que je prouvais que c'était un lévrier. Je te dénoncerai comme l'ennemi de Dieu & des hommes. Tel eſt le langage du perſécuteur ; & ſi ces paroles ne ſortent pas préciſément de ſa bouche, elles ſont gravées dans ſon cœur avec le burin du fanatiſme trempé dans le fiel de l'envie.

C'eſt ainſi que le jéſuite le Tellier oſa perſécuter

le cardinal de Noailles, & que Jurieu perſécuta Bayle.

Lorſqu'on commença à perſécuter les proteſtans en France, ce ne fut ni François I, ni Henri II, ni François II, qui épièrent ces infortunés; qui s'armèrent contre eux d'une fureur réfléchie, & qui les livrèrent aux flammes pour exercer ſur eux leurs vengeances. François I était trop occupé avec la ducheſſe d'Étampes, Henri II avec ſa vieille Diane, & François II était trop enfant. Par qui la perſécution commença-t-elle? Par des prêtres jaloux qui armèrent les préjugés des magiſtrats & la politique des miniſtres.

Si les rois n'avaient pas été trompés, s'ils avaient prévu que la perſécution produirait cinquante ans de guerres civiles, & que la moitié de la nation ſerait exterminée mutuellement par l'autre, ils auraient éteint dans leurs larmes les premiers bûchers qu'ils laiſsèrent allumer.

O Dieu de miſéricorde! ſi quelque homme peut reſſembler à cet être malfaiſant qu'on nous peint occupé ſans ceſſe à détruire tes ouvrages, n'eſt-ce pas le perſécuteur?

PHILOSOPHE.

Section première.

Philosophe, *amateur de la ſageſſe* c'eſt-à-dire, *de la vérité*. Tous les philoſophes ont eu ce double caractère; il n'en eſt aucun dans l'antiquité qui n'ait donné des exemples de vertu aux hommes, & des leçons de

vérités morales. Ils ont pu se tromper tous sur la physique; mais elle est si peu nécessaire à la conduite de la vie, que les philosophes n'avaient pas besoin d'elle. Il a fallu des siècles pour connaître une partie des lois de la nature. Un jour suffit à un sage pour connaître les devoirs de l'homme.

Le philosophe n'est point enthousiaste, il ne s'érige point en prophète, il ne se dit point inspiré des dieux; ainsi je ne mettrai au rang des philosophes, ni l'ancien Zoroastre, ni Hermès, ni l'ancien Orphée, ni aucun de ces législateurs dont se vantaient les nations de la Chaldée, de la Perse, de la Syrie, de l'Egypte & de la Grèce. Ceux qui se dirent enfans des dieux étaient les pères de l'imposture; & s'ils se servirent du mensonge pour enseigner des vérités, ils étaient indignes de les enseigner; ils n'étaient pas philosophes: ils étaient tout au plus de très-prudens menteurs.

Par quelle fatalité, honteuse peut-être pour les peuples occidentaux, faut-il aller au bout de l'Orient pour trouver un sage simple, sans faste, sans imposture, qui enseignait aux hommes à vivre heureux six cents ans avant notre ère vulgaire, dans un temps où tout le Septentrion ignoroit l'usage des lettres, & où les Grecs commençaient à peine à se distinguer par la sagesse? Ce sage est Confucius qui, étant législateur, ne voulut jamais tromper les hommes. Quelle plus belle règle de conduite a-t-on jamais donnée depuis lui dans la terre entière? « Réglez un État comme » vous réglez une famille; on ne peut bien gouverner » sa famille qu'en lui donnant l'exemple.

» La vertu doit être commune au laboureur & au
» monarque.

» Occupe-toi du ſoin de prévenir les crimes pour
» diminuer le ſoin de les punir.

» Sous les bons rois Yao & Xu les Chinois furent
» bons; ſous les mauvais rois Kie & Chu ils furent
» méchans.

» Fais à autrui comme à toi-même.

» Aime les hommes en général; mais chéris les
» gens de bien. Oublie les injures & jamais les bien-
» faits.

» J'ai vu des hommes incapables de ſciences, je
» n'en ai jamais vu incapables de vertus.

Avouons qu'il n'eſt point de légiſlateur qui ait annoncé des vérités plus utiles au genre humain.

Une foule de philoſophes grecs enſeigna depuis une morale auſſi pure. S'ils s'étaient bornés à leurs vains ſyſtêmes de phyſique, on ne prononcerait aujourd'hui leur nom que pour ſe moquer d'eux. Si on les reſpecte encore, c'eſt qu'ils furent juſtes & qu'ils apprirent aux hommes à l'être.

On ne peut lire certains endroits de Platon, & ſur-tout l'admirable exorde des lois de Zaleucus, ſans éprouver dans ſon cœur l'amour des actions honnêtes & généreuſes. Les Romains ont leur Cicéron, qui ſeul vaut peut-être tous les philoſophes de la Grèce. Après lui viennent des hommes encore plus reſpectables, mais qu'on déſeſpère preſque d'imiter; c'eſt Épictète dans l'eſclavage, ce ſont les Antonin & les Julien ſur le trône.

Quel eſt le citoyen parmi nous qui ſe priverait, comme Julien, Antonin & Marc-Aurèle, de toutes les délicateſſes de notre vie molle & efféminée ? qui dormirait comme eux ſur la dure ? qui voudrait s'impoſer leur frugalité ? qui marcherait comme eux à pied & tête nue à la tête des armées, expoſé tantôt à l'ardeur du ſoleil, tantôt aux frimas ? qui commanderait comme eux à toutes ſes paſſions ? Il y a parmi nous des dévots ; mais où ſont les ſages ? où ſont les ames inébranlables, juſtes & tolérantes ?

Il y a eu des philoſophes de cabinet en France, & tous, excepté Montaigne, ont été perſécutés. C'eſt, ce me ſemble, le dernier degré de la malignité de notre nature, de vouloir opprimer ces mêmes philoſophes qui la veulent corriger.

Je conçois bien que des fanatiques d'une ſecte égorgent les enthouſiaſtes d'une autre ſecte, que les franciſcains haïſſent les dominicains, & qu'un mauvais artiſte cabale pour perdre celui qui le ſurpaſſe ; mais que le ſage Charon ait été menacé de perdre la vie, que le ſavant & généreux Ramus ait été aſſaſſiné, que Deſcartes ait été obligé de fuir en Hollande pour ſe ſouſtraire à la rage des ignorans ; que Gaſſendi ait été forcé pluſieurs fois de ſe retirer à Digne, loin des calomnies de Paris : c'eſt-là l'opprobre éternel d'une nation.

Un des philoſophes les plus perſécutés fut l'immortel Bayle, l'honneur de la nature humaine. On me dira que le nom de Jurieu, ſon calomniateur & ſon perſécuteur, eſt devenu exécrable ; je l'avoue : celui

du jésuite le Tellier l'est devenu aussi; mais de grands hommes qu'il opprimait en ont-ils moins fini leurs jours dans l'exil & dans la disette?

Un des prétextes dont on se servit pour accabler Bayle & pour le réduire à la pauvreté, fut son article de David dans son utile dictionnaire. On lui reprochait de n'avoir point donné de louanges à des actions qui en elles-mêmes sont injustes, sanguinaires, atroces, ou contraires à la bonne-foi, ou qui font rougir la pudeur.

Bayle, à la vérité, ne loua point David pour avoir ramassé, selon les livres hébreux, six cents vagabonds perdus de dettes & de crimes; pour avoir pillé ses compatriotes à la tête de ces bandits; pour être venu dans le dessein d'égorger Nabal & toute sa famille, parce qu'il n'avait pas voulu payer les contributions; pour avoir été vendre ses services au roi Achis, ennemi de sa nation; pour avoir trahi ce roi Achis son bienfaiteur; pour avoir saccagé les villages alliés de ce roi Achis; pour avoir massacré dans ces villages jusqu'aux enfans à la mamelle, de peur qu'il ne se trouvât un jour une personne qui pût faire connaître ses déprédations, comme si un enfant à la mamelle aurait pu révéler son crime; pour avoir fait périr tous les habitans de quelques autres villages sous des scies, sous des herses de fer, sous des coignées de fer, & dans des fours à brique; pour avoir ravi le trône à Isboseth, fils de Saül, par une perfidie; pour avoir dépouillé & fait périr Miphiboseth, petit-fils de Saül & fils de son ami, de son protecteur Jonathas; pour

avoir livré aux Gabaonites deux autres enfans de Saül, & cinq de ses petits-enfans qui moururent à la potence.

Je ne parle pas de la prodigieuse incontinence de David, de ses concubines, de son adultère avec Betzabée, & du meurtre d'Urie.

Quoi donc! les ennemis de Bayle auraient-ils voulu que Bayle eût fait l'éloge de toutes ces cruautés & de tous ces crimes? faudrait-il qu'il eût dit: « Princes » de la terre, imitez l'homme selon le cœur de Dieu; » massacrez sans pitié les alliés de votre bienfaiteur; » égorgez ou faites égorger toute la famille de votre » roi; couchez avec toutes les femmes en faisant ré- » pandre le sang des hommes, & vous serez un mo- » dèle de vertu quand on dira que vous avez fait des » pseaumes. »

Bayle n'avait-il pas grande raison de dire que si David fut selon le cœur de Dieu, ce fut par sa pénitence & non par ses forfaits? Bayle ne rendait-il pas service au genre humain, en disant que Dieu, qui a sans doute dicté toute l'histoire juive, n'a pas canonisé tous les crimes rapportés dans cette histoire?

Cependant Bayle fut persécuté, & par qui? par des hommes persécutés ailleurs, par des fugitifs qu'on aurait livrés aux flammes dans leur patrie; & ces fugitifs étaient combattus par d'autres fugitifs appelés jansénistes, chassés de leur pays par les jésuites, qui ont enfin été chassés à leur tour.

Ainsi tous les persécuteurs se sont déclaré une guerre mortelle, tandis que le philosophe opprimé par eux tous s'est contenté de les plaindre.

On ne ſait pas aſſez que Fontenelle, en 1713, fut ſur le point de perdre ſes penſions, ſa place, & ſa liberté, pour avoir rédigé en France, vingt ans auparavant, le Traité des oracles du ſavant Van-Dale, dont il avait retranché avec précaution tout ce qui pouvait alarmer le fanatiſme. Un Jéſuite avait écrit contre Fontenelle; il n'avait pas daigné répondre, & c'en fut aſſez pour que le jéſuite le Tellier, confeſſeur de Louis XIV, accusât, auprès du roi, Fontenelle d'athéiſme.

Sans M. d'Argenſon, il arrivait que le digne fils d'un fauſſaire, procureur de Vire, & reconnu fauſſaire lui-même, proſcrivait la vieilleſſe du neveu de Corneille.

Il eſt ſi aiſé de ſéduire ſon pénitent, que nous devons bénir Dieu que ce le Tellier n'ait pas fait plus de mal. Il y a deux gîtes dans le monde, où l'on ne peut tenir contre la ſéduction & la calomnie; ce ſont le lit & le confeſſionnal.

Nous avons toujours vu les philoſophes perſécutés par des fanatiques. Mais eſt-il poſſible que les gens de lettres s'en mêlent auſſi, & qu'eux-mêmes ils aiguiſent ſouvent contre leurs frères les armes dont on les perce tous l'un après l'autre?

Malheureux gens de lettres, eſt-ce à vous d'être délateurs? Voyez ſi jamais chez les Romains il y eut des Garaſſe, des Chaumeix, des Hayer, qui accuſaſſent les Lucrèce, les Poſſidonius, les Varron & les Pline.

Être hypocrite, quelle baſſeſſe! mais être hypocrite

& méchant, quelle horreur ! Il n'y eut jamais d'hypocrites dans l'ancienne Rome, qui nous comptait pour une petite partie de ses sujets. Il y avait des fourbes, je l'avoue, mais non des hypocrites de religion, qui sont l'espèce la plus lâche & la plus cruelle de toutes. Pourquoi n'en voit-on point en Angleterre, & d'où vient y en a-t-il encore en France ? Philosophes, il vous sera aisé de résoudre ce problême.

SECTION II.

Ce beau nom a été tantôt honoré, tantôt flétri comme celui de poète, de mathématicien, de moine, de prêtre, & de tout ce qui dépend de l'opinion.

Domitien chassa les philosophes; Lucien se moqua d'eux. Mais quels philosophes, quels mathématiciens furent exilés par ce monstre de Domitien ? Ce furent des joueurs de gobelets, des tireurs d'horoscopes, des diseurs de bonne aventure, de misérables juifs qui composaient des philtres amoureux & des talismans; des gens de cette espèce qui avaient un pouvoir spécial sur les esprits malins, qui les évoquaient, qui les faisaient entrer dans le corps des filles avec des paroles ou avec des signes, & qui les en délogeaient par d'autres signes & d'autres paroles.

Quels étaient les philosophes que Lucien livrait à la risée publique ? c'était la lie du genre humain. C'étaient des gueux incapables d'une profession utile, des gens ressemblans parfaitement au *pauvre diable* dont on nous a fait une description aussi vraie que comique, qui ne savent s'ils porteront la livrée ou

s'ils feront l'almanach de l'année merveilleuſe (1); s'ils travailleront à un journal ou aux grands chemins, s'ils ſe feront ſoldats ou prêtres; & qui en attendant vont dans les cafés dire leur avis ſur la pièce nouvelle, ſur Dieu, ſur l'être en général, & ſur les modes de l'être; puis vous empruntent de l'argent, & vont faire un libelle contre vous avec l'avocat Marchand, ou le nommé Chaudon, ou le nommé Bonneval (2).

Ce n'eſt pas d'une pareille école que ſortirent les Cicéron, les Atticus, les Épictete, Trajan, Adrien, Antonin Pie, Marc-Aurèle, Julien.

Ce n'eſt pas là que s'eſt formé ce roi de Pruſſe qui a compoſé autant de livres philoſophiques qu'il a gagné de batailles, & qui a terraſſé autant de préjugés que d'ennemis.

Une impératrice victorieuſe qui fait trembler les Ottomans, & qui gouverne avec tant de gloire un empire plus vaſte que l'empire romain, n'a été une grande légiſlatrice que parce qu'elle a été philoſophe. Tous les princes du Nord le ſont; & le Nord fait honte au Midi. Si les confédérés de Pologne avaient un peu de philoſophie, ils ne mettraient pas leur patrie, leurs terres, leurs maiſons au pillage; ils n'enſanglanteraient pas leur pays, ils ne ſe rendraient pas les plus malheureux des hommes; ils écouteraient la voix de leur roi philoſophe qui leur a donné de ſi vains exemples & de ſi vaines leçons de modération & de prudence.

(1) Opuſcule d'un abbé d'Étrée, du village d'Étrée.

(2) L'avocat Marchand, auteur du teſtament politique d'un académicien, libelle odieux.

Le grand Julien était philosophe quand il écrivait à ses ministres & à ses pontifes ces belles lettres remplies de clémence & de sagesse, que tous les véritables gens de bien admirent encore aujourd'hui en condamnant ses erreurs.

Constantin n'était pas philosophe quand il assassinait ses proches, son fils & sa femme, & que, dégouttant du sang de sa famille, il jurait que Dieu lui avait envoyé le *Labarum* dans les nuées.

C'est un terrible saut d'aller de Constantin à Charles IX & à Henri III, rois d'une des cinquante grandes provinces de l'empire romain. Mais si ces rois avaient été philosophes, l'un n'aurait pas été coupable de la S.-Barthélemi, l'autre n'aurait pas fait des processions scandaleuses avec ses gitons, ne se serait pas réduit à la nécessité d'assassiner le duc de Guise & le cardinal son frère, & n'aurait pas été assassiné lui-même par un jeune jacobin, pour l'amour de Dieu & de la sainte Église.

Si Louis *le juste*, treizième du nom, avait été philosophe, il n'aurait pas laissé traîner à l'échafaud le vertueux de Thou & l'innocent maréchal de Marillac; il n'aurait pas laissé mourir de faim sa mère à Cologne; son règne n'aurait pas été une suite continuelle de discordes & de calamités intestines.

Comparez à tant de princes ignorans, superstitieux, cruels, gouvernés par leurs propres passions ou par celles de leurs ministres, un homme tel que Montaigne, ou Charon, ou le chancelier de l'Hospital, ou l'historien de Thou, ou la Mothe-le-Vayer, un Locke,

un Shaftesbury, un Sidney, un Herbert; & voyez si si vous aimeriez mieux être gouvernés par ces rois ou par ces sages.

Quand je parle des philosophes, ce n'est pas des polissons qui veulent être les singes de Diogène, mais de ceux qui imitent Platon & Cicéron.

Voluptueux courtisans, & vous petits hommes revêtus d'un petit emploi qui vous donne une petite autorité dans un petit pays, vous criez contre la philosophie. Allez, vous êtes des Nomentanus qui vous déchaînez contre Horace, & des Cotin qui voulez qu'on méprise Boileau.

SECTION III.

L'EMPESÉ luthérien, le sauvage calviniste, l'orgueilleux anglican, le fanatique janséniste, le jésuite qui croit toujours régenter, même dans l'exil & sous la potence, le sorboniste qui pense être père d'un concile, & quelques sottes que tous ces gens-là dirigent, se déchaînent tous contre le philosophe. Ce sont des chiens de différente espèce qui hurlent tous à leur manière contre un beau cheval qui paît dans une verte prairie, & qui ne leur dispute aucune des charognes dont ils se nourrissent, & pour lesquelles ils se battent entre eux.

Ils font tous les jours imprimer des fatras de théologie philosophique, des dictionnaires philosophothéologiques; & leurs vieux argumens traînés dans les rues, ils les appellent *démonstrations*; & leurs sottises rebattues ils les nomment *lemmes & corollaires*,

comme les faux monnayeurs appliquent une feuille d'argent ſur un écu de plomb.

Ils ſe ſentent mépriſés par tous les hommes qui penſent, & ſe voient réduits à tromper quelques vieilles imbécilles. Cet état eſt plus humiliant que d'avoir été chaſſés de France, d'Eſpagne & de Naples. On digère tout hors le mépris. On dit que quand le diable fut vaincu par Raphaël (comme il eſt prouvé), cet eſprit-corps ſi ſuperbe ſe conſola très-aiſément, parce qu'il ſavait que les armes ſont journalières. Mais quand il ſut que Raphaël ſe moquait de lui, il jura de ne lui pardonner jamais. Ainſi les jéſuites ne pardonnèrent jamais à Paſcal; ainſi Jurieu calomnia Bayle juſqu'au tombeau; ainſi tous les tartuffes ſe déchaînèrent contre Molière juſqu'à ſa mort.

Dans leur rage ils prodiguent les impoſtures, comme dans leur ineptie ils débitent leurs argumens.

Un des plus roides calomniateurs, comme un des plus pauvres argumentans que nous ayions, eſt un ex-jéſuite nommé Paulian, qui a fait imprimer de la théologo-philoſopho-rapſodie en la ville d'Avignon, jadis papale, & peut-être un jour papale (1). Cet homme accuſe les auteurs de l'Encyclopédie d'avoir dit:

« Que l'homme n'étant, par ſa naiſſance, ſenſible » qu'aux plaiſirs des ſens, ces plaiſirs par conſéquent » ſont l'unique objet de ſes deſirs.

» Qu'il n'y a en ſoi ni vice ni vertu, ni bien ni » mal moral, ni juſte ni injuſte.

(1) Cet article a été imprimé dans le temps où le roi de France était en poſſeſſion de la ville d'Avignon. Voyez *Avignon*.

» Que les plaisirs des sens produisent toutes les » vertus.

» Que pour être heureux il faut étouffer les » remords, &c. »

En quels endroits de l'Encyclopédie, dont on a commencé cinq éditions nouvelles, a-t-il donc vu ces horribles turpitudes ? il fallait citer. As-tu porté l'insolence de ton orgueil & la démence de ton caractère jusqu'à penser qu'on t'en croirait sur ta parole ? Ces sottises peuvent se trouver chez les casuistes, ou dans le Portier des chartreux. Mais certes elles ne se trouvent pas dans les articles de l'Encyclopédie faits par M. Diderot, par M. d'Alembert, par M. le chevalier de Jaucourt, par M. de Voltaire. Tu ne les a vues ni dans les articles de M. le comte de Tressan, ni dans ceux de M M. Blondel, Boucher d'Argis, Marmontel, Venel, Tronchin, d'Aubenton, d'Argenville, & tant d'autres qui se sont dévoués généreusement à enrichir le Dictionaire encyclopédique, & qui ont rendu un service éternel à l'Europe. Nul d'eux n'est assurément coupable des horreurs dont tu les accuses. Il n'y avait que toi & le vinaigrier Abraham Chaumeix, le convulsionnaire crucifié, qui fussent capables d'une si infâme calomnie.

Tu mêles l'erreur & la vérité parce que tu ne sais les distinguer; tu veux faire regarder comme impie cette maxime adoptée par tous les publicistes : *Que tout homme est libre de se choisir une patrie.*

Quoi ! vil prédicateur de l'esclavage, il n'était pas permis à la reine Christine de voyager en France, &

de vivre à Rome? Caſimir & Staniſlas ne pouvaient finir leurs jours parmi nous? il fallait qu'ils mouruſſent en Pologne parce qu'ils étaient polonais? Goldoni, Vanlo, Caſſini, ont offenſé Dieu en s'établiſſant à Paris? Tous les Irlandais qui ont fait quelque fortune en France ont commis en cela un péché mortel?

Et tu as la bêtiſe d'imprimer une telle extravagance, & Riballier celle de t'approuver; & tu mets dans la même claſſe Bayle, Monteſquieu & le fou de la Métrie? & tu as ſenti que notre nation eſt aſſez douce, aſſez indulgente pour ne t'abandonner qu'au mépris?

Quoi! tu oſes calomnier ta patrie (ſi un jéſuite en a une)! tu oſes dire « qu'on n'entend en France » que des philoſophes attribuer au haſard l'union & » la déſunion des atômes qui compoſent l'ame de » l'homme »! *Mentiris impudentiſſime.* Je te défie de produire un ſeul livre fait depuis trente ans où l'on attribue quelque choſe au haſard, qui n'eſt qu'un mot vide de ſens.

Tu oſes accuſer le ſage Locke d'avoir dit « qu'il » ſe peut que l'ame ſoit un eſprit, mais qu'il n'eſt » pas ſûr qu'elle le ſoit, & que nous ne pouvons » pas décider ce qu'elle peut & ne peut pas ac- » quérir »!

Mentiris impudentiſſime. Locke, le reſpectable Locke dit expreſſément dans ſa réponſe au chicaneur Stilingfleet: « Je ſuis fortement perſuadé qu'encore qu'on » ne puiſſe pas montrer (par la ſeule raiſon) que » l'ame eſt immatérielle, cela ne diminue nullement

» l'évidence de son immortalité, parce que la fidélité » de Dieu est une démonstration de la vérité de tout » ce qu'il a révélé (1), & le manque d'une autre dé- » monstration ne rend pas douteux ce qui est déjà » démontré. »

Voyez d'ailleurs à l'article *Ames*, comme Locke s'exprime sur les bornes de nos connoissances, & sur l'immensité du pouvoir de l'Être suprême.

Le grand philosophe lord Bolingbroke déclare que l'opinion contraire à celle de Locke, est un blasphême.

Tous les pères des trois premiers siècles de l'Église, regardaient l'ame comme une matière légère, & ne la croyaient pas moins immortelle. Et nous avons aujourd'hui des cuistres de collége qui appellent *athées* ceux qui pensent, avec les pères de l'Église, que Dieu peut donner, conserver l'immortalité à l'ame, de quelque substance qu'elle puisse être!

Tu pousses ton audace jusqu'à trouver de l'athéisme dans ces paroles: » Qui fait le mouvement dans la » nature? c'est Dieu. Qui fait végéter toutes les » plantes? c'est Dieu. Qui fait le mouvement dans les » animaux? c'est Dieu. Qui fait la pensé dans l'homme? » c'est Dieu »?

On ne peut pas dire ici *mentiris impudentissime*, tu mens impudemment; mais on doit dire: tu blasphêmes la vérité impudemment.

Finissons par remarquer que le héros de l'ex-jésuite Paulian est l'ex-jésuite Patouillet, auteur d'un mandement d'évêque, dans lequel tous les parlemens du

(1) Traduction de Cost.

royaume

royaume sont insultés. Ce mandement fut brûlé par la main du bourreau. Il ne restait plus à cet ex-jésuite Paulian qu'à traiter l'ex-jésuite Nonotte de père de l'Eglise, & à canoniser le jésuite Malagrida, le jésuite Guignard, le jésuite Garnet, le jésuite Oldécorn, & tous les jésuites à qui Dieu a fait la grace d'être pendus ou écartelés : c'étaient tous de grands métaphysiciens, de grands philosopho-théologiens.

SECTION IV.

Les gens non-pensans demandent souvent aux gens pensans à quoi a servi la philosophie. Les gens pensans leur répondront : A détruire en Angleterre la rage religieuse, qui fit périr le roi Charles I sur un échafaud; à mettre en Suède un archevêque dans l'impuissance de faire couler le sang de la noblesse, une bulle du pape à la main; à maintenir dans l'Allemagne la paix de la religion, en rendant toutes les disputes théologiques ridicules; à éteindre enfin dans l'Espagne les abominables bûchers de l'inquisition.

Welches, malheureux Welches, elle empêche que des temps orageux ne produisent une seconde fronde & un second Damien.

Prêtres de Rome, elle vous force à supprimer votre bulle *In Cœnâ Domini*, ce monument d'impudence & de folie.

Peuples, elle adoucit vos mœurs. Rois, elle vous instruit.

SECTION V.

Le philoſophe eſt l'amateur de la ſageſſe & de la vérité. Etre ſage, c'eſt éviter les fous & les méchans. Le philoſophe ne doit donc vivre qu'avec des philoſophes.

Je ſuppoſe qu'il y ait quelques ſages parmi les Juifs; ſi l'un de ces ſages mange avec quelques rabins, s'il ſe fait ſervir un plat d'anguilles ou de lièvre, s'il ne peut s'empêcher de rire de quelques diſcours ſuperſtitieux de ſes convives, le voilà perdu dans la ſynagogue. Il en faut dire autant d'un muſulman, d'un guèbre, d'un banian.

Je ſais qu'on prétend que le ſage ne doit jamais laiſſer entrevoir aux profanes ſes opinions, qu'il doit être fou avec les fous, imbécille avec les imbécilles; mais on n'a pas encore oſé dire qu'il doit être fripon avec les fripons. Or, ſi on exige que le ſage ſoit toujours de l'avis de ceux qui trompent les hommes, n'eſt-ce pas demander évidemment que le ſage ne ſoit pas un homme de bien? exigera-t-on d'un médecin qu'il ſoit toujours de l'avis du charlatan?

Le ſage eſt un médecin des ames; il doit donner ſes remèdes à ceux qui lui en demandent, & fuir la ſociété des charlatans qui le perſécuteront infailliblement. Si donc un fou de l'Aſie mineure ou un fou de l'Inde dit au ſage: Mon ami, tu as bien la mine de ne pas croire à la jument Borac, ou aux métamorphoſes de Viſnou, je te dénoncerai, je t'empêcherai d'être boſtangi, je te décrierai, je te perſécuterai: le ſage doit le plaindre & ſe taire.

Si des ignorans, nés avec un bon esprit & voulant sincèrement s'instruire, interrogent le sage, & lui disent : dois-je croire qu'il y a cinq cents lieues de la Lune à Vénus, autant de Mercure à Vénus, & de Mercure au Soleil, comme l'assurent tous les premiers pères musulmans, malgré tous les astronomes ? le sage doit leur répondre que les pères peuvent se tromper. Le sage doit en tout temps les avertir que cent dogmes ne valent pas une bonne action, & qu'il vaut mieux secourir un infortuné que de connaître à fond l'abolissant & l'aboli.

Quand un manant voit un serpent prêt à l'assaillir, il doit le tuer ; quand un sage voit un superstitieux & un fanatique, que fera-t-il ? il les empêchera de mordre.

PHILOSOPHIE.

SECTION PREMIÈRE.

Écrivez *filosofie* ou *philosophie*, comme il vous plaira ; mais convenez que, dès qu'elle paraît, elle est persécutée. Les chiens à qui vous présentez un aliment pour lequel ils n'ont pas de goût, vous mordent.

Vous direz que je répète ; mais il faut remettre cent fois devant les yeux du genre humain que la sacrée congrégation condamna Galilée, & que les cuistres qui déclarèrent excommuniés tous les bons citoyens qui se soumettraient au grand Henri IV, furent les mêmes qui condamnèrent les seules vérités qu'on pouvait trouver dans les ouvrages de Descartes.

Tous les barbets de la fange théologique aboyant les uns contre les autres, aboyèrent tous contre de Thou, contre la Mothe-le-Vayer, contre Bayle. Que de sottises ont été écrites par de petits écoliers welches contre le sage Locke!

Ces Welches disent que Césat, Cicéron, Sénèque, Pline, Marc-Aurèle, pouvoient être philosophes, mais que cela n'est pas permis chez les Welches. On leur répond que cela est très-permis & très-utile chez les Français; que rien n'a fait plus de bien aux Anglais, & qu'il est temps d'exterminer la barbarie.

Vous me répliquez qu'on n'en viendra pas à bout. Non, chez le peuple & chez les imbécilles, mais chez tous les honnêtes gens votre affaire est faite.

SECTION II.

Un des grands malheurs, comme un des grands ridicules du genre humain, c'est que, dans tous les pays qu'on appelle policés, excepté peut-être à la Chine, les prêtres se chargèrent de ce qui n'appartenait qu'aux philosophes. Ces prêtres se mêlèrent de régler l'année: c'étaient, disaient-ils, leurs droits; car il était nécessaire que les peuples connussent leurs jours de fêtes. Ainsi les prêtres chaldéens, égyptiens, grecs, romains, se crurent mathématiciens & astronomes: mais quelle mathématique & quelle astronomie! Ils étaient trop occupés de leurs sacrifices, de leurs oracles, de leurs divinations, de leurs augures, pour étudier sérieusement. Quiconque s'est fait un métier de la charlatanerie ne peut avoir l'esprit juste

& éclairé. Ils furent astrologues & jamais astronomes.

Les prêtres grecs eux-mêmes ne firent d'abord l'année que de trois cent soixante jours. Il fallut que des géomètres leur apprissent qu'ils s'étaient trompés de cinq jours & plus. Ils réformèrent donc leur année. D'autres géomètres leur montrèrent encore qu'ils s'étaient trompés de six heures. Iphitus les obligea de changer leur almanach grec. Ils ajoutèrent un jour de quatre ans en quatre ans à leur année fautive; & Iphitus célébra ce changement par l'institution des olympiades.

On fut enfin obligé de recourir au philosophe Méthon, qui, en combinant l'année de la lune avec celle du soleil, composa son cycle de dix-neuf années, au bout desquelles le soleil & la lune revenaient au même point à une heure & demie près. Ce cycle fut gravé en or dans la place publique d'Athènes; & c'est ce fameux *nombre d'or* dont on se sert encore aujourd'hui avec les corrections nécessaires.

On sait assez quelle confusion ridicule les prêtres romains avaient introduite dans le comput de l'année.

Leurs bévues avaient été si grandes que leurs fêtes de l'été arrivaient en hiver. César, l'universel César, fut obligé de faire venir d'Alexandrie le philosophe Sosigène pour réparer les énormes fautes des pontifes.

Lorsqu'il fut encore nécessaire de réformer le kalendrier de Jules-César, sous le pontificat de Grégoire XIII, à qui s'adressa-t-on? fut-ce à quelque inquisiteur? Ce fut à un philosophe, à un médecin nommé Lilio.

Que l'on donne le livre de la connoissance des temps à faire au professeur Cogé, recteur de l'université, il ne saura pas seulement de quoi il est question. Il faudra bien en revenir à M. de la Lande, de l'académie des sciences, chargé de ce très-pénible travail trop mal récompensé.

Le rhéteur Cogé a donc fait une étrange bévue, quand il a proposé pour les prix de l'université ce sujet si singulièrement énoncé : *Non magis Deo quàm regibus infensa est ista quæ vocatur hodiè philosophia.* « Cette, qu'on nomme aujourd'hui philosophie, « n'est pas plus ennemie de Dieu que des rois ». Il voulait dire *moins* ennemie. Il a pris *magis* pour *minus*; & le pauvre homme devait savoir que nos académies ne sont ennemies du roi ni de Dieu (1).

SECTION III.

Si la philosophie a fait tant d'honneur à la France dans l'Encyclopédie, il faut avouer aussi que l'ignorance & l'envie qui ont osé condamner cet ouvrage, auraient couvert la France d'opprobre, si douze ou quinze convulsionnaires, qui formèrent une cabale, pouvaient être regardés comme les organes de la France, eux qui n'étaient, en effet, que les ministres du fanatisme & de la sédition, eux qui ont forcé le roi à casser le corps qu'ils avaient séduit. Leurs manœuvres ne furent pas si violentes que du temps de la fronde, mais ne furent pas moins ridicules.

(1) Voyez le discours de M. l'avocat Belleguier sur ce sujet : Tome 3 des Mélanges de Littérature, d'Histoire & de Philosophie, page 333.

Leur fanatique crédulité pour les convulsions & pour les misérables prestiges de S. Médard était si forte, qu'ils obligèrent un magistrat, d'ailleurs sage & respectable, de dire en plein parlement *que les miracles de l'Eglise catholique subsistaient toujours*. On ne peut entendre par ces miracles que ceux des convulsions. Assurément il ne s'en fait pas d'autres, à moins qu'on ne croie aux petits enfans ressuscités par S. Ovide. Le temps des miracles est passé; l'Eglise triomphante n'en a plus besoin. De bonne foi, y avait-il un seul des persécuteurs de l'Encyclopédie qui entendît un mot des articles d'*astronomie*, *de dynamique*, de *géometrie*, de *métaphysique*, de *botanique*, de *médecine*, d'*anatomie*, dont ce livre, devenu si nécessaire, est chargé à chaque tome (1). Quelle foule d'imputations absurdes & de calomnies grossières n'accumula-t-on pas contre ce trésor de toutes les sciences! Il suffirait de les réimprimer à la suite de l'Encyclopédie pour éterniser leur honte. Voilà ce que c'est que d'avoir voulu juger un ouvrage qu'on n'était pas même en état d'étudier. Les lâches! ils ont crié que la philosophie ruinait la catholicité. Quoi donc! sur vingt millions d'hommes s'en est-il

(1) On sait bien que tout n'est pas égal dans cet ouvrage immense, & qu'il n'est pas possible que tout le soit. Les articles des Cahusac & d'autres semblables intrus, ne peuvent égaler ceux des Diderot, des d'Alembert, des Jaucourt, des Boucher-d'Argis, des Venel, des du Marsais, & de tant d'autres vrais philosophes : mais, à tout prendre, l'ouvrage est un service éternel rendu au genre humain ; la preuve en est qu'on le réimprime par-tout. On ne fait pas le même honneur à ses détracteurs. Ont-ils existé ? on ne le sait que par la mention que nous faisons d'eux.

trouvé un ſeul qui ait vexé le moindre habitué de paroiſſe ? un ſeul a-t-il jamais manqué de reſpect dans les égliſes? un ſeul a-t-il proféré publiquement contre nos cérémonies une ſeule parole qui approchât de la virulence avec laquelle on s'exprimait alors contre l'autorité royale?

Répétons que jamais la philoſophie n'a fait de mal à l'Etat, & que le fanatiſme, joint à l'eſprit de corps, lui en a fait beaucoup dans tous les temps.

SECTION IV.

Précis de la philoſophie ancienne.

J'AI conſumé environ quarante années de mon pélerinage dans deux ou trois coins de ce monde, à chercher cette pierre philoſophale qu'on nomme la *vérité.* J'ai conſulté tous les adeptes de l'antiquité, Epicure & Auguſtin, Platon & Mallebranche, & je ſuis demeuré dans ma pauvreté. Peut-être dans tous ces creuſets des philoſophes y a-t-il une ou deux onces d'or, mais tout le reſte eſt tête-morte, ſang inſipide, dont rien ne peut naître.

Il me ſemble que les Grecs nos maîtres écrivaient bien plus pour montrer leur eſprit qu'ils ne ſe ſervaient de leur eſprit pour s'inſtruire. Je ne vois pas un ſeul auteur de l'antiquité qui ait un ſyſtême ſuivi, méthodique, clair, marchant de conſéquence en conſéquence.

Quand j'ai voulu rapprocher & combiner les ſyſtêmes de Platon, du précepteur d'Alexandre, de

Pythagore & des Orientaux, voici à peu près ce que j'en ai pu tirer.

Le hafard eft un mot vide de fens; rien ne peut exifter fans caufe. Le monde eft arrangé fuivant des lois mathématiques, donc il eft arrangé par une intelligence.

Ce n'eft pas un être intelligent tel que je le fuis, qui a préfidé à la formation de ce monde, car je ne puis former un ciron; donc ce monde eft l'ouvrage d'une intelligence prodigieufement fupérieure.

Cet être qui pofsède l'intelligence & la puiffance dans un fi haut degré, exifte-t-il néceffairement? Il le faut bien : car il faut ou qu'il ait reçu l'être par un autre, ou qu'il foit par fa propre nature. S'il a reçu l'être par un autre, ce qui eft très-difficile à concevoir, il faut donc que je recoure à cet autre, & cet autre fera le premier moteur. De quelque côté que je me tourne, il faut donc que j'admette un premier moteur puiffant & intelligent, qui eft tel néceffairement par fa propre nature.

Ce premier moteur a-t-il produit les chofes de rien? cela ne fe conçoit pas; créer de rien, c'eft changer le néant en quelque chofe. Je ne dois point admettre une telle production, à moins que je ne trouve des raifons invincibles qui me forcent d'admettre ce que mon efprit ne peut jamais comprendre.

Tout ce qui exifte paraît exifter néceffairement, puifqu'il exifte; car s'il y a aujourd'hui une raifon de

l'exiſtence des choſes, il y en a eu une hier, il y en a eu une dans tous les temps; & cette cauſe doit toujours avoir eu ſon effet, ſans quoi elle aurait été pendant l'éternité une cauſe inutile.

Mais comment les choſes auront-elles toujours exiſté, étant viſiblement ſous la main du premier moteur? Il faut donc que cette puiſſance ait toujours agi; de même, à peu près, qu'il n'y a point de ſoleil ſans lumière, de même qu'il n'y a point de mouvement ſans un être qui paſſe d'un point de l'eſpace dans un autre point.

Il y a donc un être puiſſant & intelligent qui a toujours agi; & ſi cet être n'avait point agi, à quoi lui aurait ſervi ſon exiſtence?

Toutes les choſes ſont donc des émanations éternelles de ce premier moteur.

Mais comment imaginer que de la pierre & de la fange ſoient des émanations de l'Être éternel, intelligent & puiſſant?

Il faut de deux choſes l'une, ou que la matière de cette pierre & cette fange exiſtent néceſſairement par elles-mêmes, ou qu'elles exiſtent néceſſairement par ce premier moteur; il n'y a pas de milieu.

Ainſi donc il n'y a que deux partis à prendre, ou d'admettre la matière éternelle par elle-même, ou la matière ſortant éternellement de l'Être puiſſant, intelligent, éternel.

Mais, ou ſubſiſtante par ſa propre nature, ou

émanée de l'Être producteur, elle existe de toute éternité, puisqu'elle existe, & qu'il n'y a aucune raison pour laquelle elle n'aurait pas existé auparavant.

Si la matière est éternellement nécessaire, il est donc impossible, il est donc contradictoire qu'elle ne soit pas; mais quel homme peut assurer qu'il est impossible, qu'il est contradictoire que ce caillou & cette mouche n'aient pas l'existence? On est pourtant forcé de dévorer cette difficulté qui étonne plus l'imagination qu'elle ne contredit les principes du raisonnement.

En effet, dès que vous avez conçu que tout est émané de l'Être suprême & intelligent, que rien n'en est émané sans raison, que cet être existant toujours a dû toujours agir, que par conséquent toutes les choses ont dû éternellement sortir du sein de son existence, vous ne devez pas être plus rebuté de croire la matière dont sont formés ce caillou & cette mouche une production éternelle, que vous n'êtes rebuté de concevoir la lumière comme une émanation éternelle de l'Être tout-puissant.

Puisque je suis un être étendu & pensant, mon étendue & ma pensée sont donc des productions nécessaires de cet Être. Il m'est évident que je ne puis me donner ni l'étendue ni la pensée. J'ai donc reçu l'un & l'autre de cet Être nécessaire.

Peut-il m'avoir donné ce qu'il n'a pas? J'ai

l'intelligence & je ſuis dans l'eſpace, donc il eſt intelligent, & il eſt dans l'eſpace.

Dire que cet Être éternel, ce Dieu tout-puiſſant, a de tout temps rempli néceſſairement l'univers de ſes productions, ce n'eſt pas lui ôter ſa liberté; au contraire, car la liberté n'eſt que le pouvoir d'agir. Dieu a toujours pleinement agi, donc Dieu a toujours uſé de la plénitude de ſa liberté.

La liberté qu'on nomme d'*indifférence*, eſt un mot ſans idée, une abſurdité; car ce ſerait ſe déterminer ſans raiſon; ce ſerait un effet ſans cauſe. Donc Dieu ne peut avoir cette liberté prétendue qui eſt une contradiction dans les termes. Il a donc toujours agi par cette même néceſſité qui fait ſon exiſtence.

Il eſt donc impoſſible que le monde ſoit ſans Dieu, il eſt impoſſible que Dieu ſoit ſans le monde.

Ce monde eſt rempli d'êtres qui ſe ſuccèdent, donc Dieu a toujours produit des êtres qui ſe ſont ſuccédés.

Ces aſſertions préliminaires ſont la baſe de l'ancienne philoſophie orientale & de celle des Grecs. Il faut excepter Démocrite & Épicure, dont la philoſophie corpuſculaire a combattu ces dogmes. Mais remarquons que les épicuriens ſe fondaient ſur une phyſique entièrement erronée, & que le ſyſtême métaphyſique de tous les autres philoſophes ſubſiſte avec tous les ſyſtêmes phyſiques. Toute la nature, excepté le vide, contredit Epicure; & aucun phénomène ne contredit la philoſophie que je viens d'expliquer. Or

une philoſophie qui eſt d'accord avec tout ce qui ſe paſſe dans la nature, & qui contente les eſprits les plus attentifs, n'eſt-elle pas ſupérieure à tout autre ſyſtême non relevé ?

Après les aſſertions des anciens philoſophes que j'ai rapprochées autant qu'il m'a été poſſible, que nous reſte-t-il ? un chaos de doutes & de chimères. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu un philoſophe à ſyſtême qui n'ait avoué à la fin de ſa vie qu'il avait perdu ſon temps. Il faut avouer que les inventeurs des arts mécaniques ont été bien plus utiles aux hommes que les inventeurs des ſyllogiſmes : celui qui imagina la navette, l'emporte furieuſement ſur celui qui imagina les idées innées.

PIERRE (SAINT).

POURQUOI les ſucceſſeurs de S. Pierre ont-ils eu tant de pouvoir en Occident, & aucun en Orient ? C'eſt demander pourquoi les évêques de Vurtzbourg & de Saltzbourg ſe ſont attribué les droits régaliens dans des temps d'anarchie, tandis que les évêques grecs ſont toujours reſtés ſujets. Le temps, l'occaſion, l'ambition des uns, & la faibleſſe des autres, ont fait & feront tout dans ce monde. Nous faiſons toujours abſtraction de ce qui eſt divin.

A cette anarchie l'opinion s'eſt jointe ; & l'opinion eſt la reine des hommes. Ce n'eſt pas qu'en effet ils aient une opinion bien déterminée ; mais des mots leur en tiennent lieu.

« Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. »

Les partisans outrés de l'évêque de Rome soutinrent, vers le onzième siècle, que qui donne le plus, donne le moins; que les cieux entouraient la terre; & que Pierre ayant les clefs du contenant, il avait aussi les clefs du contenu. Si on entend par les cieux toutes les étoiles & toutes les planètes, il est évident, selon Tomasius, que les clefs données à Simon Barjone, surnommé Pierre, étaient un passe-partout. Si on entend par les cieux les nuées, l'atmosphère, l'éther, l'espace dans lequel roulent les planètes, il n'y a guère de serruriers, selon Mursius, qui puisse faire une clef pour ces portes-là. Mais les railleries ne sont pas des raisons.

Les clefs en Palestine étaient une cheville de bois qu'on liait avec une courroie; Jésus dit à Barjone: « Ce que tu auras lié sur la terre, sera lié dans le ciel. » Les théologiens du pape en ont conclu que les papes avaient reçu le droit de lier & de délier les peuples du serment de fidélité fait à leurs rois & de disposer à leur gré de tous les royaumes. C'est conclure magnifiquement. Les communes, dans les états-généraux de France en 1302, disent, dans leur requête au roi, que « Boniface VIII était un B***** qui croyait que » Dieu liait & emprisonnait au ciel ce que ce Bo- » niface liait sur terre ». Un fameux luthérien d'Allemagne (c'était Mélanchton) ne pouvait souffrir que Jésus eût dit à Simon Barjone, Cépha ou Céphas: « Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon « assemblée, mon église ». Il ne pouvait concevoir que Dieu eût employé un pareil jeu de mots, une

pointe ſi extraordinaire, & que la puiſſance du pape fût fondée ſur un quolibet. Cette penſée n'eſt permiſe qu'à un proteſtant.

Pierre a paſſé pour avoir été évêque de Rome; mais on ſait aſſez qu'en ce temps-là, & long-temps après, il n'y eut aucun évêché particulier. La ſociété chrétienne ne prit une forme que vers le milieu du ſecond ſiècle. Il ſe peut que Pierre eût fait le voyage de Rome; il ſe peut même qu'il fût mis en croix la tête en bas, quoique ce ne fût pas l'uſage; mais on n'a aucune preuve de tout cela. Nous avons une lettre ſous ſon nom, dans laquelle il dit qu'il eſt à Babylone; des canoniſtes judicieux ont prétendu que par Babylone on devait entendre Rome. Ainſi, ſuppoſé qu'il eût daté de Rome, on aurait pu conclure que la lettre avait été écrite à Babylone. On a tiré long-temps de pareilles conſéquences, & c'eſt ainſi que le monde a été gouverné.

Il y avait un ſaint homme à qui on avait fait payer bien chèrement un bénéfice à Rome, ce qui s'appelle une ſimonie; on lui demandait s'il croyait que Simon Pierre eût été au pays? il répondit: Je ne vois pas que Pierre y ait été, mais je ſuis sûr de Simon.

Quant à la perſonne de S. Pierre, il faut avouer que Paul n'eſt pas le ſeul qui ait été ſcandaliſé de ſa conduite; on lui a ſouvent réſiſté en face, à lui & à ſes ſucceſſeurs. S. Paul lui reprochait aigrement de manger des viandes défendues; c'eſt-à-dire, du porc, du boudin, du lièvre, des anguilles, de l'ixion, & du griffon. Pierre ſe défendait en diſant qu'il avait vu

le ciel ouvert vers la ſixième heure, & une grande nappe qui deſcendait des quatre coins du ciel, laquelle était toute remplie d'anguilles, de quadrupèdes & d'oiſeaux, & que la voix d'un ange avait crié : « Tuez » & mangez ». C'eſt apparemment cette même voix qui a crié à tant de pontifes : « Tuez tout & mangez » la ſubſtance du peuple », dit Volſton ; mais ce reproche eſt beaucoup trop fort.

Caſaubon ne peut approuver la manière dont Pierre traita Anania & Saphira ſa femme. De quel droit, dit Caſaubon, un juif eſclave des Romains ordonnait-il, ou ſouffrait-il que tous ceux qui croiraient en Jéſus vendiſſent leurs héritages & en apportaſſent le prix à ſes pieds? Si quelque anabaptiſte, à Londres, faiſait apporter à ſes pieds tout l'argent de ſes frères, ne ſerait-il pas arrêté comme un ſéducteur ſéditieux, comme un larron qu'on ne manquerait pas d'envoyer à Tyburn ? N'eſt-il pas horrible de faire mourir Anania, parce qu'ayant vendu ſon fonds & en ayant donné l'argent à Pierre, il avait retenu pour lui & pour ſa femme quelques écus pour ſubvenir à leurs néceſſités ſans le dire ? A peine Anania eſt-il mort, que ſa femme arrive. Pierre, au lieu de l'avertir charitablement qu'il vient de faire mourir ſon mari d'apoplexie, pour avoir gardé quelques oboles, & de lui dire de bien prendre garde à elle, la fait tomber dans le piége. Il lui demande ſi ſon mari a donné tout ſon argent aux ſaints. La bonne femme répond, oui ; & elle meurt ſur-le-champ. Cela eſt dur.

Corringius demande pourquoi Pierre, qui tuait ainſi

ainſi ceux qui lui avaient fait l'aumône, n'allait pas tuer plutôt tous les docteurs qui avaient fait mourir Jéſus-Chriſt, & qui le firent fouetter lui-même plus d'une fois? O Pierre! dit Corringius, vous faites mourir deux chrétiens qui vous ont fait l'aumône, & vous laiſſez vivre ceux qui ont crucifié votre Dieu!

Nous avons eu, du temps de Henri IV & de Louis XIII, un avocat-général du Parlement de Provence, homme de qualité, nommé d'Oraiſon de Torame, qui, dans un livre de l'*égliſe militante* dédié à Henri IV, a fait un chapitre entier des arrêts rendus par S. Pierre en matière criminelle. Il dit que l'arrêt prononcé par Pierre contre Anania & Saphira fut exécuté par Dieu même, *aux termes & cas de la juriſdiction ſpirituelle.* Tout ſon livre eſt dans ce goût. Corringius, comme on voit, ne penſe pas comme notre avocat provençal. Apparemment que Corringius n'était pas en pays d'inquiſition, quand il faiſait ſes queſtions hardies.

Erâſme, à propos de Pierre, remarquait une choſe fort ſingulière; c'eſt que le chef de la religion chrétienne commença ſon apoſtolat par renier Jéſus-Chriſt, & que le premier pontife des Juifs avait commencé ſon miniſtère par faire un veau d'or, & par l'adorer.

Quoi qu'il en ſoit, Pierre nous eſt dépeint comme un pauvre qui catéchiſait des pauvres. Il reſſemble à ces fondateurs d'ordres qui vivaient dans l'indigence, & dont les ſucceſſeurs ſont devenus grands ſeigneurs.

Le pape, ſucceſſeur de Pierre, a tantôt gagné,

tantôt perdu; mais il lui reste encore environ cinquante millions d'hommes sur la terre, soumis en plusieurs points à ses lois, outre ses sujets immédiats.

Se donner un maître à trois ou quatre cents lieues de chez soi; attendre pour penser que cet homme ait paru penser; n'oser juger en dernier ressort un procès entre quelques-uns de ses concitoyens, que par des commissaires nommés par cet étranger; n'oser se mettre en possession des champs & des vignes qu'on a obtenus de son propre roi, sans payer une somme considérable à ce maître étranger; violer les lois de son pays qui défendent d'épouser sa nièce, & l'épouser légitimement en donnant à ce maître étranger une somme encore plus considérable; n'oser cultiver son champ le jour que cet étranger veut qu'on célèbre la mémoire d'un inconnu qu'il a mis dans le ciel de son autorité privée: c'est-là en partie ce que c'est que d'admettre un pape; ce sont-là les libertés de l'Eglise gallicane, si nous en croyons du Marsais.

Il y a quelques autres peuples qui portent plus loin leur soumission. Nous avons vu de nos jours un souverain demander au pape la permission de faire juger par son tribunal royal des moines accusés de parricide, ne pouvoir obtenir cette permission, & n'oser les juger.

On sait assez qu'autrefois les droits des papes allaient plus loin; ils étaient fort au-dessus des dieux de l'antiquité; car ces dieux passaient seulement pour disposer des empires, & les papes en disposaient en effet.

Sturbinus dit qu'on peut pardonner à ceux qui

doutent de la divinité & de l'infaillibilité du pape, quand on fait réflexion :

Que quarante ſchiſmes ont profané la chaire de S. Pierre, & que vingt-ſept l'ont enſanglantée ;

Qu'Étienne VII, fils d'un prêtre, déterra le corps de Formoſe ſon prédéceſſeur, & fit trancher la tête à ce cadavre ;

Que Sergius III, convaincu d'aſſaſſinats, eut un fils de Marozie, lequel hérita de la papauté ;

Que Jean X, amant de Théodora, fut étranglé dans ſon lit ;

Que Jean XI, fils de Sergius III, ne fut connu que par ſa crapule ;

Que Jean XII fut aſſaſſiné chez ſa maîtreſſe ;

Que Benoît IX acheta & revendit le pontificat ;

Que Grégoire VII fut l'auteur de cinq cents ans de guerres civiles ſoutenues par ſes ſucceſſeurs ;

Qu'enfin parmi tant de papes, ambitieux, ſanguinaires & débauchés, il y eut un Alexandre VI, dont le nom n'eſt prononcé qu'avec la même horreur que ceux des Néron & des Caligula.

C'eſt une preuve, dit-on, de la divinité de leur caractère, qu'elle ait ſubſiſté avec tant de crimes; mais ſi les califes avaient eu une conduite encore plus affreuſe, ils auraient donc été encore plus divins. C'eſt ainſi que raiſonne Dermius; on lui a répondu. Mais la meilleure réponſe eſt dans la puiſſance mitigée que les évêques de Rome exercent aujourd'hui avec ſageſſe; dans la longue poſſeſſion où les empereurs les laiſſent jouir, parce qu'ils ne peuvent les en dépouiller ; dans

le ſyſtême d'un équilibre général, qui eſt l'eſprit de toutes les cours.

On a prétendu depuis peu qu'il n'y avait que deux peuples qui puſſent envahir l'Italie & écraſer Rome. Ce ſont les Turcs & les Ruſſes; mais ils ſont néceſſairement ennemis, & de plus........

Je ne ſais point prévoir les malheurs de ſi loin.

PIERRE LE GRAND ET JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

SECTION PREMIÈRE.

« Le czar Pierre n'avait pas le vrai génie, celui qui » crée & fait tout de rien. Quelques-unes des choſes » qu'il fit étaient bien, la plupart étaient déplacées. Il » a vu que ſon peuple était barbare, il n'a point » vu qu'il n'était pas mûr pour la police; il l'a voulu » civiliſer quand il ne fallait que l'aguerrir. Il a » d'abord voulu faire des Allemands, des Anglais, » quand il fallait commencer par faire des Ruſſes; il » a empêché ſes ſujets de jamais devenir ce qu'ils » pourraient être, en leur perſuadant qu'ils étaient ce » qu'ils ne ſont pas. C'eſt ainſi qu'un précepteur » français forme ſon élève pour briller un moment » dans ſon enfance, & puis n'être jamais rien. L'empire » de Ruſſie voudra ſubjuguer l'Europe, & ſera ſub- » jugué lui-même. Les Tartares ſes ſujets ou ſes » voiſins deviendront ſes maîtres & les nôtres; cette » révolution me paraît infaillible; tous les rois de » l'Europe travaillent de concert à l'accélérer. »

Ces paroles font tirées d'une brochure intitulée : *le Contrat focial* ou *infocial du peu fociable Jean-Jacques Rouffeau.* Il n'eft pas étonnant qu'ayant fait des miracles à Venife, il ait fait des prophéties fur Mofcou ; mais comme il fait bien que le bon temps des miracles & des prophéties eft paffé, il doit croire que fa prédiction contre la Ruffie n'eft pas auffi infaillible qu'elle lui a paru dans fon premier accès. Il eft doux d'annoncer la chute des grands empires, cela nous confole de notre petiteffe. Ce fera un beau gain pour la philofophie, quand nous verrons inceffamment les Tartares Nogais, qui peuvent, je crois, mettre jufqu'à douze mille hommes en campagne, venir fubjuguer la Ruffie, l'Allemagne, l'Italie & la France. Mais je me flatte que l'empereur de la Chine ne le fouffrira pas ; il a déjà accédé à la paix perpétuelle ; & comme il n'a plus de jéfuites chez lui, il ne troublera point l'Europe. Jean-Jacques qui a, comme on croit, le vrai génie, trouve que Pierre *le grand* ne l'avait pas.

Un feigneur ruffe, homme de beaucoup d'efprit, qui s'amufe quelquefois à lire des brochures, fe fouvint en lifant celle-ci, de quelques vers de Molière, & les cita fort à propos.

> Il femble à trois gredins, dans leur petit cerveau,
> Que pour être imprimés & reliés en veau,
> Les voilà dans l'État d'importantes perfonnes,
> Qu'avec leur plume ils font le deftin des couronnes.

Les Ruffes, dit Jean-Jacques, ne feront jamais policés. J'en ai vu du moins de très-polis, & qui avaient l'efprit jufte, fin, agréable, cultivé, & même

conféquent, ce que Jean-Jacques trouvera fort extraordinaire.

Comme il eft très-galant, il ne manquera pas de dire qu'ils fe font formés à la cour de l'impératrice Catherine, que fon exemple a influé fur eux, mais que cela n'empêche pas qu'il n'ait raifon, & que bientôt cet empire fera détruit.

Ce petit bon homme nous affure, dans un de fes modeftes ouvrages, qu'on doit lui dreffer une ftatue. Ce ne fera probablement ni à Mofcou, ni à Pétersbourg, qu'on s'empreffera de fculpter Jean-Jacques.

Je voudrais en général, que lorfqu'on juge les nations du haut de fon grenier, on fût plus honnête & plus circonfpect. Tout pauvre diable peut dire ce qu'il lui plaît des Athéniens, des Romains, & des anciens Perfes. Il peut fe tromper impunément fur les tribunats, fur les comices, fur la dictature. Il peut gouverner en idée deux ou trois mille lieues de pays, tandis qu'il eft incapable de gouverner fa fervante. Il peut, dans un roman, recevoir un baifer âcre de fa Julie, & confeiller à un prince d'époufer la fille d'un bourreau. Il y a des fottifes fans conféquence, il y en a d'autres qui peuvent avoir des fuites fâcheufes.

Les fous de cour étaient fort fenfés, ils n'infultaient par leurs bouffonneries que les faibles, & refpectaient les puiffans; les fous de village font aujourd'hui plus hardis.

On répondra que Diogène & l'Arétin ont été tolérés; d'accord: mais une mouche ayant vu un jour une hirondelle qui, en volant, emportait des toiles d'araignées, en voulut faire autant; elle y fut prife.

SECTION II.

Ne peut-on pas dire de ces législateurs qui gouvernent l'univers à deux sous la feuille, & qui de leurs galetas donnent des ordres à tous les rois, ce qu'Homère dit de Calcas.

Os ede ta conta, tá te essomena, pro t'eouta.
Il connaît le passé, le présent & l'avenir.

C'est dommage que l'auteur du petit paragraphe que nous venons de citer n'ait connu aucun des trois temps dont parle Homère.

« Pierre *le grand*, dit-il, n'avait pas le génie qui » fait tout de rien ». Vraiment, Jean-Jacques, je le crois sans peine, car on prétend que Dieu seul a cette prérogative.

« Il n'a pas vu que son peuple n'était pas mûr pour » la police » ; en ce cas le czar est admirable de l'avoir fait mûrir. Il me semble que c'est Jean-Jacques qui n'a pas vu qu'il fallait se servir d'abord des Allemands & des Anglais pour faire des Russes.

« Il a empêché ses sujets de jamais devenir ce qu'ils » pourraient être, &c. »

Cependant ces mêmes Russes sont devenus les vainqueurs des Turcs & des Tartares, les conquérans & les législateurs de la Crimée & de vingt peuples différens; leur souveraine a donné des lois à des nations dont le nom même était ignoré en Europe.

Quant à la prophétie de Jean-Jacques, il se peut qu'il ait exalté son ame jusqu'à lire dans l'avenir,

il a tout ce qu'il faut pour être prophète : mais pour le paſſé & pour le préſent, on avouera qu'il n'y entend rien. Je doute que l'antiquité ait rien de comparable à la hardieſſe d'envoyer quatre eſcadres du fond de la mer Baltique dans les mers de la Grèce, de dominer à la fois ſur la mer Égée & ſur le Pont-Euxin, de porter la terreur dans la Colchide & aux Dardanelles, de ſubjuguer la Tauride, & de forcer le viſir Azem à s'enfuir des bords du Danube juſqu'aux portes d'Andrinople.

Si Jean-Jacques compte pour rien tant de grandes actions qui étonnent la terre attentive, il doit du moins avouer qu'il y a quelque généroſité dans un comte d'Orlof qui, après avoir pris un vaiſſeau qui portait toute la famille & tous les tréſors d'un bacha, lui renvoya ſa famille & ſes tréſors.

Si les Ruſſes n'étaient pas mûrs pour la police du temps de Pierre *le grand*, convenons qu'ils ſont mûrs aujourd'hui pour la grandeur d'ame, & que Jean-Jacques n'eſt pas tout-à-fait mûr pour la vérité & pour le raiſonnement.

A l'égard de l'avenir nous le ſaurons quand nous aurons des Ézéchiel, des Iſaïe, des Habacuc, des Michée. Mais le temps en eſt paſſé; &, ſi on oſe le dire, il eſt à craindre qu'il ne revienne plus.

J'avoue que ces *menſonges imprimés* ſur le temps préſent, m'étonnent toujours. Si on donne ces libertés dans un ſiècle où mille volumes, mille gazettes, mille journaux peuvent continuellement vous démentir, quelle foi pourrions-nous avoir en ces hiſtoriens des

anciens temps qui recueillaient tous les bruits vagues, qui ne consultaient aucunes archives, qui mettaient par écrit ce qu'ils avaient entendu dire à leurs grand'mères dans leur enfance, bien sûrs qu'aucun critique ne releverait leurs fautes.

Nous eûmes long-temps neuf Muses, la saine critique est la dixième, elle est venue bien tard. Elle n'existait point du temps de Cécrops, du premier Bacchus, de Sanchoniathon, de Thaut, de Brama, &c. &c.; on écrivait alors impunément tout ce qu'on voulait. Il faut être aujourd'hui un peu plus avisé.

PLAGIAT.

On dit qu'originairement ce mot vient du latin *plaga*, & qu'il signifiait la condamnation au fouet de ceux qui avaient vendu des hommes libres pour des esclaves. Cela n'a rien de commun avec le plagiat des auteurs, lesquels ne vendent point d'hommes, soit esclaves, soit libres. Ils se vendent seulement eux-mêmes quelquefois pour un peu d'argent.

Quand un auteur vend les pensées d'un autre pour les siennes, ce larcin s'appelle *plagiat*. On pourrait appeler *plagiaires* tous les compilateurs, tous les faiseurs de dictionnaires, qui ne font que répéter à tort & à travers les opinions, les erreurs, les impostures, les vérités déjà imprimées dans des dictionnaires précédens; mais ce sont du moins des plagiaires de bonne foi; ils ne s'arrogent point le mérite de l'invention. Ils ne prétendent pas même à celui d'avoir déterré chez les anciens les matériaux

qu'ils ont aſſemblés, ils n'ont fait que copier les laborieux compilateurs du ſeizième ſiècle. Ils vous vendent en *in-quarto* ce que vous aviez déjà en *in-folio*. Appelez-les, ſi vous voulez, *libraires*, & non pas auteurs. Rangez-les plutôt dans la claſſe des frippiers que dans celle des plagiaires.

Le véritable plagiat eſt de donner pour vôtres les ouvrages d'autrui, de coudre dans vos rapſodies de longs paſſages d'un bon livre avec quelques petits changemens. Mais le lecteur éclairé voyant ce morceau de drap d'or ſur un habit de bure, reconnaît bientôt le voleur mal-adroit.

Ramſai, qui après avoir été presbytérien dans ſon village d'Écoſſe, enſuite anglican à Londres, puis quaker, & qui perſuada enfin au célèbre Fénélon, archevêque de Cambrai, qu'il était catholique, & même qu'il avait beaucoup de penchant pour l'amour pur; Ramſai, dis-je, fit les voyages de Cyrus, parce que ſon maître avait fait voyager Télémaque. Il n'y a juſque-là que de l'imitation. Dans ces voyages il copie les phraſes, les raiſonnemens d'un ancien auteur anglais qui introduit un jeune ſolitaire diſſéquant ſa chèvre morte, & remontant à Dieu par ſa chèvre. Cela reſſemble fort à un plagiat. Mais en conduiſant Cyrus en Egypte, il ſe ſert, pour décrire ce pays ſingulier, des mêmes expreſſions employées par Boſſuet; il le copie mot pour mot ſans le citer. Voilà un plagiat dans toutes les formes. Un de mes amis le lui reprochait un jour; Ramſai lui répondit qu'on pouvait ſe rencontrer, & qu'il n'était pas étonnant

qu'il pensât comme Fénélon, & qu'il s'exprimât comme Bossuet. Cela s'appelle *être fier comme un écossais.*

Le plus singulier de tous les plagiats est peut-être celui du père Barre, auteur d'une grande *Histoire d'Allemagne* en dix volumes. On venait d'imprimer l'*Histoire de Charles XII*, & il en prit plus de deux cents pages qu'il inséra dans son ouvrage. Il fait dire à un duc de Lorraine précisément ce que Charles XII a dit.

Il attribue à l'empereur Arnould ce qui est arrivé au monarque suédois.

Il dit de l'empereur Rodolphe ce qu'on avait dit du roi Stanislas.

Valdemar, roi de Danemarck, fait & dit précisément les mêmes choses que Charles à Bender, &c. &c.

Le plaisant de l'affaire est qu'un journaliste voyant cette prodigieuse ressemblance entre ces deux ouvrages, ne manqua pas d'imputer le plagiat à l'auteur de *l'Histoire de Charles XII*, qui avait pourtant écrit vingt ans avant le père Barre.

C'est sur-tout en poésie qu'on se permet souvent le plagiat, & c'est assurément de tous les larcins le moins dangereux pour la société.

PLATON.

SECTION PREMIÈRE.

Du Timée de Platon, & de quelques autres choses.

Les pères de l'Eglise des quatre premiers siècles furent tous grecs & platoniciens; vous ne trouvez pas un romain qui ait écrit pour le christianisme, & qui

ait eu la plus légère teinture de philosophie. J'observerai ici en passant, qu'il est assez étrange que cette Eglise de Rome, qui ne contribua en rien à ce grand établissement, en ait seule recueilli tout l'avantage. Il en a été de cette révolution comme de toutes celles qui sont nées des guerres civiles. Les premiers qui troublent un État, travaillent toujours, sans le savoir, pour d'autres que pour eux.

L'école d'Alexandrie, fondée par un nommé Marc, auquel succédèrent Athénagoras, Clément, Origène, fut le centre de la philosophie chrétienne. Platon était regardé par tous les Grecs d'Alexandrie, comme le maître de la sagesse, comme l'interprète de la divinité. Si les premiers chrétiens n'avaient pas embrassé les dogmes de Platon, ils n'auraient jamais eu aucun philosophe, aucun homme d'esprit dans leur parti. Je mets à part l'inspiration & la grace, qui sont au-dessus de toute philosophie, & je ne parle que du train ordinaire des choses humaines.

Ce fut, dit-on, dans le Timée de Platon principalement ; que les pères grecs s'instruisirent. Ce Timée passe pour l'ouvrage le plus sublime de toute la philosophie ancienne. C'est presque le seul que Dacier n'ait point traduit; & je pense que la raison en est qu'il ne l'entendait point, & qu'il craignit de montrer à des lecteurs clair-voyans le visage de cette divinité grecque qu'on n'adore que parce qu'elle est voilée.

Platon, dans ce beau dialogue, commence par introduire un prêtre égyptien qui apprend à Solon

l'ancienne hiſtoire de la ville d'Athènes, qui était fidèlement conſervée depuis neuf mille ans dans les archives de l'Egypte.

Athènes, dit le prêtre, était alors la plus belle ville de la Grèce, & la plus renommée dans le monde pour les arts de la guerre & de la paix ; elle réſiſta ſeule aux guerriers de cette fameuſe île Atlantide, qui vinrent ſur des vaiſſeaux innombrables ſubjuguer une grande partie de l'Europe & de l'Aſie. Athènes eut la gloire d'affranchir tant de peuples vaincus, & de préſerver l'Egypte de la ſervitude qui nous menaçait. Mais après cette illuſtre victoire & ce ſervice rendu au genre humain, un tremblement de terre épouvantable engloutit en vingt-quatre heures & le territoire d'Athènes & toute la grande île Atlantide. Cette île n'eſt aujourd'hui qu'une vaſte mer que les débris de cet ancien monde & le limon mêlé à ſes eaux, rendent innavigable.

Voilà ce que ce prêtre conte à Solon ; voilà comment Platon débute pour nous expliquer enſuite la formation de l'ame, les opérations du verbe, & ſa trinité. Il n'eſt pas phyſiquement impoſſible qu'il y eût eu une île Atlantide qui n'exiſtait plus depuis neuf mille ans, & qui périt par un tremblement de terre, comme il eſt arrivé à Herculanum, & à tant d'autres villes. Mais notre prêtre, en ajoutant que la mer qui baigne le mont Atlas eſt inacceſſible aux vaiſſeaux, rend l'hiſtoire un peu ſuſpecte.

Il ſe peut faire, après tout, que depuis Solon, c'eſt-à-dire depuis trois mille ans, les flots aient nettoyé

le limon de l'ancienne île Atlantide, & rendu la mer navigable : mais enfin il eſt toujours ſurprenant qu'on débute par cette île pour parler du verbe.

Peut-être en faiſant un conte de prêtre ou de vieille, Platon n'a-t-il voulu inſinuer autre choſe que les viciſſitudes qui ont changé tant de fois la face du globe. Peut-être a-t-il voulu dire ſeulement ce que Pythagore & Timée de Locres avaient dit ſi long-temps avant lui, & ce que nos yeux nous diſent tous les jours, que tout périt & ſe renouvelle dans la nature. L'hiſtoire de Deucalion & de Pyrrha, la chûte de Phaëton, ſont des fables; mais des inondations & des embraſemens ſont des vérités.

Platon part de ſon île imaginaire pour dire des choſes que les meilleurs philoſophes de nos jours ne déſavoueraient pas. « Ce qui eſt produit a néceſſairement une cauſe, un auteur. Il eſt difficile de » trouver l'auteur de ce monde; & quand on l'a trouvé, » il eſt dangereux de le dire au peuple. »

Rien n'eſt plus vrai encore aujourd'hui, qu'un ſage, en paſſant par Notre-Dame de Lorette, s'aviſe de dire à un ſage ſon ami, que Notre-Dame de Lorette, avec ſon petit viſage noir, ne gouverne pas l'univers entier: ſi une bonne femme entend ces paroles, & ſi elle les redit à d'autres bonnes femmes de la marche d'Ancône, le ſage ſera lapidé comme Orphée. Voilà préciſément le cas où croyaient être les premiers chrétiens qui ne diſaient pas du bien de Cybèle & de Diane. Cela ſeul devait les attacher à Platon. Les choſes

inintelligibles qu'il débite enſuite, ne durent pas les dégoûter de lui.

Je ne reprocherai point à Platon d'avoir dit dans ſon Timée, *que le monde eſt un animal;* car il entend ſans doute que les élémens en mouvement animent le monde, & il n'entend pas par *animal* un chien & un homme qui marchent, qui ſentent, qui mangent, qui dorment, & qui engendrent. Il faut toujours expliquer un auteur dans le ſens le plus favorable; & ce n'eſt que lorſqu'on accuſe les gens d'héréſie, ou quand on dénonce leurs livres, qu'il eſt de droit d'en interpréter malignement toutes les paroles, & de les empoiſonner : ce n'eſt pas ainſi que j'en uſerai avec Platon.

Il y a d'abord chez lui une eſpèce de trinité qui eſt l'ame de la matière. Voici ſes paroles : « De la ſubſ-» tance indiviſible, toujours ſemblable à elle-même, » & de la ſubſtance diviſible, il compoſa une troi-» ſième ſubſtance qui tient de la même & de l'autre. »

Enſuite viennent des nombres à la pytagoricienne, qui rendent la choſe encore plus inintelligible, & par conſéquent plus reſpectable. Quelle proviſion pour des gens qui commençaient une guerre de plume !

Ami lecteur, un peu de patience, s'il vous plaît, & un peu d'attention. « Quand Dieu eut formé l'ame » du monde de ces trois ſubſtances, cette ame s'élança » du milieu de l'univers aux extrémités de l'être, ſe » répandant par-tout au-dehors, & ſe repliant ſur » elle-même; elle forma ainſi dans tous les temps » une origine divine de la ſageſſe éternelle. »

Et quelques lignes après :

« Ainſi la nature de cet animal immenſe qu'on » nomme le monde, eſt éternelle. »

Platon, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, introduit donc l'Être ſuprême artiſan du monde, formant ce monde avant les temps; de ſorte que Dieu ne pouvait être ſans le monde, ni le monde ſans Dieu, comme le ſoleil ne peut exiſter ſans répandre la lumière dans l'eſpace, ni cette lumière voler dans l'eſpace, ſans le ſoleil.

Je paſſe ſous ſilence beaucoup d'idées à la grecque, ou plutôt à l'orientale, comme, par exemple, qu'il y a quatre ſortes d'animaux, les dieux céleſtes, les oiſeaux de l'air, les poiſſons & les animaux terreſtres dont nous avons l'honneur d'être.

Je me hâte de venir à une ſeconde trinité. « L'être » engendré, l'être qui engendre, & l'être qui reſ- » ſemble à l'engendré & à l'engendreur ». Cette trinité eſt aſſez formelle, & les pères ont pu y trouver leur compte.

Cette trinité eſt ſuivie d'une théorie un peu ſingulière des quatre élémens. La terre eſt fondée ſur un triangle équilatère, l'eau ſur un triangle rectangle, l'air ſur un ſcalène, & le feu ſur un iſocèle. Après quoi il prouve démonſtrativement qu'il ne peut y avoir que cinq mondes, parce qu'il n'y a que cinq corps ſolides réguliers, & que cependant il n'y a qu'un monde qui eſt rond.

J'avoue qu'il n'y a point de philoſophes aux petites-maiſons qui ait jamais ſi puiſſamment raiſonné. Vous

vous

vous attendez, ami lecteur, à m'entendre parler de cette autre fameuse trinité de Platon, que ses commentateurs ont tant vantée ; c'est l'être éternel, formateur éternel du monde ; son verbe, ou son intelligence, ou son idée ; & le bon qui en résulte. Je vous assure que je l'ai bien cherchée dans ce Timée, je ne l'y ai jamais trouvée ; elle peut y être *totidem litteris*, mais elle n'y est pas *totidem verbis*, ou je suis fort trompé.

Après avoir lu tout Platon à mon grand regret, j'ai apperçu quelque ombre de la trinité dont on lui fait honneur. C'est dans le livre sixième de sa République chimérique, lorsqu'il dit : « Parlons du fils, production merveilleuse du bon, & sa parfaite image ». Mais malheureusement il se trouve que cette parfaite image de Dieu c'est le soleil. On en conclut que c'était le soleil intelligible, lequel avec le verbe & le père composait la trinité platonique.

Il y a dans l'Épinomis de Platon des galimatias fort curieux ; en voici un que je traduis aussi raisonnablement que je le puis pour la commodité du lecteur :

« Sachez qu'il y a huit vertus dans le ciel ; je les ai » observées, ce qui est facile à tout le monde. Le » soleil est une de ces vertus, la lune une autre, la » troisième est l'assemblage des étoiles ; & les cinq » planètes font avec ces trois vertus le nombre de » huit. Gardez-vous de penser que ces vertus, ou » ceux qui sont dans elles & qui les animent, soit » qu'ils marchent d'eux-mêmes, soit qu'ils soient

» portés dans des véhicules ; gardez-vous, dis-je, de
» croire que les uns soient des dieux, & que les
» autres ne le soient pas ; que les uns soient adorables,
» & qu'il y en ait d'autres qu'on ne doive ni adorer
» ni invoquer. Ils sont tous frères, chacun a son
» partage, nous leur devons à tous les mêmes hon-
» neurs, ils remplissent tous l'emploi que le verbe
» leur assigna quand il forma l'univers visible. »

Voilà déjà le verbe trouvé, il faut maintenant trouver les trois personnes. Elle sont dans la seconde lettre de Platon à Denis. Ces lettres ne sont pas assurément supposées. Le style est le même que celui de ses dialogues. Il dit souvent à Denis & à Dion des choses assez difficiles à comprendre, & qu'on croirait écrites en chiffre ; mais aussi il en dit de fort claires, & qui se sont trouvées vraies long-temps après lui. Par exemple, voici comme il s'exprime dans sa septième lettre à Dion :

« J'ai été convaincu que tous les États sont assez
» mal gouvernés ; il n'y a guère ni bonne institution
» ni bonne administration. On y vit, pour ainsi dire,
» au jour la journée, & tout va au gré de la fortune
» plutôt qu'au gré de la sagesse. »

Après cette courte digression sur les affaires temporelles, revenons aux spirituelles, à la trinité. Platon dit à Denis :

« Le roi de l'univers est environné de ses ouvrages,
» tout est l'effet de sa grace. Les plus belles des choses
» ont en lui leur cause première ; les secondes en
» perfection ont en lui une seconde cause ; & il est

» encore la troisième cause des ouvrages du troisième » degré. »

On pourrait ne pas reconnaître dans cette lettre la trinité telle que nous l'admettons; mais c'était beaucoup d'avoir dans un auteur grec un garant des dogmes de l'Église naissante. Toute l'Église grecque fut donc platonicienne, comme toute l'Église latine fut péripatéticienne depuis le commencement du treizième siècle. Ainsi deux grecs qu'on n'a jamais entendus ont été nos maîtres à penser, jusqu'au temps où les hommes se sont mis au bout de deux mille ans à penser par eux-mêmes.

SECTION II.

Questions sur Platon & sur quelques autres bagatelles.

PLATON en disant aux Grecs ce que tant de philosophes des autres nations avaient dit avant lui, en assurant qu'il y a une intelligence suprême qui arrangea l'univers, pensait-il que cette intelligence suprême résidait en un seul lieu, comme un roi de l'Orient dans son sérail? ou bien croyait-il que cette puissante intelligence se répand par-tout comme la lumière, ou comme un être encore plus fin, plus prompt, plus actif, plus pénétrant que la lumière? le dieu de Platon, en un mot, est-il dans la matière? en est-il séparé? O vous qui avez lu Platon attentivement, c'est-à-dire, sept ou huit songe-creux cachés dans quelques galetas de l'Europe! si jamais ces questions viennent jusqu'à vous, je vous supplie d'y répondre.

L'île barbare des Caſſitérides, où les hommes vivaient dans les bois du temps de Platon, a produit enfin des philoſophes qui ſont autant au-deſſus de lui, que Platon était au-deſſus de ceux de ſes contemporains qui ne raiſonnaient pas.

Parmi ces philoſophes Clarke eſt peut-être le plus profond enſemble & le plus clair, le plus méthodique & le plus fort de tous ceux qui ont parlé de l'Être ſuprême.

Lorſqu'il eut donné au public ſon excellent livre, il ſe trouva un jeune gentilhomme de la province de Glocefter, qui lui fit avec candeur des objections auſſi fortes que ſes démonſtrations. On peut les voir à la fin du premier volume de Clarke; ce n'était pas ſur l'exiſtence néceſſaire de l'Être ſuprême qu'il diſputait, c'était ſur ſon infinité & ſur ſon immenſité.

Il ne paraît pas, en effet, que Clarke ait prouvé qu'il y ait un Etre qui pénètre intimement tout ce qui exiſte, & que cet Etre dont on ne peut concevoir les propriétés, ait la propriété de s'étendre au-delà de toute borne imaginable.

Le grand Newton a démontré qu'il y a du vide dans la nature; mais quel philoſophe pourra me démontrer que Dieu eſt dans ce vide, qu'il touche à ce vide, qu'il remplit ce vide? Comment étant auſſi bornés que nous le ſommes, pouvons-nous connaître ces profondeurs? Ne nous ſuffit-il pas qu'il nous ſoit prouvé qu'il exiſte un maître ſuprême? Il ne nous eſt pas donné de ſavoir ce qu'il eſt, ni comment il eſt.

Il ſemble que Locke & Clarke aient eu les clefs du

monde intelligible. Locke a ouvert tous les appartemens où l'on peut entrer ; mais Clarke n'a-t-il pas voulu pénétrer un peu trop au-delà de l'édifice ?

Comment un philosophe tel que Samuel Clarke, après un si admirable ouvrage sur l'existence de Dieu, en a-t-il pu faire ensuite un si pitoyable sur des choses de fait ?

Comment Benoît Spinosa, qui avait autant de profondeur dans l'esprit que Samuel Clarke, après s'être élevé à la métaphysique la plus sublime, peut-il ne pas s'appercevoir qu'une intelligence suprême préside à des ouvrages visiblement arrangés avec une suprême intelligence (s'il est vrai, après tout, que ce soit-là le système de Spinosa) ?

Comment Newton, le plus grand des hommes, a-t-il pu commenter l'Apocalypse, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ?

Comment Locke, après avoir si bien développé l'entendement humain, a-t-il pu dégrader son entendement dans un autre ouvrage ?

Je crois voir des aigles qui, s'étant élancés dans la nue, vont se reposer sur un fumier.

POÈTES.

Un jeune homme, au sortir du collége, délibère s'il se fera avocat, médecin, théologien ou poète ; s'il prendra soin de notre fortune, de notre santé, de notre ame ou de nos plaisirs. Nous avons déjà parlé des avocats & des médecins; nous parlerons de la fortune prodigieuse que fait quelquefois un théologien.

Le théologien, devenu pape, a non-ſeulement ſes valets théologiens, cuiſiniers, échanſon, porte-coton, médecins, chirurgiens, balayeurs, faiſeurs d'*Agnus Dei*, confituriers, prédicateurs; il a auſſi ſon poète. Je ne ſais quel fou était le poète de Léon X, comme David fut quelque temps le poète de Saül.

C'eſt aſſurément de tous les emplois qu'on peut avoir dans une grande maiſon, l'emploi le plus inutile. Les rois d'Angleterre qui ont conſervé dans leur île beaucoup d'anciens uſages, perdus dans le continent, ont, comme on ſait, leur poète en titre d'office. Il eſt obligé de faire tous les ans une ode à la louange de Sainte Cécile, qui jouait autrefois ſi merveilleuſement du clavecin ou du pſaltérion, qu'un ange deſcendit du neuvième ciel pour l'écouter de plus près, attendu que l'harmonie du pſaltérion n'arrive d'ici-bas au pays des anges qu'en ſourdine.

Moïſe eſt le premier poète que nous connaiſſions. Il eſt à croire que long-temps avant lui, les Égyptiens, les Chaldéens, les Syriens, les Indiens connaiſſaient la poéſie, puiſqu'ils avaient de la muſique. Mais enfin, ſon beau cantique qu'il chanta avec ſa ſœur *Maria* en ſortant du fond de la mer Rouge, eſt le premier monument poétique en vers hexamètres que nous ayions. Je ne ſuis pas du ſentiment de ces bélitres ignorans & impies, Newton, le Clerc & d'autres, qui prouvent que tout cela ne fut écrit qu'environ huit cents ans après l'événement, & qui diſent avec inſolence que Moïſe ne put écrire en hébreu, puiſque la langue hébraïque n'eſt qu'un dialecte nouveau

du phénicien, & que Moïse ne pouvait savoir le phénicien. Je n'examine point avec le savant Huet comment Moïse put chanter, lui qui était bègue & qui ne pouvait parler.

A entendre plusieurs de ces messieurs, Moïse serait bien moins ancien qu'Orphée, Musée, Homère, Hésiode. On voit au premier coup-d'œil combien cette opinion est absurde. Le moyen qu'un grec puisse être aussi ancien qu'un juif ?

Je ne répondrai pas non plus à ces autres impertinens qui soupçonnent que Moïse n'est qu'un personnage imaginaire, une fabuleuse imitation de la fable de l'ancien Bacchus, & qu'on chantait dans les orgies tous les prodiges de Bacchus attribués depuis à Moïse, avant qu'on sût qu'il y eût des Juifs au monde. Une telle idée se réfute d'elle-même. Le bon sens nous fait voir qu'il est impossible qu'il y ait eu un Bacchus avant un Moïse.

Nous avons encore un excellent poète juif, très-réellement antérieur à Horace, c'est le roi David; & nous savons bien que le *Miserere* est infiniment au-dessus du *Justum ac tenacem propositi virum.*

Mais ce qui étonne, c'est que des législateurs & des rois ayant été nos premiers poètes, il se trouve aujourd'hui des gens assez bons pour se faire les poètes des rois. Virgile, à la vérité, n'avait pas la charge de poète d'Auguste, ni Lucain celle de poète de Néron; mais j'avoue qu'ils avilirent un peu la profession en donnant du dieu à l'un & à l'autre.

On demande comment la poésie étant si peu

néceſſaire au monde, elle occupe un ſi haut rang parmi les beaux-arts? On peut faire la même queſtion ſur la muſique. La poéſie eſt la muſique de l'ame, & ſur-tout des ames grandes & ſenſibles.

Un mérite de la poéſie dont bien des gens ne ſe doutent pas, c'eſt qu'elle dit plus que la proſe, & en moins de paroles que la proſe.

Qui pourra jamais traduire ce vers latin avec autant de brièveté qu'il eſt ſorti du cerveau du poète ?

Vive memor lethi, fugit hora, hoc quod loquor inde eſt.

Je ne parle pas des autres charmes de la poéſie, on les connaît aſſez; mais j'inſiſterai ſur le grand précepte d'Horace, *ſapere eſt & principium & fons.* Point de vraie poéſie ſans une grande ſageſſe. Mais comment accorder cette ſageſſe avec l'enthouſiaſme ? Comme Céſar qui formait un plan de bataille avec prudence, & combattait avec fureur.

Il y a eu des poètes un peu fous, oui ; & c'eſt parce qu'ils étaient de très-mauvais poètes. Un homme qui n'a que des dactyles & des ſpondées, ou des rimes dans la tête, eſt rarement un homme de bon ſens ; mais Virgile eſt doué d'une raiſon ſupérieure.

Lucrèce était un miſérable phyſicien, & il avait cela de commun avec toute l'antiquité. La phyſique ne s'apprend pas avec de l'eſprit ; c'eſt un art que l'on ne peut exercer qu'avec des inſtrumens, & les inſtrumens n'avaient pas encore été inventés. Il faut des lunettes, des microſcopes, des machines pneumatiques, des baromètres, &c., pour avoir

quelque idée commencée des opérations de la nature.

Descartes n'en savait guère plus que Lucrèce, lorsque ces clefs ouvrirent le sanctuaire; & on a fait cent fois plus de chemin depuis Galilée, meilleur physicien que Descartes, jusqu'à nos jours, que depuis le premier Hermès jusqu'à Lucrèce, & depuis Lucrèce jusqu'à Galilée.

Toute la physique ancienne est d'un écolier absurde. Il n'en est pas ainsi de la philosophie de l'ame & de ce bons sens qui, aidé du courage de l'esprit, fait peser avec justesse les doutes & les vraisemblances. C'est-là le grand mérite de Lucrèce : son troisième chant est un chef-d'œuvre de raisonnement; il disserte comme Cicéron, il s'exprime quelquefois comme Virgile; & il faut avouer que, quand notre illustre Polignac réfute ce troisième chant, il ne le réfute qu'en cardinal.

Quand je dis que le poète Lucrèce raisonne en métaphysicien excellent dans ce troisième chant, je ne dis pas qu'il ait raison; on peut argumenter avec un jugement vigoureux, & se tromper, si on n'est pas instruit par la révélation. Lucrèce n'était point juif, & les Juifs, comme on sait, étaient les seuls hommes sur la terre qui eussent raison du temps de Cicéron, de Possidonius, de César & de Caton. Ensuite, sous Tibère, les Juifs n'eurent plus raison, & il n'y eut que les chrétiens qui eurent le sens commun.

Ainsi il était impossible que Lucrèce, Cicéron & César ne fussent pas des imbécilles en comparaison des Juifs & de nous; mais il faut convenir qu'aux

yeux du reste du genre humain, ils étaient de très-grands hommes.

J'avoue que Lucrèce se tua, Caton aussi, Cassius & Brutus aussi; mais on peut fort bien se tuer, & avoir raisonné en homme d'esprit pendant sa vie.

Distinguons dans tout auteur l'homme & ses ouvrages. Racine écrit comme Virgile; mais il devient janséniste par faiblesse, & il meurt de chagrin par une faiblesse non moins grande, parce qu'un autre homme, en passant dans une galerie, ne l'a pas regardé; j'en suis fâché, mais le rôle de Phèdre n'en est pas moins admirable.

POLITIQUE.

La politique de l'homme consiste d'abord à tâcher d'égaler les animaux à qui la nature a donné la nourriture, le vêtement & le couvert.

Ces commencemens sont longs & difficiles.

Comment se procurer le bien-être & se mettre à l'abri du mal? C'est-là tout l'homme.

Ce mal est par-tout. Les quatres élémens conspirent à le former. La stérilité d'un quart du globe, les maladies, la multitude d'animaux ennemis, tout nous oblige de travailler sans cesse à écarter le mal.

Nul homme ne peut seul se garantir du mal, & se procurer le bien; il faut des secours. La société est donc aussi ancienne que le monde.

Cette société est tantôt trop nombreuse, tantôt trop rare. Les révolutions de ce globe ont détruit souvent des races entières d'hommes & d'autres

animaux dans plusieurs pays, & les ont multipliées dans d'autres.

Pour multiplier une espèce, il faut un climat & un terrain tolérables; & avec ces avantages on peut encore être réduit à marcher tout nu, souffrir la faim, à manquer de tout, à périr de misère.

Les hommes ne sont pas comme les castors, les abeilles, les vers à soie; ils n'ont pas un instinct sûr qui leur procure le nécessaire.

Sur cent mâles il s'en trouve à peine un qui ait du génie; sur cinq cents femelles à peine une.

Ce n'est qu'avec du génie qu'on invente les arts, qui procurent à la longue un peu de bien-être, unique objet de toute politique.

Pour essayer ces arts il faut des secours, des mains qui vous aident, des entendemens assez ouverts pour vous comprendre & assez dociles pour vous obéir.

Avant de trouver & d'assembler tout cela, des milliers de siècles s'écoulent dans l'ignorance & dans la barbarie; des milliers de tentatives avortent. Enfin, un art est ébauché, & il faut encore des milliers de siècles pour le perfectionner.

Politique du dehors.

Quand la métallurgie est trouvée par une nation, il est indubitable qu'elle battra ses voisins, & en fera des esclaves.

Vous avez des flèches & des sabres, & vous êtes nés dans un climat qui vous a rendus robustes. Nous sommes faibles, nous n'avons que des massues & des

pierres, vous nous tuez; & si vous nous laissez la vie, c'est pour labourer vos champs, pour bâtir vos maisons; nous vous chantons quelques airs grossiers quand vous vous ennuyez, si nous avons de la voix, ou nous soufflons dans quelques tuyaux pour obtenir de vous des vêtemens & du pain. Nos femmes & nos filles sont-elles jolies, vous les prenez pour vous. Monseigneur votre fils profite de cette politique établie; il ajoute de nouvelles découvertes à cet art naissant. Ses serviteurs coupent les testicules à mes enfans; il les honore de la garde de ses épouses & de ses maîtresses. Telle a été & telle est encore la politique, le grand art de faire servir les hommes à son bien-être dans la plus grande partie de l'Asie.

Quelques peuplades ayant ainsi asservi plusieurs autres peuplades, les victorieuses se battent avec le fer pour le partage des dépouilles. Chaque petite nation nourrit & soudoie des soldats. Pour encourager ces soldats & pour les contenir, chacune à ses dieux, ses oracles, ses prédictions; chacune nourrit & soudoie des devins & des sacrificateurs bouchers. Ces devins commencent par deviner en faveur des chefs de nation, ensuite ils devinent pour eux-mêmes & partagent le gouvernement. Le plus fort & le plus habile subjugue à la fin les autres, après des siècles de carnage qui font frémir, & de friponneries qui font rire. C'est-là le complément de la politique.

Pendant que ces scènes de brigandages & de fraudes se passent dans une partie du globe, d'autres peuplades retirées dans les cavernes des montagnes, ou dans

des cantons entourés de marais inaccessibles, ou dans quelques petites contrées habitables au milieu des déserts de sables, ou de presqu'îles, ou des îles, se défendent contre les tyrans du continent. Tous les hommes enfin ayant à peu près les mêmes armes, le sang coule d'un bout du monde à l'autre.

On ne peut pas toujours tuer, on fait la paix avec son voisin, jusqu'à ce qu'on se croie assez fort pour recommencer la guerre. Ceux qui savent écrire rédigent ces traités de paix. Les chefs de chaque peuple, pour mieux tromper leurs ennemis, attestent les Dieux qu'ils se sont faits; on invente les sermens: l'un vous promet au nom de Sammonocodom, l'autre au nom de Jupiter, de vivre toujours avec vous en bonne harmonie, & à la première occasion ils vous égorgent au nom de Jupiter & de Sammonocodom.

Dans les temps les plus raffinés, le lion d'Ésope fait un traité avec trois animaux ses voisins. Il s'agit de partager une proie en quatre parts égales. Le lion, pour de bonnes raisons qu'il déduira en temps & lieu, prend d'abord trois parts pour lui seul, & menace d'étrangler quiconque osera toucher à la quatrième. C'est-là le sublime de la Politique.

Politique du dedans.

Il s'agit d'avoir dans votre pays le plus de pouvoir, le plus d'honneurs & le plus de plaisirs que vous pourrez. Pour y parvenir il faut beaucoup d'argent.

Cela est très-difficile dans une démocratie; chaque citoyen est votre rival. Une démocratie ne peut

ſubſiſter que dans un petit coin de terre. Vous aurez beau être riche par votre commerce ſecret, ou par celui de votre grand-père, votre fortune vous fera des jaloux & très-peu de créatures. Si dans quelque démocratie une maiſon riche gouverne, ce ne ſera pas pour long-temps.

Dans une ariſtocratie on peut plus aiſément ſe procurer honneur, plaiſirs, pouvoirs & argent; mais il y faut une grande diſcrétion. Si on abuſe trop, les révolutions ſont à craindre.

Ainſi dans la démocratie tous les citoyens ſont égaux. Ce gouvernement eſt aujourd'hui rare & chetif, quoique naturel & ſage.

Dans l'ariſtocratie, l'inégalité, la ſupériorité, ſe font ſentir; mais moins elle eſt arrogante, plus elle aſſure ſon bien-être.

Reſte la monarchie; c'eſt-là que tous les hommes ſont faits pour un ſeul. Il accumule tous les honneurs dont il veut ſe décorer, goûte tous les plaiſirs dont il veut jouir, exerce un pouvoir abſolu; & tout cela, pourvu qu'il ait beaucoup d'argent. S'il en manque il ſera malheureux au dedans comme au dehors; il perdra bientôt pouvoir, plaiſirs, honneurs, & peut-être la vie.

Tant que cet homme a de l'argent, non-ſeulement il jouit, mais ſes parens, ſes principaux ſerviteurs jouiſſent auſſi; & une foule de mercenaires travaille toute l'année pour eux, dans la vaine eſpérance de goûter un jour dans leurs chaumières le repos que leur ſultan & leurs bachas ſemblent

goûter dans leurs ſérails. Mais voici à peu près ce qui arrive.

Un gros & gras cultivateur poſſédait autrefois un vaſte terrain de champs, prés, vignes, vergers, forêts. Cent manœuvres cultivaient pour lui; il dînait avec ſa famille, buvait & s'endormait. Ses principaux domeſtiques, qui le volaient, dînaient après lui & mangeaient preſque tout. Les manœuvres venaient & faiſaient très-maigre chère. Ils murmurèrent, ils ſe plaignirent, ils perdirent patience; enfin ils mangèrent le dîner du maître & le chaſsèrent de ſa maiſon. Le maître dit que ces coquins-là étaient des enfans rebelles qui battaient leur père. Les manœuvres dirent qu'ils avaient ſuivi la loi ſacrée de la nature que l'autre avait violée. On s'en rapporta enfin à un devin du voiſinage qui paſſait pour un homme inſpiré. Ce ſaint homme prend la métairie pour lui, & fait mourir de faim les domeſtiques, & l'ancien maître, juſqu'à ce qu'il ſoit chaſſé à ſon tour. C'eſt la politique du dedans.

C'eſt ce qu'on a vu plus d'une fois, & quelques effets de cette politique ſubſiſtent encore dans toute leur force. Il faut eſpérer que dans dix ou douze mille ſiècles, quand les hommes ſeront plus éclairés, les grands poſſeſſeurs des terres, devenus plus politiques, traiteront mieux leurs manœuvres, & ne ſe laiſſeront pas ſubjuguer par des devins & des ſorciers.

POLYPES.

En qualité de douteur, il y long-temps que j'ai rempli ma vocation. J'ai douté, quand on m'a voulu perſuader que les gloſſopétres que j'ai vues ſe former dans ma campagne, étaient originairement des langues de chiens marins; que la chaux employée à ma grange n'était compoſée que de coquillages; que les coraux étaient le produit des excrémens de certains petits poiſſons; que la mer, par ſes courans, a formé le mont Cénis & le mont Taurus, & que Niobé fut autrefois changée en marbre.

Ce n'eſt pas que je n'aime l'extraordinaire, le merveilleux autant qu'aucun voyageur, & qu'aucun homme à ſyſtême; mais pour croire fermement, je veux voir par mes yeux, toucher par mes mains, &c. à pluſieurs repriſes. Ce n'eſt pas même aſſez; je veux encore être aidé par les yeux & par les mains des autres.

Deux de mes compagnons, qui font comme moi des queſtions ſur l'Encyclopédie, ſe ſont long-temps amuſés à conſidérer avec moi, en tous ſens, pluſieurs de ces petites tiges qui croiſſent dans des bourbiers à côté des lentilles d'eau. Ces herbes légères, qu'on appelle *polypes d'eau douce*, ont pluſieurs racines, & de-là vient qu'on leur a donné le nom de *polypes*. Ces petites plantes paraſites ne furent que des plantes juſqu'au commencement du ſiècle où nous ſommes. Leuwenhoeck s'aviſa de les faire monter au rang d'animal. Nous ne ſavons pas s'ils y ont beaucoup gagné.

Nous penſons que pour être réputé animal, il faut être doué de la ſenſation. Que l'on commence donc

par

par nous faire voir que ces polypes d'eau douce ont du ſentiment, afin que nous leur donnions parmi nous droit de bourgeoiſie.

Nous n'avons pas oſé accorder cette dignité à la ſenſitive, quoiqu'elle parût y avoir les plus grandes prétentions. Pourquoi la donnerions-nous à une eſpèce de petit jonc ? eſt-ce parce qu'il revient de bouture ? Mais cette propriété eſt commune à tous les arbres qui croiſſent au bord de l'eau, aux ſaules, aux peupliers, aux trembles, &c. C'eſt cela même qui démontre que le polype eſt un végétal. Il eſt ſi léger qu'il change de place au moindre mouvement de la goutte d'eau qui le porte. De-là on a conclu qu'il marchait. On pouvait ſuppoſer de même que les petites îles flottantes des marais de S. Omer ſont des animaux, car elles changent ſouvent de place.

On a dit, ſes racines ſont ſes pieds, ſa tige eſt ſon corps, ſes branches ſont ſes bras; le tuyau qui compoſe ſa tige eſt percé en haut, c'eſt ſa bouche. Il y a dans ce tuyau une légère moëlle blanche, dont quelques animalcules preſque imperceptibles ſont très avides; ils entrent dans le creux de ce petit jonc en le faiſant courber, & mangent cette pâte légère; c'eſt le polype qui prend ces animaux avec ſon muſeau & qui s'en nourrit, quoiqu'il n'y ait pas la moindre apparence de tête, de bouche, d'eſtomac.

Nous avons examiné ce jeu de la nature avec toute l'attention dont nous ſommes capables. Il nous a paru que cette production appelée *polype* reſſemblait à un animal beaucoup moins qu'une carotte ou une aſperge.

En vain nous avons opposé à nos yeux tous les raisonnemens que nous avions lus autrefois ; le témoignage de nos yeux l'a emporté.

Il est triste de perdre une illusion. Nous savons combien il serait doux d'avoir un animal qui se reproduirait de lui-même & par bouture, & qui ayant toutes les apparences d'une plante, joindrait le règne animal au végétal.

Il serait bien plus naturel de donner le rang d'animal à la plante nouvellement découverte dans l'Amérique anglaise, à laquelle on a donné le plaisant nom de *Vénus gobe-mouche.* C'est une espèce de sensitive épineuse dont les feuilles se replient. Les mouches sont prises dans ses feuilles & y périssent plus surement que dans une toile d'araignée. Si quelqu'un de nos physiciens veut appeler animal cette plante, il ne tient qu'à lui ; il aura des partisans.

Mais si vous voulez quelque chose de plus extraordinaire, quelque chose de plus digne de l'observation des philosophes, regardez le colimaçon qui marche un mois, deux mois entiers, après qu'on lui a coupé la tête, & auquel ensuite une tête revient garnie de tous les organes que possédait la première. Cette vérité, dont tous les enfans peuvent être témoins, vaut bien l'illusion des polypes d'eau douce. Que devient son sensorium, sa mémoire, son magasin d'idées, son ame, quand on lui a coupé la tête ? comment tout cela revient-il ? une ame qui renaît est un phénomène bien curieux ! Non, cela n'est pas plus étrange qu'une ame reproduite, une ame qui dort & qui se réveille, une ame détruite.

POLYTHÉISME.

La pluralité des Dieux eſt le grand reproche dont on accable aujourd'hui les Romains & les Grecs : mais qu'on me montre dans toutes leurs hiſtoires un ſeul fait, & dans tous leurs livres un ſeul mot, dont on puiſſe inférer qu'ils avaient pluſieurs Dieux ſuprêmes ; & ſi on ne trouve ni ce fait ni ce mot, ſi au contraire tout eſt plein de monumens & de paſſages qui atteſtent un Dieu ſouverain, ſupérieur à tous les autres Dieux, avouons que nous avons jugé les anciens auſſi témérairement que nous jugeons ſouvent nos contemporains.

On lit en mille endroits que Zeus, Jupiter, eſt le maître des Dieux & des hommes. *Jovis omnia plena.* Et S. Paul rend aux anciens ce témoignage : *In ipſo vivimus, movemur & ſumus, ut quidam veſtrorum poëtarum dixit.* Nous avons en Dieu la vie, le mouvement & l'être, comme l'a dit un de vos poètes. Après cet aveu, oſerons-nous accuſer nos maîtres de n'avoir pas reconnu un Dieu ſuprême ?

Il ne s'agit pas ici d'examiner s'il y avait eu autrefois un Jupiter roi de Crète, ſi on en avait fait un Dieu ; ſi les Egyptiens avaient douze grands Dieux ou huit, du nombre deſquels était celui que les Latins ont nommé Jupiter. Le nœud de la queſtion eſt uniquement ici de ſavoir ſi les Grecs & les Romains reconnaiſſaient un être céleſte, maître des autres êtres céleſtes. Ils le diſent ſans ceſſe, il faut donc les croire.

Voyez l'admirable lettre du philoſophe Maxime de Madaure à S. Auguſtin : « Il y a un Dieu ſans com-» mencement, père commun de tout, & qui n'a

» jamais rien engendré de semblable à lui ; quel » homme est assez stupide & assez grossier pour en » douter ? » Ce païen du quatrième siècle dépose ainsi pour toute l'antiquité.

Si je voulais lever le voile des mystères d'Égypte, je trouverais le Knef, qui a tout produit, & qui préside à toutes les autres divinités ; je trouverais Mithrai chez les Perses, Brama chez les Indiens ; & peut-être je ferais voir que toute nation policée admettait un Être suprême avec des divinités dépendantes. Je ne parle pas des Chinois, dont le gouvernement, le plus respectable de tous, n'a jamais reconnu qu'un Dieu unique depuis plus de quatre mille ans. Mais tenons-nous-en aux Grecs & aux Romains, qui sont ici l'objet de mes recherches : ils eurent mille superstitions ; qui en doute ? ils adoptèrent des fables ridicules ; on le sait bien, & j'ajoute qu'ils s'en moquaient eux-mêmes ; mais le fond de leur mythologie était très-raisonnable.

Premièrement que les Grecs aient placé dans le ciel des héros pour prix de leurs vertus, c'est l'acte de religion le plus sage & le plus utile. Quelle plus belle récompense pouvait-on leur donner, & quelle plus belle espérance pouvait-on proposer ? est-ce à nous de le trouver mauvais ? à nous qui, éclairés par la vérité, avons sainement consacré cet usage que les anciens imaginèrent ? Nous avons cent fois plus de bienheureux à l'honneur de qui nous avons élevé des temples, que les Grecs & les Romains n'ont eu de héros & de demi-dieux : la différence est qu'ils

accordaient l'apothéose aux actions les plus éclatantes, & nous aux vertus les plus modestes. Mais leurs héros divinisés ne partageaient point le trône de Zeus, du Demiourgos, du maître éternel; ils étaient admis dans sa cour, ils jouissaient de ses faveurs. Qu'y a-t-il à cela de déraisonnable? n'est-ce pas une ombre faible de notre hiérarchie céleste? Rien n'est d'une morale plus salutaire, & la chose n'est pas physiquement impossible par elle-même; il n'y a pas là de quoi se moquer des nations de qui nous tenons notre alphabet.

Le second objet de nos reproches est la multitude des Dieux admis au gouvernement du monde; c'est Neptune qui préside à la mer, Junon à l'air, Éole aux vents, Pluton ou Vesta à la terre, Mars aux armées. Mettons à quartier les généalogies de tous ces Dieux, aussi fausses que celles qu'on imprime tous les jours des hommes; passons condamnation sur toutes leurs aventures dignes des *Mille & une nuits*, aventures qui jamais ne firent le fond de la religion grecque & romaine: en bonne foi, où sera la bêtise d'avoir adopté des êtres du second ordre, lesquels ont quelque pouvoir sur nous autres qui sommes peut-être du cent millième ordre? Y a-t-il là une mauvaise philosophie, une mauvaise physique? n'avons-nous pas neuf chœurs d'esprits célestes plus anciens que l'homme? ces neuf chœurs n'ont-ils pas chacun un nom différent? les Juifs n'ont-ils pas pris la plupart de ces noms chez les Persans? plusieurs anges n'ont-ils pas leurs fonctions assignées? Il y avait un ange exterminateur qui combattait pour les Juifs; l'ange des voyageurs qui

conduiſait Tobie. Michaël était l'ange particulier des Hébreux ; ſelon Daniel il combat l'ange des Perſes , il parle à l'ange des Grecs. Un ange d'un ordre inférieur rend compte à Michaël, dans le livre de Zacharie, de l'état où il avait trouvé la terre. Chaque nation avait ſon ange. La verſion des Septante dit, dans le Deutéronome, que le Seigneur fit le partage des nations ſuivant le nombre des anges. S. Paul, dans les Actes des apôtres, parle à l'ange de la Macédoine. Ces eſprits céleſtes ſont ſouvent appelés *Dieux* dans l'Écriture, *Éloim*. Car chez tous les peuples le mot qui répond à celui de *Théos*, *Deus*, *Dieu*, ne ſignifie pas toujours le maître abſolu du ciel & de la terre ; il ſignifie ſouvent être céleſte, être ſupérieur à l'homme, mais dépendant du ſouverain de la nature : il eſt même donné quelquefois à des princes, à des juges.

Puis donc qu'il eſt vrai, puiſqu'il eſt réel pour nous qu'il y a des ſubſtances céleſtes chargées du ſoin des hommes & des empires, les peuples qui ont admis cette vérité ſans révélation, ſont bien plus dignes d'eſtime que de mépris.

Ce n'eſt donc pas dans le polythéiſme qu'eſt le ridicule ; c'eſt dans l'abus qu'on en fit, c'eſt dans les fables populaires, c'eſt dans la multitude de divinités impertinentes que chacun ſe forgeait à ſon gré.

La déeſſe des tettons, *Dea Rumilia* ; la déeſſe de l'action du mariage, *Dea Pertunda* ; le Dieu de la chaiſe percée, *Deus Stercutius* ; le Dieu pet, *Deus Crepitus*, ne ſont pas aſſurément bien vénérables. Ces puérilités, l'amuſement des vieilles & des enfans de

Rome, fervent feulement à prouver que le mot *Deus* avait des acceptions bien différentes. Il eft sûr que *Deus crepitus*, le Dieu pet, ne donnait pas la même idée que *Deus divûm & hominum sator*, la fource des Dieux & des hommes. Les pontifes romains n'admettaient point ces petits magots dont les bonnes femmes rempliffaient leurs cabinets. La religion romaine était au fond très-férieufe, très-févère. Les fermens étaient inviolables. On ne pouvait commencer la guerre fans que le collège des Féciales l'eût déclarée jufte. Une veftale, convaincue d'avoir violé fon vœu de virginité, était condamnée à mort. Tout cela nous annonce un peuple auftère plutôt qu'un peuple ridicule.

Je me borne ici à prouver que le fénat ne raifonnait point en imbécille, en adoptant le polythéifme. L'on demande comment ce fénat, dont deux ou trois députés nous ont donné des fers & des lois, pouvait fouffrir tant d'extravagances dans le peuple, & autorifer tant de fables chez les pontifes ? Il ne ferait pas difficile de répondre à cette queftion. Les fages de tout temps fe font fervis des fous. On laiffe volontiers au peuple fes lupercales, fes faturnales, pourvu qu'il obéiffe ; on ne met point à la broche les poulets facrés qui ont promis la victoire aux armées. Ne foyons jamais furpris que les gouvernemens les plus éclairés aient permis les coutumes, les fables les plus infenfés. Ces coutumes, ces fables exiftaient avant que le gouvernement fe fût formé ; on ne veut point abattre une ville immenfe & irrégulière pour la rebâtir au cordeau.

Comment se peut-il faire, dit-on, qu'on ait vu d'un côté tant de philosophie, tant de science, & de l'autre tant de fanatisme? C'est que la science, la philosophie, n'étaient nées qu'un peu avant Cicéron, & que le fanatisme occupait la place depuis des siècles. La politique dit alors à la philosophie & au fanatisme : Vivons tous trois ensemble comme nous pourrons.

POPULATION.

SECTION PREMIÈRE.

Il n'y eut que fort peu de chenilles dans mon canton l'année passée. Nous les tuâmes presque toutes. Dieu nous en a donné plus que de feuilles cette année.

N'en est-il pas ainsi à peu près des autres animaux, & sur-tout de l'espèce humaine? La famine, la peste & la guerre, les deux sœurs venues de l'Arabie & de l'Amérique, détruisent les hommes dans un canton; on est tout étonné de le trouver peuplé cent ans après.

J'avoue que c'est un devoir sacré de peupler ce monde, & que tous les animaux sont forcés, par le plaisir, à remplir cette vue du grand Demiourgos.

Pourquoi ces peuplades sur la terre? & à quoi bon former tant d'êtres destinés à se dévorer tous, & l'animal homme, qui semble né pour égorger son semblable d'un bout de la terre à l'autre? On m'assure que je saurai un jour ce secret; je le souhaite en qualité de curieux.

Il est clair que nous devons peupler tant que nous pouvons; car que ferions-nous de notre matière

séminale? ou sa surabondance nous rendrait malades, ou son émission nous rendrait coupables. Et l'alternative est triste.

Les sages Arabes, voleurs du désert, dans les traités qu'ils font avec tous les voyageurs, stipulent toujours qu'on leur donnera des filles. Quand ils conquirent l'Espagne, ils imposèrent un tribut de filles. Le pays de Médée paie les Turcs en filles. Les flibustiers firent venir des filles de Paris dans la petite île dont ils s'étaient emparés : & on conte que Romulus, dans un beau spectacle qu'il donna aux Sabins, leur vola trois cents filles.

Je ne conçois pas pourquoi les Juifs, que d'ailleurs je révère, tuèrent tout dans Jéricho jusqu'aux filles, & pourquoi ils disent dans leurs pseaumes qu'il sera doux d'écraser *les enfans à la mamelle*, sans en excepter nommément les filles.

Tous les autres peuples, soit Tartares, soit Cannibales, soit Teutons ou Welches, ont eu toujours les filles en grande recommandation.

Avec cet heureux instinct, il semble que la terre devrait être couverte d'animaux de notre espèce. Nous avons vu que le père Petau en comptait près de sept cent milliars en deux cent quatre-vingts ans, après l'aventure du déluge. Et ce n'est pourtant pas à la suite des *Mille & une nuits* qu'il a fait imprimer ce beau dénombrement.

Je compte aujourd'hui sur notre globule environ neuf cent millions de mes confrères, tant mâles que femelles. Vallace leur en accorde mille millions. Je

me trompe ou lui, & peut-être nous trompons-nous tous deux : mais c'eſt peu de choſe qu'un dixième ; & dans toute l'arithmétique des hiſtoriens, on ſe trompe bien davantage.

Je ſuis un peu ſurpris que notre arithméticien Vallace, qui pouſſe le nombre de nos concitoyens juſqu'à un milliar, prétende, dans la même page, que, l'an 966 de la création, nos pères étaient au nombre de 1610 millions.

Premièrement, je voudrais qu'on m'établît bien nettement l'époque de la création ; & comme nous avons dans notre occident près de quatre-vingts ſyſtêmes ſur cet événement, il eſt difficile de rencontrer juſte.

En ſecond lieu, les Égyptiens, les Chaldéens, les Perſans, les Indiens, les Chinois ayant tous des calculs encore plus différens, il eſt encore plus mal-aiſé de s'accorder avec eux.

Troiſièmement, pourquoi en neuf cent ſoixante-ſix années, le monde aurait-il été plus peuplé qu'il ne l'eſt de nos jours ?

Pour ſauver cette abſurdité, on nous dit qu'il n'en allait pas autrefois comme de notre temps ; que l'eſpèce était bien plus vigoureuſe ; qu'on digérait mieux ; que par conſéquent on était bien plus prolifique, & qu'on vivait plus long-temps. Que n'ajoutait-on que le ſoleil était plus chaud & la lune plus belle ?

On nous allègue que du temps de Céſar, quoique les hommes commençaſſent fort à dégénérer, cependant le monde était alors une fourmillière de nos

bipèdes, mais qu'à présent c'est un désert. Montesquieu qui a toujours exagéré & qui a tout sacrifié à la démangeaison de montrer de l'esprit, ose croire ou veut faire accroire dans ses *Lettres persannes*, que le monde était trente fois plus peuplé du temps de César qu'aujourd'hui.

Vallace avoue que ce calcul, fait au hasard, est beaucoup trop fort : mais savez-vous quelle raison il en donne ? c'est qu'avant César, le monde avait eu plus d'habitans qu'aux jours les plus brillans de la république romaine. Il remonte au temps de Sémiramis ; & il exagère encore plus que Montesquieu, s'il est possible.

Ensuite se prévalant du goût qu'on a toujours attribué au S. Esprit pour l'hyperbole, il ne manque pas d'apporter en preuve les onze cent soixante mille hommes d'élite qui marchaient si fièrement sous les étendards du grand roi Josaphat ou Jeozaphat, roi de la province de Juda. Serrez, serrez M. Vallace ; le S. Esprit ne peut se tromper ; mais ses ayans cause & ses copistes ont mal calculé & mal chiffré. Toute votre Écosse ne pourrait pas fournir onze cent soixante mille ames pour assister à vos prêches ; & le royaume de Juda n'était pas la vingtième partie de l'Ecosse. Voyez encore une fois ce que dit S. Jérôme de cette pauvre Terre-Sainte dans laquelle il demeura si long-temps. Avez-vous bien calculé ce qu'il aurait fallu d'argent au grand roi Jeozaphat, pour payer, nourrir, habiller, armer onze cent soixante mille soldats d'élite ?

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

M. Vallace revient de Josaphat à César, & conclut que depuis ce dictateur de courte durée, la terre s'est dépeuplée visiblement. Voyez, dit-il, les Suisses, ils étaient, au rapport de César, au nombre de trois cent soixante-huit mille, quand ils quittèrent sagement leur pays pour aller chercher fortune à l'exemple des Cimbres.

Je ne veux que cet exemple pour faire rentrer en eux-mêmes les partisans un peu outrés du talent d'engendrer, dont ils gratifient les anciens aux dépens des modernes. Le canton de Berne, par un dénombrement exact, possède seul le nombre des habitans qui désertèrent l'Helvétie entière du temps de César. L'espèce humaine est donc plus que doublée dans l'Helvétie depuis cette aventure.

Je crois de même l'Allemagne, la France, l'Angleterre, bien plus peuplées qu'elles ne l'étaient alors. Ma raison est la prodigieuse extirpation des forêts & le nombre des grandes villes bâties & accrues depuis huit cents ans, & le nombre des arts augmenté en proportion. Voilà, je pense, une réponse précise à toutes les déclamations vagues qu'on répète tous les jours dans des livres, où l'on néglige la vérité en faveur des saillies, & qui deviennent très-inutiles à force d'esprit.

L'ami des hommes suppose que du temps de César on comptait cinquante-deux millions d'hommes en Espagne; Strabon dit qu'elle a toujours été mal peuplée, parce que le milieu des terres manque d'eau. Strabon paraît avoir raison, & l'ami des hommes paraît se tromper.

Mais on nous effraie en nous demandant ce que sont devenues ces multitudes prodigieuses de Huns, d'Alains, d'Ostrogoths, de Visigoths, de Vandales, de Lombards, qui se répandirent comme des torrens sur l'Europe au cinquième siècle.

Je me défie de ces multitudes; j'ose soupçonner qu'il suffisait de trente ou quarante mille bêtes féroces tout au plus, pour venir jeter l'épouvante dans l'empire romain, gouverné par une Pulchérie, par des eunuques & par des moines. C'était assez que dix mille barbares eussent passé le Danube, pour que dans chaque paroisse on dît au prône qu'il y en avait plus que de sauterelles dans les plaies d'Egypte; que c'était un fléau de Dieu; qu'il fallait faire pénitence & donner son argent aux couvens. La peur saisissait tous les habitans, ils fuyaient en foule. Voyez seulement quel effroi un loup jeta dans le Gévaudan en 1766.

Mandrin, suivi de cinquante gueux, met une ville entière à contribution. Dès qu'il est entré par une porte, on dit à l'autre qu'il vient avec quatre mille combattans & du canon.

Si Attila fut jamais à la tête de cinquante mille assassins affamés, ramassés de province en province, on lui en donnait cinq cent mille.

Les millions d'hommes qui suivaient les Xerxès, les Cyrus, les Thomiris, les trente ou trente-quatre millions d'Egyptiens, & la Thèbe aux cent portes, *& quidquid Græcia mendax audet in historiâ*, ressemblent assez aux cinq cent mille hommes d'Attila. Cette compagnie de voyageurs aurait été difficile à nourrir sur la route.

Ces Huns venaient de la Sibérie, soit; de-là je conclus qu'ils venaient en très-petit nombre. La Sibérie n'était certainement pas plus fertile que de nos jours. Je doute que sous le règne de Thomiris il y eût une ville telle que Tobolsk, & que ces déserts affreux pussent nourrir un grand nombre d'habitans.

Les Indes, la Chine, la Perse, l'Asie mineure, étaient très-peuplées; je le crois sans peine : & peut-être ne le sont-ils pas moins de nos jours, malgré la rage destructive des invasions & des guerres. Par-tout où la nature a mis des pâturages, le taureau se marie à la génisse, le bélier à la brebis, & l'homme à la femme.

Les déserts de Barca, de l'Arabie, d'Oreb, de Sinaï, de Jérusalem, de Cobi, &c. ne furent jamais peuplés, ne le sont point & ne le seront jamais; à moins qu'il n'arrive quelque révolution qui change en bonnes terres labourables ces horribles plaines de sable & de cailloux.

Le terrain de la France est assez bon, & il est suffisamment couvert de consommateurs, puisqu'en tout genre il y a plus de postulans que de places; puisqu'il y a deux cent mille fainéans qui gueusent d'un bout du pays à l'autre, & qui soutiennent leur détestable vie aux dépens des riches; enfin, puisque la France nourrit près de quatre-vingt mille moines, dont aucun n'a fait servir ses mains à produire un épi de froment.

SECTION II.

Réfutation d'un article sur l'Encyclopédie.

Vous lisez dans le grand Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Population*, ces paroles, dans lesquelles il n'y a pas un mot de vrai.

« La France s'est accrue de plusieurs grandes provinces très-peuplées; & cependant ses habitans sont moins nombreux d'un cinquième qu'ils ne l'étaient avant ces réunions; & ses belles provinces que la nature semble avoir destinées à fournir des subsistances à toute l'Europe, sont incultes. »

1°. Comment des provinces très-peuplées étant incorporées à un royaume, ce royaume serait-il moins peuplé d'un cinquième? a-t-il été ravagé par la peste? S'il a perdu ce cinquième, le roi doit avoir perdu un cinquième de ses revenus. Cependant le revenu annuel de la couronne est porté à près de trois cent quarante millions de livres année commune, à quarante-neuf livres & demie le marc. Cette somme retourne aux citoyens par le paiement des rentes & des dépenses, & ne peut encore y suffire.

2°. Comment l'auteur peut-il avancer que la France a perdu le cinquième de ses habitans en hommes & en femmes, depuis l'acquisition de Strasbourg; quand il est prouvé, par les recherches de trois intendans, que la population est augmentée depuis vingt ans dans leurs généralités?

Les guerres, qui sont le plus horrible fléau du

genre humain, laissent en vie l'espèce femelle qui le répare. De-là vient que les bons pays sont toujours à peu près également peuplés.

Les émigrations des familles entières sont plus funestes. La révocation de l'édit de Nantes, & les dragonades ont fait à la France une plaie cruelle, mais cette blessure est refermée; & le Languedoc, qui est la province dont il est le plus sorti de réformés, est aujourd'hui la province de France la plus peuplée, après l'Ile de France & la Normandie.

3°. Comment peut-on dire que les belles provinces de France sont incultes? en vérité c'est se croire damné en paradis. Il suffit d'avoir des yeux pour être persuadé du contraire. Mais sans entrer ici dans de long détails, considérons Lyon, qui contient environ cent trente mille habitans, c'est-à-dire autant que Rome, & non pas deux cent mille, comme dit l'abbé de Caveirac dans son Apologie de la dragonade & de la Saint-Barthélemi (1): il n'y a point de ville où l'on fasse meilleure chère. D'où vient cette affluence de nourritures excellentes, si ce n'est des campagnes voisines. Ces campagnes sont donc très-bien cultivées; elles sont donc riches. J'en dirai autant de toutes les villes de France. L'étranger est étonné de l'abondance qu'il

(1) Caveirac a copié cette exagération de Pluche sans lui en faire honneur. Pluche, dans sa concorde (ou discorde) de la géographie, page 152, donne libéralement un million d'habitans à Paris, deux cent mille à Lyon, deux cent mille à Lille, qui n'en a pas la moitié; cent mille à Nantes, à Marseille, à Toulouse. Il vous debite ces mensonges imprimés avec la même confiance qu'il parle du lac Sirbon & qu'il démontre le déluge. Et l'on nourrit l'esprit de la jeunesse de ces extravagances.

y trouve, & d'être servi en vaisselle d'argent dans plus d'une maison.

Il y a des terrains indomptables, comme les landes de Bordeaux, la partie de la Champagne nommée *pouilleuse*. Ce n'est pas assurément la mauvaise administration qui a frappé de stérilité ces malheureux pays; ils n'étaient pas meilleurs du temps des druides.

C'est un grand plaisir de se plaindre & de censurer, je l'avoue. Il est doux, après avoir mangé d'un mouton de Présalé, d'un veau de Rivière, d'un caneton de Rouen, d'un pluvier de Dauphiné, d'une gelinote ou d'un coq de bruyère de Franche-Comté, après avoir bu du vin de Chambertin, de Silleri, d'Aï, de Frontignan; il est doux, dis-je, de plaindre, dans une digestion un peu laborieuse, le sort des campagnes qui ont fourni très-chèrement toutes ces délicatesses. Voyagez, messieurs, & vous verrez si vous serez ailleurs mieux nourris, mieux abreuvés, mieux logés, mieux habillés & mieux voiturés.

Je crois l'Angleterre, l'Allemagne protestante, la Hollande, plus peuplées à proportion. La raison en est évidente; il n'y a point dans ces pays-là de moines qui jurent à Dieu d'être inutiles aux hommes. Les prêtres n'ayant que très-peu de choses à faire, s'occupent à étudier & à propager. Ils font des enfans robustes, & leur donnent une meilleure éducation que n'en ont les enfans des marquis français & italiens.

Rome, au contraire, serait déserte sans les cardinaux, les ambassadeurs & les voyageurs. Elle ne serait, comme le temple de Jupiter Ammon, qu'un

monument illuſtre. On comptait, du temps des premiers céſars, des millions d'hommes dans ce territoire ſtérile, que les eſclaves & le fumier rendaient fécond. C'était une exception à cette loi générale, que la population eſt d'ordinaire en raiſon de la bonté du ſol.

La victoire avait fertiliſé & peuplé cette terre ingrate. Une eſpèce de gouvernement la plus étrange, la plus contradictoire qui ait jamais étonné les hommes, a rendu au territoire de Romulus ſa première nature. Tout le pays eſt dépeuplé d'Orviète à Terracine. Rome, réduite à ſes citoyens, ne ſerait pas à Londres comme un eſt à douze; & en fait d'argent & de commerce, elle ne ſerait pas aux villes d'Amſterdam & de Londres comme un eſt à mille.

Ce que Rome a perdu, non-ſeulement l'Europe l'a regagné, mais la population a triplé preſque partout depuis Charlemagne.

Je dis triplé, & c'eſt beaucoup; car on ne propage point en progreſſion géométrique. Tous les calculs qu'on a faits ſur cette prétendue multiplication ſont des chimères abſurdes.

Si une famille d'hommes ou de ſinges multipliait en cette façon, la terre, au bout de deux cents ans, n'aurait pas de quoi les nourrir.

La nature a pourvu à conſerver & à reſtreindre les eſpèces. Elle reſſemble aux parques qui filaient & coupaient toujours. Elle n'eſt occupée que de naiſſances & de deſtructions.

Si elle a donné à l'animal homme plus d'idées, plus de mémoire qu'aux autres; ſi elle l'a rendu capable

de généraliser ses idées & de les combiner; si elle l'a avantagé du don de la parole, elle ne lui a pas accordé celui de la multiplication comme aux insectes. Il y a plus de fourmis dans telle lieue quarrée de bruyères, qu'il n'y a jamais eu d'hommes sur le globe.

Quand un pays possède un grand nombre de fainéans, soyez sûr qu'il est assez peuplé, puisque ces fainéans sont logés, nourris, vêtus, amusés, respectés, par ceux qui travaillent.

S'il y a trop d'habitans, si toutes les places sont prises, on va travailler & mourir à S. Domingue, à la Martinique, à Philadelphie, à Boston.

Le point principal n'est pas d'avoir du superflu en hommes, mais de rendre ce que nous en avons le moins malheureux qu'il est possible.

Remercions la nature de nous avoir donné l'être dans la zone tempérée, peuplée presque par-tout d'un nombre plus que suffisant d'habitans qui cultivent tous les arts, & tâchons de ne pas gâter notre bonheur par nos sottises.

SECTION III.

Fragment sur la population.

DANS une nouvelle histoire de France on prétend qu'il y avait huit millions de feux en France, du temps de Philippe de Valois. Or, on entend par feu une famille, & l'auteur entend par le mot de *France*, ce royaume tel qu'il est aujourd'hui avec ses annexes. Cela ferait, à quatre personnes par feu, trente-deux millions d'habitans; car on ne peut donner à un

feu moins de quatre personnes l'un portant l'autre.

Le calcul de ces feux est fondé sur un état de subside imposé en 1328. Cet état porte deux millions cinq cent mille feux dans les terres dépendantes de la couronne, qui n'étaient pas le tiers de ce que le royaume renferme aujourd'hui. Il aurait donc fallu ajouter deux tiers pour que le calcul de l'auteur fût juste. Ainsi, suivant la supputation de l'auteur, le nombre des feux de la France, telle qu'elle est, aurait monté à sept millions cinq cent mille. A quoi ajoutant probablement cinq cent mille feux pour les ecclésiastiques & pour les personnes non comprises dans le dénombrement, on trouverait aisément les huit millions de feux & au-delà.

L'auteur réduit chaque feu à trois personnes; mais par le calcul que j'ai fait dans toutes les terres où j'ai été, & dans celle que j'habite, je compte quatre personnes & demie par feu.

Ainsi, supposé que l'état de 1328 soit juste, il faudra nécessairement conclure que la France, telle qu'elle est aujourd'hui, contenait, du temps de Philippe de Valois, trente-six millions d'habitans.

Or, dans le dernier dénombrement fait en 1753, sur un relevé des tailles & autres impositions, on ne trouve aujourd'hui que trois millions cinq cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-neuf feux; ce qui, à quatre & demi par feu, ne donnerait que quinze millions neuf cent soixante & dix-sept mille deux cents habitans, à quoi il faudra ajouter sept cent mille ames au moins que l'on suppose être dans Paris, dont

le dénombrement a été fait ſuivant la capitation, & non pas ſuivant le nombre des feux.

De quelque manière qu'on s'y prenne, ſoit qu'on porte, avec l'auteur de la nouvelle hiſtoire de France, les feux à trois, à quatre, à cinq perſonnes, il eſt clair que le nombre des habitans eſt diminué de plus de la moitié depuis Philippe de Valois.

Il y a aujourd'hui environ quatre cents ans que le dénombrement de Philippe de Valois fut fait; ainſi dans quatre cents ans, toutes choſes égales, le nombre des Français ſerait réduit au quart, & dans huit cents ans au huitième; ainſi dans huit cents ans la France n'aura qu'environ quatre millions d'habitans; & en ſuivant cette progreſſion, dans neuf mille deux cents ans il ne reſtera qu'une ſeule perſonne mâle ou femelle avec fraction. Les autres nations ne ſeront ſans doute pas mieux traitées que nous, il faut eſpérer qu'alors viendra la fin du monde.

Tout ce que je puis dire pour conſoler le genre humain, c'eſt que dans deux terres que je dois bien connaître, inféodées du temps de Charles V, j'ai trouvé la moitié plus de feux qu'il n'en eſt marqué dans l'acte d'inféodation; & cependant il s'eſt fait une émigration conſidérable dans ces terres à la révocation de l'édit de Nantes.

Le genre humain ne diminue ni n'augmente, comme on le croit; il eſt très-probable qu'on ſe méprenait beaucoup du temps de Philippe de Valois, quand on comptait deux millions cinq cent mille feux dans ſes domaines.

Au reste, j'ai toujours pensé que la France renferme de nos jours environ vingt millions d'habitans, & je les ai comptés à cinq par feu, l'un portant l'autre. Je me trouve d'accord dans ce calcul avec l'auteur de la *Dîme*, attribuée au maréchal de Vauban, & sur-tout avec le détail des provinces donné par les intendans à la fin du dernier siècle. Si je me trompe, ce n'est que d'environ quatre millions, & c'est une bagatelle pour les auteurs.

Hubner, dans sa géographie, ne donne à l'Europe que trente millions d'habitans; il peut s'être trompé aisément d'environ cent millions. Un calculateur, d'ailleurs exact, assure que la Chine ne possède que soixante & douze millions d'habitans; mais par le dernier dénombrement rapporté par le père du Halde, on compte ces soixante & douze millions, sans y comprendre les vieillards, les femmes, les jeunes gens au-dessous de vingt ans : ce qui doit à aller plus du double.

Il faut avouer que d'ordinaire nous peuplons & dépeuplons la terre un peu au hasard; tout le monde se conduit ainsi : nous ne sommes guère faits pour avoir une notion exacte des choses; l'à peu près est notre guide, & souvent ce guide égare beaucoup.

C'est encore bien pis quand on veut avoir un calcul juste. Nous allons voir des farces, & nous y rions; mais rit-on moins dans son cabinet, quand on voit de graves auteurs supputer exactement combien il y avait d'hommes sur la terre 285 ans après le déluge universel ? Il se trouve, selon le frère Pétau, jésuite,

que la famille de Noé avait produit un milliard deux cent vingt-quatre millions ſept cent dix-ſept mille habitans en trois cents ans. Le bon prêtre Pétau ne ſavait pas ce que c'eſt que de faire des enfans & de les élever; comme il y va !

Selon Cumberland, la famille ne provigna que juſqu'à trois milliards trois cent trente millions en trois cent quarante ans; & ſelon Whilſton, environ trois cents ans après le déluge, il n'y avait que ſoixante-cinq mille cinq cent trente-ſix habitans.

Il eſt difficile d'accordet ces comptes, & de les allouer. Voilà les excès où l'on tombe quand on veut concilier ce qui eſt inconciliable, & expliquer ce qui eſt inexplicable. Cette malheureuſe entrepriſe a dérangé des cerveaux qui d'ailleurs auraient eu des lumières utiles aux hommes.

Les auteurs de l'*Hiſtoire univerſelle d'Angleterre* diſent « qu'on eſt généralement d'accord qu'il y a à » préſent environ quatre mille millions d'habitans ſur » la terre. » Vous remarquerez que ces meſſieurs, dans ce nombre de citoyens & de citoyennes, ne comptent pas l'Amérique, qui comprend près de la moitié du globe : ils ajoutent que le genre humain, en quatre cents ans, augmente toujours du double, ce qui eſt bien contraire au relevé fait ſous Philippe de Valois, qui fait diminuer la nation de moitié en quatre cents ans.

Pour moi, ſi au lieu de faire un roman ordinaire, je voulais me réjouir à ſupputer combien j'ai de frères ſur ce malheureux petit globe, voici comme je m'y

prendrais. Je verrais d'abord à peu près combien ce globule contient de lieues quarrées, habitées sur la surface; je dirais: La surface du globe est de vingt-sept millions de lieues quarrées; ôtons-en d'abord les deux tiers au moins pour les mers, rivières, lacs, déserts, montagnes, & tout ce qui est inhabité; ce calcul est très-modéré, & nous donne neuf millions de lieues quarrées à faire valoir.

La France & l'Allemagne comptent six cents personnes par lieue quarrée, l'Espagne cent soixante, la Russie quinze, la Tartarie dix, la Chine environ mille; prenez un nombre moyen comme cent, vous aurez neuf cent millions de vos frères, soit basanés, soit nègres, soit rouges, soit jaunes, soit barbus, soit imberbes. Il n'est pas à croire que la terre ait en effet un si grand nombre d'habitans; & si l'on continue à faire des eunuques, à multiplier les moines, & à faire des guerres pour les plus petits intérêts, jugez si vous aurez les quatre mille millions que les auteurs anglais de l'*Histoire universelle* vous donnent si libéralement: & puis, qu'importe qu'il y ait beaucoup ou peu d'hommes sur la terre? l'essentiel est que cette pauvre espèce soit la moins malheureuse qu'il est possible.

POSTE.

Autrefois si vous aviez un ami à Constantinople & un autre à Moscou, vous auriez été obligé d'attendre leur retour pour apprendre de leurs nouvelles. Aujourd'hui, sans qu'ils sortent de leur chambre, ni vous de la vôtre, vous conversez familièrement avec eux

par le moyen d'une feuille de papier. Vous pouvez même leur envoyer par la poſte un ſachet de l'apothicaire Arnoud contre l'apoplexie, & il eſt reçu plus infailliblement qu'il ne les guérit.

Si l'un de vos amis a beſoin de faire toucher de l'argent à Pétersbourg & l'autre à Smyrne, la poſte fait votre affaire.

Votre maîtreſſe eſt-elle à Bordeaux, & vous devant Prague avec votre régiment, elle vous aſſure régulièrement de ſa tendreſſe; vous ſavez par elle toutes les nouvelles de la ville, excepté les infidélités qu'elle vous fait.

Enfin la poſte eſt le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations; les abſens deviennent par elle préſens: elle eſt la conſolation de la vie.

La France, où cette belle invention fut renouvelée dans nos temps barbares, a rendu ce ſervice à toute l'Europe. Auſſi n'a-t-elle jamais corrompu ce bienfait; & jamais le miniſtère qui a eu le département des poſtes, n'a ouvert les lettres d'aucun particulier, excepté quand il a eu beſoin de ſavoir ce qu'elles contenaient. Il n'en eſt pas ainſi, dit-on, dans d'autres pays. On a prétendu qu'en Allemagne vos lettres, en paſſant par cinq ou ſix dominations différentes, étaient lues cinq ou ſix fois, & qu'à la fin le cachet était ſi rompu, qu'on était obligé d'en remettre un autre.

M. Craigs, ſecrétaire d'État en Angleterre, ne voulut jamais qu'on ouvrît les lettres dans ſes bureaux; il diſait que c'était violer la foi publique, qu'il n'eſt pas permis de s'emparer d'un ſecret qui ne nous eſt pas



confié, qu'il eſt ſouvent plus criminel de prendre à un homme ſes penſées que ſon argent, que cette trahiſon eſt d'autant plus malhonnête qu'on peut la faire ſans riſque, & ſans en pouvoir être convaincu.

Pour dérouter l'empreſſement des curieux, on imagina d'abord d'écrire une partie de ſes dépêches en chiffres; mais la partie en caractères ordinaires ſervait quelquefois à faire découvrir l'autre. Cet inconvénient fit perfectionner l'art des chiffres qu'on appelle *ſténographie*.

On oppoſa à ces énigmes l'art de les déchiffrer; mais cet art fut très-fautif & très-vain. On ne réuſſit qu'à faire accroire à des gens peu inſtruits qu'on avait déchiffré leurs lettres, & on n'eut que le plaiſir de leur donner des inquiétudes. Telle eſt la loi des probabilités, que, dans un chiffre bien fait, il y a deux cents, trois cents, quatre cents à parier contre un, que, dans chaque numéro, vous ne devinerez pas la ſyllabe dont il eſt repréſentatif.

Le nombre des haſards augmente avec la combinaiſon de ces numéros; & le déchiffrement devient totalement impoſſible quand le chiffre eſt fait avec un peu d'art.

Ceux qui ſe vantent de déchiffrer une lettre ſans être inſtruits des affaires qu'on y traite, & ſans avoir des ſecours préliminaires, ſont de plus grands charlatans que ceux qui ſe vanteraient d'entendre une langue qu'ils n'ont point appriſe.

Quant à ceux qui vous envoient familièrement par la poſte une tragédie en grand papier & en gros

caractères, avec des feuilles blanches pour y mettre vos observations, ou qui vous régalent d'un premier tome de métaphysique en attendant le second, on peut leur dire qu'ils n'ont pas toute la discrétion requise, & qu'il y a même des pays où ils risqueraient de faire connaître au ministère qu'ils sont de mauvais poètes & de mauvais métaphysiciens.

POURQUOI (LES).

Pourquoi ne fait-on presque jamais la dixième partie du bien qu'on pourrait faire?

Il est clair que si une nation qui habite entre les Alpes, les Pyrénées & la mer, avait employé à l'amélioration & à l'embellissement du pays la dixième partie de l'argent qu'elle a perdu dans la guerre de 1741, & la moitié des hommes tués inutilement en Allemagne, l'État aurait été plus florissant. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? pourquoi préférer une guerre que l'Europe regardait comme injuste, aux travaux heureux de la paix, qui auraient produit l'agréable & l'utile?

Pourquoi Louis XIV, qui avait tant de goût pour les grands monumens, pour les fondations, pour les beaux-arts, perdit-il huit cent millions de notre monnaie d'aujourd'hui à voir ses cuirassiers & sa maison passer le Rhin à la nage, à ne point prendre Amsterdam, à soulever contre lui presque toute l'Europe? que n'aurait-il point fait avec ses huit cent millions?

Pourquoi, lorsqu'il réforma la jurisprudence, ne

fut-elle réformée qu'à moitié ? tant d'anciens uſages fondés ſur les décrétales & ſur le droit canon devaient-ils ſubſiſter encore ? Était-il néceſſaire que, dans tant de cauſes qu'on appelle *eccléſiaſtiques*, & qui au fond ſont civiles, on appelât à ſon évêque, de ſon évêque au métropolitain, du métropolitain au primat, du primat à Rome *ad apoſtolos*, comme ſi les apôtres avaient été autrefois les juges des Gaules en dernier reſſort ?

Pourquoi, lorſque Louis XIV fut outragé par le pape Alexandre VII, Chigi, s'amuſa-t-il à faire venir un légat en France pour lui faire de frivoles excuſes, & à dreſſer dans Rome une pyramide dont les inſcriptions ne regardaient que les archers du guet de Rome, pyramide qu'il fit démolir bientôt après? Ne valait-il pas mieux abolir pour jamais la ſimonie, par laquelle tout évêque des Gaules & tout abbé paie à la chambre apoſtolique italienne la moitié de ſon revenu ?

Pourquoi le même monarque, bien plus outragé par Innocent XI, Odeſcalchi, qui prenait contre lui le parti du prince d'Orange, ſe contenta-t-il de faire ſoutenir quatre propoſitions dans ſes univerſités, & ſe refuſa-t-il aux vœux de toute la magiſtrature qui ſollicitait une rupture éternelle avec la cour romaine ?

Pourquoi, en faiſant les lois, oublia-t-on de ranger toutes les provinces du royaume ſous une loi uniforme, & laiſſa-t-on ſubſiſter cent quarante coutumes, cent quarante-quatre meſures différentes ?

Pourquoi les provinces de ce royaume furent-elles

toujours réputées étrangères l'une à l'autre ; de ſorte que les marchandiſes de Normandie, tranſportées par terre en Bretagne, paient des droits comme ſi elles venaient d'Angleterre ?

Pourquoi n'était-il pas permis de vendre en Picardie le blé recueilli en Champagne, ſans une permiſſion expreſſe, comme on obtient à Rome, pour trois jules, la permiſſion de lire des livres défendus ?

Pourquoi laiſſait-on ſi long-temps la France ſouillée de l'opprobre de la vénalité ? Il ſemblait réſervé à Louis XV d'abolir cet uſage d'acheter le droit de juger les hommes, comme on achète une maiſon de campagne, & de faire payer des épices à un plaideur comme on fait payer des billets de comédie à la porte ?

Pourquoi inſtituer dans un royaume les charges & dignités de

Conſeillers du roi... Inſpecteurs des boiſſons,
Inſpecteurs des boucheries,
Greffiers des inventaires,
Contrôleurs des amendes,
Inſpecteurs des cochons,
Peréquateurs des tailles,
Mouleurs de bois à brûler,
Aides à mouleurs;
Empileurs de bois,
Déchargeurs de bois neuf,
Contrôleurs des bois de charpente,
Marqueurs de bois de charpente,
Meſureurs de charbon,
Cribleurs de grains,

Conseillers du Roi..Inspecteurs des veaux,
Contrôleurs de volaille,
Jaugeurs de tonneaux,
Essayeurs d'eaux-de-vie,
Essayeurs de bière,
Rouleurs de tonneaux,
Débardeurs de foin,
Planchéieurs débacleurs,
Auneurs de toiles,
Inspecteurs des perruques?

Ces offices, qui font, sans doute, la prospérité & la splendeur d'un empire, formaient des communautés nombreuses qui avaient chacune leurs syndics. Tout cela fut supprimé en 1719, mais pour faire place à d'autres de pareille espèce dans la suite des temps.

Ne vaudrait-il pas mieux retrancher tout le faste & tout le luxe de la grandeur, que de les soutenir misérablement par des moyens si bas & si honteux?

Pourquoi un royaume, réduit souvent aux extrémités & à quelque avilissement, s'est-il pourtant soutenu, quelques efforts que l'on ait faits pour l'écraser? c'est que la nation est active & industrieuse. Elle ressemble aux abeilles; on leur prend leur cire & leur miel, & le moment d'après elles travaillent à en faire d'autres.

Pourquoi dans la moitié de l'Europe les filles prient-elles Dieu en latin qu'elles n'entendent pas?

Pourquoi presque tous les papes & tous les évêques, au seizième siècle, ayant publiquement tant de bâtards, s'obstinèrent-ils à proscrire le mariage des prêtres,

tandis que l'Église grecque a continué d'ordonner que ses curés eussent des femmes ?

Pourquoi dans l'antiquité n'y eut-il jamais de querelle théologique, & ne distingua-t-on jamais aucun peuple par un nom de sectes ? les Égyptiens n'étaient point appelés *Isiaques*, *Osiriaques*; les peuples de Syrie n'avaient point le nom de *Cybéliens*. Les Crétois avaient une dévotion particulière à Jupiter, & ne s'intitulèrent jamais *Jupitériens*. Les anciens Latins étaient fort attachés à Saturne; il n'y eut pas un village du Latium qu'on appelât *Saturnien* : au contraire, les disciples du Dieu de vérité prenant le titre de leur maître même, & s'appelant *oints* comme lui, déclarèrent, dès qu'ils le purent, une guerre éternelle à tous les peuples qui n'étaient pas oints, & se firent, pendant plus de quatorze cents ans, la guerre entre eux, en prenant les noms d'*ariens*, de *manichéens*, de *donatistes*, de *hussites*, de *papistes*, de *luthériens*, de *calvinistes*. Et même en dernier lieu, les jansénistes & les molinistes n'ont point eu de mortification plus cuisante que de n'avoir pu s'égorger en bataille rangée. D'où vient cela ?

Pourquoi un marchand libraire vous vend-il publiquement le *Cours d'athéisme* du grand poète Lucrèce, imprimé à l'usage du dauphin, fils unique de Louis XIV, par les ordres & sous les yeux du sage duc de Montausier & de l'éloquent Bossuet, évêque de Meaux, & du savant Huet, évêque d'Avranches ? C'est-là que vous trouvez ces sublimes impiétés, ces vers admirables contre la Providence

& contre l'immortalité de l'ame, qui passent de bouche en bouche à tous les siècles à venir :

Ex nihilo, in nihilum nil posse reverti.
Rien ne vient du néant, rien ne s'anéantit.
Tangere enim ac tangi nisi corpus nulla potest res.
Le corps seul peut toucher & gouverner le corps.
Nec bene pro meritis capitur nec tangitur irâ (Deus).
Rien ne peut flatter Dieu, rien ne peut l'irriter.
Tantùm religio potuit suadere malorum.
C'est la religion qui produit tous les maux.
Desipere est mortale æterno jungere & unà
Consentire putare & fungi munera posse.
Il faut être insensé pour oser joindre ensemble
Ce qui dure à jamais & ce qui doit périr.
Nil igitur mors est, ad nos, nil pertinet hilum.
Cesser d'être n'est rien; tout meurt avec le corps.
Ergò mortalem esse animam fateare necesse est.
Non, il n'est point d'enfer, & notre ame est mortelle.
Inde acherusia fit stultorum denique vita.
Les vieux fous sont en proie aux superstitions;

& cent autres vers qui sont le charme de toutes les nations: productions immortelles d'un esprit qui se crut mortel.

Non-seulement on vous vend ces vers latins dans la rue S. Jacques & sur le quai des Augustins; mais vous achetez hardiment les traductions faites dans tous les patois dérivés de la langue latine; traductions ornées

ornées de notes savantes qui éclaircissent la doctrine du matérialisme, qui rassemblent toutes les preuves contre la Divinité, & qui l'anéantiraient si elle pouvait être détruite. Vous trouvez ce livre relié en maroquin dans la belle bibliothèque d'un grand prince dévot, d'un cardinal, d'un chancelier, d'un archevêque, d'un président à mortier; mais on condamna les dix-huit premiers livres de l'histoire du sage de Thou dès qu'ils parurent. Un pauvre philosophe welche ose-t-il imprimer, en son propre & privé nom, que si les hommes étaient nés sans doigts, ils n'auraient jamais pu travailler en tapisserie, aussitôt un autre welche, revêtu pour son argent d'un office de robe, requiert qu'on brûle le livre & l'auteur.

Pourquoi les spectacles sont-ils anathématisés par certaines gens qui se disent du premier ordre de l'État, tandis que les spectacles sont nécessaires à tous les ordres de l'État, tandis qu'ils sont payés par le souverain de l'État, qu'ils contribuent à la gloire de l'État, & que les lois de l'État les maintiennent avec autant de splendeur que de régularité?

Pourquoi abandonne-t-on au mépris, à l'avilissement, à l'oppression, à la rapine, le grand nombre de ces hommes laborieux & innocens qui cultivent la terre tous les jours de l'année pour vous en faire manger tous les fruits; & qu'au contraire on respecte, on ménage, on courtise l'homme inutile & souvent très-méchant qui ne vit que de leur travail, & qui n'est riche que de leur misère?

Pourquoi pendant tant de siècles, parmi tant

d'hommes qui font croître le blé dont nous sommes nourris, ne s'en trouva-t-il aucun qui découvrît cette erreur ridicule, laquelle enseigne que le blé doit pourrir pour germer, & mourir pour renaître ; erreur qui a produit tant d'assertions impertinentes, tant de fausses comparaisons, tant d'opinions ridicules?

Pourquoi les fruits de la terre étant si nécessaires pour la conservation des hommes & des animaux, voit-on cependant tant d'années & tant de contrées où ces fruits manquent absolument?

Pourquoi la terre est-elle couverte de poisons dans la moitié de l'Afrique & de l'Amérique?

Pourquoi n'est-il aucun territoire où il n'y ait beaucoup plus d'insectes que d'hommes?

Pourquoi un peu de sécrétion blanchâtre & puante forme-t-elle un être qui aura des os durs, des desirs & des pensées? & pourquoi ces êtres-là se persécuteront-ils toujours les uns les autres?

Pourquoi existe-t-il tant de mal, tout étant formé par un Dieu que tous les théistes se sont accordés à nommer *bon?*

Pourquoi nous plaignant sans cesse de nos maux, nous occupons-nous toujours à les redoubler?

Pourquoi étant si misérables a-t-on imaginé que n'être plus est un grand mal, lorsqu'il est clair que ce n'était pas un mal de n'être point avant sa naissance?

Pourquoi pleut-il tous les jours dans la mer, tandis que tant de déserts demandent de la pluie, & sont toujours arides?

Pourquoi & comment a-t-on des rêves dans le

ſommeil, ſi on n'a point d'ame? & comment ces rêves ſont-ils toujours ſi incohérens, ſi extravagans, ſi on en a une?

Pourquoi les aſtres circulent-ils d'Occident en Orient plutôt qu'au contraire?

Pourquoi exiſtons-nous? pourquoi y a-t-il quelque choſe?

PRÉJUGÉS.

Le préjugé eſt une opinion ſans jugement. Ainſi dans toute la terre on inſpire aux enfans toutes les opinions qu'on veut, avant qu'ils puiſſent juger.

Il y a des préjugés univerſels, néceſſaires, & qui ſont la vertu même. Par tout pays on apprend aux enfans à reconnaître un Dieu rémunérateur & vengeur; à reſpecter, à aimer leur père & leur mère; à regarder le larcin comme un crime, le menſonge intéreſſé comme un vice, avant qu'ils puiſſent deviner ce que c'eſt qu'un vice & une vertu.

Il y a donc de très-bons préjugés; ce ſont ceux que le jugement ratifie quand on raiſonne.

Sentiment n'eſt pas ſimple préjugé; c'eſt quelque choſe de bien plus fort. Une mère n'aime pas ſon fils parce qu'on lui dit qu'il le faut aimer; elle le chérit heureuſement malgré elle. Ce n'eſt point par préjugé que vous courez au ſecours d'un enfant inconnu prêt à tomber dans un précipice, ou à être dévoré par une bête.

Mais c'eſt par préjugé que vous reſpecterez un homme revêtu de certains habits, marchant grave-

ment, parlant de même. Vos parens vous ont dit que vous deviez vous incliner devant cet homme, vous le respectez avant de savoir s'il mérite vos respects; vous croissez en âge & en connaissances, vous vous appercevez que cet homme est un charlatan pétri d'orgueil, d'intérêt & d'artifice; vous méprisez ce que vous révériez, & le préjugé cède au jugement. Vous avez cru par préjugé les fables dont on a bercé votre enfance. On vous a dit que les Titans firent la guerre aux dieux, & que Vénus fut amoureuse d'Adonis; vous prenez à douze ans ces fables pour des vérités; vous les regardez à vingt ans comme des allégories ingénieuses.

Examinons en peu de mots les différentes sortes de préjugés, afin de mettre de l'ordre dans nos affaires. Nous serons peut-être comme ceux qui, du temps du systême de Lass, s'apperçurent qu'ils avaient calculé des richesses imaginaires.

Préjugés des sens.

N'EST-CE pas une chose plaisante que nos yeux nous trompent toujours, lors même que nous voyons très-bien, & qu'au contraire nos oreilles ne nous trompent pas? Que votre oreille bien conformée entende, *vous êtes belle, je vous aime;* il est bien sûr qu'on ne vous a pas dit, *je vous hais, vous êtes laide.* Mais vous voyez un miroir uni, il est démontré que vous vous trompez, c'est une surface très raboteuse. Vous voyez le soleil d'environ deux pieds de diamêtre; il est démontré qu'il est un million de fois plus gros que la terre.

Il semble que Dieu ait mis la vérité dans vos oreilles, & l'erreur dans vos yeux; mais étudiez l'optique, & vous verrez que Dieu ne vous a pas trompés, & qu'il est impossible que les objets vous paraissent autrement que vous les voyez dans l'état présent des choses.

Préjugés physiques.

Le soleil se lève; la lune aussi, la terre est immobile; ce sont-là des préjugés physiques naturels. Mais que les écrevisses soient bonnes pour le sang, parce qu'étant cuites elles sont rouges comme lui; que les anguilles guérissent la paralysie, parce qu'elles frétillent; que la lune influe sur nos maladies, parce qu'un jour on observa qu'un malade avait eu un redoublement de fièvre pendant le décours de la lune; ces idées & mille autres ont été des erreurs d'anciens charlatans qui jugèrent sans raisonner, & qui étant trompés trompèrent les autres.

Préjugés historiques.

La plûpart des histoires ont été crues sans examen, & cette créance est un préjugé. Fabius Pictor raconte que plusieurs siècles avant lui, une vestale de la ville d'Albe allant puiser de l'eau dans sa cruche, fut violée, qu'elle accoucha de Romulus & de Rémus, qu'ils furent nourris par une louve, &c. Le peuple romain crut cette fable; il n'examina point si dans ce temps-là il y avait des vestales dans le Latium, s'il était vraisemblable que la fille d'un roi sortît de son couvent avec

fa cruche, s'il était probable qu'une louve allaitât deux enfans au lieu de les manger : le préjugé s'établit.

Un moine écrit que Clovis étant dans un grand danger à la bataille de Tolbiac, fit vœu de se faire chrétien s'il en réchappait; mais est-il naturel qu'on s'adresse à un dieu étranger dans une telle occasion ? n'est-ce pas alors que la religion dans laquelle on est né agit le plus puissamment ? Quel est le chrétien qui, dans une bataille contre les Turcs, ne s'adressera pas plutôt à la Sainte Vierge qu'à Mahomet ? On ajoute qu'un pigeon apporta la sainte ampoule dans son bec pour oindre Clovis, & qu'un ange apporta l'oriflamme pour le conduire; le préjugé crut toutes les historiettes de ce genre. Ceux qui connaissent la nature humaine savent bien que l'usurpateur Clovis & l'usurpateur Rolon ou Rol se firent chrétiens pour gouverner plus sûrement des chrétiens, comme les usurpateurs turcs se firent musulmans pour gouverner plus sûrement les musulmans.

Préjugés religieux.

Si votre nourrice vous a dit que Cérès préside aux blés, ou que Visnou & Xaca se sont fait hommes plusieurs fois, ou que Sammonocodom est venu couper une forêt, ou qu'Odin vous attend dans sa salle vers le Jutland, ou que Mahomet ou quelque autre a fait un voyage dans le ciel; enfin, si votre précepteur vient ensuite enfoncer dans votre cervelle ce que votre nourrice y a gravé, vous en tenez pour votre vie. Votre jugement veut-il s'élever contre ces préjugés, vos voisins & sur-tout vos voisines crient à l'impie, &

vous effraient; votre derviche craignant de voir diminuer son revenu, vous accuse auprès du cadi, & ce cadi vous fait empaler s'il le peut, parce qu'il veut commander à des sots, & qu'il croit que les sots obéissent mieux que les autres; & cela durera jusqu'à ce que vos voisins & le derviche & le cadi commencent à comprendre que la sottise n'est bonne à rien, & que la persécution est abominable.

PRÉTENTIONS.

Il n'y a pas dans notre Europe un seul prince qui ne s'intitule *souverain* d'un pays possédé par son voisin. Cette manie politique est inconnue dans le reste du monde; jamais le roi de Boutan ne s'est dit *empereur de la Chine*; jamais le conteish tartare ne prit le titre de *roi d'Égypte*.

Les plus belles prétentions ont toujours été celles des papes; deux clefs en sautoir les mettaient visiblement en possession du royaume des cieux. Ils liaient & ils déliaient tout sur la terre. Cette ligature les rendait maîtres du continent; & les filets de Saint-Pierre leur donnaient le domaine des mers.

Plusieurs savans théologiens ont cru que ces dieux diminuèrent eux-mêmes quelques articles de leurs prétentions, lorsqu'ils furent vivement attaqués par les titans nommés *luthériens*, *anglicans*, *calvinistes*, &c. Il est très-vrai que plusieurs d'entre eux devinrent plus modestes, que leur cour céleste eut plus de décence; cependant, leurs prétentions se sont renouvelées dans toutes les occasions. Je n'en veux pour preuve que la

conduite d'Aldobrandin, Clément VIII, envers le grand Henri IV, quand il fallut lui donner une absolution dont il n'avait que faire, puisqu'il était absous par les évêques de son royaume & qu'il était victorieux.

Aldobrandin résista d'abord pendant une année entière, & ne voulut pas reconnaître le duc de Nevers pour ambassadeur de France. A la fin il consentit à ouvrir la porte du royaume des cieux à Henri, aux conditions suivantes :

1°. Que Henri demanderait pardon de s'être fait ouvrir la porte par des sous-portiers, tels que des évêques, au lieu de s'adresser au grand portier.

2°. Qu'il s'avouerait déchu du trône de France, jusqu'à ce qu'Aldobrandin le réhabilitât par la plénitude de sa puissance.

3°. Qu'il se ferait sacrer & couronner une seconde fois, la première étant nulle, puisqu'elle avait été faite sans l'ordre exprès d'Aldobrandin.

4°. Qu'il chasserait tous les protestans de son royaume, ce qui n'était ni honnête ni possible. La chose n'était pas honnête, parce que les protestans avaient prodigué leur sang pour le faire roi de France; elle n'était pas possible, parce que ces dissidens étaient au nombre de deux millions.

5°. Qu'il ferait au plus vîte la guerre au grand-turc, ce qui n'était ni plus honnête ni plus possible; puisque le grand-turc l'avait reconnu roi dans le temps que Rome ne le reconnaissait pas, & que Henri n'avait ni troupes, ni argent, ni vaisseaux pour aller

faire la guerre comme un fou à ce grand-turc son allié.

6°. Qu'il recevrait, couché sur le ventre tout de son long, l'absolution de monsieur le légat, selon la forme ordinaire; c'est-à-dire, qu'il serait fustigé par monsieur le légat.

7°. Qu'il rappellerait les jésuites chassés de son royaume par le parlement, pour l'assassinat commis sur sa personne par Jean Châtel leur écolier.

J'omets plusieurs autres petites prétentions. Henri en fit modérer plusieurs. Il obtint sur-tout, avec bien de la peine, qu'il ne serait fouetté que par procureur, & de la propre main d'Aldobrandin.

Vous me direz que sa sainteté était forcée à exiger des conditions si extravagantes, par le vieux démon du midi Philippe II, qui avait dans Rome plus de pouvoir que le pape. Vous comparerez Aldobrandin à un soldat poltron, que son colonel conduit à la tranchée à coups de bâton.

Je vous répondrai qu'en effet Clément VIII craignait Philippe II, mais qu'il n'était pas moins attaché aux droits de sa tiare; que c'était un si grand plaisir pour le petit-fils d'un banquier de donner le fouet à un roi de France, que pour rien au monde Aldobrandin n'eût voulu s'en départir.

Vous me répliquerez que si un pape voulait réclamer aujourd'hui de telles prétentions; s'il voulait donner le fouet au roi de France, au roi d'Espagne, ou au roi de Naples, ou au duc de Parme, pour avoir chassé les révérends pères jésuites, il risquerait d'être traité

commé Clément VII le fut par Charles-Quint, & d'essuyer des humiliations beaucoup plus grandes; qu'il faut sacrifier ses prétentions à son utilité; qu'on doit céder au temps; que le shérif de la Mecque doit proclamer Ali-beg roi d'Égypte, s'il est victorieux & affermi. Je vous répondrai que vous avez raison.

Prétentions de l'Empire, tirées de Glafey & de Schweder.

Sur Rome (nulle). Charles-Quint même, après avoir pris Rome, ne réclama point le droit de domaine utile.

Sur le patrimoine de S. Pierre, depuis Viterbe jusqu'à Civita-Castellaua, terres de la comtesse Mathilde, mais cédées solennellement par Rodolphe de Hasbourg.

Sur Parme & Plaisance, domaine suprême, comme partie de la Lombardie, envahies par Jules II, données par Paul III à son bâtard Farnèse: hommage toujours fait depuis ce temps au pape; suzeraineté toujours réclamée par les seigneurs de Lombardie. Le droit de suzeraineté entièrement rendu à l'empereur aux traités de Cambrai; de Londres, à la paix de 1737.

Sur la Toscane, droit de suzeraineté exercé par Charles-Quint; Etat de l'Empire appartenant aujourd'hui au frère de l'empereur.

Sur la république de Lucques, érigée en duché par Louis de Bavière en 1328; les sénateurs déclarés depuis vicaires de l'empire par Charles IV. L'empereur Charles VI, dans la guerre de 1701, y exerça pourtant

ſon droit de ſouveraineté, en lui faiſant payer beaucoup d'argent.

Sur le duché de Milan, cédé par l'empereur Venceſlas à Galeas Viſconti, mais regardé comme un fief de l'Empire.

Sur le duché de la Mirandole, réuni à la maiſon d'Autriche en 1711, par Joſeph I.

Sur le duché de Mantoue, érigé en duché par Charles-Quint; réuni de même en 1708.

Sur Guaſtalla, Novellaria, Bozzolo, Caſtiglione, auſſi fiefs de l'Empire, détachés du duché de Mantoue.

Sur tout le Montferrat, dont le duc de Savoie reçut l'inveſtiture à Vienne, en 1708.

Sur le Piémont, dont l'empereur Sigiſmond donna l'inveſtiture au duc de Savoie Amédée VIII.

Sur le comté d'Aſti, donné par Charles-Quint à la maiſon de Savoie: les ducs de Savoie toujours vicaires en Italie depuis l'empereur Sigiſmond.

Sur Gênes, autrefois du domaine des rois lombards: Frédéric Barberouſſe lui donna en fief le rivage, depuis Monaco juſqu'à Porta-Venere; elle eſt libre ſous Charles-Quint en 1529; mais l'acte porte: *In civitate noſtrâ Genuâ, & ſalvis romani imperii juribus.*

Sur les fiefs de Langues, dont les ducs de Savoie ont le domaine direct.

Sur Padoue, Vicence & Vérone, droits devenus caducs.

Sur Naples & Sicile, droits plus caducs encore. Preſque tous les États d'Italie ſont ou ont été vaſſaux de l'Empire.

Sur la Poméranie & le Mecklembourg, dont Frédéric Barberouſſe donna les fiefs.

Sur le Danemarck, autrefois fief de l'Empire : Othon I en donna l'inveſtiture.

Sur la Pologne, pour les terres auprès de la Viſtule.

Sur la Bohême & la Siléſie, unies à l'Empire par Charles IV, en 1355.

Sur la Pruſſe, du temps de Henri VII : le grand-maître de Pruſſe, reconnu membre de l'Empire en 1500.

Sur la Livonie, du temps des chevaliers de l'épée.

Sur la Hongrie, dès le temps de Henri II.

Sur la Lorraine, par le traité de 1542 : reconnue État de l'Empire, payant taxe pour la guerre du Turc.

Sur le duché de Bar, juſqu'à l'an 1311 que Philippe *le Bel*, vainqueur, ſe fit prêter hommage.

Sur le duché de Bourgogne, en vertu des droits de Marie de Bourgogne.

Sur le royaume d'Arles & la Bourgogne transjurane, que Conrad le ſalique poſſéda du chef de ſa femme.

Sur le Dauphiné, comme partie du royaume d'Arles; l'empereur Charles IV s'étant fait couronner à Arles en 1365, & ayant créé le dauphin de France ſon vicaire.

Sur la Provence, comme membre du royaume d'Arles, dont Charles d'Anjou fit hommage à l'Empire.

Sur la principauté d'Orange, comme arrière-fief de l'Empire.

Sur Avignon, par la même raison.

Sur la Sardaigne, que Frédéric II érigea en royaume

Sur la Suisse, comme membre des royaumes d'Arles & de Bourgogne.

Sur la Dalmatie, dont une grande partie appartient aujourd'hui entièrement aux Vénitiens, & l'autre à la Hongrie.

PRÊTRES.

Les prêtres sont dans un État à-peu-près ce que sont les précepteurs dans les maisons des citoyens, faits pour enseigner, prier, donner l'exemple; ils ne peuvent avoir aucune autorité sur les maîtres de la maison, à moins qu'on ne prouve que celui qui donne des gages doit obéir à celui qui les reçoit.

De toutes les religions, celle qui exclut le plus positivement les prêtres de toute autorité civile, c'est sans contredit celle de Jésus : « Rendez à César ce » qui est à César. — Il n'y aura parmi vous ni pre- » mier ni dernier. — Mon royaume n'est point de » ce monde. »

Les querelles de l'Empire & du sacerdoce, qui ont ensanglanté l'Europe pendant plus de six siècles, n'ont donc été de la part des prêtres que des rebellions contre Dieu & les hommes, & un péché continuel contre le S. Esprit.

Depuis Calcas qui assassina la fille d'Agamemnon, jusqu'à Grégoire XII & Sixte V, deux évêques de

Rome qui voulurent priver le grand Henri IV du royaume de France, la puissance sacerdotale a été fatale au monde.

Prière n'est pas domination; exhortation n'est pas despotisme. Un bon prêtre doit être le médecin des ames. Si Hippocrate avait ordonné à ses malades de prendre de l'ellébore sous peine d'être pendus, Hippocrate aurait été plus fou & plus barbare que Phalaris, & il aurait eu peu de pratiques. Quand un prêtre dit : Adorez Dieu, soyez juste, indulgent, compatissant, c'est alors un très-bon médecin. Quand il dit : Croyez-moi, ou vous serez brûlés; c'est un assassin.

Le magistrat doit soutenir & contenir le prêtre, comme le père de famille doit donner de la considération au précepteur de ses enfans & empêcher qu'il n'en abuse. *L'accord du sacerdoce & de l'empire* est le systême le plus monstrueux; car, dès qu'on cherche cet accord, on suppose nécessairement la division: il faut dire, *la protection donnée par l'empire au sacerdoce.*

Mais dans les pays où le sacerdoce a obtenu l'empire, comme dans Salem, où Melchisédech était prêtre & roi, comme dans le Japon où le daïri a été si long-temps empereur, comment faut-il faire ? Je réponds que les successeurs de Melchisédech & des daïri ont été dépossédés.

Les Turcs sont sages en ce point. Ils font à la vérité le voyage de la Mecque; mais ils ne permettent pas au chérif de la Mecque d'excommunier le sultan. Ils ne vont point acheter à la Mecque la permission de ne

pas obſerver le ramadan, & celle d'épouſer leurs couſines ou leurs nièces; ils ne ſont point jugés par des imans que le chérif délègue; ils ne paient point la première année de leur revenu au chérif. Que de choſes à dire ſur tout cela! Lecteur, c'eſt à vous de les dire vous-mêmes.

PRÊTRES DES PAYENS.

DOM Navarette, dans une de ſes lettres à dom Juan d'Autriche, rapporte ce diſcours du dalaï Lama à ſon conſeil privé.

« Mes vénérables frères, vous & moi nous ſavons » très-bien que je ne ſuis pas immortel; mais il eſt » bon que les peuples le croient. Les Tartares du » grand & du petit Thibet ſont un peuple de col » roide & de lumières courtes, qui ont beſoin d'un » joug peſant & de groſſes erreurs. Perſuadez-leur » bien mon immortalité, dont la gloire rejaillit ſur » vous, & qui vous procure honneurs & richeſſes.

» Quand le temps viendra où les Tartares ſeront » plus éclairés, on pourra leur avouer alors que les » grands lamas ne ſont point immortels, mais que » leurs prédéceſſeurs l'ont été; & que ce qui était » néceſſaire pour la fondation de ce divin édifice, ne » l'eſt plus quand l'édifice eſt affermi ſur un fondement inébranlable.

» J'ai eu d'abord quelque peine à faire diſtribuer » aux vaſſaux de mon empire, les agrémens de ma » chaiſe percée, proprement enchâſſés dans des criſ» taux ornés de cuivre doré; mais ces monumens

» ont été reçus avec tant de respect, qu'il a fallu
» continuer cet usage, lequel, après tout, ne répugne
» en rien aux bonnes mœurs, & qui fait entrer beau-
» coup d'argent dans notre trésor sacré.

» Si jamais quelque raisonneur impie persuade au
» peuple que notre derrière n'est pas aussi divin que
» notre tête; si on se révolte contre nos reliques,
» vous en soutiendrez la valeur autant que vous le
» pourrez. Et si vous êtes forcés enfin d'abandonner
» la sainteté de notre cul, vous conserverez toujours
» dans l'esprit des raisonneurs, le profond respect
» qu'on doit à notre cervelle, ainsi que dans un
» traité avec les Mongules, nous avons cédé une
» mauvaise province pour être possesseurs paisibles
» des autres.

» Tant que nos Tartares du grand & du petit
» Thibet ne sauront ni lire ni écrire, tant qu'ils seront
» grossiers & dévots, vous pourrez prendre hardiment
» leur argent, coucher avec leurs femmes & avec
» leurs filles, & les menacer de la colère du dieu Fo
» s'ils osent se plaindre.

» Lorsque le temps de raisonner sera arrivé (car
» enfin il faut bien qu'un jour les hommes raisonnent)
» vous prendrez alors une conduite toute opposée, &
» vous direz le contraire de ce que vos prédécesseurs
» ont dit; car vous devez changer de bride à mesure
» que les chevaux deviennent plus difficiles à gou-
» verner. Il faudra que votre extérieur soit plus
» grave, vos intrigues plus mystérieuses, vos secrets
» mieux gardés, vos sophismes plus éblouissans,
» votre

» votre politique plus fine. Vous êtes alors les pilotes » d'un vaiſſeau qui fait eau de tous côtés. Ayez ſous » vous des ſubalternes qui ſoient continuellement » occupés à pomper, à calfater, à boucher tous les » trous. Vous voguerez avec plus de peine ; mais » enfin vous voguerez, & vous jetterez dans l'eau ou » dans le feu, ſelon qu'il conviendra le mieux, tous » ceux qui voudront examiner ſi vous avez bien » radoubé le vaiſſeau.

» Si les incrédules ſont ou le prince des Kalkas, ou » le conteish des Calmouks, ou un prince de Caſan, » ou tel autre grand ſeigneur qui ait malheureuſe- » ment trop d'eſprit, gardez-vous bien de prendre » querelle avec eux. Reſpectez-les, dites-leur toujours » que vous eſpérez qu'ils rentreront dans la bonne voie. » Mais pour les ſimples citoyens, ne les épargnez ja- » mais ; plus ils ſeront gens de bien, plus vous devrez » travailler à les exterminer ; car ce ſont les gens » d'honneur qui ſont les plus dangereux pour vous.

» Vous aurez la ſimplicité de la colombe, la » prudence du ſerpent & la griffe du lion, ſelon les » lieux & ſelon les temps. »

Le dalaï-lama avait à peine prononcé ces paroles, que la terre trembla, les éclairs coururent d'un pôle à l'autre, le tonnerre gronda, une voix céleſte ſe fit entendre : ADOREZ DIEU ET NON LE GRAND-LAMA.

Tous les petits lamas ſoutinrent que la voix avait dit : *Adorez Dieu & le grand-lama.* On le crut long-temps dans le royaume du Thibet ; & maintenant on ne le croit plus.

PRIÈRES.

Nous ne connaissons aucune religion sans prières; les Juifs même en avaient, quoiqu'il n'y eût point chez eux de formule publique jusqu'au temps où ils chantèrent leurs cantiques dans leurs synagogues, ce qui n'arriva que très-tard.

Tous les hommes, dans leurs desirs & dans leurs craintes, invoquèrent le secours d'une divinité. Des philosophes, plus respectueux envers l'Être suprême, & moins condescendans à la faiblesse humaine, ne voulurent pour toute prière que la résignation. C'est en effet tout ce qui semble convenir entre la créature & le Créateur. Mais la philosophie n'est pas faite pour gouverner le monde; elle s'élève trop au-dessus du vulgaire; elle parle un langage qu'il ne peut entendre. Ce serait proposer aux marchandes de poissons frais d'étudier les sections coniques.

Parmi les philosophes même, je ne crois pas qu'aucun autre que Maxime de Tyr ait traité cette matière. Voici la substance des idées de ce Maxime.

L'Eternel a ses desseins de toute éternité. Si la prière est d'accord avec ses volontés immuables, il est très-inutile de lui demander ce qu'il a résolu de faire. Si on le prie de faire le contraire de ce qu'il a résolu, c'est le prier d'être faible, léger, inconstant; c'est croire qu'il soit tel; c'est se moquer de lui. Ou vous lui demandez une chose juste; en ce cas il la doit, & elle se fera sans qu'on l'en prie; c'est même se défier de lui que lui faire instance : ou la chose est injuste, & alors on l'outrage. Vous êtes digne ou

indigne de la grace que vous implorez : si digne, il le sait mieux que vous; si indigne, on commet un crime de plus en demandant ce qu'on ne mérite pas.

En un mot, nous ne faisons des prières à Dieu que parce que nous l'avons fait à notre image. Nous le traitons comme un bacha, comme un sultan qu'on peut irriter & appaiser.

Enfin, toutes les nations prient Dieu : les sages se résignent & lui obéissent.

Prions avec le peuple, & résignons-nous avec les sages.

Nous avons déjà parlé des prières publiques de plusieurs nations & de celles des Juifs. Ce peuple en a une depuis un temps immémorial, laquelle mérite toute notre attention, par sa conformité avec notre prière enseignée par Jésus-Christ même. Cette oraison juive s'appelle le *Kadish ;* elle commence par ces mots : « O Dieu ! que votre nom soit magnifié & » sanctifié ; faites régner votre règne ; que la ré- » demption fleurisse, & que le Messie vienne promp- » tement ! »

Ce Kadish, qu'on récite en chaldéen, a fait croire qu'il était aussi ancien que la captivité; & que ce fut alors qu'ils commencèrent à espérer un Messie, un libérateur qu'ils ont demandé depuis dans les temps de leurs calamités.

Ce mot de *Messie* qui se trouve dans cette ancienne prière, a fourni beaucoup de disputes sur l'histoire de ce peuple. Si cette prière est du temps de la transmigration à Babylone, il est clair qu'alors les Juifs

devaient ſouhaiter & attendre un libérateur. Mais d'où vient que dans des temps plus funeſtes encore, après la deſtruction de Jéruſalem par Titus, ni Joſephe ni Philon ne parlèrent jamais de l'attente d'un Meſſie? Il y a des obſcurités dans l'hiſtoire de tous les peuples; mais celle des Juifs eſt un chaos perpétuel. Il eſt triſte, pour les gens qui veulent s'inſtruire, que les Chaldéens & les Égyptiens aient perdu leurs archives, tandis que les Juifs ont conſervé les leurs.

PRIVILÉGES, CAS PRIVILÉGIÉS.

L'USAGE qui prévaut preſque toujours contre la raiſon, a voulu qu'on appelât privilégiés les délits des eccléſiaſtiques & des moines contre l'ordre civil, ce qui eſt pourtant très-commun; & qu'on nommât délits communs ceux qui ne regardent que la diſcipline eccléſiaſtique; cas dont la police civile ne s'embarraſſe pas, & qui ſont abandonnés à la hiérarchie ſacerdotale.

L'Égliſe n'ayant de juriſdiction que celle que les ſouverains lui ont accordée, & les juges de l'Égliſe n'étant ainſi que des juges privilégiés par le ſouverain, on devrait appeler cas privilégiés ceux qui ſont de leur compétence, & délits communs ceux qui doivent être punis par les officiers du prince. Mais les canoniſtes, qui ſont très-rarement exacts dans leurs expreſſions, ſur-tout lorſqu'il s'agit de la juriſdiction royale, ayant regardé un prêtre nommé official, comme étant de

droit le ſeul juge des clercs, ils ont qualifié de privilége ce qui appartient de droit commun aux tribunaux laïques; & les ordonnances des rois ont adopté cette expreſſion en France.

S'il faut ſe conformer à cet uſage, le juge d'égliſe connaît ſeul du délit commun; mais il ne connaît des cas privilégiés que concurremment avec le juge royal. Celui-ci ſe rend au tribunal de l'officialité, mais il n'y eſt que l'aſſeſſeur du juge d'égliſe. Tous les deux ſont aſſiſtés de leur greffier : chacun rédige ſéparément, mais en préſence l'un de l'autre, les actes de la procédure. L'official qui préſide interroge ſeul l'accuſé, & ſi le juge royal a des queſtions à lui faire, il doit requérir le juge d'égliſe de les propoſer. L'inſtruction conjointe étant achevée, chaque juge rend ſéparément ſon jugement.

Cette procédure eſt hériſſée de formalités, & elle entraîne d'ailleurs des longueurs qui ne devraient pas être admiſes dans la juriſprudence criminelle. Les juges d'égliſe, qui n'ont pas fait une étude des lois & des formalités, n'inſtruiſent guère de procédures criminelles ſans donner lieu à des appels comme d'abus qui ruinent en frais le prévenu, le font languir dans les fers, ou retardent ſa punition s'il eſt coupable.

D'ailleurs, les Français n'ont aucune loi préciſe qui ait déterminé quels ſont les cas privilégiés. Un malheureux gémit ſouvent une année entière dans les cachots avant de ſavoir quels ſeront ſes juges.

Les prêtres & les moines ſont dans l'État & ſujets

de l'État. Il est bien étrange que, lorsqu'ils ont troublé la société, ils ne soient pas jugés comme les autres citoyens, par les seuls officiers du souverain.

Chez les Juifs, les grands-prêtres même n'avaient point ce privilége, que nos lois ont accordé à de simples habitués de paroisse. Salomon déposa le grand-pontife Abiathar, sans le renvoyer à la synagogue, pour lui faire son procès (1). Jésus-Christ, accusé devant un juge séculier & païen, ne récusa pas sa jurisdiction. S. Paul, traduit au tribunal de Félix & de Festus, ne le déclina point.

L'empereur Constantin accorda d'abord ce privilége aux évêques. Honorius & Théodose *le jeune* l'étendirent à tous les clercs, & Justinien le confirma.

En rédigeant l'ordonnance criminelle de 1670, le conseiller d'État Pussort & le président de Novion étaient d'avis (2) d'abolir la procédure conjointe, & de rendre aux juges royaux le droit de juger seuls les clercs accusés de cas privilégiés; mais cet avis raisonnable fut combattu par le premier président de Lamoignon & par l'avocat-général Talon; & une loi qui était faite pour réformer nos abus, confirma le plus ridicule de tous.

Une déclaration du roi du 26 avril 1657, défend au parlement de Paris de continuer la procédure commencée contre le cardinal de Retz, accusé de crime de lèse-majesté. La même déclaration veut que les procès des cardinaux, archevêques & évêques du

(1) III liv. des Rois, chap. II, v. 26 & 27.

(2) Procès-verbal de l'ordonnance, pag. 43 & 44.

royaume, accusés du crime de lèse-majesté, soient instruits & jugés par les juges ecclésiastiques, comme il est ordonné par les canons.

Mais cette déclaration contraire aux usages du royaume n'a été enregistrée dans aucun parlement, & ne serait pas suivie. Nos livres rapportent plusieurs arrêts qui ont décrété de prise de corps, déposé, confisqué les biens, & condamné à l'amende & à d'autres peines, des cardinaux, des archevêques & des évêques. Ces peines ont été prononcées contre l'évêque de Nantes, par arrêt du 25 juin 1455.

Contre Jean de la Balue, cardinal & évêque d'Angers, par arrêt du 29 juillet 1469.

Contre Jean Hébert, évêque de Constance, en 1480.

Contre Louis de Rochechouart, évêque de Nantes, en 1481.

Contre Géofroi de Pompadour, évêque de Périgueux, & George d'Amboise, évêque de Montauban, en 1488.

Contre Géofroi Dintinville, évêque d'Auxerre, en 1531.

Contre Bernard Lordat, évêque de Pamiers, en 1537.

Contre le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, le 19 mars 1569.

Contre Géofroi de la Martonie, évêque d'Amiens, le 9 juillet 1594.

Contre Gilbert Genebrard, archevêque d'Aix, le 26 janvier 1596.

Contre Guillaume Rose, évêque de Senlis, le 5 septembre 1598.

Contre le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, le 17 novembre 1615.

Le parlement de Paris décréta de prise de corps le cardinal de Bouillon, & fit saisir ses biens par arrêt du 20 juin 1710.

Le cardinal de Mailly, archevêque de Rheims, fit en 1717 un mandement tendant à détruire la paix eccléfiastique établie par le gouvernement. Le bourreau brûla publiquement le mandement par arrêt du parlement.

Le sieur Languet, évêque de Soissons, ayant soutenu qu'il ne pouvait être jugé par la justice du roi, même pour crime de lèse-majesté, fut condamné à dix mille livres d'amende.

Dans les troubles honteux excités par les refus de sacremens, le simple présidial de Nantes condamna l'évêque de cette ville à six mille francs d'amende, pour avoir refusé la communion à ceux qui la demandaient.

En 1764, l'archevêque d'Auch, du nom de Montiller, fut condamné à une amende; & son mandement, regardé comme un libelle diffamatoire, fut brûlé par le bourreau à Bordeaux.

Ces exemples ont été très-fréquens. La maxime que les eccléfiastiques sont entièrement soumis à la justice du roi comme les autres citoyens, a prévalu dans tout le royaume. Il n'y a point de loi expresse qui l'ordonne; mais l'opinion de tous les jurisconsultes, le cri unanime de la nation & le bien de l'État, sont une loi.

PROPHÈTES.

Le prophète Jurieu fut ſifflé, les prophètes des Cévènes furent pendus ou roués; les prophètes qui vinrent du Languedoc & du Dauphiné à Londres, furent mis au pilori; les prophètes anabaptiſtes furent condamnés à divers ſupplices; le prophète Savonarola fut cuit à Florence. Et s'il eſt permis de joindre à tous ceux-là les véritables prophètes juifs, on verra que leur deſtinée n'a pas été moins malheureuſe; le plus grand de leurs prophètes, S. Jean-Baptiſte, eut le cou coupé.

On prétend que Zacharie fut aſſaſſiné; mais heureuſement cela n'eſt pas prouvé. Le prophète Jeddo ou Addo, qui fut envoyé à Béthel, à condition qu'il ne mangerait ni ne boirait, ayant malheureuſement mangé un morceau de pain, fut mangé à ſon tour par un lion, & on trouva ſes os ſur le grand chemin, entre ce lion & ſon âne. Jonas fut avalé par un poiſſon; il eſt vrai qu'il ne reſta dans ſon ventre que trois jours & trois nuits; mais c'eſt toujours paſſer ſoixante & douze heures fort mal à ſon aiſe.

Habacuc fut tranſporté en l'air par les cheveux à Babylone. Ce n'eſt pas un grand malheur, à la vérité; mais c'eſt une voiture fort incommode. On doit beaucoup ſouffrir quand on eſt ſuſpendu par les cheveux l'eſpace de trois cent milles. J'aurais mieux aimé une paire d'ailes, la jument Borak ou l'hippogriffe.

Michée, fils de Jemilla, ayant vu le ſeigneur aſſis ſur ſon trône avec l'armée du ciel à droite & à gauche, & le Seigneur ayant demandé quelqu'un pour aller

tromper le roi Achab; le diable s'étant présenté au Seigneur, & s'étant chargé de la commission, Michée rendit compte, de la part du Seigneur, au roi Achab de cette aventure céleste. Il est vrai que pour récompense, il ne reçut qu'un énorme soufflet de la main du prophète Sédékia; il est vrai qu'il ne fut mis dans un cachot que pour quelques jours: mais enfin il est désagréable pour un homme inspiré, d'être souffleté & fourré dans un cul de basse-fosse.

On croit que le roi Amasias fit arracher les dents au prophète Amos pour l'empêcher de parler. Ce n'est pas qu'on ne puisse absolument parler sans dents: on a vu de vieilles édentées très-bavardes; mais il faut prononcer distinctement une prophétie; & un prophète édenté n'est pas écouté avec le respect qu'on lui doit.

Baruch essuya bien des persécutions. Ezéchiel fut lapidé par les compagnons de son esclavage. On ne sait si Jérémie fut lapidé, ou s'il fut scié en deux.

Pour Isaïe, il passe pour constant qu'il fut scié par ordre de Manassé, roitelet de Juda.

Il faut convenir que c'est un méchant métier que celui de prophète. Pour un seul qui, comme Élie, va se promener de planètes en planètes dans un beau carrosse de lumière, traîné par quatre chevaux blancs, il y en a cent qui vont à pied, & qui sont obligés d'aller demander leur dîner de porte en porte. Ils ressemblent assez à Homère, qui fut obligé, dit-on, de mendier dans les sept villes qui se disputèrent depuis l'honneur de l'avoir vu naître. Ses commentateurs lui

ont attribué une infinité d'allégories, auxquelles il n'avait jamais pensé. On a fait souvent le même honneur aux prophètes. Je ne disconviens pas qu'il n'y eût ailleurs des gens instruits de l'avenir. Il n'y a qu'à donner à son ame un certain degré d'exaltation, comme l'a très-bien imaginé un brave philosophe de nos jours, qui voulait percer un trou jusqu'aux antipodes, & enduire les malades de poix résine (1).

Les Juifs exaltèrent si bien leur ame, qu'ils virent très-clairement toutes les choses futures : mais il est difficile de deviner au juste si par Jérusalem les prophètes entendent toujours la vie éternelle; si Babylone signifie Londres ou Paris; si quand ils parlent d'un grand dîner on doit l'expliquer par un jeûne; si du vin rouge signifie du sang; si un manteau rouge signifie la foi, & un manteau blanc la charité. L'intelligence des prophètes est l'effort de l'esprit humain.

Il y a encore une grande difficulté à l'égard des prophètes juifs; c'est que plusieurs d'entre eux étaient hérétiques samaritains. Ozée était de la tribu d'Issacar, territoire samaritain; Élie & Elizée eux-mêmes en étaient : mais il est aisé de répondre à cette objection. On sait assez que l'esprit souffle où il veut, & que la grace tombe sur le sol le plus aride comme sur le plus fertile.

(1) Voyez, tome II des Mélanges de Littérature, d'Histoire & de Philosophie, la *Diatribe du docteur Akakia.*

PROPHÉTIES.

SECTION PREMIÈRE.

Ce mot, dans ſon acception ordinaire, ſignifie prédiction de l'avenir. C'eſt en ce ſens que Jéſus (1) diſait à ſes diſciples : Il eſt néceſſaire que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïſe, dans les prophètes & dans les pſeaumes, ſoit accompli. Alors, ajoute l'évangéliſte, il leur ouvrit l'eſprit afin qu'ils compriſſent les écritures.

On ſentira la néceſſité indiſpenſable d'avoir l'eſprit ouvert pour comprendre les prophéties, ſi l'on fait attention que les Juifs, qui en étaient les dépoſitaires, n'ont jamais pu reconnaître Jéſus pour le meſſie, & qu'il y a dix-huit ſiècles que nos théologiens diſputent avec eux pour fixer le ſens de quelques-unes qu'ils tâchent d'appliquer à Jéſus. Telles ſont celle de Jacob (2) : Le ſceptre ne ſera point ôté de Juda, & le chef de ſa cuiſſe, juſqu'à ce que celui qui doit être envoyé vienne. Celle de Moïſe (3) : Le Seigneur votre Dieu vous ſuſcitera un prophète comme moi, de votre nation & d'entre vos frères ; c'eſt lui que vous écouterez. Celle d'Iſaïe (4) : Voici qu'une vierge concevra & enfantera un fils qui ſera nommé *Emmanuel*. Celle de Daniel (5) : Soixante & dix ſemaines ont été abrégées en faveur de votre peuple, &c. Notre objet n'eſt point d'entrer ici dans ce détail théologique.

Obſervons ſeulement qu'il eſt dit dans les Actes

(1) Luc, ch. XXIV, v. 44 & 45.
(2) Genèſe, ch. XLIX, v. 10.
(3) Deutér. ch. XVIII, v. 15.
(4) C. VII, v. 14.
(5) C. IX, v. 24.

des apôtres (1), qu'en donnant un successeur à Juda, & dans d'autres occasions, ils se proposaient expressément d'accomplir les prophéties; mais les apôtres même en citaient quelquefois qui ne se trouvent point dans l'écriture des Juifs; telle est celle-ci alléguée par S. Matthieu (2): Jésus vint demeurer dans une ville appelée Nazareth, afin que cette prédiction des prophètes fût accomplie : Il sera appelé Nazaréen.

S. Jude, dans son épître, cite aussi une prophétie du livre d'Hénoc qui est apocryphe; & l'auteur de l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu, parlant de l'étoile vue en Orient par les mages, s'exprime en ces termes: On m'a raconté, dit-il, sur le témoignage de je ne sais quelle écriture, qui n'est pas à la vérité authentique, mais qui réjouit la foi bien loin de la détruire, qu'il y a aux bords de l'Océan oriental, une nation qui possédait un livre qui porte le nom de Seth, & dans lequel il est parlé de l'étoile qui devait apparaître aux mages, & des présens que les mages devaient offrir au fils de Dieu. Cette nation, instruite par ce livre, choisit douze personnes des plus religieuses d'entre elles, & les chargea du soin d'observer quand l'étoile apparaîtrait. Lorsque quelqu'un d'eux venait à mourir, on lui substituait un de ses fils ou de ses proches. Ils s'appelaient mages dans leur langue, parce qu'ils servaient Dieu dans le silence & à voix basse.

Ces mages allaient donc tous les ans, après la récolte des blés, sur une montagne qui est dans leur pays, qu'ils nomment le mont de la victoire, & qui est

(1) C. I, v. 16, & c. XIII, v. 47.

(1) C. II, v. 23.

très-agréable, à cause des fontaines qui l'arrosent & des arbres qui le couvrent. Il y a aussi un antre creusé dans le roc, & c'est-là qu'après s'être lavés & purifiés, ils offraient des sacrifices & priaient Dieu en silence pendant trois jours.

Ils n'avaient point discontinué cette pieuse pratique depuis un grand nombre de générations, lorsqu'enfin l'heureuse étoile vint descendre sur leur montagne. On voyait en elle la figure d'un petit enfant, sur lequel il y avait celle d'une croix. Elle leur parla, & leur dit d'aller en Judée. Ils partirent à l'instant, l'étoile marchant toujours devant eux, & ils furent deux années en chemin.

Cette prophétie du livre de Seth ressemble à celle de Zorodascht ou Zoroastre, excepté que la figure que l'on devait voir dans l'étoile était celle d'une jeune fille vierge; aussi Zoroastre ne dit pas qu'elle aurait une croix sur elle. Cette prophétie, citée dans l'évangile de l'enfance (1), est rapportée ainsi par Abulpharage (2): Zoroastre, le maître des Maguséens, instruisit les Perses de la manifestation future de notre Seigneur Jésus-Christ, & leur commanda de lui offrir des présens lorsqu'il serait né. Il les avertit que dans les derniers temps une vierge concevrait sans l'opération d'aucun homme; & que lorsqu'elle mettrait au monde son fils, il apparaîtrait une étoile qui luirait en plein jour, au milieu de laquelle ils verraient la figure d'une jeune fille vierge. Ce sera vous, mes enfans, ajouta Zoroastre, qui l'appercevrez avant toutes les nations. Lors donc

(1) Art. 7. (2) Dinast. pag. 82.

que vous verrez paraître cette étoile, allez où elle vous conduira. Adorez cet enfant naissant; offrez-lui vos présens; car c'est le Verbe qui a créé le ciel.

L'accomplissement de cette prophétie est rapporté dans l'*Histoire naturelle* de Pline (1); mais outre que l'apparition de l'étoile aurait précédé la naissance de Jésus d'environ quarante ans, ce passage semble fort suspect aux savans; & ce ne serait pas le premier ni le seul qui aurait été interpolé en faveur du christianisme. En voici le précis. « Il parut à Rome, pendant sept » jours, une comète si brillante, qu'à peine en pou- » vait-on supporter la vue; on appercevait au milieu » d'elle un dieu sous la forme humaine; on la prit pour » l'ame de Jules-César qui venait de mourir, & on » l'adora dans un temple particulier. »

M. Asseman, dans sa Bibliothèque orientale (2), parle aussi d'un livre de Salomon, métropolitain de Bassora, intitulé l'*Abeille*, dans lequel il y a un chapitre sur cette prédiction de Zoroastre. Hornius, qui ne doutait pas de son authenticité, a prétendu que Zoroastre était Balaam, & cela vraisemblablement parce qu'Origène, dans son premier livre contre Celse, dit (3) que les mages avaient sans doute les prophéties de Balaam, dont on trouve ces paroles dans les Nombres (4): Une étoile se levera de Jacob & un homme sortira d'Israël. Mais Balaam n'était pas plus juif que Zoroastre, puisqu'il dit lui-même qu'il était venu d'Aram, des montagnes d'Orient (5).

(1) Liv. II, chap. 25.
(2) Tome 3, I part. p. 316.
(3) Chap. XII.
(4) Chap. XXIV, v. 17.
(5) Nombres, c. XXII, v. 7.

D'ailleurs S. Paul parle expressément à Tite (1) d'un prophète crétois; & S. Clément d'Alexandrie (2) reconnaît que comme Dieu voulant sauver les Juifs leur donna des prophètes, il suscita de même les plus excellens hommes d'entre les Grecs, ceux qui étaient les plus propres à recevoir ses graces; il les sépara des hommes du vulgaire, afin d'être les prophètes des Grecs & de les instruire dans leur propre langue. Platon, dit-il encore (3), n'a-t-il pas prédit en quelque manière l'économie salutaire, lorsque dans son second livre de la République, il a imité cette parole de l'Écriture (4): Defaisons-nous du juste, car il nous incommode; & s'est exprimé en ces termes: Le juste sera battu de verges; il sera tourmenté; on lui crevera les yeux; & après avoir souffert toutes sortes de maux, il sera enfin crucifié.

S. Clément aurait pu ajouter que si l'on ne creva pas les yeux à Jésus, malgré cette prophétie de Platon, on ne lui brisa pas non plus les os, quoiqu'il soit dit dans un pseaume (5): Pendant qu'on brise mes os, mes ennemis qui me persécutent, m'accablent par leurs reproches. Au contraire, S. Jean (6) dit positivement que les soldats rompirent les jambes aux deux autres qui étaient crucifiés avec lui; mais qu'ils ne rompirent point celles de Jésus, afin que cette parole de l'Écriture fût accomplie (7): Vous ne briserez aucun de ses os.

(1) Chap. I, v. 12.
(2) Stromat. l. VI, page 638.
(3) Stromat. l. V, page 601.
(4) La Sagesse, c. II. v. 12.
(5) Ps. 41, v. 14.
(6) Chap. XIX, v. 36.
(7) Exod. c. XII. v. 46; & N. c. IX, v. 12.

Cette

Cette Ecriture, citée par S. Jean, s'entendait à la lettre de l'agneau pascal que devaient manger les Israélites; mais Jean-Baptiste ayant appelé (1) Jésus l'agneau de Dieu, non-seulement on lui en fit depuis l'application, mais on prétendit même que sa mort avait été prédite par Confucius. Spizeli cite l'*Histoire de la Chine* par Martini, dans laquelle il est rapporté que l'an 39 du règne de Kingi, des chasseurs tuèrent, hors des portes de la ville, un animal rare, que les Chinois appellent *Kilin*, c'est-à-dire, agneau de Dieu. A cette nouvelle, Confucius frappa sa poitrine, jeta de profonds soupirs, & s'écria plus d'une fois : Kilin, qui est-ce qui a dit que vous étiez venu? Il ajouta : Ma doctrine tend à sa fin, elle ne sera plus d'aucun usage dès que vous paraîtrez.

On trouve encore une autre prophétie du même Confucius dans son second livre, laquelle on applique également à Jésus, quoiqu'il n'y soit pas désigné sous le nom d'agneau de Dieu. La voici : On ne doit pas craindre que lorsque le Saint, l'attendu des nations sera venu, on ne rende pas à sa vertu tout l'honneur qui lui est dû. Ses œuvres seront conformes aux lois du ciel & de la terre.

Ces prophéties contradictoires, prises dans les livres des Juifs, semblent excuser leur obstination, & peuvent rendre raison de l'embarras de nos théologiens dans leur controverse avec eux. De plus, celles que nous venons de rapporter des autres peuples, prouvent que l'auteur des Nombres, les apôtres & les pères

(1) Jean, c. I, v. 29 & 36.

reconnaissent des prophètes chez toutes les nations. C'est ce que prétendent aussi les Arabes (1), qui comptent cent vingt-quatre mille prophètes depuis la création du monde jusqu'à Mahomet, & croient que chacun d'eux a été envoyé à une nation particulière.

Nous parlerons des prophéteſſes à l'article *Sibylles*.

SECTION II.

Il est encore des prophètes: nous en avions deux à Bicêtre en 1723; l'un & l'autre se disaient Élie. On les fouetta, & il n'en fut plus question.

Avant les prophètes des Cévènes, qui tiraient des coups de fusil derrière les haies au nom du Seigneur, en 1704, la Hollande eut le fameux Pierre Jurieu, qui publia l'Accomplissement des prophéties. Mais que la Hollande n'en soit pas trop fière; il était né en France, dans une petite ville appelée Mer, de la généralité d'Orléans. Cependant il faut avouer que ce ne fut qu'à Rotterdam que Dieu l'appela à la prophétie.

Ce Jurieu vit clairement, comme bien d'autres, dans l'Apocalypse, que le pape était la bête (2), qu'elle tenait *poculum aureum plenum abominationum*, la coupe d'or pleine d'abominations; que les quatre premières lettres de ces quatre mots latins formaient le mot *papa;* que par conséquent son règne allait finir; que les Juifs rentreraient dans Jérusalem; qu'ils domineroient sur le monde entier pendant mille ans, après quoi viendrait l'antechrist; puis Jésus, assis sur une nuée, jugerait les vivans & les morts.

(1) Hist. des Arabes, C. XX, par *Abraham Echellensis*.
(2) Tome I, page 187.

Jurieu prophétise expreſſément (1) que le temps de la grande révolution & de la chûte entière du papiſme « tombera juſtement ſur l'an 1689, que » j'eſtime, dit-il, être le temps de la vendange apo- » calyptique; car les deux témoins reſſuſciteront en » ce temps-là. Après quoi la France doit rompre avec » le pape avant la fin du ſiècle ou au commencement » de l'autre, & le reſte de l'empire anti-chrétien s'abo- » lira par-tout. »

Cette particule disjonctive *ou*, ce ſigne du doute n'était pas d'un homme adroit. Il ne faut pas qu'un prophète héſite; il peut être obſcur, mais il doit être sûr de ſon fait.

La révolution du papiſme n'étant point arrivée en 1689, comme Pierre Jurieu l'avait prédite, il fit faire au plus vîte une nouvelle édition, où il aſſura que c'était pour 1690. Et ce qui eſt étonnant, c'eſt que cette édition fut ſuivie immédiatement d'une autre. Il s'en eſt fallu beaucoup que le dictionnaire de Bayle ait eu une pareille vogue; mais l'ouvrage de Bayle eſt reſté, & Pierre Jurieu n'eſt pas même demeuré dans la bibliothèque bleue avec Noſtradamus.

On n'avait pas alors pour un ſeul prophète. Un presbytérien anglais, qui étudiait à Utrecht, combattit tout ce que diſait Jurieu ſur les ſept phioles & les ſept trompettes de l'Apocalypſe, ſur le règne de mille ans, ſur la converſion des Juifs, & même ſur l'antechriſt. Chacun s'appuyoit de l'autorité de Coccéïus, de Coterus, de Drabicius, de Comenius, grands

(1) Tome II, pages 133 & 134.

prophètes précédens, & de la prophéteſſe Chriſtine. Les deux champions ſe bornèrent à écrire; on eſpérait qu'ils ſe donneraient des ſoufflets, comme Sédékia en appliqua un à Michée, en lui diſant : *Devine comment l'eſprit divin a paſſé de ma main ſur ta joue.* Mot à mot, *Comment l'eſprit a-t-il paſſé de toi à moi?* Le public n'eut pas cette ſatisfaction, & c'eſt bien dommage.

SECTION III.

Il n'appartient qu'à l'Égliſe infaillible de fixer le véritable ſens des prophéties, car les Juifs ont toujours ſoutenu, avec leur opiniâtreté ordinaire, qu'aucune prophétie ne pouvait regarder Jéſus-Chriſt; & les pères de l'Egliſe ne pouvaient diſputer contre eux avec avantage, puiſque, hors S. Ephrem, le grand Origène & S. Jérôme, il n'y eut jamais aucun père de l'Égliſe qui sût un mot d'hébreu.

Ce ne fut qu'au neuvième ſiècle que Raban le maure, depuis évêque de Mayence, apprit la langue juive. Son exemple fut ſuivi de quelques autres; & alors on commença à diſputer avec les rabbins ſur le ſens des prophéties.

Raban fut étonné des blaſphèmes qu'ils prononçaient contre notre Sauveur, l'appelant *bâtard*, *impie*, *fils de Panther*, & diſant qu'il n'eſt pas permis de prier Dieu ſans le maudire (1). *Quod nulla oratio poſſet apud Deum accepta eſſe niſi in ea Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum maledicant. Confitentes eum eſſe impium &*

(1) *Vangesilius in proœmio*, page 53.

filium impii, id eſt neſcio cujus ethnici quem nominant Panthera, à quo dicunt matrem Domini adulteratam.

Ces horribles profanations ſe trouvent en pluſieurs endroits dans le Talmud, dans les livres du Nizachon, dans la diſpute de Rittangel, dans celle de Jechiel & de Nacmanides, intitulées *le Rempart de la foi;* & ſurtout dans l'abominable ouvrage du Toldos Jeſchut.

C'eſt particulièrement dans le prétendu *Rempart de la foi* du rabbin Iſaac que l'on interprète toutes les prophéties qui annoncent Jéſus-Chriſt, en les appliquant à d'autres perſonnes.

C'eſt là qu'on aſſure que la Trinité n'eſt figurée dans aucun livre hébreu, & qu'on n'y trouve pas la plus légère trace de notre ſainte religion. Au contraire, ils allèguent cent endroits qui, ſelon eux, diſent que la loi moſaïque doit durer éternellement.

Le fameux paſſage qui doit confondre les Juifs, & faire triompher la religion chrétienne, de l'aveu de tous nos grands théologiens, eſt celui d'Iſaïe: « Voici » qu'une vierge ſera enceinte, elle enfantera un fils, » & ſon nom ſera Emmanuel; il mangera du beurre » & du miel juſqu'à ce qu'il ſache rejeter le mal & » choiſir le bien.... Et avant que l'enfant ſache rejeter » le mal & choiſir le bien, la terre que tu as en dé- » teſtation ſera abandonnée de ſes deux rois...... Et » l'Éternel ſifflera aux mouches des ruiſſeaux d'Égypte, » & aux abeilles qui ſont au pays d'Aſſur.... Et en ce » jour-là le ſeigneur raſera, avec un raſoir de louage » le roi d'Aſſur, la tête & le poil des génitoires, &

» il achevera auſſi la barbe...... Et l'Éternel me dit :
» prends un grand rouleau & y écris avec une touche
» en gros caractère : Qu'on ſe dépêche de butiner,
» prenez vîte les dépouilles.... Donc je pris avec moi
» de fidèles témoins; ſavoir, Urie le ſacrificateur, &
» Zacharie, fils de Jeberecia..... Et je couchai avec la
» propheteſſe; elle conçut & enfanta un enfant mâle;
» & l'Eternel me dit : Appelle l'enfant Maher-ſalal-
» has-bas; car avant que l'enfant ſache crier mon père
» & ma mère, on enlevera la puiſſance de Damas &
» le butin de Samarie devant le roi d'Aſſur. »

Le rabbin Iſaac affirme, après tous les autres docteurs de ſa loi, que le mot hébreu *alma* ſignifie tantôt une vierge, tantôt une femme mariée; que Ruth eſt appelée *alma* lorſqu'elle étoit mère; qu'une femme adultère eſt quelquefois même nommée *alma ;* qu'il ne s'agit ici que de la femme du prophète Iſaïe; que ſon fils ne s'appelle point Emmanuel, mais Maher-ſalal-has-bas; que quand ce fils mangera du beurre & du miel, les deux rois qui aſſiégent Jéruſalem ſeront chaſſés du pays, &c.

Ainſi ces interprètes aveugles de leur propre religion & de leur propre langue, combattent contre l'Égliſe, & diſent obſtinément que cette prophétie ne peut regarder Jéſus-Chriſt en aucune manière.

On a mille fois réfuté leur explication dans nos langues modernes. On a employé la force, les gibets, les roues, les flammes; cependant ils ne ſe rendent pas encore.

« Il a porté nos maladies & il a ſoutenu nos

» douleurs, & nous l'avons cru affligé de plaies, » frappé de Dieu & affligé. »

Quelque frappante que cette prédiction puiſſe nous paraître, ces Juifs obſtinés diſent qu'elle n'a nul rapport avec Jéſus-Chriſt, & qu'elle ne peut regarder que les prophètes qui étaient perſécutés pour les péchés du peuple.

« Et voilà que mon ſerviteur proſpérera, ſera » honoré, & élevé très-haut. »

Ils diſent encore que cela ne regarde pas Jéſus-Chriſt, mais David; que ce roi en effet proſpéra, mais que Jéſus qu'ils méconnurent ne proſpéra pas.

« Voici que je ferai un nouveau pacte avec la mai- » ſon d'Iſraël & avec la maiſon de Juda. »

Ils diſent que ce paſſage ne ſignifie, ſelon la lettre & ſelon le ſens, autre choſe, ſinon, je renouvellerai mon pacte avec Juda & avec Iſraël. Cependant, leur pacte n'a pas été renouvelé; on ne peut faire un plus mauvais marché que celui qu'ils ont fait. N'importe, ils ſont obſtinés.

« Et toi, Bethléem d'Éphrata, qui eſt petite dans » les milliers de Juda, il ſortira pour toi un domina- » teur en Iſrael, & ſa ſortie eſt depuis le commence- » ment juſqu'au jour d'à jamais. »

Ils oſent nier encore que cette prophétie ſoit pour Jéſus-Chriſt. Ils diſent qu'il eſt évident que Michée parle de quelque capitaine natif de Bethléem, qui remporta quelque avantage à la guerre contre les Babyloniens; car il parle le moment d'après de l'hiſtoire de Babylone & des ſept capitaines qui élurent

Darius. Et si on démontre qu'il s'agit du Messie, ils n'en veulent pas convenir.

Ces Juifs se trompent grossièrement sur Juda, qui devoit être comme un lion, & qui n'a été que comme un âne sous les Perses, sous Alexandre, sous les Séleucides, sous les Ptolomées, sous les Romains, sous les Arabes & sous les Turcs.

Ils ne savent ce qu'ils entendent par le *Shilo*, & par la *verge*, & par la *cuisse de Juda*. La verge n'a été dans Juda qu'un temps très-court : ils disent des pauvretés; mais l'abbé Houteville n'en dit-il pas beaucoup davantage avec ses phrases, son néologisme & son éloquence de rhéteur, qui met toujours des mots à la place des choses & qui se propose des objections très-difficiles pour n'y répondre que par des verbiages ?

Tout cela est donc peine perdue; & quand l'abbé François ferait encore un livre plus gros, quand il le joindrait aux cinq ou six mille volumes que nous avons sur cette matière, nous en serions plus fatigués sans avoir avancé d'un seul pas.

On se trouve donc plongé dans un chaos qu'il est impossible à la faiblesse de l'esprit humain de débrouiller jamais. On a besoin, encore une fois, d'une Eglise infaillible qui juge sans appel. Car enfin, si un chinois, un tartare, un africain, réduit au malheur de n'avoir que du bon sens, lisait toutes ces prophéties, il lui serait impossible d'en faire l'application ni à Jésus-Christ, ni aux Juifs, ni à personne. Il serait dans l'étonnement, dans l'incertitude, ne concevrait rien, n'aurait pas une seule idée distincte. Il ne pourrait pas

faire un pas dans cet abyme ; il lui faut un guide. Prenons donc l'Eglise pour notre guide, c'est le moyen de cheminer. On arrive avec ce guide, non-seulement au sanctuaire de la vérité, mais à de bons canonicats, à de grosses commanderies, à de très-opulentes abbayes crossées & mitrées, dont l'abbé est appelé *monseigneur* par ses moines & par ses paysans, à des évêchés qui vous donnent le titre de *princes ;* on jouit de la terre, & on est sûr de posséder le ciel en propre.

PROPRIÉTÉ.

Liberty, and property : c'est le cri anglais. Il vaut mieux que *S. Georges & mon droit*, *S. Denis & montjoie :* c'est le cri de la nature.

De la Suisse à la Chine, les paysans possèdent des terres en propre. Le droit seul des conquêtes a pu, dans quelque pays, dépouiller les hommes d'un droit si naturel.

L'avantage général d'une nation est celui du souverain, du magistrat & du peuple, pendant la paix & pendant la guerre. Cette possession des terres accordées aux paysans, est-elle égalemenr utile au trône & aux sujets dans tous les temps ? Pour qu'elle le soit au trône, il faut qu'elle puisse produire un revenu plus considérable & plus de soldats.

Il faut donc voir si le commerce & la population augmenteront. Il est certain que le possesseur d'un terrain cultivera beaucoup mieux son héritage que celui d'autrui. L'esprit de propriété double la force de l'homme. On travaille pour soi & pour sa famille

avec plus de vigueur & de plaisir que pour un maître. L'esclave qui est dans la puissance d'un autre, a peu d'inclination pour le mariage; il craint souvent même de faire des esclaves comme lui. Son industrie est étouffée, son ame abrutie, & ses forces ne s'exercent jamais dans toute leur élasticité. Le possesseur, au contraire, desire une femme qui partage son bonheur, & des enfans qui l'aident dans son travail. Son épouse & ses fils sont ses richesses. Le terrain de ce cultivateur peut devenir dix fois plus fertile qu'auparavant sous les mains d'une famille laborieuse. Le commerce général sera augmenté; le trésor du prince en profitera; la campagne fournira plus de soldats. C'est donc évidemment l'avantage du prince. La Pologne serait trois fois plus peuplée & plus riche si le paysan n'était pas esclave.

Ce n'en est pas moins l'avantage des seigneurs. Qu'un seigneur possède dix mille arpens de terre cultivée par des serfs; dix mille arpens ne lui procureront qu'un revenu très-faible, souvent absorbé par les réparations, & réduit à rien par l'intempérie des saisons. Que sera-ce si la terre est d'une plus vaste étendue & si le terrain est ingrat? il ne sera que le maître d'une vaste solitude. Il ne sera réellement riche qu'autant que ses vassaux le seront. Son bonheur dépend du leur. Si ce bonheur s'étend jusqu'à rendre sa terre trop peuplée, si le terrain manque à tant de mains laborieuses (au lieu qu'auparavant les mains manquaient au terrain); alors l'excédant des cultivateurs nécessaires se répand dans les villes, dans

les ports de mer, dans les ateliers des artistes, dans les armées. La population aura produit ce grand bien; & la possession des terres accordées aux cultivateurs, sous la redevance qui enrichit les seigneurs, aura produit cette population.

Il y a une autre espèce de propriété non moins utile, c'est celle qui est affranchie de toute redevance, & qui ne paie que les tributs généraux imposés par le souverain pour le bien & le maintien de l'Etat. C'est cette propriété qui a contribué sur-tout à la richesse de l'Angleterre, de la France & des villes libres d'Allemagne. Les souverains qui affranchirent les terrains dont étaient composés leurs domaines, en recueillirent d'abord un grand avantage, puisqu'on acheta chèrement ces franchises; & ils en retirent aujourd'hui un bien plus grand, sur-tout en Angleterre & en France, par les progrès de l'industrie & du commerce.

L'Angleterre donna un grand exemple au seizième siècle lorsqu'on affranchit les terres dépendantes de l'Eglise & des moines. C'était une chose bien odieuse, bien préjudiciable à un État, de voir des hommes voués par leur institut à l'humilité & à la pauvreté, devenus les maîtres des plus belles terres du royaume, traiter les hommes, leurs frères, comme des animaux de service, faits pour porter leurs fardeaux. La grandeur de ce petit nombre de prêtres avilissait la nature humaine; leurs richesses particulières appauvrissaient le reste du royaume. L'abus a été détruit; & l'Angleterre est devenue riche.

Dans tout le reste de l'Europe, le commerce n'a fleuri, les arts n'ont été en honneur, les villes ne se sont accrues & embellies que quand les serfs de la couronne & de l'Eglise ont eu des terres en propriété. Et ce qu'on doit soigneusement remarquer, c'est que si l'Eglise y a perdu des droits qui ne lui appartenaient pas, la couronne y a gagné l'extension de ses droits légitimes : car l'Eglise, dont la première institution est d'imiter son législateur humble & pauvre, n'est point faite originairement pour s'engraisser du fruit des travaux des hommes; & le souverain, qui représente l'Etat, doit économiser le fruit de ces mêmes travaux pour le bien de l'État même, & pour la splendeur du trône. Par-tout où le peuple travaille pour l'Eglise, l'État est pauvre; par-tout où le peuple travaille pour lui & pour le souverain, l'État est riche.

C'est alors que le commerce étend par-tout ses branches; la marine marchande devient l'école de la marine militaire; de grandes compagnies de commerce se forment. Le souverain trouve, dans les temps difficiles, des ressources auparavant inconnues. Ainsi, dans les États autrichiens, en Angleterre, en France, vous voyez le prince emprunter facilement de ses sujets cent fois plus qu'il n'en pouvait arracher par la force, quand les peuples croupissaient dans la servitude.

Tous les paysans ne seront pas riches; & il ne faut pas qu'ils le soient. On a besoin d'hommes qui n'aient que leurs bras & de la bonne volonté. Mais ces hommes même, qui semblent le rebut de la

fortune, participeront au bonheur des autres. Ils ſeront libres de vendre leur travail à qui voudra le mieux payer. Cette liberté leur tiendra lieu de propriété. L'eſpérance certaine d'un juſte ſalaire les ſoutiendra. Ils éleveront avec gaieté leur famille dans leurs métiers laborieux & utiles. C'eſt ſur-tout cette claſſe d'hommes ſi mépriſables aux yeux des puiſſans, qui fait la pépinière des ſoldats. Ainſi, depuis le ſceptre juſqu'à la faulx & à la houlette, tout s'anime, tout proſpère, tout prend une nouvelle force par ce ſeul reſſort.

Après avoir vu s'il eſt avantageux à un État que les cultivateurs ſoient propriétaires, il reſte à voir juſqu'où cette conceſſion peut s'étendre. Il eſt arrivé dans plus d'un royaume que le ſerf affranchi étant devenu riche par ſon induſtrie, s'eſt mis à la place de ſes anciens maîtres appauvris par leur luxe. Il a acheté leurs terres, il a pris leurs noms. L'ancienne nobleſſe a été avilie, & la nouvelle n'a été qu'enviée & mépriſée. Tout a été confondu. Les peuples qui ont ſouffert ces uſurpations ont été le jouet des nations qui ſe ſont préſervées de ce fléau.

Les erreurs d'un gouvernement peuvent être une leçon pour les autres. Ils profitent du bien qu'il a fait, ils évitent le mal où il eſt tombé.

Il eſt ſi aiſé d'oppoſer le frein des lois à la cupidité & à l'orgueil des nouveaux parvenus; de fixer l'étendue des terrains roturiers qu'ils peuvent acheter; de leur interdire l'acquiſition des grandes terres ſeigneuriales, que jamais un gouvernement ferme & ſage ne pourra

se repentir d'avoir affranchi la servitude & d'avoir enrichi l'indigence. Un bien ne produit jamais un mal que lorsque ce bien est poussé à un excès vicieux, & alors il cesse d'être bien. Les exemples des autres nations avertissent; & c'est ce qui fait que les peuples qui sont policés les derniers, surpassent souvent les maîtres dont ils ont pris les leçons.

PUISSANCE, TOUTE-PUISSANCE.

Je suppose que celui qui lira cet article est convaincu que ce monde est formé avec intelligence, & qu'un peu d'astronomie & d'anatomie suffisent pour faire admirer cette intelligence universelle & suprême.

Encore une fois, *Mens agitat molem.*

Peut-il savoir par lui-même si cette intelligence est toute-puissante, c'est-à-dire infiniment puissante? A-t-il la moindre notion de l'infini pour comprendre ce que c'est qu'une puissance infinie?

Le célèbre historien philosophe David Hume, dit: (1) « Un poids de dix onces est enlevé dans la balance par un autre poids, donc cet autre poids est de plus de dix onces; mais on ne peut apporter de raison pourquoi il doit être de cent. »

On peut dire de même: Tu reconnais une intelligence suprême assez forte pour te former, pour te conserver un temps limité, pour te récompenser, pour te punir; en sais-tu assez pour te démontrer qu'elle peut davantage?

(1) *Particular providence*, page 359.

Comment peux-tu te prouver par ta raiſon que cet être peut plus qu'il n'a fait ?

La vie de tous les animaux eſt courte ; pouvait-il la faire plus longue ?

Tous les animaux ſont la pâture les-uns des autres ſans exception ; tout naît pour être devoré. Pouvait-il former ſans détruire ?

Tu ignores quelle eſt ſa nature. Tu ne peux donc ſavoir ſi ſa nature ne l'a pas forcé de ne faire que les choſes qu'il a faites.

Ce globe n'eſt qu'un vaſte champ de deſtruction & de carnage. Ou le grand Être a pu en faire une demeure éternelle de délices pour tous les être ſenſibles, ou il ne l'a pas pu. S'il l'a pu & s'il ne l'a pas fait, crains de le regarder comme malfaiſant ; mais s'il ne l'a pas pu, ne crains point de le regarder comme une puiſſance très-grande, circonſcrite par ſa nature dans ſes limites.

Qu'elle ſoit infinie ou non, cela ne t'importe. Il eſt indifférent à un ſujet que ſon maître poſsède cinq cents lieues de terrain ou cinq mille, il n'en eſt ni plus ni moins ſujet.

Lequel ſerait plus injurieux à cet Être ineffable de dire : Il a fait des malheureux ſans pouvoir s'en diſpenſer, ou il les a fait pour ſon plaiſir ?

Pluſieurs ſectes le repréſentent comme cruel ; d'autres, de peur d'admettre un Dieu méchant, ont l'audace de nier ſon exiſtence. Ne vaut-il pas mieux dire que probablement la néceſſité de ſa nature & celle des choſes ont tout déterminé ?

Le monde eſt le théâtre du mal moral & du mal

physique, on ne le sent que trop; & le tout est bien de Shaftesbury, de Bolingbroke & de Pope, n'est qu'un paradoxe de bel-esprit, une mauvaise plaisanterie.

Les deux principes de Zoroastre & de Manès, tant ressassés par Bayle, sont une plaisanterie plus mauvaise encore. Ce sont, comme on l'a déjà observé, les deux médecins de Molière, dont l'un dit à l'autre: Passez-moi l'émétique, & je vous passerai la saignée. Le manichéisme est absurde; & voilà pourquoi il a eu un si grand parti.

J'avoue que je n'ai point été éclairé par tout ce que dit Bayle sur les manichéens & sur les pauliciens. C'est de la controverse; j'aurais voulu de la pure philosophie. Pourquoi parler de nos mystères à Zoroastre? Dès que vous osez traiter nos mystères, qui ne veulent que de la foi & non du raisonnement, vous vous ouvrez des précipices.

Le fatras de notre théologie scolastique n'a rien à faire avec le fatras des rêveries de Zoroastre.

Pourquoi discuter avec Zoroastre le péché originel? il n'en a jamais été question que du temps de saint Augustin. Zoroastre ni aucun législateur de l'antiquité n'en avait entendu parler.

Si vous disputez avec Zoroastre, mettez sous la clef l'ancien & le nouveau Testament qu'il ne connaissait pas, & qu'il faut révérer sans vouloir les expliquer.

Qu'aurais-je donc dit à Zoroastre? ma raison ne peut admettre deux dieux qui se combattent; cela n'est bon que dans un poëme où Minerve se querelle

avec Mars. Ma faible raiſon eſt bien plus contente d'un ſeul grand être, dont l'eſſence était de faire, & qui a fait tout ce que ſa nature lui a permis, qu'elle n'eſt ſatisfaite de deux grands êtres, dont l'un gâte tous les ouvrages de l'autre. Votre mauvais principe, Arimane, n'a pu déranger une ſeule des lois aſtronomiques & phyſiques du bon principe Oromaſe; tout marche avec la plus grande régularité dans les cieux. Pourquoi le méchant Arimane n'aurait-il eu de puiſſance que ſur ce petit globe de la terre?

Si j'avais été Arimane, j'aurais attaqué Oromaſe dans ſes belles & grandes provinces de tant de ſoleils & d'étoiles. Je ne me ſerais pas borné à lui faire la guerre dans un petit village.

Il y a beaucoup de mal dans ce village: mais d'où ſavons-nous que ce mal n'était pas inévitable?

Vous êtes forcé d'admettre une intelligence répandue dans l'univers; mais 1°. ſavez-vous, par exemple, ſi cette puiſſance s'étend juſqu'à prévoir l'avenir? Vous l'avez aſſuré mille fois; mais vous n'avez jamais pu ni le prouver ni le comprendre. Vous ne pouvez ſavoir comment un être quelconque voit ce qui n'eſt pas. Or l'avenir n'eſt pas; donc nul être ne peut le voir. Vous vous réduiſez à dire qu'il prévoit; mais prévoir, c'eſt conjecturer (1).

Or un Dieu qui, ſelon vous, conjecture, peut ſe tromper. Il s'eſt réellement trompé dans votre ſyſtême; car s'il avait prévu que ſon ennemi empoiſonnerait

(1) C'eſt le ſentiment des ſociniens.

ici-bas toutes ſes œuvres, il ne les aurait pas produites ; il ne ſe ferait pas préparé lui-même la honte d'être continuellement vaincu.

2°. Ne lui fais-je pas bien plus d'honneur en diſant qu'il a fait tout par la néceſſité de ſa nature, que vous ne lui en faites en lui ſuſcitant un ennemi qui défigure, qui ſouille, qui détruit ici-bas toutes ſes œuvres?

3°. Ce n'eſt point avoir de Dieu une idée indigne, que de dire qu'ayant formé des milliars de mondes où la mort & le mal n'habitent point, il a fallu que le mal & la mort habitaſſent dans celui-ci.

4°. Ce n'eſt point rabaiſſer Dieu que de dire qu'il ne pouvait former l'homme ſans lui donner de l'amour-propre, que cet amour-propre ne pouvait le conduire ſans l'égarer preſque toujours; que ſes paſſions ſont néceſſaires, mais qu'elles ſont funeſtes; que la propagation ne peut s'exécuter ſans deſirs; que ces deſirs ne peuvent animer l'homme ſans querelles; que ces querelles amènent néceſſairement des guerres, &c.

5°. En voyant une partie des combinaiſons du règne végétal, animal & minéral, & ce globe percé par-tout comme un crible d'où tant d'exhalaiſons s'échappent en foule; quel ſera le philoſophe aſſez hardi ou le ſcolaſtique aſſez imbécille pour voir clairement que la nature pouvait arrêter les effets des volcans, les intempéries de l'atmoſphère, la violence des vents, les peſtes & tous les fléaux deſtructeurs?

6°. Il faut être bien puiſſant, bien fort, bien

induſtrieux, pour avoir formé des lions qui dévorent des taureaux, & produit des hommes qui inventent des armes pour tuer d'un ſeul coup, non-ſeulement les taureaux & les lions, mais encore pour ſe tuer les uns les autres. Il faut être très-puiſſant pour avoir fait naître des araignées qui tendent des filets pour prendre des mouches; mais ce n'eſt pas être tout-puiſſant, infiniment puiſſant.

7°. Si le grand Être avait été infiniment puiſſant, il n'y a nulle raiſon pour laquelle il n'aurait pas fait les animaux ſenſibles infiniment heureux; il ne l'a pas fait, donc il ne l'a pas pu.

8°. Toutes les ſectes des philoſophes ont échoué contre l'écueil du mal phyſique & moral. Il ne reſte que d'avouer que Dieu ayant agi pour le mieux, n'a pu agir mieux.

9°. Cette néceſſité tranche toutes les difficultés & finit toutes les diſputes. Nous n'avons pas le front de dire *tout eſt bien;* nous diſons tout eſt le moins mal qu'il ſe pouvait.

10°. Pourquoi un enfant meurt-il ſouvent dans le ſein de ſa mère? Pourquoi un autre ayant eu le malheur de naître, eſt-il réſervé à des tourmens auſſi longs que ſa vie, terminés par une mort affreuſe?

Pourquoi la ſource de la vie a-t-elle été empoiſonnée dans toute la terre depuis la découverte de l'Amérique? Pourquoi depuis le ſeptième ſiècle de notre ère vulgaire, la petite vérole emporte-t-elle la huitième partie du genre humain? Pourquoi de tout temps les veſſies

ont-elles été ſujettes à être des carrières de pierres? Pourquoi la peſte, la guerre, la famine & l'inquiſition? Tournez-vous de tous les ſens, vous ne trouverez d'autre ſolution, ſinon que tout a été néceſſaire.

Je parle ici aux ſeuls philoſophes & non pas aux théologiens. Nous ſavons que la foi eſt le fil du labyrinthe. Nous ſavons bien que la chute d'Adam & d'Eve, le péché originel, la puiſſance immenſe donnée aux diables, la prédilection accordée par le grand Être au peuple juif, & le baptême ſubſtitué à l'amputation du prépuce, ſont les réponſes qui éclairciſſent tout. Nous n'avons argumenté que contre Zoroaſtre, & non contre l'univerſité de Conimbre ou Coïmbre, à laquelle nous nous ſoumettons dans tous nos articles. (Voyez les Lettres de Memmius à Cicéron, & répondez-y, ſi vous pouvez) (*a*).

PUISSANCE.

Les deux puiſſances.

SECTION PREMIÈRE.

QUICONQUE tient le ſceptre & l'encenſoir, a les deux mains fort occupées. On peut le regarder comme un homme fort habile, s'il commande à des peuples qui ont le ſens commun : mais s'il n'a à faire qu'à des imbécilles, à des eſpèces de ſauvages, on peut le comparer au cocher de Bernier, que ſon maître

(*a*) Voyez le vol. de *Philoſophie.*

rencontra un jour dans un carrefour de Délhi, haranguant la populace & lui vendant de l'orviétan. Quoi! Lapierre, lui dit Bernier, tu es devenu médecin? Oui, monsieur, lui répondit le cocher; tel peuple, tel charlatan.

Le daïri des Japonais, le dalaï-lama du Thibet, auraient pu en dire autant. Numa Pompilius même, avec son Égérie, aurait fait la même réponse à Bernier. Melchisédech était probablement dans le cas, aussi bien que cet Anius dont parle Virgile au troisième chant de l'Énéide.

Rex Anius, rex idem hominum Phœbique sacerdos,
Vittis & sacrâ redimitus tempora lauro.

Je ne sais quel translateur du seizième siècle a translaté ainsi ces vers de Virgile.

Anius qui fut roi tout ainsi qu'il fut prêtre,
Mange à deux rateliers, & doublement est maître.

Ce charlatan Anius n'étoit roi que de l'île de Délos, très-chétif royaume, qui, après celui de Melchisédech & d'Ivetot, était un des moins considérables de la terre; mais le culte d'Apollon lui avait donné une grande réputation : il suffit d'un saint pour mettre tout un pays en crédit.

Trois électeurs allemands sont plus puissans qu'Anius, & ont comme lui le droit de mitre & de couronne, quoique subordonnés, du moins en apparence, à l'empereur romain, qui n'est que l'empereur d'Allemagne. Mais de tous les pays où la plénitude du

ſacerdoce &·la plénitude de la royauté conſtituent la puiſſance la plus pleine qu'on puiſſe imaginer, c'eſt Rome moderne.

Le pape eſt regardé dans la partie de l'Europe catholique, comme le premier des rois & le premier des prêtres. Il en fut de même dans la Rome qu'on appelle *païenne;* Jules-Céſar était à la fois grand-pontife, dictateur, guerrier, vainqueur, très-éloquent, très-galant, en tout le premier des hommes, & à qui nul moderne n'a pu être comparé, excepté dans une épître dédicatoire.

Le roi d'Angleterre poſsède à-peu-près les mêmes dignités que le pape en qualité de chef de l'Egliſe.

L'impératrice de Ruſſie eſt auſſi maîtreſſe abſolue de ſon clergé dans l'empire le plus vaſte qui ſoit ſur la terre. L'idée qu'il peut exiſter deux puiſſances oppoſées l'une à l'autre dans un même Etat, y eſt regardée, par le clergé même, comme une chimère auſſi abſurde que pernicieuſe.

Je dois rapporter à ce propos une lettre que l'impératrice de Ruſſie, Catherine II, daigna m'écrire au mont Krapac, le 22 auguſte 1765, & dont elle m'a permis de faire uſage dans l'occaſion.

« Des capucins qu'on tolère à Moſcou (car la » tolérance eſt générale dans cet empire, il n'y a que » les jéſuites qui n'y ſont pas ſoufferts) (1), s'étant » opiniâtrés cet hiver à ne pas vouloir enterrer un

(1) On a commencé à les y ſouffrir depuis qu'ils ont été détruits par le pape, parce qu'ils ne peuvent plus être dangereux.

» français qui était mort subitement, sous prétexte » qu'il n'avait pas reçu les sacremens ; Abraham Chaumeix fit un factum contre eux, pour leur prouver » qu'ils devaient enterrer un mort ; mais ce factum, » ni deux réquisitions du gouverneur ne purent porter ces pères à obéir. A la fin, on leur fit dire de » choisir, ou de passer la frontière, ou d'enterrer ce » français : ils partirent, & j'envoyai d'ici des augustins plus dociles, qui voyant qu'il n'y avait pas à » badiner, firent tout ce qu'on voulut.

» Voilà donc Abraham Chaumeix en Russie, qui » devient raisonnable ; il s'oppose à la persécution. » S'il prenait de l'esprit, il ferait croire les miracles aux » plus incrédules ; mais tous les miracles du monde » n'effaceront pas sa honte d'avoir été le délateur de » l'Encyclopédie.

. . . .
. . . .

» Les sujets de l'Eglise souffrant des vexations » souvent tyranniques, auxquelles les fréquens changemens de maîtres contribuaient beaucoup, se » révoltèrent vers la fin du règne de l'impératrice » Elisabeth, & ils étaient à mon avènement plus de » cent mille en armes. C'est ce qui fit qu'en 1762 » j'exécutai le projet de changer entièrement l'administration des biens du clergé & de fixer ses revenus. » Arsène, évêque de Rostou, s'y opposa, poussé par » quelques-uns de ses confrères, qui ne trouvèrent pas

» à propos de se nommer. Il envoya deux mémoires » où il vouloit établir le principe absurde des deux » puissances. Il avait déjà fait cette tentative du temps » de l'impératrice Élisabeth ; on s'était contenté de lui » imposer silence : mais son insolence & sa folie » redoublant, il fut jugé par le métropolitain de » Novogorod &, par le synode entier, condamné » comme fanatique, coupable d'une entreprise con- » traire à la foi orthodoxe autant qu'au pouvoir » souverain, déchu de sa dignité & de la prêtrise, » & livré au bras séculier. Je lui fis grace ; & je me » contentai de le réduire à la condition de moine ».

Telles sont ses propres paroles. Il en résulte qu'elle fait soutenir l'Eglise & la contenir ; qu'elle respecte l'humanité autant que la religion; qu'elle protège le laboureur autant que le prêtre; que tous les ordres de l'Etat doivent la bénir.

J'aurai encore l'indiscrétion de transcrire ici un passage d'une de ses lettres.

« La tolérance est établie chez nous; elle fait loi » de l'Etat : il est défendu de persécuter. Nous avons, » il est vrai, des fanatiques qui, faute de persécution, » se brûlent eux-mêmes; mais si ceux des autres pays » en faisaient autant, il n'y aurait pas grand mal, le » monde en ferait plus tranquille, & Calas n'aurait » pas été roué. »

Ne croyez pas qu'elle écrive ainsi par un enthousiasme passager & vain, qu'on désavoue ensuite dans la pratique, ni même par le desir louable d'obtenir dans

l'Europe les ſuffrages des hommes qui penſent & qui enſeignent à penſer. Elle poſe ces principes pour baſe de ſon gouvernement. Elle a écrit de ſa main dans le conſeil de légiſlation, ces paroles qu'il faut graver aux portes de toutes les villes.

« Dans un grand empire, qui étend ſa domination » ſur autant de peuples divers qu'il y a de différentes » croyances parmi les hommes, la faute la plus nui- » ſible ſerait l'intolérance ».

Remarquez qu'elle n'héſite pas de mettre l'intolérance au rang des fautes, j'ai preſque dit des délits. Ainſi une impératrice deſpotique détruit dans le fond du Nord la perſécution de l'eſclavage; tandis que dans le midi.....

(1) Jugez après cela, monſieur, s'il ſe trouvera un honnête homme dans l'Europe qui ne ſera pas prêt de ſigner le panégyrique que vous méditez. Non-ſeulement cette princeſſe eſt tolérante, mais elle veut que ſes voiſins le ſoient. Voilà la première fois qu'on a déployé le pouvoir ſuprême pour établir la liberté de conſcience. C'eſt la plus grande époque que je connaiſſe dans l'hiſtoire moderne.

C'eſt à-peu-près ainſi que les anciens Perſans défendirent aux Carthaginois d'immoler des hommes.

Plût à Dieu qu'au lieu des barbares qui fondirent autrefois des plaines de la Scythie & des montagnes de l'Immaüs & du Caucaſe vers les Alpes & les

(1) Ceci eſt tiré d'une lettre d'un citoyen du mont Krapac, dans laquelle ſe trouve l'extrait de la lettre de l'impératrice.

Pyrenées, pour tout ravager, on vît descendre aujourd'hui des armées pour renverser le tribunal de l'inquisition, tribunal plus horrible que les sacrifices de sang humain tant reprochés à nos pères !

Enfin, ce génie supérieur veut faire entendre à ses voisins ce que l'on commence à comprendre en Europe, que des opinions métaphysiques inintelligibles, qui sont les filles de l'absurdité, sont les mères de la discorde; & que l'Eglise au lieu de dire : Je viens apporter le glaive & non la paix, doit dire hautement : J'apporte la paix & non le glaive. Aussi l'impératrice ne veut-elle tirer l'épée que contre ceux qui veulent opprimer les dissidens.

SECTION II.

Conversation du révérend père Bouvet, missionnaire de la compagnie de Jésus, avec l'empereur Cam-hi, en présence de frère Attiret, jésuite, tirée des mémoires secrets de la mission, en 1772.

PÈRE BOUVET.

Oui, sacrée majesté, dès que vous aurez eu le bonheur de vous faire baptiser par moi, comme je l'espère, vous serez soulagé de la moitié du fardeau immense qui vous accable. Je vous ai parlé de la fable d'Atlas qui portait le ciel sur ses épaules : Hercule le soulagea & porta le ciel. Vous êtes l'Atlas, & Hercule est le pape. Il y aura deux puissances dans votre empire. Notre bon Clément XI sera la première. Ainsi vous goûterez le plus grand des biens; celui d'être

oisif pendant votre vie, & d'être sauvé après votre mort.

L'EMPEREUR.

Vraiment je suis très-obligé à ce cher pape qui daigne prendre cette peine: mais comment pourra-t-il gouverner mon empire à six mille lieues de chez lui?

PÈRE BOUVET.

Rien n'est plus aisé, sacrée majesté impériale. Nous sommes ses vicaires apostoliques; il est vicaire de Dieu: ainsi vous serez gouverné par Dieu même.

L'EMPEREUR.

Quel plaisir! je ne me sens pas d'aise. Votre vice-Dieu partagera donc avec moi les revenus de l'empire? car toute peine vaut salaire.

PÈRE BOUVET.

Notre vice-Dieu est si bon qu'il ne prendra d'ordinaire que le quart tout au plus, excepté dans les cas de désobéissance. Notre casuel ne montera qu'à deux millions sept cent cinquante mille onces d'argent pur. C'est un bien mince objet en comparaison des biens célestes.

L'EMPEREUR.

Oui, c'est marché donné. Votre Rome en tire autant apparemment du grand-mogol mon voisin, de l'empire du Japon mon autre voisin, de l'impératrice de Russie mon autre bonne voisine, de l'empire de Perse, de celui de Turquie?

PÈRE BOUVET.

Pas encore : mais cela viendra, graces à Dieu & à nous.

L'EMPEREUR.

Et combien vous en revient-il à vous autres ?

PÈRE BOUVET.

Nous n'avons point de gages fixes ; mais nous sommes comme la principale actrice d'une comédie d'un comte de Cailus mon patriote : tout ce que je..... c'est pour moi.

L'EMPEREUR.

Mais, dites-moi si vos princes chrétiens d'Europe paient à votre italien en proportion de ma taxe ?

PÈRE BOUVET.

Non, la moitié de cette Europe s'est séparée de lui & ne le paie point : l'autre moitié paie le moins qu'elle peut.

L'EMPEREUR.

Vous me disiez ces jours passés qu'il était maître d'un assez joli pays.

PÈRE BOUVET.

Oui, mais ce domaine lui produit peu ; il est en friche.

L'EMPEREUR.

Le pauvre homme ! il ne sait pas faire cultiver sa terre, & il prétend gouverner les miennes !

PÈRE BOUVET.

Autrefois dans un de nos conciles, c'est-à-dire,

dans un de nos sénats de prêtres, qui se tenait dans une ville nommée Constance, notre saint père fit proposer une taxe nouvelle pour soutenir sa dignité. L'assemblée répondit qu'il n'avait qu'à faire labourer son domaine; mais il s'en donna bien de garde : il aima mieux vivre du produit de ceux qui labourent dans d'autres royaumes. Il lui parut que cette manière de vivre avait plus de grandeur.

L'EMPEREUR.

Oh bien ! allez lui dire que non-seulement je fais labourer chez moi, mais que je laboure moi-même; & je doute fort que ce soit pour lui.

PÈRE BOUVET.

Ah ! sainte Vierge Marie, je suis pris pour dupe.

L'EMPEREUR.

Partez vite, j'ai été trop indulgent.

FRÈRE ATTIRET A FRÈRE BOUVET.

Je vous avais bien dit que l'empereur, tout bon qu'il est, avait plus d'esprit que vous & moi.

PURGATOIRE.

Il est assez singulier que les Eglises protestantes se soient réunies à crier que le purgatoire fut inventé par les moines. Il est bien vrai qu'ils inventèrent l'art d'attraper de l'argent des vivans en priant Dieu pour les morts; mais le purgatoire était avant tous les moines.

Ce qui peut avoir indui les doctes en erreur, c'eſt que ce fut le pape Jean XVI qui inſtitua, dit-on, la fête des morts vers le milieu du dixième ſiècle. De cela ſeul je conclus qu'on priait pour eux auparavant; car ſi on ſe mit à prier pour tous, il eſt à croire qu'on priait déjà pour quelques-uns d'entre eux, de même qu'on n'inventa la fête de tous les ſaints que parce qu'on avait long-temps auparavant fêté pluſieurs bienheureux. La différence entre la Touſſaint & la fête des Morts, c'eſt qu'à la première nous invoquons, & à la ſeconde nous ſommes invoqués; à la première nous nous recommandons à tous les heureux, & à la ſeconde les malheureux ſe recommandent à nous.

Les gens les plus ignorans ſavent comment cette fête fut inſtituée d'abord à Cluni, qui était alors terre de l'empire allemand. Faut-il redire « que S. Odilon, » abbé de Cluni, était coutumier de délivrer beau» coup d'ames du purgatoire par ſes meſſes & par ſes » prières; & qu'un jour un chevalier ou un moine » revenant de la terre-ſainte, fut jeté par la tempête » dans une petite île où il rencontra un hermite, » lequel lui dit qu'il y avait là auprès de grandes » flammes & furieux incendies, où les trépaſſés » étaient tourmentés, & qu'il entendait ſouvent les » diables ſe plaindre de l'abbé Odilon & de ſes moi» nes qui délivraient tous les jours quelque ame; qu'il » fallait prier Odilon de continuer, afin d'accroître » la joie des bienheureux au ciel, & la douleur des » diables en enfer ».

C'eſt ainſi que frère Girard, jéſuite, raconte la choſe dans ſa *Fleur des ſaints* (1), d'après frère Ribadeneira. Fleuri diffère un peu de cette légende, mais il en a conſervé l'eſſentiel.

Cette révélation engagea S. Odilon à inſtituer dans Cluni la fête des trépaſſés, qui enſuite fut adoptée par l'Egliſe.

C'eſt depuis ce temps que le purgatoire valut tant d'argent à ceux qui avaient le pouvoir d'en ouvrir les portes. C'eſt en vertu de ce pouvoir que le roi d'Angleterre Jean, ce grand terrien, ſurnommé *ſans terre*, en ſe déclarant homme-lige du pape Innocent III, & en lui ſoumettant ſon royaume, obtint la délivrance d'une ame de ſes parens qui était excommuniée; *pro mortuo excommunicato pro quo ſupplicant conſanguinei.*

La chancellerie romaine eut même ſon tarif pour l'abſolution des morts; & il y eut beaucoup d'autels privilégiés, où chaque meſſe qu'on diſait au quatorzième ſiècle & au quinzième, pour ſix liards, délivrait une ame. Les hérétiques avaient beau remontrer qu'à la vérité les apôtres avaient eu le droit de délier tout ce qui était lié ſur terre, mais non pas ſous terre. On leur courait ſus comme à des ſcélérats qui oſaient douter du pouvoir des clefs. Et en effet, il eſt à remarquer que quand le pape veut bien vous remettre cinq ou ſix cents ans de purgatoire, il vous fait grace de ſa pleine puiſſance; *pro poteſtate à Deo acceptâ concedit.*

(1) Tome II, page 445.

De l'antiquité du purgatoire.

On prétend que le purgatoire était de temps immémorial reconnu par le fameux peuple juif; & on se fonde sur le second livre des Machabées, qui dit expressément, « qu'ayant trouvé sous les habits des Juifs » (au combat d'Odollam) des choses consacrées aux » idoles de Jamnia, il fut manifesté que c'était pour » cela qu'ils avaient péri; & ayant fait une quête de » douze mille dragmes d'argent (1), lui qui pensait » bien & religieusement de la résurrection, les en- » voya à Jérusalem pour les péchés des morts. »

Comme nous nous sommes fait un devoir de rapporter les objections des hérétiques & des incrédules, afin de les confondre par leurs propres sentimens, nous rapporterons ici leurs difficultés sur les douze mille francs envoyés par Judas, & sur le purgatoire.

Ils disent :

1°. Que douze mille francs de notre monnaie étaient beaucoup pour Judas, qui soutenait une guerre de barbets contre un grand roi.

2°. Qu'on peut envoyer un présent à Jérusalem pour les péchés des morts, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur les vivans.

3°. Qu'il n'était point encore question de résurrection dans ces temps-là; qu'il est reconnu que cette

(1) Liv. II, ch. XII, v. 42, 43 et suivans.

question

queſtion ne fut agitée chez les Juifs que du temps de Gamaliel, un peu avant les prédications de Jéſus-Chriſt (1).

4°. Que la loi des Juifs conſiſtant dans le Décalogue, le Lévitique & le Deutéronome, n'ayant jamais parlé de l'immortalité de l'ame, ni des tourmens de l'enfer, il était impoſſible à plus forte raiſon qu'elle eût jamais annoncé un purgatoire.

5°. Les hérétiques & les incrédules font les derniers efforts pour démontrer à leur manière que tous les livres des Machabées ſont évidemment apocryphes. Voici leurs prétendues preuves.

Les Juifs n'ont jamais reconnu les livres des Machabées pour canoniques, pourquoi les reconnaîtrions-nous ?

Origène déclare formellement que l'hiſtoire des Machabées eſt à rejeter. S. Jérôme juge ces livres indignes de croyance.

Le concile de Laodicée, tenu en 367, ne les admit point parmi les livres canoniques; les Athanaſe, les Cyrille, les Hilaire les rejettent.

Les raiſons pour traiter ces livres de romans, & de mauvais romans, ſont les ſuivantes :

L'auteur ignorant commence par la fauſſeté la plus reconnue de tout le monde. Il dit (2) : « Alexandre » appela les jeunes nobles qui avoient été nourris avec » lui dès leur enfance, il leur partagea ſon royaume » tandis qu'il vivait encore. »

(1) Voyez le Talmud, tome II.

(2) Liv. I, ch. II, v. 7.

Un menſonge auſſi ſot & auſſi groſſier ne peut venir d'un écrivain ſacré & inſpiré.

L'auteur des Machabées, en parlant d'Antiochus Épiphane, dit : « Antiochus marcha vers Elimaïs ; il » voulut la prendre & la piller (1), & il ne le put, » parce que ſon diſcours avait été ſu des habitans ; & » ils s'élevèrent en combat contre lui. Et il s'en alla » avec une triſteſſe grande, & retourna en Babylone. » Et lorſqu'il était encore en Perſe, il apprit que ſon » armée en Juda avait pris la fuite . . . . & il ſe » mit au lit, & il mourut l'an 149. »

Le même auteur (2) dit ailleurs tout le contraire. Il dit qu'Antiochus Epiphane voulut piller Perſepolis, & non pas Elimaïs ; qu'il tomba de ſon chariot ; qu'il fut frappé d'une plaie incurable — qu'il fut mangé des vers — qu'il demanda bien pardon au Dieu des Juifs ; qu'il voulut ſe faire juif : & c'eſt-là qu'on trouve ce verſet que les fanatiques ont appliqué tant de fois à leurs ennemis : *Orabat ſceleſtus ille veniam quam non erat conſecuturus*, le ſcélérat demandait un pardon qu'il ne devait pas obtenir. Cette phraſe eſt bien juive ; mais il n'eſt pas permis à un auteur inſpiré de ſe contredire ſi indignement.

Ce n'eſt pas tout : voici bien une autre contradiction & une autre bévue. L'auteur fait mourir Antiochus Epiphane d'une troiſième façon (3) ; on peut choiſir. Il avance que ce prince fut lapidé dans le temple de

(1) Chap. VI, v. 3 & ſuiv.
(2) Liv. II, chap. IX.
(3) Liv. I, chap. I, v. 12.

Nannée. Ceux qui ont voulu excuſer cette ânerie, prétendent qu'on veut parler d'Antiochus Eupator; mais ni Épiphane ni Eupator ne furent lapidés.

Ailleurs, l'auteur dit (1) qu'un autre Antiochus (le grand) fut pris par les Romains, & qu'ils donnèrent à Eumène les Indes & la Médie. Autant vaudrait-il dire que François I fit priſonnier Henri VIII, & qu'il donna la Turquie au duc de Savoie. C'eſt inſulter le Saint-Eſprit d'imaginer qu'il ait dicté des abſurdités ſi dégoûtantes.

Le même auteur dit (2) que les Romains avaient conquis les Galates : mais ils ne conquirent la Galatie que plus de cent ans après. Donc le malheureux romancier n'écrivait que plus d'un ſiècle après le temps où l'on ſuppoſe qu'il a écrit; & il en eſt ainſi de preſque tous les livres juifs, à ce que diſent les incrédules.

Le même auteur dit (3) que les Romains nommaient tous les ans un chef du ſénat. Voilà un homme bien inſtruit! il ne ſavait pas ſeulement que Rome avait deux conſuls. Quelle foi pouvons-nous ajouter, diſent les incrédules, à ces rapſodies de contes puérils, entaſſés ſans ordre & ſans choix par les plus ignorans & les plus imbécilles des hommes? Quelle honte de les croire! quelle barbarie de cannibales d'avoir perſécuté des hommes ſenſés pour les forcer à faire ſemblant de croire des pauvretés pour leſquelles ils

(1) Liv. I, chap. VIII, v. 7 & 8. (3) *Ibid.* v. 15 & 16.
(2) *Ibid.* v. 2 & 3.

avaient le plus profond mépris ! Ainsi s'expriment des auteurs audacieux.

Notre réponse est que quelques méprises qui viennent probablement des copistes, n'empêchent point que le fond ne soit très-vrai ; que le S.-Esprit a inspiré l'auteur & non les copistes ; que si le concile de Laodicée a rejeté les Machabées, ils ont été admis par le concile de Trente, dans lequel il y eut jusqu'à des jésuites ; qu'ils sont reçus dans toute l'Église romaine, & que par conséquent nous devons les recevoir avec soumission.

De l'origine du purgatoire.

Il est certain que ceux qui admirent le purgatoire dans la primitive Église, furent traités d'hérétiques ; on condamna les simoniens qui admettaient la purgation des ames. *Psuken kadaron* (1).

S. Augustin condamna depuis les origénistes qui tenaient pour ce dogme.

Mais les simoniens & les origénistes avaient-ils pris ce purgatoire dans Virgile, dans Platon, chez les Égyptiens ?

Vous le trouvez clairement énoncé dans le sixième chant de Virgile, ainsi que nous l'avons déjà remarqué ; & ce qui est de plus singulier, c'est que Virgile peint des ames pendues en plein air, d'autres brûlées, d'autres noyées.

Aliæ panduntur inanes
Suspensæ ad ventos ; aliis sub gurgite vasto
Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.

(1) Liv. des Hérésies, chap. XXII.

L'abbé Pellegrin traduit ainſi ces vers:

On voit ces purs eſprits branler au gré des vents,
Ou noyés dans les eaux, ou brûlés dans les flammes;
C'eſt ainſi qu'on nettoie & qu'on purge les ames.

Et ce qu'il y a de plus ſingulier encore, c'eſt que le pape Grégoire, ſurnommé *le grand*, non-ſeulement adopta cette théologie de Virgile, mais dans ſes dialogues il introduit pluſieurs ames qui arrivent du purgatoire, après avoir été pendues ou noyées.

Platon avait parlé du purgatoire dans ſon Phédon; *Triſmégiſte*, que Platon avait pris chez les Egyptiens & il eſt aiſé de ſe convaincre, par la lecture du *Mercure* tout ce qu'il n'avait pas emprunté de Timée de Locres.

Tout cela eſt bien récent, tout cela eſt d'hier en comparaiſon des anciens brachmanes. Ce ſont eux, il faut l'avouer, qui inventèrent le purgatoire, comme ils inventèrent auſſi la révolte & la chute des génies, des animaux céleſtes (1).

C'eſt dans leur Shaſta, ou Shaſtabad, écrit trois mille cent ans avant l'ère vulgaire, que mon cher lecteur trouvera le purgatoire. Ces anges rebelles dont on copia l'hiſtoire chez les Juifs, du temps du rabbin Gamaliel, avaient été condamnés, par l'Eternel & par ſon fils, à mille ans de purgatoire; après quoi Dieu leur pardonna & les fit hommes. Nous vous l'avons déjà dit, mon cher lecteur; nous vous avons déjà repréſenté que les brachmanes trouvèrent l'éternité

(1) Voyez l'article *Brachmanes*.

des supplices trop dure; car enfin l'éternité est ce qui ne finit jamais. Les brachmanes pensaient comme l'abbé de Chaulieu.

« Pardonne alors, Seigneur, si plein de tes bontés,
» Je n'ai pu concevoir que mes fragilités,
» Ni tous ces vains plaisirs qui passent comme un songe,
» Pussent être l'objet de tes sévérités;
» Et si j'ai pu penser que tant de cruautés
» Puniraient un peu trop la douceur d'un mensonge. »

FIN DU SIXIÈME VOLUME DES QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPÉDIE.

TABLE

Des Articles contenus dans ce volume.

Gg 4

Fin de la Table.







